

## **Analyse de l'implémentation du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique dans la médiation muséale. Étude qualitative dans les musées subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles**

**Auteur :** Noris, Elina

**Promoteur(s) :** Navarro, Nicolas

**Faculté :** Faculté de Philosophie et Lettres

**Diplôme :** Master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale, à finalité spécialisée en muséologie

**Année académique :** 2024-2025

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/22293>

---

### *Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---



Université de Liège

Faculté de Philosophie et Lettres

Département des Sciences historiques

Histoire de l'art et archéologie

**Analyse de l'implémentation du Parcours d'Éducation Culturelle et  
Artistique dans la médiation muséale. Étude qualitative dans les musées  
subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Volume 1 : Texte

Elina Noris

Sous la direction de Nicolas Navarro

Travail de fin d'études présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master  
en Histoire de l'art et Archéologie, orientation générale, à finalité spécialisée  
en muséologie.

Année académique 2024-2025



Université de Liège

Faculté de Philosophie et Lettres

Département des Sciences historiques

Histoire de l'art et archéologie

**Analyse de l'implémentation du Parcours d'Éducation Culturelle et  
Artistique dans la médiation muséale. Étude qualitative dans les musées  
subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Elina Noris

Sous la direction de Nicolas Navarro

Membres du Jury : Christophe Pirenne et Claire Leblanc

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en Histoire de l'art et Archéologie, orientation générale, à finalité spécialisée en muséologie.

Année académique 2024-2025







## **Table des matières**

Remerciements .....	10
Avertissement.....	11
Table des abréviations .....	12
Introduction .....	13
1.    Le PECA .....	14
2.    Méthodologie .....	17
2.1.    Les entretiens .....	18
2.2.    Les observations participantes.....	22
2.3.    Limites et difficultés .....	25
Partie I. Cadre théorique.....	26
1.    L'éducation muséale et la médiation culturelle : concepts et enjeux .....	26
2.    Les relations entre l'école et le musée.....	28
3.    L'éducation artistique et culturelle dans le monde : une perspective globale.....	33
3.1.    Conclusion : L'éducation artistique comme moteur de développement économique à l'échelle mondiale.....	36
4.    L'éducation artistique et culturelle en France .....	37
4.1.    Conclusion : l'EAC en France, entre ambitions et réalités.....	43
5.    L'éducation culturelle et artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles.....	44
5.1.    Évolution du cadre législatif .....	45
5.2.    Les projets Culture-École.....	47
5.3.    Le PECA : genèse et objectifs .....	49
5.4.    La relation des musées au public scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles.....	52
Partie II. Les enjeux organisationnels du PECA, exploration critique du dispositif.....	56
1.    Les principes généraux du PECA.....	59
1.1.    Les acteurs du PECA .....	61

1.1.1.	Rôles des opérateurs culturels .....	62
1.1.2.	Rôles des groupements d'opérateurs culturels (GOC) .....	63
1.1.2.1.	Les rencontres Culture-École.....	67
1.2.	Les appels à projets PECA .....	71
1.2.1.	Les projets pilotes .....	71
1.2.2.	Les Projets PECA Culture-École transitoires .....	72
1.2.3.	Les projets laboratoires.....	73
1.2.4.	Des financements temporaires pour une ambition durable ? .....	74
1.3.	Les dispositifs permanents .....	75
1.3.1.	La gratuité d'accès.....	76
1.3.2.	Reconnaissance et subventions des opérateurs culturels thématiques et territoriaux .....	80
1.4.	Conclusion : les Appels à projets ou à candidatures dans les politiques publiques, entre opportunités et contraintes .....	82
2.	Les disparités dans l'organisation du PECA .....	87
2.1.	Les disparités territoriales et organisationnelles dans le PECA.....	87
2.2.	Les incertitudes organisationnelles dans l'Enseignement.....	88
2.3.	Les défis de communication .....	91
2.4.	Courts vs longs projets.....	93
3.	État de l'art : Le PECA .....	95
	Partie III. État des lieux du PECA dans les musées en Fédération Wallonie-Bruxelles.....	100
1.	Présentation des études de cas .....	100
1.1.	Le Musée L .....	101
1.2.	Le Musée des Celtes de Libramont.....	101
1.3.	Le Musée royal de Mariemont .....	103
1.4.	Les Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique .....	105
1.5.	Les musées de la Ville de Liège.....	107

2. Constats généraux sur les médiations muséales .....	108
3. Les partenariats .....	112
3.1. Les artistes partenaires .....	114
3.1.1. Le projet « Étincelle » du Musée royal de Mariemont avec Mouvance.....	114
3.1.2. Conclusion : l'artiste un partenaire comme les autres ? .....	115
3.2. Associations .....	116
3.2.1. Le musée L avec l'association Artschool .....	117
3.3. Le dispositif « Mon Patrimoine Revisité » .....	118
3.3.1. Conclusion : « Mon Patrimoine Revisité » l'alliance des écoles et des institutions culturelles pour redéfinir l'accès au patrimoine.....	122
4. La mobilité .....	123
4.1. Les dispositifs itinérants dans le cadre du PECA .....	127
4.1.1. Le Muséobus de la Fédération Wallonie-Bruxelles .....	128
4.1.2. La caravane des Celtes .....	129
4.1.3. Le Petit Musée Portatif des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique ...	130
4.1.4. Conclusion : Médiation culturelle itinérante, entre tradition et innovation..	134
5. La formation des enseignants .....	137
5.1. La formation continue .....	139
5.2. La formation initiale .....	140
5.3. Conclusion : Les médiatrices culturelles : un pont entre musées et écoles dans la formation des enseignants .....	144
6. Le PECA et la fonction de médiatrice, l'état d'une profession.....	144
Analyse critique : Limites et perspectives de l'étude.....	149
Conclusion.....	152
Bibliographie.....	156
Publications scientifiques .....	156
Sources.....	162

Sites internet.....	162
Textes officiels ou législatifs .....	166
Entretiens .....	168
Sites et publications de musées.....	169
Presse .....	170
Conférences et formations .....	171
Table des figures .....	172

## **Remerciements**

Tout d'abord, je remercie Nicolas Navarro, promoteur de ce mémoire, pour son suivi et ses précieux conseils qui ont permis d'affiner mes recherches.

Je remercie également les membres du jury de ce mémoire, Christophe Pirenne et Claire Leblanc d'avoir accepté de lire et d'évaluer ce travail.

Je remercie mes relecteur·rice·s, Ingrid, Catherine, Flavie, Marcelline et Simon pour leur aide précieuse dans la finalisation de ce mémoire.

Je souhaite remercier tous les professionnels rencontrés dans le cadre de cette étude, pour leur disponibilité et leur intérêt : Lyse Walraet, Pauline Baltieri, Marie-Aude Laoureux, Virginie Mamet, Anne-Françoise Rasseaux, Gaëtan Arhuero, Olivier Roisin, Charlotte Moureau, Dominique De Moey, Dominique Warnotte et Edith Schruggers.

J'aimerais exprimer ma gratitude à mes proches pour leur soutien indéfectible tout au long de ce parcours, et ma maman pour ses nombreuses relectures attentives.

Enfin, merci aux enseignants, chercheurs et professionnels croisés lors de mon parcours académique, dont les échanges ont enrichi mes idées et mon intérêt pour la muséologie.

## **Avertissement**

Ce mémoire adopte l'écriture inclusive en utilisant le point médian (·) pour marquer le féminin et le masculin dans les termes épicènes (par exemple, enseignant·e·s). Ce choix vise à refléter une volonté d'équité dans la langue.

Toutefois, pour des raisons de lisibilité, les termes « référent », « acteur » et « médiateur culturel » sont maintenus au masculin, en accord avec les conventions de la littérature scientifique.

## **Table des abréviations**

AGC : Administration Générale de la Culture

AGE : Administration Générale de l'Enseignement

CC : Centre culturel

CEC : Centre d'Expression et de Créativité

CECP : Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces

EAC : Éducation Artistique et Culturelle en France

ECA : Éducation Culturelle et Artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles

ESA : Écoles supérieures artistiques

ESAHR : Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles

GOC : Groupement d'Opérateurs Culturels

GREM : Groupe de recherche sur l'éducation et les musées GREM de l'Université du Québec à Montréal

MEC : Mise en conformité

MRBAB : Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique

PEAC : Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle en France

PECA : Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles

PMP : Petit Musée Portatif des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique

PO : Pouvoirs Organisateurs dans l'enseignement (réseaux), subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

SeGEC : Secrétariat général de l'Enseignement catholique

SGAT : Service Général de l'Action Territoriale

WBE : Wallonie-Bruxelles Enseignement

## **Introduction**

Dès la fin de mon bachelier en Histoire de l'art et archéologie, je me suis intéressée aux politiques culturelles de démocratisation culturelle, un sujet que j'ai exploré dans mon travail de fin de cycle. Souhaitant approfondir cette réflexion, j'ai choisi de poursuivre cette recherche durant mon master.

Ainsi, dès le début de mon cursus en muséologie, je me suis orientée vers la médiation culturelle, à la fois en tant qu'objet d'étude et pratique professionnelle.

Cette double perspective se reflète pleinement dans le sujet de ce mémoire, qui porte sur le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA). En effet, le PECA constitue une politique culturelle dont la mise en œuvre repose sur des actions de médiation.

Les réflexions ayant conduit à ce sujet de recherche ont émergé à la suite de ma participation au Forum de la médiation culturelle, tenu en juin 2023 à l'Université de Liège, autour du thème « La Culture en mouvement », portant sur le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique. Cet événement a rassemblé une pluralité d'intervenants – issus de bibliothèques, d'associations, du milieu artistique et de l'Administration Générale de la Culture (annexe 10). Le titre « La Culture en mouvement » est révélateur de l'effervescence autour du sujet dans le secteur culturel et il illustre également les offres nomades ou hors les murs à destination des publics éloignés proposées par les intervenants.

Lors de mes échanges avec mon promoteur, Nicolas Navarro, nous avons constaté une émulation autour du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA) au sein du secteur culturel, y compris parmi les institutions muséales. Cette observation a conforté le choix de centrer mes recherches sur une politique culturelle et un objet de médiation, renforçant ainsi ma volonté d'explorer les interactions entre ces deux dimensions dans le contexte des musées et des pratiques culturelles.

Avant de définir la problématique du présent mémoire, il est essentiel de commencer par présenter brièvement le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA), afin de le comprendre.

## **1. Le PECA**

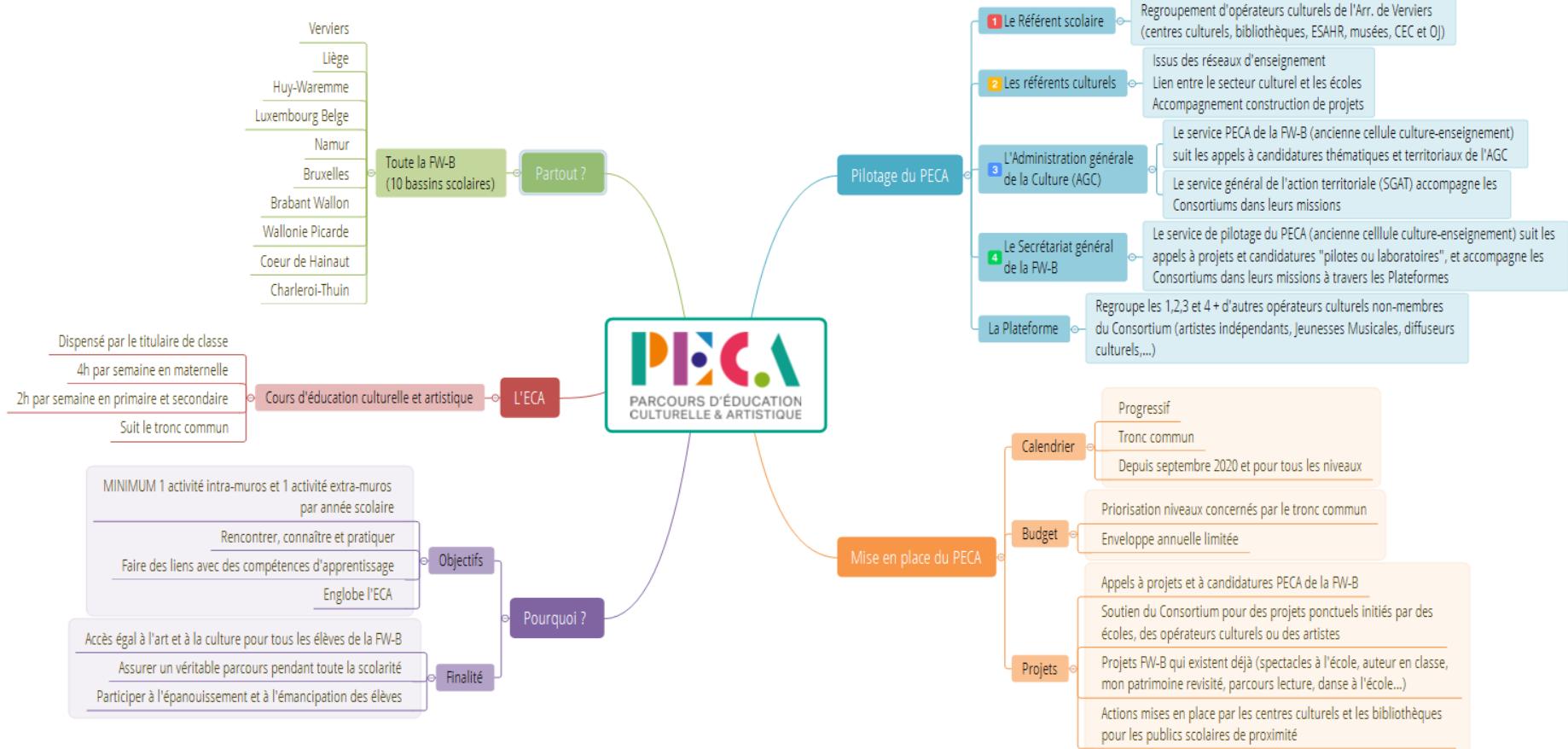
Le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA), instauré en 2020 en Fédération Wallonie-Bruxelles, découle du Pacte pour un Enseignement d'Excellence. Il vise à intégrer systématiquement l'art et la culture dans les parcours scolaires afin de combler leur faible présence. Il est obligatoire pour tous les élèves de la maternelle aux secondaires.

Le PECA repose sur une organisation complexe (fig. 1), détaillée dans la seconde partie, fruit de la collaboration entre les Ministères de l'Éducation et de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Le schéma suivant résume les aspects structurels, les acteurs impliqués, ainsi que les objectifs et la finalité du PECA, mettant en évidence sa complexité (fig. 1).

Le PECA implique également de nouveaux acteurs issus des milieux éducatifs et culturels pour renforcer les collaborations. Dans l'enseignement, les référents culturels jouent un rôle de conseillers, ils sont engagés par les réseaux d'enseignement et accompagnent les écoles et les enseignants dans la mise en œuvre des projets PECA. Ils collaborent avec les délégués-PECA, enseignants coordonnateurs désignés au sein de chaque établissement, chargés d'assurer le suivi des initiatives culturelles..

Dans la culture, les référents scolaires assurent la mise en œuvre du PECA en dialoguant avec le monde culturel et sont coordinateurs sur un territoire (zone du bassin scolaire) des Groupements d'Opérateurs Culturels (GOC). Les GOC réunissent les institutions culturelles partenaires qui collaborent avec les écoles pour proposer des activités artistiques et culturelles aux élèves. Les opérateurs culturels du PECA sont les associations artistiques, les compagnies de théâtre, les centres culturels, les musées, les bibliothèques et d'autres entités opérant dans le domaine culturel et reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Les opérateurs culturels membres du GOC sont des membres volontaires et engagés dans la coordination de projets du PECA.

Fig. 1 : Le PECA c'est organisé comment ?, Collectif PECA de Verviers<sup>1</sup>.



<sup>1</sup> COLLECTIF PECA VERVIERS, *Le PECA c'est organisé comment ?,* <https://verviers.collectifpeca.be/?Kesako>, consulté le 23 juin 2024.

Pour garantir une concertation efficace, chaque GOC organise une plateforme territoriale rassemblant l'ensemble des acteurs du PECA : représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Service de Pilotage PECA, Service Général de l'Action Territoriale), écoles artistiques (supérieures et secondaires à horaire réduit, comme les académies et conservatoires), référents culturels, délégués-PECA, et opérateurs culturels reconnus ou non par la FWB<sup>2</sup>. Tout opérateur reconnu d'une zone est d'office membre de la plateforme, tandis que les opérateurs non reconnus sont des « invités ponctuels » de la plateforme.

La problématique cherche à comprendre comment les musées de Wallonie, par l'intermédiaire de leurs médiatrices, mettent en œuvre le PECA et quels sont les enjeux qui y sont liés grâce à une analyse qualitative. Les services pédagogiques au sein des institutions muséales sont responsables de la gestion des projets liés au PECA, ils sont donc les plus impactés par l'instauration de celui-ci. Par conséquent, l'étude cherche à documenter les modifications induites par le PECA dans la relation entre le musée et l'école au sein des services éducatifs. L'analyse a pour objectif de mettre en lumière les modifications des pratiques professionnelles induites par la mise en place du PECA, pour les services de médiation dans les musées. Les études de cas permettent de recenser quelques nouvelles offres pédagogiques proposées par les institutions muséales financées grâce aux budgets alloués au PECA.

L'étude explore également les différentes manières dont les musées collaborent avec les écoles et les nouveaux intervenants du PECA (référents scolaires, éducateurs, opérateurs culturels). Elle s'efforce de répondre aux questions suivantes : qu'est-ce que la participation à des projets du PECA implique pour les médiatrices dans les musées ? Comment les médiatrices s'organisent pour intégrer le PECA dans les actions culturelles du musée ? Quelle posture adoptent les médiatrices muséales dans le PECA ? Comment l'intégration du PECA s'inscrit-elle dans la continuité des actions proposées par le musée avant sa mise en œuvre ?

Ce dispositif transforme les pratiques de médiation culturelle, notamment dans les musées mais pas exclusivement, en redéfinissant les modalités de collaboration avec les écoles et en mobilisant de nouveaux acteurs. Les appels à projets, bien qu'exigeants pour certaines institutions, contribuent à l'institutionnalisation de partenariats pour d'autres. En parallèle, les dispositifs développés dans le cadre du PECA visent à rendre l'art et la culture accessibles aux

---

<sup>2</sup> SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Le PECA, c'est quoi ?*, <https://www.peca.be/le-peca-cest-quoi>, consulté le 23 octobre 2023.

publics scolaires éloignés, notamment grâce à des initiatives itinérantes et à la formation des enseignants.

Cette analyse du PECA se concentre sur le point de vue des opérateurs culturels, en particulier celui des musées ayant bénéficié de subsides de la FWB. Bien que le point de vue de l'enseignement ne soit pas le centre de cette étude, il n'est pas pour autant ignoré, car la mise en œuvre du PECA repose sur une alliance entre la culture et l'école.

## **2. Méthodologie**

De par la nature exploratoire de l'enquête et dans le but de répondre à la problématique, une méthodologie qualitative a été privilégiée. Cette approche se justifie pleinement par le caractère nouveau du sujet et par les questions de départ qui nécessitent une compréhension approfondie des perceptions et pratiques des acteurs impliqués. La nature exploratoire de la recherche vise à investiguer des problématiques encore peu documentées et à éclairer directement notre questionnement initial.

Le choix de la méthode qualitative a pour objectif de comprendre des problématiques et recueillir directement des données susceptibles d'éclairer notre question de départ comme rencontrés dans les musées et leurs interactions avec le PECA. Cette approche permet d'examiner les situations spécifiques vécues par les acteurs et actrices du terrain (les médiatrices), de comprendre leurs perspectives et de dévoiler des problématiques communes ou divergentes à travers leurs témoignages.

Pour mettre en œuvre cette approche, nous avons privilégié les entretiens semi-directifs. L'objectif est de comprendre comment les médiatrices muséales et les différents acteurs du PECA perçoivent et mettent en œuvre ce programme éducatif, tout en identifiant les enjeux, obstacles et pratiques propres à chaque institution. Les entretiens semi-directifs offrent une souplesse essentielle pour approfondir ces dimensions, permettant aux répondants de partager librement leurs expériences et d'apporter des éléments nouveaux pour l'analyse. L'entretien invite à articuler l'étude de terrain et la théorie<sup>3</sup> conformément à la muséologie qui analyse

---

<sup>3</sup> KAUFMANN J.-C., *L'entretien compréhensif*, 4e éd., Paris, Armand Colin, 2016, p. 24-25.

l'institution muséale à partir d'une assise théorique, un travail de terrain par la réflexion critique des pratiques<sup>4</sup>.

Cette méthodologie permet une approche inductive, c'est-à-dire que les thèmes, concepts et hypothèses émergent directement des données récoltées.

## 2.1. Les entretiens

L'enquête qualitative est réalisée sur base d'entretiens sur un échantillon de personnes, en majorité avec les médiatrices chargées du PECA au sein des services pédagogiques des musées qui constituent le « groupe social témoin » au sens où elles font face à une situation et à des problématiques similaires<sup>5</sup>.

Le choix des études de cas vise à représenter la diversité des musées en Wallonie, sans prétendre à l'exhaustivité. L'objectif est donc d'interroger des musées de différentes catégories reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que des institutions identifiées comme opérateurs thématiques et territoriaux du PECA. Les musées étudiés incluent des statuts variés : musées fédéraux, communaux, ou gérés par des Associations Sans But Lucratif (ASBL). Par exemple, les Musées royaux des Beaux-Arts, bien qu'institution fédérale, ont reçu des subventions de la Fédération dans le cadre du PECA. L'étude se veut également représentative des différentes provinces, afin de souligner les enjeux territoriaux liés au PECA. Il s'agit également de témoigner des divers projets qu'ils soient permanents ou temporaires, lancés par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme « Mon Patrimoine Revisité » ou le Muséobus.

Les institutions où nous avons mené des entretiens avec des médiatrices incluent : le Musée L, le Musée royal de Mariemont, le Musée des Celtes de Libramont, les Musées royaux des Beaux-Arts et les Musées de la Ville de Liège. Une description détaillée des institutions est faite dans la troisième partie du présent volume.

Outre ce groupe stratégique, nous avons également conduit des entretiens avec des « individus marginaux » offrant des perspectives diversifiées sur la problématique<sup>6</sup>. Parmi ces personnes,

---

<sup>4</sup> MAIRESSE F., *Écrire de la muséologie: méthodes de recherche, rédaction, communication*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2021, p. 42-46.

<sup>5</sup> OLIVIER DE SARDAN J.-P., « La politique du terrain », in *Enquête*, (1995), n° 1, p. 71-109.

<sup>6</sup> *Ibid.*

on compte Dominique Warnotte, responsable de l'administration, de la comptabilité, de la Brussels Card, ainsi que des statistiques de fréquentation chez Brussels Museums, l'association des musées bruxellois. Elle représente les musées dans le Groupement d'opérateurs culturels bruxellois. Nous avons aussi échangé avec des membres de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment Dominique De Moey, coordinateur des projets « Bataille des Livres », « Crée-Lisons » et « Mon Patrimoine Revisité » au sein du Service PECA, et Charlotte Moureau, chargée de projets pour le Service de Pilotage du PECA. Leurs témoignages apportent une compréhension complémentaire du PECA en éclairant son organisation au niveau de la FWB : Dominique De Moey est responsable de la mise en œuvre du projet « Mon Patrimoine Revisité », tandis que Charlotte Moureau suit les projets PECA auprès des institutions culturelles.

Les entretiens ont permis de récolter les données qui sont traitées dans le présent travail. Ces entretiens s'accompagnent d'un corpus d'informations comprenant la prise de notes manuscrites (carnet de terrain) et les retranscriptions, de plus certains informateurs nous ont transmis différents documents annexés dans le second volume du présent travail.

Afin de mener à bien les entretiens, un premier guide (annexe 1) a été réalisé dont les questions autour de thématiques qui visent à répondre à la problématique de recherche, en tenant compte des expériences vécues des personnes interrogées. Afin de viser la compréhension et la dynamique de conversation conformément à la méthode proposée par Jean-Claude Kaufmann<sup>7</sup>. Par la suite, un « canevas d'entretiens »<sup>8</sup> a été réalisé reprenant les thématiques importantes du guide d'entretien (annexe 2). Les thématiques reprises incluent le partenariat, la gratuité, la mobilité, les financements, la participation à des appels à projets ou appels à candidatures, ainsi que l'intégration de visites destinées aux (futur·e·s) enseignant·e·s dans la programmation. L'objectif est d'établir des liens entre ces thématiques, identifiées comme des problématiques communes entre les différentes institutions dans l'enquête.

Ce même fonctionnement est décliné pour les entretiens avec les informateurs marginaux (annexe 3). Cela nous a permis d'avoir une grande souplesse et de ne pas être enfermée dans

---

<sup>7</sup> KAUFMANN J.-C., *L'entretien compréhensif*, op. cit., p. 42-46.

<sup>8</sup> OLIVIER DE SARDAN J.-P., « La politique du terrain », op. cit.

une liste de questions. Cette méthodologie a donné aux entrevues un ton proche de la conversation auprès des personnes interrogées, favorisant des échanges enrichissants.

Les données relatives aux entretiens menés (personnes interrogées, durée, lieu, date, méthode de traitement de l'information, etc.) sont reprises dans un tableau récapitulatif (fig. 2).

L'entretien engage l'enquêteur dans une situation d'empathie par le dialogue<sup>9</sup>. Adopter une position empathique nous a permis d'être confronté au monde professionnel des personnes interrogées. Ce qui laisse place à des confidences qui relèvent de la sociologie du travail. Le constat de la profession de médiatrice est intégré dans un chapitre dédié. Leurs témoignages offrent un éclairage sur la réalité du métier, corroborant ainsi certains constats préalablement établis dans la littérature<sup>10</sup>. Ces observations sont intégrées dans l'analyse, étant donné que la mise en œuvre du PECA est soutenue par les individus qui composent les institutions muséales.

Tous les entretiens n'ont pas été enregistrés. En effet, lorsqu'une dynamique positive de dialogue s'installait dès le début de l'entretien, il me semblait inopportun de l'interrompre pour demander l'autorisation d'enregistrer. De plus, il est apparu que les entretiens non enregistrés favorisent davantage les confidences, ce qui a enrichi de manière significative mon enquête.

---

<sup>9</sup> IMBERT G., « L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie », in *Recherche en soins infirmiers*, vol. 102 (2010), n° 3, p. 23-34 ; KAUFMANN J.-C., *L'entretien compréhensif*, op. cit., p. 50-51.

<sup>10</sup> GESCHÉ-KONING N. (dir.), *Histoire de la médiation muséale en Belgique*, Bruxelles, ICOM Belgium, 2021 ; PEYRIN A., *Être médiateur au musée : sociologie d'un métier en trompe-l'œil*, Paris, Documentation française, 2010.

Fig. 2 : Tableau reprenant les données relatives aux entretiens, Elina Noris.

Institution	Musée des Celtes de Libramont	Musées de la Ville de Liège	Brussels Museums	Musée L	Musée royal de Mariemont et Mouvance (asbl)	Musée royal de Mariemont	Administration générale de la Culture	Service de Pilotage du PECA	Musée Royaux des Beaux-Arts
Personne(s) interviewée(s)	Lyse Walraet	Edith Schrivers	Dominique Warnotte	Pauline Baltieri	Anne-Françoise Rasseaux. Olivier Roisin. Gaëtan Aruhero	Marie-Aude Laoureux	Dominique De Moey	Charlotte Moureau	Virginie Mamet
Fonction	Animatrice et chargée des activités pédagogiques	Coordinatrice du Service d'Animation	Administration, comptabilité Brussels Card et chiffres de fréquentation	Médiatrice culturelle	Médiatrice culturelle, Danseur-chorégraphe, Musicien-artiste sonore	Responsable du service de médiation	Coordinateur de Bataille des Livres, Créo-Lisons et Mon Patrimoine Revisité	Cheffe de projets & Référente projet Méliès	Coordinatrice du Petit Musée Portatif et attachée au Service éducatif du MRBA
Canal de l'entretien	Présentiel	Présentiel	Présentiel	Présentiel	Présentiel	Visioconférence	Appel téléphonique	Visioconférence	Présentiel
Durée de l'entretien	1h30	1h	1h	1h15	1h30	45min	45min	1h30	1h30
Captation de l'entretien	Enregistrement audio et prise de notes	Enregistrement audio et prise de notes	Prise de notes	Prise de notes	Prise de notes	Enregistrement audio et prise de notes	Prise de notes	Enregistrement audio et prise de notes	Prise de notes
Date	06/12/2023	09/01/2024	01/02/2024	23/02/2024	30/01/2024	26/02/2014	11/01/2024	16/02/2023	23/04/2024
Lieu	Bureau	Bureau	Bureau	Bureau	Musée royal de Mariemont	À distance	À distance	À distance	Bureau
Traitement de l'information	Retranscription	Retranscription	Formulation écrite	Formulation écrite	Formulation écrite	Retranscription	Formulation écrite	Retranscription	Formulation écrite
Type d'institution	Musée	Musée	Association	Musée	Musée et association	Musée	Administration	Administration	Musée
Catégorie de musée de la FWB	C	A	/	MEC A	Musée de la FWB	Musée de la FWB	/	/	Musée fédéral

## **2.2. Les observations participantes**

Nous avons également participé à différentes manifestations consacrées au PECA (réunion de plateforme, rencontre Culture-École, formations). Cette participation active nous ont permis de nous imprégner des pratiques et des enjeux propres au PECA, tout en renforçant notre connaissance du sujet. Ces réunions ont été identifiées grâce à une veille effectuée sur les pages Facebook des référents culturels régionaux et sur la page du PECA, où sont partagées les actualités.

Ces rencontres ont souvent donné lieu à des échanges qui, bien que non directement liés à l'enquête, ont largement contribué à notre compréhension du contexte. Mon stage au Pôle muséal de Mons a également favorisé cette immersion : en fin d'année 2023, nous avons pu participer aux réunions portant sur le PECA et y rencontrer différents acteurs, dont les référents culturels et scolaires ainsi que les opérateurs culturels. Assister à ces événements nous a permis d'appréhender la complexité organisationnelle du PECA et de rencontrer de nombreux acteurs. Nous avons également eu accès à divers documents internes (plan quinquennal, présentations, comptes rendus, etc.), ce qui a enrichi notre compréhension de cette politique éducative.

Parallèlement, la recherche a été étoffée par une analyse documentaire, incluant notamment des textes législatifs ou officiels (décrets, déclarations de politiques communautaires, rapports et circulaires), des rapports de l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) de la Fédération, ainsi que des informations issues des sites web des collectifs PECA et des Administrations générales de la Culture et de l'Enseignement. Cette étape, qui constitue un véritable travail de défrichage inédit dans les études existantes sur le PECA, a permis de poser des bases solides pour l'analyse.

Dans le cadre de l'étude de cas du projet PECA mené au Musée royal de Mariemont avec l'ASBL Mouvance, la méthode employée est celle de l'observation directe<sup>11</sup> incluant une participation active aux activités avec les enfants. Les observations ont été consignées dans un compte-rendu détaillé de la journée (annexe 30), accompagné de notes prises dans un carnet de terrain. À l'issue de cette journée, un débriefing informel a eu lieu avec l'animatrice et les deux artistes, initialement durant le rangement du matériel, puis autour d'une table. Ce débriefing a

---

<sup>11</sup> MAIRESSE F., *Écrire de la muséologie, op. cit.*, p. 99-100.

progressivement évolué vers un entretien compréhensif, structuré autour de questions que nous avons posées. Toutefois, cet entretien est singulier puisqu'il a été mené à quatre voix.

Fig. 3 : Tableau récapitulatif reprenant les données des manifestations consacrées au PECA auxquelles Elina Noris a participé, Elina Noris.

Évènement	Date	Lieu (Ville)	Type	Organisation	Durée	Programme
Forum de la médiation culturelle « La culture en mouvement »	23/06/2023	Université de Liège XX Août (Liège)	Conférence	Les étudiant·e·s de Master en Communication	Une demi-journée	Cf. annexe 10
Plateforme territoriale de la zone Mons-Soignies	18/09/2023	Musée royal de Mariemont (Morlanwelz)	Réunion	Référente scolaire Cœur de Hainaut	Une demi-journée	Cf. annexes 9 et 11
Suivi du MOOC « Parcours d'éducation culturelle et artistique »	Novembre 2023	En ligne	Formation	Institut d'Administration scolaire UMons	1h30	3 sections thématiques : vidéos, un exercice de consolidation des apprentissages et un exercice de consolidation des apprentissages
Petit Musée Portatif MRBAB / Journée rencontre - formation	16/11/2023	Musées royaux des Beaux-Arts (Bruxelles)	Réunion	Virginie Mamet, médiatrice au MRBA et coordinatrice du Petit Musée Portatif	Une journée	« Une matinée plus « pratique » de réunion, partage : où et comment assurer la distribution des outils ? Une après-midi plus « détente » : démonstration et mise en pratique du Petit Musée Portatif »
Journée PECA Saint-Gilles, Forest, Uccle	03/04/2024	Centre culturel Jacques Franck (Bruxelles)	Rencontre culture-école	Plateforme PECA de Bruxelles-Capitale	Une journée	Cf. annexe 14 et 15
Journée de rencontre culture-école	10/04/2024	B3 (Liège)	Rencontre culture-école	Référence scolaire PECA de Liège	Une demi-journée	Cf. annexe 17
Charleroi's Cool	15/05/2024	Bois du Cazier (Charleroi)	Rencontre culture-école	Plateforme PECA Hainaut Sud	Une demi-journée	Cf. Point 1.1.2.1.
PECA Express « Du Jeune Public au PECA, il n'y a qu'un pas »	14/06/2024	Centre culturel Atrium 57 (Gembloux)	Conférence et débat	Collectif PECA Namur	Une demi-journée	Cf. annexe 25
Formation « Du Musée à l'école : les collections comme élan à la création des enfants »	13/06/2024 et 25/06/2024	Musée L (Louvain-La-Neuve)	Formation	XLart en collaboration avec le Musée L	Deux journées	Cf. annexe 29

### **2.3. Limites et difficultés**

L'une des principales difficultés rencontrée dans le cadre des entretiens concerne l'usage de terminologies spécifiques à l'enseignement et à la culture, en particulier celles liées au PECA. Les échanges étaient souvent marqués par des termes techniques, des abréviations institutionnelles, ainsi que des expressions propres à l'administration, rendant parfois la communication complexe. Par exemple, les interlocuteurs mentionnaient fréquemment des abréviations pour désigner les diverses administrations<sup>12</sup>, ce qui pouvait brouiller la compréhension. De même, le terme « Groupement d'opérateurs culturels », récemment introduit pour remplacer « Consortium »<sup>13</sup>, ou encore les nouveaux rôles de « référents scolaires » et culturels ont été source de confusion. D'autres termes, comme « plateforme » ou « référentiels », ajoutent également à cette complexité lorsqu'ils sont employés pour faire référence aux programmes et aux normes scolaires, sans toujours être explicités. Certaines personnes interrogées maîtrisaient parfaitement des termes tels que « référent scolaire », en comprenant à la fois leur signification et les responsabilités associées. En revanche, d'autres interlocuteurs et interlocutrices ne savaient pas à quoi ces termes faisaient référence ni ce qu'ils impliquaient dans le cadre du PECA. Cette disparité soulève la question de la formation des opérateurs culturels à l'organisation et au fonctionnement du PECA.

Cette difficulté a été progressivement surmontée au fil de l'enquête, grâce à une meilleure compréhension des administrations et de l'organisation du PECA, que nous avons pu développer tout au long de l'enquête. Cette phase intermédiaire a permis d'ajuster notre posture et questionnements, en affinant notre perception des dynamiques propres à chaque contexte institutionnel.

Ce problème de vocabulaire souligne un enjeu central de la politique éducative du PECA, qui se situe à l'intersection du monde de l'enseignement et de celui de la culture, deux secteurs aux langages distincts. Cette divergence terminologique a non seulement compliqué la compréhension des notions clés du PECA pour de nombreux acteurs, mais a aussi entraîné des malentendus fréquents, comme le rapportent plusieurs médiatrices culturelles impliquées dans

---

<sup>12</sup> Entretien avec Charlotte Moureau, Cheffe de projets et référente projet Méliès au Service de Pilotage du PECA, 1h30, 16/02/2024. (Cf. Annexe 23)

<sup>13</sup> Entretien avec Marie-Aude Laoureaux, Coordinatrice du Service de Médiation au Musée Royal de Mariemont, 45min, 26/02/2024. (Cf. Annexe 21)

le parcours. Ces dernières, en quête de clarté pour remplir leur rôle, ont souvent exprimé leurs difficultés face à un vocabulaire mouvant et des concepts dont la signification reste floue.

Par ailleurs, pour remporter un appel à candidature, l'opérateur culturel déposant le dossier doit maîtriser la terminologie spécifique au PECA, idéalement comprendre son organisation et entretenir des relations avec les référents scolaires et culturels afin de renforcer sa candidature.

Cela provoque parfois des incompréhensions, freinant ainsi une communication fluide et un partage d'objectifs communs autour des projets du PECA, or la communication est une disparité du PECA qui sera abordée ultérieurement (Partie II point 2.3).

## **Partie I. Cadre théorique**

### **1. L'éducation muséale et la médiation culturelle : concepts et enjeux**

Les notions d'animation, de médiation et d'éducation muséale se chevauchent souvent, suscitant une confusion dans leur usage et leurs objectifs. Les études sur l'éducation et la pédagogie muséales mettent en lumière la relation ambivalente entre l'école et le musée. Elles examinent des concepts connexes tels que l'animation, la médiation et l'action culturelle, offrant ainsi une perspective nuancée sur l'éducation au musée<sup>14</sup>.

L'animation culturelle est l'une des quatre fonctions muséales, elle regroupe des initiatives visant à valoriser les collections et à élargir l'accès aux savoirs pour des publics variés. Des actions comme les visites guidées, les conférences et les ateliers<sup>15</sup>. L'animation est définie à partir du secteur socio-culturel comme le travail social, éducatif et culturel, le musée constitue un lieu où ce travail peut être poursuivi<sup>16</sup>.

La médiation culturelle, contrairement à l'animation, joue un rôle d'intermédiaire entre le patrimoine et le public<sup>17</sup>, visant à établir une relation facilitant l'appropriation culturelle et l'engagement du visiteur<sup>18</sup>. Elle s'inscrit aussi dans une perspective politique et sociale, où les

---

<sup>14</sup> SERGE C., « Éducation », in DESVALLÉES A. et MAIRESSE F. (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 87-120.

<sup>15</sup> GOB A. et DROUGUET N., *La muséologie : histoire, développements, enjeux actuels*, 5e éd., Malakoff, Armand Colin, 2021, p. 71.

<sup>16</sup> MAIRESSE F., *Dictionnaire de muséologie*, Paris, Armand Colin, 2022.

<sup>17</sup> GOB A. et DROUGUET N., *La muséologie*, op. cit., p. 297-299.

<sup>18</sup> CHAUMIER S. et MAIRESSE F., *La médiation culturelle*, 3e édition., Malakoff, Armand Colin, 2023, p. 71.

médiateurs deviennent des acteurs-clés pour démocratiser l'accès à la culture et répondre aux attentes des publics. Ainsi, « la médiation culturelle n'est pas une discipline, mais un secteur professionnel »<sup>19</sup>.

L'éducation muséale se distingue par son orientation spécifique vers les publics scolaires. Elle est qualifiée d'éducation informelle et d'éducation non-formelle<sup>20</sup> (dépendamment de l'attitude du visiteur) en opposition à l'éducation formelle propre à l'école<sup>21</sup>.

Une distinction est faite entre la pédagogie muséale de l'éducation muséale. L'éducation muséale s'entend comme « un ensemble de valeurs, de concepts, de savoirs et de pratiques dont le but est le développement du visiteur ». La pédagogie muséale est le cadre théorique au service de l'élaboration des activités éducatives en milieu muséal, activités dont le but principal est l'apprentissage de savoirs chez le visiteur<sup>22</sup>.

L'éducation muséale prend forme selon deux modes de communication : le média exposition et les programmes éducatifs. Les actions de l'éducation muséale ont pour objectifs de susciter des apprentissages, de conditionner des comportements sociaux, voire de provoquer des attitudes sociales ou d'engendrer de nouveaux intérêts<sup>23</sup>.

Aujourd'hui la notion d'éducation artistique et culturelle est privilégiée pour parler du lien entre la culture et l'école. L'éducation culturelle et artistique est un objet politico-administratif et non un objet scientifique<sup>24</sup>. Cette notion s'inscrit dans les politiques éducatives telles que celles insufflées par les instances internationales de l'UNESCO ou du Parlement européen et à l'échelle nationale.

---

<sup>19</sup> PÉQUIGNOT B., « Sociologie et médiation culturelle », in *L'Observatoire*, vol. 32 (2007), n° 2, p. 3-7.

<sup>20</sup> L'éducation informelle correspond aux apprentissages non intentionnels issus des activités quotidiennes liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Tous les musées y contribuent. L'éducation non-formelle, en revanche, désigne des apprentissages intégrés à des activités organisées et planifiées, sans évaluation ni délivrance de diplôme, contrairement à l'éducation formelle. MAIRESSE F., *Dictionnaire de muséologie*, op. cit., p. 235.

<sup>21</sup> DUFRESNE-TASSÉ C., « Éducation », in *Dictionnaire de muséologie*, Paris, Armand Colin, 2022, p. 230-235.

<sup>22</sup> ALLARD M. et BOUCHER S., *Éduquer au musée : un modèle théorique de pédagogie muséale*, Montréal, Hurtubise HMH, 1998, p. 40.

<sup>23</sup> MEUNIER A., « L'éducation muséale, un rapport au savoir », in *Recherches en communication*, vol. 29 (2008).

<sup>24</sup> JONCHERY A. et OCTOBRE S., « L'éducation artistique et culturelle : d'un signe administratif et politique à une ambition de recherche », in *L'éducation artistique et culturelle: une utopie à l'épreuve des sciences sociales*, Paris, Presses de Science Po, 2022, p. 15-45.

L'éducation artistique et culturelle rassemble sous une même dénomination une grande diversité d'activités (atelier de théâtre, éducation à l'image et au numérique, cours d'orchestre, etc.) parmi lesquels les visites de musée ne sont qu'un exemple<sup>25</sup>. L'éducation artistique et culturelle induit une co-éducation où la responsabilité éducative est partagée<sup>26</sup> entre l'équipe éducative et des acteurs culturels.

La notion d'éducation culturelle et artistique est fortement utilisée dans les contextes francophones, notamment en France et en Wallonie. En Flandre, on parle davantage d'éducation culturelle (*culturele educatie*)<sup>27</sup>, qui peut avoir une approche légèrement différente en mettant l'accent sur des aspects plus larges de la culture. En anglais, on emploie souvent des termes comme *cultural outreach*<sup>28</sup> (sensibilisation culturelle), ou encore *arts and cultural education*<sup>29</sup>, mais ces notions peuvent varier selon les contextes et systèmes éducatifs anglophones.

## **2. Les relations entre l'école et le musée**

La littérature traitant des relations entre l'école et le musée constitue le corpus le plus abondant dans le domaine de la pédagogie muséale, en particulier en raison d'un cadrage historique<sup>30</sup> qui ne sera pas exploré en profondeur.

Dans son article *La relation école-musée*, le didacticien Éric Triquet considère les élèves comme un « public captif » en raison de la scolarité obligatoire. Contrairement à l'école, qui impose une fréquentation quotidienne, le musée est un lieu de plaisir, fréquenté généralement pendant le temps libre et de manière occasionnelle<sup>31</sup>.

---

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>26</sup> JONCHERY A. et OCTOBRE S., « L'éducation artistique et culturelle : d'un signe administratif et politique à une ambition de recherche », *op. cit.*

<sup>27</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES MÉDIAS et GOUVERNEMENT FLAMAND, *L'éducation culturelle au sein de la culture, de la jeunesse et des médias*, <https://www.vlaanderen.be/cjm/nl/cultuur/cultuureducatie/cultuureducatie-binnen-cultuur-jeugd-en-media>, consulté le 7 décembre 2024.

<sup>28</sup> UNESCO, *Outreach programme and art promotion - Policy Monitoring Platform*, <https://www.unesco.org/creativity/en/policy-monitoring-platform/outreach-programme-and-art-promotion>, consulté le 13 décembre 2024.

<sup>29</sup> UNESCO, *World Conference on Culture and Arts Education 2024 | UNESCO*, <https://www.unesco.org/en/wccae2024>, consulté le 13 décembre 2024.

<sup>30</sup> POLI M.-S., « Éducation et musée », in *Culture & Musées. Muséologie et recherches sur la culture*, (2013), Hors-série, p. 165-187.

<sup>31</sup> TRIQUET É., « La relation école - musée. », in *Grand N*, (2000 1999), n° 66, p. 93-106.

Anik Meunier fait la synthèse des travaux qui ont établi les différentes relations entre l'école et le musée. Elle identifie cinq typologies de relations entre l'école et le musée qui permettent l'analyse des types de projets pédagogiques :

- 1) L'harmonisation du musée et de l'école consiste en une relation qui s'établit entre l'école et le musée. Idéalement, elle se définit comme un partenariat qui respecte les missions, les rôles, les approches, les méthodes, les stratégies et les contenus d'apprentissage de chaque partenaire. Les musées qui favorisent ce type de relation avec l'école prennent en compte le contenu de leurs collections tout en favorisant l'adéquation de ces contenus avec celui des programmes d'études des écoles.
- 2) La parascolarisation du musée considère que l'accueil des groupes scolaires doit être une priorité, les musées font le choix d'offrir des programmes et des activités éducatives spécifiquement destinés aux groupes scolaires sans être spécialement de lien avec les programmes d'études des écoles.
- 3) La déscolarisation du musée lorsque les musées refusent de considérer le public scolaire comme un public spécifique réduisant les arrangements institutionnels avec l'école.
- 4) La prise en charge des missions de l'école par le musée est de mise lorsque les enseignant·e·s se tournent vers les musées pour développer des outils et des stratégies d'apprentissage susceptibles de les soutenir dans leur tâche, par exemple dans le cadre d'ateliers pédagogiques en lien avec les programmes scolaires, mais difficilement abordables en classe. Le musée peut ainsi se substituer, dans sa globalité ou en partie, à l'enseignant.
- 5) La scolarisation du musée : lorsque le musée est considéré comme une simple ressource éducative, est subordonné aux objectifs et projets scolaires. La visite est définie uniquement en relation avec une activité pédagogique en classe, reléguant ainsi la spécificité du musée au second plan. Cette relation ne constitue pas un véritable partenariat, mais met plutôt le musée au service de l'école<sup>32</sup>. Historiquement, les relations établies entre le musée et l'école ont conduit à une scolarisation du musée, entraînant une diminution de la reconnaissance de ses spécificités propres<sup>33</sup>.

---

<sup>32</sup> MEUNIER A., « L'éducation muséale », *op. cit.*

<sup>33</sup> BÉLANGER C. et MEUNIER A., *Vers une approche muséologique de la visite scolaire au musée: projet de formation à l'intention des futurs enseignants québécois*, Montréal, Groupe de recherche sur l'éducation et les musées, Université du Québec à Montréal, 2011, p. 62.

Si Anik Meunier propose une perspective générale, agéographique de l'éducation muséale, l'ouvrage *Histoire de la médiation muséale en Belgique* édité par l'ICOM CECA<sup>34</sup> évoque les spécificités du contexte belge de la médiation muséale passées et futures. L'éducation muséale du 20<sup>e</sup> siècle en Belgique est marquée par des figures pionnières comme Jean Capart, fondateur du service pédagogique des musées royaux du Cinquantenaire en 1922, ou Michel Thiery et Germaine Faider-Feytmans, qui portent une attention particulière aux publics scolaires. Michel Thiery fonde le Musée scolaire à Gand en 1924 autour de collections scientifiques. Germaine Faider-Feytmans crée en 1946 le service pédagogique du Musée de Mariemont qui s'adresse particulièrement aux publics scolaires.

Les travaux des chercheurs appartenant au Groupe de recherche sur l'éducation et les musées (GREM) de l'Université du Québec à Montréal est dédié à l'étude des relations entre les musées, l'éducation et les publics. Les travaux des chercheurs du GREM, parmi lesquels Michel Allard<sup>35</sup>, Anik Meunier et Suzanne Boucher<sup>36</sup>, ont permis de produire des études empiriques, des outils méthodologiques et des cadres conceptuels qui enrichissent le champ de l'éducation muséale. Ils ont développé des modèles de la situation pédagogique (fig.4) lors de la visite scolaire au musée pour analyser et structurer les dynamiques éducatives dans ces contextes spécifiques. Ces modèles visent à comprendre les interactions entre les acteurs (enseignant, médiateur culturel, élève), les contextes école et musée, et les dispositifs qui influencent l'apprentissage des élèves lors de visites scolaires.

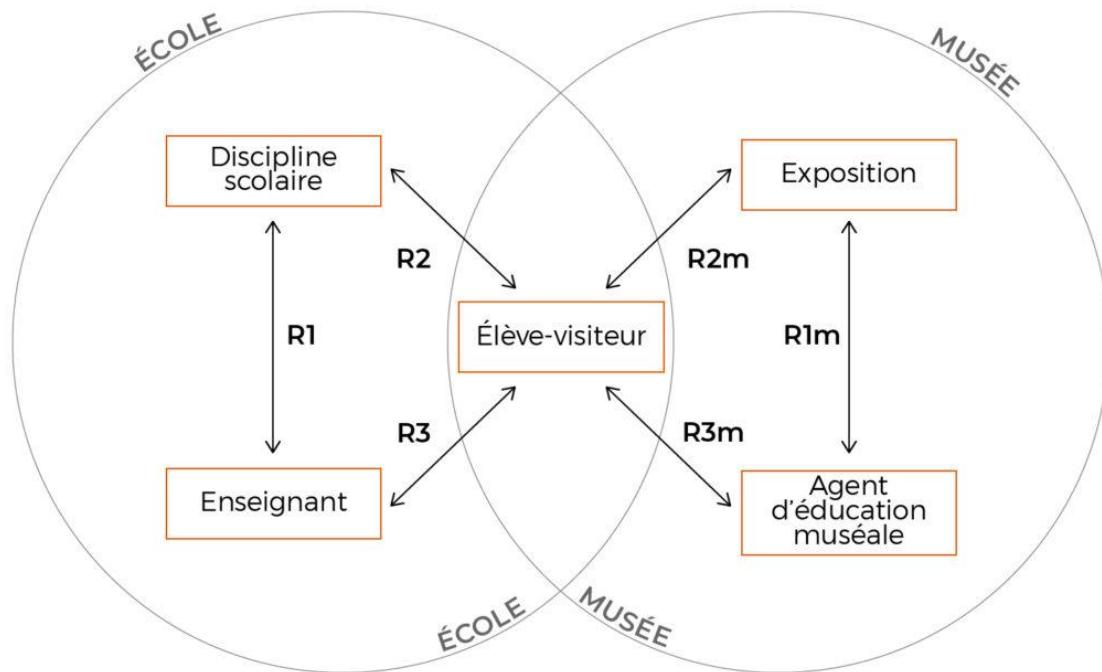
---

<sup>34</sup> GESCHÉ-KONING N. (dir.), *Histoire de la médiation muséale en Belgique*, op. cit.

<sup>35</sup> ALLARD M., *Le musée et l'école*, Montréal, Québec, Hurtubise - H.M.H., 1991.

<sup>36</sup> ALLARD M. et BOUCHER S., *Éduquer au musée*, op. cit.

Fig. 4 : Modèle systémique de la situation pédagogique survenant lors de la visite scolaire au musée (adapté de Allard M. et Boucher S., *Éduquer au musée : un modèle théorique de pédagogie muséale*, 1998)<sup>37</sup>.



R1 : relation de transposition didactique

R2 : relation d'enseignement

R3 : relation d'apprentissage

R1m : relation de transposition muséographique

R2m : relation de support

R3m : relation d'appropriation

La relation école-musée est souvent envisagée au travers du partenariat : en 1998, Daniel Jacobi et Odile Coppey retracent quelques évolutions du partenariat des musées avec les écoles tant dans les pratiques que dans les politiques. Pour les musées, ces partenariats permettent de mieux répondre aux besoins pédagogiques des enseignants et des élèves. Les auteurs appellent les musées à dépasser une approche purement déclarative pour s'engager activement dans des collaborations structurées avec les écoles et d'autres organismes éducatifs. Les politiques, pour leur part, ont amorcé des dispositifs comme les jumelages, initiés en France à partir de 1992, sont un exemple marquant de partenariat. Ces jumelages permettent une interaction régulière et enrichissante entre établissements scolaires (notamment en zones d'éducation prioritaire) et musées<sup>38</sup>.

<sup>37</sup>Ce schéma, issu du site internet du groupe de recherche, a été sélectionné pour sa clarté et sa concision. Il existe cependant une variété d'autres schémas développés dans leurs publications. *Ibid.* ; GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ÉDUCATION ET LES MUSÉES, *Modèles du GREM*, <https://grem.uqam.ca/modeles-du-grem/>, consulté le 13 décembre 2024.

<sup>38</sup> JACOBI D. et COPPEY O., « Introduction - Musée et éducation : au-delà du consensus, la recherche du partenariat », in *Culture & Musées*, vol. 7 (1995), n° 1, p. 10-22.

Françoise Buffet explore comment écoles et musées peuvent collaborer pour enrichir l'éducation. Bien que ces institutions travaillent ensemble depuis longtemps, leurs relations restent souvent ponctuelles et limitées. Il s'agit de dépasser les simples collaborations pour créer une véritable synergie<sup>39</sup>. Elle distingue trois types d'actions partenariales entre école et musée : rencontre, collaboration et partenariat qui se distinguent par différents degrés de participation (fig. 5)<sup>40</sup>:

Fig. 5 : Degrés de participation de l'action partenariale, schéma d'après le tableau *Critère de description de l'action partenariale* de Françoise Buffet<sup>41</sup>, Elina Noris.



La rencontre : est souvent ponctuelle et informelle. Elle repose sur une interaction de courte durée entre l'école et le musée. Ce type d'échange peut inclure une visite guidée, une participation à une activité éducative ou un événement culturel. Il s'agit d'un contact initial, sans engagement profond entre les deux institutions.

La collaboration : implique un degré d'engagement plus important que la simple rencontre. Les enseignants et les responsables culturels travaillent ensemble pour construire une activité éducative adaptée aux besoins des élèves. Elle repose sur un objectif partagé, de combiner les compétences de l'école (éducation) et du musée (culture et patrimoine) pour enrichir les apprentissages, mais avec des rôles distincts pour chaque institution.

Le partenariat : est une relation structurée et durable entre l'école et le musée. Il repose sur des accords formalisés (contrats ou conventions) qui définissent les objectifs, les responsabilités, et les contributions de chaque partie. Les actions éducatives sont co-construites dans une

<sup>39</sup> BUFFET F., « Entre école et musée : le temps du partenariat culturel et éducatif? », in *Culture & Musées*, vol. 7 (1995), n° 1, p. 47-66.

<sup>40</sup> BUFFET F., « Evaluer l'engagement partenarial entre école et musée », in *Entre école et musée le partenariat culturel d'éducation*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1998, p. 181-197.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 189-190.

perspective d'enrichissement mutuel et alignées sur les programmes scolaires. Il a pour objectifs de construire un véritable projet éducatif et culturel, intégré dans la durée et d'établir une relation institutionnelle stable entre l'école et le musée.

### **3. L'éducation artistique et culturelle dans le monde : une perspective globale**

Une difficulté rencontrée lors de l'analyse de textes internationaux est l'absence de définition consensuelle de la notion d'éducation artistique et culturelle. Nathalie Montoya définit l'éducation artistique et culturelle comme étant « l'ambition de contribuer au processus de démocratisation culturelle par la mise en place de projets liés à l'art et à la culture avec des enfants et des adolescents, au sein des établissements scolaires<sup>42</sup> ».

L'UNESCO distingue deux approches de l'éducation artistique (qui ne s'excluent pas l'une et l'autre). D'une part, un enseignement des arts comme des matières à part entière, à travers l'enseignement des différentes disciplines artistiques, permettant ainsi chez les élèves le développement des talents artistiques, de la sensibilité et l'appréciation des arts. D'autres part, les arts peuvent être considérés comme une méthode d'enseignement et d'apprentissage dans laquelle les dimensions artistiques et culturelles s'intègrent à l'ensemble des matières du programme scolaire<sup>43</sup>.

Marie-Christine Bordeaux constate le développement contrasté et contradictoire de l'éducation culturelle et artistique à l'échelle mondiale. Elle met en évidence le fait que le consensus autour de ce développement repose sur un malentendu ou une tension, dû à l'absence d'une définition claire de l'éducation culturelle et artistique. Elle rappelle la distinction essentielle entre l'éducation à l'art, qui vise à intégrer l'enseignement des arts dans les programmes scolaires, et l'éducation par l'art, dont l'objectif est de créer des espaces d'expression et de création au sein de l'école avec le soutien des artistes et des institutions culturelles<sup>44</sup>.

---

<sup>42</sup> MONTOYA N., « Le “charisme de fonction” de l'artiste à l'école ? Retour sur la construction et les effets d'une hypothèse », in *Quaderni*, (2017), n° 92, p. 37-48.

<sup>43</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, *Feuille de route pour l'éducation artistique*, 2006.

<sup>44</sup> BORDEAUX M.-C., « L'éducation artistique et culturelle à l'épreuve de ses modèles », in *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, (2017), n° 92, p. 27-35.

Les analyses internationales sur les pratiques artistiques des élèves incluent non seulement les enseignements artistiques obligatoires et optionnels intégrés aux programmes scolaires, mais aussi les activités artistiques réalisées en dehors du temps scolaire. De plus, ces analyses englobent à la fois l'éducation à l'art et l'éducation par l'art. Cette approche adoptée dans les recherches contribue à entretenir une certaine ambiguïté sémantique autour de l'éducation culturelle et artistique.

L'étude de la Commission européenne, *L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe* de 2009, porte sur l'enseignement obligatoire du primaire jusqu'au secondaire supérieur (de 5 ou 6 ans à 15 ans) dans trente pays d'Europe. L'étude a été réalisée entre 2007-2008 et s'attarde également sur les formations initiales des enseignant·e·s, les partenariats et collaboration avec le monde culturel, sur les initiatives et recommandations pour le développement de l'éducation artistique et culturelle et sur les activités extracurriculaires, c'est-à-dire les activités destinées aux enfants en âge scolaire en dehors du temps de cours normal<sup>45</sup>. Les résultats de cette analyse permettent d'établir un état des lieux de l'éducation artistique au sein de la Communauté française en 2007-2008, en comparaison avec d'autres pays européens<sup>46</sup>.

La promotion de l'éducation artistique et culturelle par l'UNESCO est liée à la défense des droits à l'éducation, à la participation culturelle et à la promotion des droits culturels dans le monde. Deux textes de référence de l'UNESCO établissent un cadre d'objectifs attendus de la pratique des arts et de la culture à l'école auprès des pays membres à savoir la *Feuille de route de Lisbonne* de 2006 et l'*Agenda de Séoul* de 2010. Ces textes offrent des principes et objectifs pour renforcer et institutionnaliser l'éducation culturelle et artistique, soulignant l'importance des synergies entre culture et éducation pour le bénéfice des apprenants<sup>47</sup>.

---

<sup>45</sup> COMMISSION EUROPÉENNE et AGENCE EXÉCUTIVE «ÉDUCATION, AUDIOVISUEL ET CULTURE», *L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe*, LU, Eurydice, 2009.

<sup>46</sup> L'étude révèle que plus de la moitié des pays déclarent que la forme de collaboration la plus courante entre l'école et le monde culturel est la visite de musées, parfois de galeries, ainsi que de théâtres et de salles de concert. De nombreuses initiatives de médiation sont mises en œuvre dans tous les musées européens pour faciliter l'accès des élèves, telles que la gratuité d'entrée et l'organisation de visites pédagogiques. Ces actions sont parfois soutenues par l'État, ou elles sont menées de manière volontaire. Un tiers des pays affirment encourager les partenariats entre les établissements scolaires et les artistes. Néanmoins, la réalisation des visites scolaires et des partenariats dépend largement des écoles et des enseignant·e·s.

<sup>47</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, *Ce qu'il faut savoir sur l'éducation culturelle et artistique | UNESCO*, <https://www.unesco.org/fr/articles/ce-qu'il-faut-savoir-sur-education-culturelle-et-artistique>, consulté le 1 juillet 2024.

La *Feuille de route pour l'éducation artistique* de Lisbonne se présente comme un plaidoyer et un guide destiné à renforcer l'enseignement des arts<sup>48</sup>. La *Feuille de route* de Lisbonne de 2006 définit trois enjeux pédagogiques pour l'éducation culturelle et artistique : « l'étude des œuvres d'art, le contact direct avec les œuvres (concerts, expositions, livres et films), la pratique d'activités artistiques »<sup>49</sup>. Ces trois axes dictent les principes de la rencontre, de la pratique et de la connaissance dans le PECA.

Marie-Christine Bordeaux précise que ce triptyque associe les trois principaux modes historiques de transmission culturelle, traditionnellement soutenus par trois domaines distincts de l'intervention publique : la culture, l'éducation populaire et la pratique amateur. Bien que cette structure ternaire soit largement adoptée aujourd'hui par de nombreux pays, l'analyse des deux textes de référence majeurs de l'UNESCO, à savoir la *Feuille de route de Lisbonne* et l'*Agenda de Séoul*, révèle une tension entre deux orientations. D'une part, la reconnaissance de la pratique des arts et de l'initiation culturelle comme des droits intrinsèques, et non comme des moyens au service d'autres objectifs. D'autre part, l'ajustement aux exigences économiques de la société, une conception explicitement mise en avant dans l'*Agenda de Séoul* et dans le rapport de l'OCDE intitulé *L'art pour l'art ?*<sup>50</sup>.

De nombreuses publications se concentrent sur les effets et impacts positifs de l'éducation artistique et culturelle. Parmi celles-ci, il y a les actes du colloque du Symposium européen et international de recherche intitulé *Évaluation des effets de l'éducation artistique et culturelle*, qui s'est tenu au Centre Georges Pompidou en 2007<sup>51</sup>. De même, le rapport de l'OCDE publié en 2014, intitulé *L'art pour l'art ? L'impact de l'éducation artistique* explore ces questions en profondeur. Le rapport de l'OCDE explore l'impact de l'éducation artistique sur trois types de compétences liées à l'innovation : les compétences techniques, les compétences de réflexion et de créativité, et le caractère (compétences comportementales et sociales). Il analyse les effets des cours d'arts à l'école, des cours intégrant l'art dans d'autres disciplines scolaires, et des cours

---

<sup>48</sup> COMMISSION EUROPÉENNE et AGENCE EXÉCUTIVE «ÉDUCATION, AUDIOVISUEL ET CULTURE», *L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe*, *op. cit.*

<sup>49</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, *Feuille de route*, *op. cit.*

<sup>50</sup> BORDEAUX M.-C., « L'éducation artistique et culturelle à l'épreuve de ses modèles », *op. cit.*

<sup>51</sup> SYMPOSIUM EUROPÉEN ET INTERNATIONAL DE RECHERCHE et CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU (dir.), *Évaluer les effets de l'éducation artistique et culturelle : Symposium européen et international de recherche*, Centre Pompidou, les 10, 11 et 12 janvier 2007, Paris, la Documentation française Centre Pompidou, 2008.

artistiques en dehors du cadre scolaire<sup>52</sup>. L'analyse conclut qu'en Belgique francophone, les programmes scolaires accordent une place particulièrement restreinte aux disciplines artistiques et culturelles, comparativement à la majorité des pays développés.

En mars 2009, le Parlement européen adopte une résolution concernant les études artistiques dans l'Union européenne, qui recommande l'instauration d'un enseignement artistique obligatoire à tous les niveaux de la scolarité<sup>53</sup>.

En février 2024, l'UNESCO a organisé la Conférence mondiale sur l'éducation culturelle et artistique à Abou Dabi, aboutissant à la création du *Cadre de l'UNESCO pour l'éducation culturelle et artistique*. L'objectif est que ce cadre devienne un outil pour les États membres, leur permettant de développer des stratégies et des politiques intégrées qui incorporent la dimension culturelle dans les systèmes éducatifs. Le souhait est qu'il facilite l'investissement dans l'acquisition de compétences et d'aptitudes, notamment par le biais de la culture et des arts, en réponse aux besoins et opportunités du monde actuel<sup>54</sup>.

### **3.1. Conclusion : L'éducation artistique comme moteur de développement économique à l'échelle mondiale**

Le rapport de l'OCDE examine les effets de l'éducation artistique afin de justifier son utilité pour le développement économique de la société. L'éducation culturelle et artistique est considérée dans une perspective d'innovation, ayant un impact significatif sur le marché du travail. L'objectif est d'intégrer l'éducation artistique dans les programmes scolaires des pays membres de l'OCDE afin de favoriser leur développement.

La littérature visant à présenter les effets de l'éducation artistique et culturelle est abondante et constitue également un moyen de justifier les politiques publiques, leur efficacité (bien que

---

<sup>52</sup> WINNER E., R. GOLDSTEIN T. et VINCENT-LANCRIN S., *L'art pour l'art ? L'impact de l'éducation artistique*, Paris, Organisation for Economic Co-operation and Development, 2014.

<sup>53</sup> PARLEMENT EUROPÉEN, *Textes adoptés - Études artistiques dans l'Union européenne -*, [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-6-2009-0153\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-6-2009-0153_FR.html), consulté le 5 novembre 2024.

<sup>54</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, *Conférence mondiale sur l'éducation culturelle et artistique 2024 | UNESCO*, <https://www.unesco.org/fr/wccae2024>, consulté le 1 juillet 2024.

celle-ci soit difficilement mesurable pour l'EAC) ainsi que les investissements réalisés par les États.

La *Feuille de route* va régir certaines conditions dans lesquels doit s'exercer l'éducation artistique, notamment au travers des trois axes : rencontre, pratique et connaissance mais également en prônant certaines formes de partenariats la formation des enseignants qui seront abordés ultérieurement (cf. Partie III point 5). Les textes de l'UNESCO donnent un cadre mondial sur l'éducation artistique, qui donne une série de recommandations générales à suivre dans le cadre de développement d'une politique éducative et culturelle d'éducation artistique.

Cependant, il convient de souligner que ces recommandations internationales, bien qu'essentielles pour inspirer des initiatives comme le Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) en France ou le PECA en Fédération Wallonie-Bruxelles, agissent avant tout comme des cadres indicatifs. Leur application concrète dépend fortement du contexte local, notamment des politiques culturelles et éducatives en place dans chaque pays. Dans les États où les ministères de la Culture et de l'Enseignement collaborent étroitement, ces recommandations peuvent donner naissance à des projets innovants et durables. Toutefois, ces recommandations internationales ne peuvent être appliquées uniformément à travers le monde en raison des disparités profondes entre les contextes culturels, économiques et institutionnels des différents pays.

#### **4. L'éducation artistique et culturelle en France**

En tant que pionnière dans le développement de politiques d'éducation artistique et culturelle (EAC), la France a joué un rôle fondamental dans la structuration et la mise en œuvre de dispositifs visant à démocratiser l'accès à la culture. Pour mieux comprendre cet engagement, il est essentiel de se pencher sur l'histoire des politiques françaises d'EAC, qui permet de comprendre l'origine et les objectifs de telles initiatives. Ces efforts ont même inspiré des programmes similaires, comme le PECA en Belgique francophone. Ainsi, il est nécessaire d'étudier en premier lieu le cadre français pour mieux appréhender les spécificités du contexte belge.

Les études françaises adoptent parfois une conception élargie de l'éducation artistique et culturelle (EAC), conçue comme un levier d'épanouissement pour les jeunes et située à l'intersection de multiples politiques publiques. Cette approche ne limite pas l'EAC au cadre

scolaire, mais l'étend à des initiatives complémentaires, telles que le Pass Culture<sup>55</sup>. Cette recherche explore les politiques d'éducation artistique et culturelle (EAC) mises en œuvre dans le cadre scolaire.

Le PECA a été construit de façon à prendre en compte l'apport de la littérature sur l'éducation artistique et culturelle et en particulier les critiques françaises sur le PEAC<sup>56</sup>.

La France a développé dès l'après-guerre une politique culturelle d'État ambitieuse, à travers des institutions comme le Ministère des Affaires culturelles, créé en 1959 sous l'impulsion d'André Malraux. Cette institution a posé les bases d'une politique de démocratisation culturelle, visant à rendre la culture accessible à tous<sup>57</sup>.

Lors du colloque d'Amiens en 1968, intitulé « Pour une école nouvelle », la promotion de l'enseignement artistique et culturel au parcours scolaire a accompagné la critique du système éducatif traditionnel, influencé par le courant de l'éducation nouvelle<sup>58</sup>. Ce colloque a contribué ainsi à établir une doctrine spécifique de l'éducation artistique, reposant sur la collaboration entre les ministères de l'Éducation Nationale et des Affaires Culturelles<sup>59</sup>. Depuis, les gouvernements ont souligné l'importance d'éduquer les jeunes aux arts. Si les enseignements artistiques se développent dans les années 1970, ce n'est qu'à partir des années 1980 que des politiques communes entre les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale voient le jour. La loi du 6 janvier 1988 marque un tournant en permettant l'intervention d'artistes dans

---

<sup>55</sup> LUCIE FAILLIE et FAURE C., *Culture et éducation : vers une définition élargie de l'éducation artistique et culturelle*, Institut national des études territoriales, 2024.

<sup>56</sup> FOSSOUL O., ROLAND E., KENNY KHOURY et VAN LINT S., *Rapport du groupe de discussion mené auprès d'enseignants (enseignement primaire et secondaire) et des formateurs de Hautes Ecoles*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 2019.

<sup>57</sup> ROMAINVILLE C., « Démocratie culturelle & démocratisation de la culture – premier panorama de leurs usages dans la littérature francophone relative aux politiques culturelles (1960/2010) », in *Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, Repères (2014), n° 4-5, p. 36.

<sup>58</sup> KERLAN A., « De quoi l'éducation artistique et culturelle est-elle le nom ? Quelques éclairages généalogiques », in *L'éducation artistique et culturelle: mythes et malentendus*, Paris, l'Harmattan, 2019, p. 21-61 ; LUCIE FAILLIE et FAURE C., *Culture et éducation, op. cit.*, p. 4.

<sup>59</sup> CHOPIN M.-P. et SINIGAGLIA J., « L'objectif démocratique des politiques d'éducation artistique et culturelle au prisme de l'histoire : une continuité de surface ? », in *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain*. Cahiers du MIMMOC, 2023), n° 29.

les écoles, posant ainsi les bases de l'éducation artistique et culturelle (EAC) autour de la rencontre avec les artistes<sup>60</sup>.

Ainsi, l'intégration formelle de l'éducation artistique et culturelle dans le système éducatif français s'est renforcée à partir de Jack Lang qui promeut l'éducation artistique à l'école, notamment à travers la mise en place de dispositifs comme les « classes à projet artistique et culturelle (PAC) » en 2001 et l'opération « collège au cinéma » permettant de renforcer le lien entre l'école et les arts<sup>61</sup>.

Par ailleurs, il convient de mentionner les rapports d'évaluation qui ont éclairé l'évolution de ces politiques. Le *Rapport Chiffert* de 2003 analyse le rôle du Ministère de la Culture dans l'éducation artistique, l'implication des collectivités territoriales, les moyens budgétaires nécessaires et les stratégies pour généraliser cet accès<sup>62</sup>. Cela mène à la création par décret du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC) en 2005, qui assure la promotion des arts à l'école<sup>63</sup>.

De plus, entre 2007 et 2012, une série de circulaires ministérielles ont illustré une volonté progressive de renforcer et de diversifier l'éducation artistique et culturelle, en intégrant des pratiques variées (musique, théâtre, résidences d'artistes) et en créant des dispositifs accessibles à tous les niveaux d'enseignement<sup>64</sup>. En 2013, cette dynamique s'est concrétisée avec la mise en place du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC), qui a pour objectif d'offrir à chaque élève un parcours dans le domaine des arts et de la culture, de la maternelle jusqu'au lycée. Ce parcours s'inscrit dans la continuité des politiques éducatives qui visent à structurer de manière progressive les expériences artistiques et culturelles des jeunes<sup>65</sup>. En 2016, le

---

<sup>60</sup> *Ibid.* ; LUCIE FAILLIE et FAURE C., *Culture et éducation, op. cit.*

<sup>61</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Jack Lang (1981-1986 / 1988-1993)*, <https://www.culture.gouv.fr/nous-connaître/Decouvrir-le-ministère/histoire-du-ministère/l-histoire-du-ministère/Les-ministres/jack-lang-1981-1986-1988-1993>, consulté le 28 octobre 2024 ; JONCHERY A. et OCTOBRE S., « L'éducation artistique et culturelle : d'un signe administratif et politique à une ambition de recherche », *op. cit.*, p. 26-27.

<sup>62</sup> CHIFFERT A., JUPPÉ-LEBLOND C., LESAGE G. et KRYNEN M.-M., *Rapport | L'éducation aux arts et à la culture*, Ministère de la Jeunesse, de L'Education Nationale et La Recherche., 2003.

<sup>63</sup> MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle*, <https://www.education.gouv.fr/le-haut-conseil-de-l-education-artistique-et-culturelle-11552>, consulté le 28 octobre 2024.

<sup>64</sup> MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, *L'éducation artistique et culturelle*, <https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-7496>, consulté le 23 octobre 2024.

<sup>65</sup> *Ibid.*

HCEAC a présenté la *Charte de l'éducation artistique et culturelle*, qui a pour vocation de guider et structurer les politiques éducatives et culturelles autour de dix principes, dans le but de compléter le référentiel du PEAC. Elle s'inscrit dans la continuité de la démocratisation culturelle et dans l'esprit des réformes des Ministères de la Culture et de l'Éducation<sup>66</sup>. Elle formalise les objectifs et les moyens pour développer l'EAC, avec des axes prioritaires comme l'accès à la culture, la pratique artistique et la rencontre avec les artistes<sup>67</sup>.

En outre, la littérature sur l'éducation culturelle et artistique témoigne des évolutions de l'étude de ce champ de recherche, au croisement des politiques éducatives et des politiques culturelles, de la sociologie de l'éducation, des sciences de l'éducation et de la jeunesse. L'éducation artistique et culturelle française est définie comme une politique transversale entre culture, éducation et jeunesse portée par l'Etat<sup>68</sup>. Initialement marquée par des acteurs engagés, la mise en place des politiques d'EAC en France est marquée par une implication militante qui cherche principalement à témoigner des bénéfices de l'éducation à et par l'art. Ainsi, en 2005, Jean-Gabriel Carasso publie *Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture ? Manifeste pour une politique de l'éducation artistique et culturelle*<sup>69</sup>. Ces articles offrent une critique de l'état de l'EAC en France avant la mise en place du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC)<sup>70</sup>.

Cette littérature engagée sur l'éducation artistique est influencée par la genèse militante de l'éducation artistique comme elle s'est développée en Europe après 1968. La littérature militante a laissé une place aux discours de professionnels qui éclairent les apports de l'EAC et sa dimension éducative<sup>71</sup>. Une partie de la littérature de ce champ est attachée à l'évaluation et

---

<sup>66</sup> *Ibid.*

<sup>67</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Charte pour l'éducation artistique et culturelle*, <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/education-artistique-et-culturelle/Actualites/Charte-pour-l-education-artistique-et-culturelle>, consulté le 24 juillet 2024.

<sup>68</sup> BORDEAUX M.-C. et KERLAN A., *L'évaluation des « effets » de l'éducation artistique et culturelle Étude méthodologique et épistémologique*, 2016.

<sup>69</sup> CARASSO J.-G., *Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture ?*, Toulouse, Éd. de l'Attribut, 2005.

<sup>70</sup> CARASSO J.-G., « Éducation artistique et culturelle : au piège de la généralisation ! », in *NECTART*, vol. 2 (2016), n° 1, p. 86-91 ; CARASSO J.-G., « Éducation artistique et culturelle : un “parcours” de combattants », in *L'Observatoire*, vol. 42 (2013), n° 1, p. 81-84.

<sup>71</sup> BARRÈRE A. et MONTOYA N., « Des sociologues au pays de l'Eldorado », in *L'éducation artistique et culturelle : mythes et malentendus*, Paris, l'Harmattan, 2019, p. 7-18.

l'analyse des effets de l'éducation artistique et culturelle sur les élèves tels que l'analyse de l'OCDE *L'art pour l'art* ?.

Dans l'ouvrage intitulé *L'art fait-il grandir l'enfant ? Essai sur l'évaluation de l'éducation artistique et culturelle* publié en 2014, Jean-Marc Lauret établit les fondements d'une démarche d'évaluation relative aux politiques publiques dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. L'auteur synthétise les compétences développées par l'éducation artistique et culturelle à l'instar de Alain Kerlan et Samia Langar dans *Cet art qui éduque*<sup>72</sup>. Jean-Marc Lauret plaide pour une évaluation qualitative à long terme. Cette approche vise à démontrer les bénéfices d'une politique d'EAC et à proposer une méthodologie pour l'évaluation des politiques publiques<sup>73</sup>.

De surcroît, l'ouvrage *Éducation artistique, l'éternel retour ? Une ambition nationale à l'épreuve des territoires* paru en 2014 propose une rétrospective détaillée de l'institutionnalisation du projet d'éducation artistique et culturelle. Les auteurs examinent les objectifs et les ambitions des politiques culturelles et éducatives nationales, ainsi que les discours qui les accompagnent. L'ouvrage contribue significativement à la compréhension des principes et à l'historique de l'éducation artistique et culturelle en France. Cependant, cette analyse révèle aussi des tensions, notamment les inégalités entre les différentes régions et communes en termes de ressources, d'accès à l'art et à la culture, et donc de mise en œuvre des politiques d'EAC. Pour répondre à ces enjeux, les auteurs proposent des pistes pour surmonter les obstacles identifiés par la décentralisation de l'EAC sur les territoires<sup>74</sup>. Dans le cadre du PECA, la décentralisation territoriale est de mise par les coordinateurs de référents scolaires qui sont en charge de la coopération des GOC par zone, un point qui sera traité en détail par la suite (cf. Partie I point 1.1 et point 2).

Jean-Marc Lauret examine la pertinence et l'impact des méthodes d'évaluation sur les politiques culturelles. Il critique l'utilisation d'indicateurs quantitatifs, arguant que ceux-ci peuvent déformer les objectifs initiaux en favorisant une priorisation des chiffres au détriment

---

<sup>72</sup> KERLAN A. et LANGAR S., *Cet art qui éduque*, [Paris] Bruxelles, Éditions Fabert Yapaka.be, 2015.

<sup>73</sup> LAURET J.-M., *L'art fait-il grandir l'enfant ? Essai sur l'évaluation de l'éducation artistique et culturelle*, Toulouse, Éditions de l'Attribut, 2014.

<sup>74</sup> BORDEAUX M.-C. et DESCHAMPS F., *Éducation artistique, l'éternel retour ? une ambition nationale à l'épreuve des territoires*, Toulouse, Éd. de l'Attribut, 2013.

de la qualité et de l'impact réel des programmes éducatifs. Ce regard critique sur les démarches d'évaluation met en lumière la nécessité d'ouvrir de nouveaux chantiers, non seulement dans le domaine des sciences de l'éducation, mais aussi dans ceux des neurosciences, des sciences politiques et de la sociologie, afin d'enrichir le champ de recherche. Ainsi, il apparaît essentiel d'adopter une approche multidisciplinaire pour appréhender l'EAC de manière plus holistique<sup>75</sup>.

Alain Kerlan publie un article intitulé *L'éducation artistique et culturelle, entre utopie et hétérotopie. Éléments de généalogie*<sup>76</sup> dont il propose une version améliorée en 2019 dans l'ouvrage *L'éducation artistique et culturelle. Mythes et malentendus*<sup>77</sup>. Son analyse retrace l'historique de l'EAC à la lumière de l'histoire de la pensée critique, mettant en relief les éléments utopiques et hétérotropiques de l'éducation artistique et culturelle. Il montre comment ces idées peuvent à la fois inspirer et questionner les pratiques éducatives actuelles.

L'utopie dans l'éducation artistique et culturelle est liée à l'idée de transformer la société par l'éducation influencée par la pédagogie nouvelle. Cette vision utopique s'exprime par des valeurs comme la justice, l'égalité et l'émancipation sociale. Il s'agit d'utiliser l'art et la culture pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté avant l'heure. L'accent est mis sur la créativité, l'imagination et l'expression individuelle, ces éléments utopiques visent à libérer les élèves des contraintes de l'éducation traditionnelle. Alain Kerlan caractérise l'EAC au sein de l'école comme étant une hétérotopie. L'EAC est selon lui, une hétérotopie car elle est à la fois dedans et en dehors de l'école c'est-à-dire une juxtaposition d'espaces et de logiques incompatibles : « L'entrée de l'art à l'école a pour premier effet d'ébranler l'espace et le temps scolaires, quelque chose de cette dénonciation ». Dans l'éducation artistique, cela se traduit par la création de lieux et de moments où d'autres pratiques éducatives et non traditionnelles peuvent se développer. Dès lors, les valeurs portées par les espaces hétérotropiques peuvent entrer en conflit avec celles des institutions éducatives traditionnelles, créant des tensions et des difficultés d'intégration.

---

<sup>75</sup> LAURET J.-M., « L'évaluation des politiques d'éducation artistique et culturelle, approche critique et prospective », in *Quaderni*, (2017), n° 92, p. 85-95.

<sup>76</sup> KERLAN A., « L'éducation artistique et culturelle, entre utopie et hétérotopie. Éléments de généalogie », in *Quaderni*, (2017), n° 92, p. 13-26.

<sup>77</sup> KERLAN A., « De quoi l'éducation artistique et culturelle est-elle le nom ? », *op. cit.*

Dans *L'Éducation artistique et culturelle : Mythes et malentendus*, Nathalie Montoya et Anne Barrère analysent et remettent en question les conceptions idéalisées de l'éducation artistique. L'ouvrage s'attache à déconstruire les mythes l'entourant, en soulignant notamment son instrumentalisation politique en France. Les auteurs explorent comment les discours politiques ont parfois détourné la culture artistique à des fins de cohésion sociale ou de valorisation économique, au détriment d'une véritable approche critique et émancipatrice de la culture<sup>78</sup>.

La publication *L'éducation artistique et culturelle : une utopie à l'épreuve des sciences sociales* présente une critique renouvelée de la politique française en termes d'EAC<sup>79</sup>. L'ouvrage collectif actualise les débats qui ont précédé par l'exploration des politiques, des pratiques et des effets de l'EAC. Une première section se concentre sur les aspects théoriques et historiques examinant l'évolution historique des politiques culturelles et éducatives en France. La seconde partie est consacrée aux acteurs impliqués dans l'EAC, y compris les enseignant·e·s, les artistes, les médiateurs culturels et les familles. Elle explore les dynamiques et les interactions entre ces groupes, et comment chacun contribue à la mise en œuvre des programmes d'EAC. Une fois de plus, la dernière partie s'attache à témoigner des impacts de l'EAC sur les élèves. Les études de cas présentées montrent que l'EAC peut favoriser la socialisation, le développement personnel et la réussite scolaire des élèves. Cependant, les bénéfices de ces programmes ne sont pas uniformément répartis, et certaines inégalités persistent en fonction du capital culturel des élèves.

#### **4.1. Conclusion : l'EAC en France, entre ambitions et réalités**

La richesse et la diversité de la littérature sur l'éducation artistique et culturelle en France témoignent des questionnements engendrés par les efforts de démocratiser l'accès à la culture.

Les recherches sur ce sujet proposent une analyse critique des politiques publiques passées ou en cours, en retracant leur évolution historique. Elles donnent également la parole aux acteurs de terrain, qui partagent leurs expériences et les défis rencontrés, tout en mettant en évidence

---

<sup>78</sup> BARRÈRE A. et MONTOYA N., *L'éducation artistique et culturelle: mythes et malentendus*, Paris, l'Harmattan, 2019.

<sup>79</sup> JONCHERY A. et OCTOBRE S., *L'éducation artistique et culturelle: une utopie à l'épreuve des sciences sociales*, Paris, Presses de Science Po, 2022.

les bénéfices de l'éducation artistique et culturelle (EAC), ainsi que les limites de leur pouvoir d'action.

Les politiques publiques d'éducation artistique et culturelle en France incarnent un engagement politique envers l'égalité d'accès à la culture, une valeur essentielle ancrée dans les politiques culturelles depuis des décennies. À travers des dispositifs tels que le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC), l'État s'engage à promouvoir l'accès à la culture et aux arts de tous les jeunes et témoigne d'une volonté d'intégrer l'art dans le parcours de chaque élève. Cette volonté est tout à fait similaire en FWB avec le PECA.

Cependant, l'analyse critique des mises en œuvre révèle des inégalités persistantes, notamment en termes d'accès et de qualité des offres d'EAC. Pour véritablement réaliser les idéaux d'égalité, il est impératif que les politiques d'EAC soient constamment réévaluées et adaptées, s'accompagnant d'une formation continue des enseignant·e·s et d'un financement ciblé vers les zones les plus vulnérables. En intégrant ces éléments, la France pourra affirmer son engagement envers l'accès universel à la culture.

## **5. L'éducation culturelle et artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles**

Dans la section suivante, serons examinées les politiques d'éducation culturelle et artistique mises en œuvre en Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de contextualiser les initiatives qui ont précédé l'instauration du parcours. Cette analyse se concentre exclusivement sur la Communauté française, la culture relevant de ses compétences spécifiques. Toutefois, il est nécessaire de présenter brièvement la situation en Flandre pour offrir une perspective comparative.

En Flandre, l'éducation culturelle est prise en charge par le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Médias en collaboration avec le Ministère de l'Éducation et de la Formation<sup>80</sup>. La collaboration entre les deux ministères illustre l'application des recommandations internationales, qui soulignent l'importance d'une approche concertée dans le domaine de l'éducation culturelle<sup>81</sup>.

---

<sup>80</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES MÉDIAS et GOUVERNEMENT FLAMAND, *Culture et éducation*, <https://www.vlaanderen.be/cjm/nl/cultuur/cultuureducatie/cultuur-en-onderwijs>, consulté le 7 décembre 2024.

<sup>81</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, *Feuille de route*, op. cit.

Au sein du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Médias, le concept d'éducation culturelle englobe l'ensemble des activités visant à « apprendre sur la culture » et à « apprendre à travers la culture ». Cette approche vise non seulement à donner du sens à la réalité qui nous entoure, mais également à encourager une participation active à la culture tout en permettant l'épanouissement et le développement des talents individuels. Elle met également en avant le renforcement de compétences essentielles pour l'avenir, telles que la créativité, la pensée critique, les aptitudes sociales et l'innovation<sup>82</sup>. Cette définition s'inscrit dans la continuité des recommandations formulées à l'échelle internationale.

Le Ministère de l'Éducation et de la Formation en Flandre a mis en place la plateforme *Cultuurkuur* qui vise à renforcer l'éducation culturelle. Il s'agit plus d'une plateforme de rencontre qui vise à mettre en contact les enseignants et les organisations culturelles pour l'organisation d'activités pédagogiques<sup>83</sup>. D'autres mesures comme la « La boîte à outils de réflexion d'éducation culturelle » sont destinées principalement aux professionnels et organisations impliqués dans l'éducation culturelle en Flandre (enseignants, responsables éducatifs au sein d'institutions culturelles, artistes et animateurs culturels, associations, etc.)<sup>84</sup>.

## **5.1. Évolution du cadre législatif**

Déjà en 1997 le Ministère de l'Enseignement du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le *Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre*, délimite timidement des missions à l'école de susciter « le goût pour la culture et la créativité » ainsi que de « favoriser la participation à des activités culturelles et sportives par une collaboration avec les acteurs concernés » (Art. 8, 8°). Toutefois le financement à ces activités sportives comme culturelles ainsi que les déplacements qui y sont liés n'est pas inclus dans le minerval (Art. 100, § 2, 1°)<sup>85</sup>.

---

<sup>82</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES MÉDIAS et GOUVERNEMENT FLAMAND, « L'éducation culturelle au sein de la culture, de la jeunesse et des médias », *op. cit.*

<sup>83</sup> GOUVERNEMENT FLAMAND et MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, *Accueil | Cultuur Kuur*, <https://www.cultuurkuur.be/>, consulté le 26 novembre 2024.

<sup>84</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES MÉDIAS et GOUVERNEMENT FLAMAND, *Boîte à outils d'éducation culturelle*, <https://www.vlaanderen.be/cjm/nl/cultuur/cultuureducatie/toolkit-cultuureducatie>, consulté le 7 décembre 2024.

<sup>85</sup> MINISTÈRE DE L'EDUCATION, *Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre*.

En Fédération-Wallonie Bruxelles, des partenariats entre le Ministère de la Culture et de l'Enseignement préexistaient au PECA notamment grâce au décret du 24 mars 2006<sup>86</sup> qui a pour mission d'initier et de faciliter les collaborations entre les mondes de l'Éducation et de la Culture. Ces collaborations prenaient place via différentes initiatives qui offraient la possibilité de réaliser et de soutenir des activités culturelles dans les établissements d'enseignement organisés ou subventionnés de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce décret a permis le financement de nombreux projets de collaborations pérennes ou ponctuelles entre des acteurs de l'enseignement et du secteur culturel, ainsi que des dispositifs permanents, Culture-École, portés par l'ancienne Cellule Culture-Enseignement renommée Service PECA depuis 2020<sup>87</sup>.

Cependant, aucune obligation n'impose aux écoles d'organiser des cours ou des activités culturelles et artistiques tout au long du parcours scolaire des élèves. La présence de l'art à l'école reste donc clairement facultative<sup>88</sup> et se base toujours sur la bonne volonté des enseignant-e-s.

En 2009, l'étude de la Commission européenne intitulée *L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe* a mis en lumière plusieurs observations concernant l'enseignement artistique en Belgique. En Communauté française, en 2007-2008, l'enseignement des arts visuels et de la musique constitue des disciplines obligatoires dans les programmes scolaires pour les élèves âgés de 5 à 15 ans, à une hauteur de 30 heures par an. Ce volume horaire est relativement faible comparé à celui observé dans d'autres pays européens<sup>89</sup>. L'étude indique également qu'aucune modification n'était prévue dans l'enseignement des matières artistiques au sein de la Communauté française après 2007<sup>90</sup>.

---

<sup>86</sup> LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, *Décret relatif à la mise en œuvre, la promotion et le renforcement des Collaborations entre la Culture et l'Enseignement*.

<sup>87</sup> FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Culture-Enseignement*, <http://www.enseignement.be/index.php?page=25273&navi=4044>, consulté le 2 juillet 2024.

<sup>88</sup> PAINDAVOINE I., GOHY F. et COSSE V., « Approches quantitative et qualitative du secteur musical en Fédération Wallonie-Bruxelles », in *Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, Etudes Politiques culturelles (2015), n° 6, p. 114.

<sup>89</sup> COMMISSION EUROPÉENNE et AGENCE EXÉCUTIVE «ÉDUCATION, AUDIOVISUEL ET CULTURE», *L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe*, op. cit., p. 27.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 89.

## **5.2. Les projets Culture-École**

Le décret relatif à la mise en œuvre, la promotion et le renforcement des collaborations entre la Culture et l’Enseignement du 24 mars 2006 dit « Décret Culture-École », prévoit 4 axes d’interventions : « Les collaborations durables », « les collaborations ponctuelles », « les activités portées par la Cellule Culture-Enseignement » de la Fédération Wallonie-Bruxelles (équivalents des dispositifs permanents actuels) et les « partenariats privilégiés » dont les modalités sont précisées dans une convention ou un contrat-programme entre l’opérateur culturels et la FWB<sup>91</sup>. Ces types d’interventions ont existé jusque l’année scolaire 2021-2022.

Les « collaborations durables » répondaient à un appel à projets, celles-ci étaient menées sur une année scolaire, essentiellement réalisées durant le temps scolaire sur base d’une convention de partenariat conclue entre une école et un opérateur. Les activités se déroulaient durant toute l’année scolaire. En 2021, les « collaborations durables » bénéficiaient de subventions de 4 000 € maximum par projet sélectionné (sur un budget disponible pour 2021-2022 de 405 000 €).

Les projets ponctuels étaient financés à une hauteur de 2 000 € maximum par projet sélectionné (sur un budget disponible en 2021-2022 de 102 000 €). Il s’agit de collaborations entre une école et un opérateur culturel mais qui ne répondent pas à un appel à projets, et peuvent se réaliser pendant le temps scolaire. Les projets prennent cours sur une demi-année scolaire entre le premier septembre et le 31 décembre ou entre le 1er janvier et le 30 juin<sup>92</sup>.

Dès 2016, un nouvel appel à projets intitulé « Artistes à l’école », a été lancé, doté d’une enveloppe de 200 000 € avec une limite de 10 000 € par école. Ce programme vise à accueillir des artistes au sein des écoles pour une durée déterminée dans le but de partager une expérience artistique. La subvention devait être consacrée à 60% aux prestations artistiques (s’levant à 45 € maximum par heure pour les activités, les réunions de coordination et l’évaluation), le solde pouvait être affecté à l’achat de matériel, à des visites, des rencontres culturelles extérieures en

---

<sup>91</sup> FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, « Culture-Enseignement », *op. cit.*

<sup>92</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE et MINISTÈRE DE L’EDUCATION, *Circulaire 7917 du 15/01/2021 Collaboration entre culture et enseignement appel à projets.*

lien avec le projet<sup>93</sup>. Ces résidences d'artistes se sont déroulées dès l'année scolaire 2016-2017 jusqu'en 2021-2022.

Des données quantitatives permettent de voir les budgets entre 2011 et 2020 et les actions des dispositifs Culture-École entre 2016 et 2020<sup>94</sup>. Entre 2016 et 2020, on constate que ce sont les « collaborations durables » qui sont le plus mises en œuvre par les opérateurs culturels avec une centaine de projets par année qui touchent près de 6 000 élèves par an.

Les activités organisées en régie directe par la FWB englobent divers domaines tels que le théâtre, le cinéma, la littérature, l'éducation aux médias et la musique. Elles se distinguent par leur capacité à toucher un nombre significativement plus élevé d'élèves par rapport aux autres actions subventionnées, selon les données disponibles pour les années 2019 et 2020. En effet, le nombre d'élèves touchés s'élève à 10 791 en 2019 et 13 399 en 2020.

Ces projets ont fait l'état de publications sous la forme de revues annuelles « Les chemins de Traverse » jusqu'en 2015<sup>95</sup> qui rendaient compte des projets artistiques et culturels réalisés avec les écoles.

En 2022, année de mise en œuvre du décret PECA, des appels à projets « PECA Culture-École transitoires » ont été lancés (cf. Partie II point 1.2.2), afin de faire le lien entre les pratiques habituelles des acteurs et les nouveaux projets laboratoires qui suivront (cf. Partie II point 1.2.3).

La mise en œuvre des projets PECA s'est caractérisée par une rationalisation des subventions, l'Administration Générale de la Culture (AGC) ayant favorisé la pérennisation des projets atteignant le plus grand nombre d'élèves à moindre coût par élève. Les projets privilégiés par les opérateurs culturels, notamment les collaborations durables, ont été abandonnés.

---

<sup>93</sup> PAINDAVOINE I. et GILLARD A.-R., « Résidences d'artistes à l'école en 2016-2017 », in *Observatoire des politiques culturelles*, Les carnets d'observation artistes-enseignants : analyse (2018).

<sup>94</sup> FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES et SERVICE DE LA COORDINATION STATISTIQUE ET DE LA RECHERCHE, *Budget et actions du dispositif « Culture-École »*, <https://statistiques.cfwb.be/transversal-et-intersectoriel/intersectoriel/culture-enseignement/budget-et-actions-du-dispositif-culture-ecole/>, consulté le 2 juillet 2024.

<sup>95</sup> FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Le « Chemins de Traverse » est sorti*, [https://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=detail\\_article&tx\\_cfwbarticlefe\\_cfwbarticlefront%5Bpublication%5D=715](https://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=detail_article&tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront%5Bpublication%5D=715), consulté le 17 juillet 2024. Les publications ne sont plus disponibles en ligne, elles sont disponibles exclusivement (à ma connaissance) à la Bibliothèque 27 septembre du Ministère de la Culture.

L'abandon des collaborations durables représente un revers significatif pour les opérateurs culturels, nombreux à privilégier une approche à long terme dans leur travail avec les classes. Ces collaborations durables permettent en effet aux opérateurs d'organiser plusieurs rencontres tout au long de l'année scolaire, contrairement aux projets laboratoires, qui offrent des interactions plus limitées.

Cette situation engendre des tensions vives entre l'AGC et les opérateurs culturels, ces derniers estimant que la volonté de généralisation prônée par l'administration est un argument quantitatif qui se fait au détriment de la qualité des interventions. Cet enjeu est régulièrement débattu lors des séances plénières des rencontres Culture-École, où une opposition se dessine entre les formats courts, soutenus par l'AGC, et les formats longs, privilégiés par les intervenants culturels<sup>96</sup> (cf. Partie II, point 2.4).

### **5.3. Le PECA : genèse et objectifs**

Le PECA apparaît en 2017 dans l'*Avis n°3* du Groupe central consacré au Pacte pour un enseignement d'excellence<sup>97</sup>. Ce document réuni les réflexions menées, il a été adopté le 22 mars 2017 par le Gouvernement et présente l'ensemble des initiatives et des mesures du Pacte d'excellence, articulées autour de cinq axes stratégiques. Ces mesures sont progressivement mises en œuvre depuis la rentrée scolaire 2017. Le Pacte pour un Enseignement d'excellence est une réforme mise en œuvre dès 2014 qui vise une refonte en profondeur de l'enseignement. Il s'agit d'un changement systémique pour le fonctionnement du système éducatif, plus efficace, plus égalitaire, en phase avec la société du 21<sup>e</sup> siècle<sup>98</sup>.

Le PECA apparaît au changement de gouvernement de la FWB en 2019 où celui-ci déclare, dans la *Déclaration de Politique Communautaire* (DPC) vouloir « Offrir une éducation culturelle et artistique à chaque élève durant son parcours scolaire en garantissant le développement du PECA (parcours d'éducation culturelle et artistique) tel qu'inscrit dans le tronc commun et en renforçant les collaborations entre le monde culturel et l'école. » dans le

---

<sup>96</sup>Rencontre Culture-École - Bruxelles (Saint-Gilles, Forest & Uccle), Centre Culturel César Franck, 3 avril 2024. (Cf. Annexes 14 et 15) ; Intervention de Sarah Colasse, directrice d'Ekla (Centre scénique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse), PECA Express « Du Jeune Public au PECA, il n'y a qu'un pas », Collectif PECA Namur, Centre Culturel de Gembloux, 14 juin 2024. (Cf. Annexe 25)

<sup>97</sup> FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Avis N° 3 du Groupe central*, 2017.

<sup>98</sup> FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Le Pacte c'est quoi ?*, <https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/le-pacte/>, consulté le 20 juin 2024.

chapitre dédié à l’Enseignement, présentant les mesures visant à l’amélioration de l’orientation des élèves<sup>99</sup>. La DPC 2019-2024 mentionne que le PECA est aussi un moyen d’assurer le plein exercice des droits culturels des enfants dès le plus jeune âge dans les milieux d’accueil et à l’école.

Le PECA s’inscrit au sein du premier axe stratégique du Pacte pour un Enseignement d’excellence, intitulé « Enseigner les savoirs et compétences de la société du 21<sup>e</sup> siècle et favoriser le plaisir d’apprendre, grâce à un enseignement maternel renforcé, à un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire et à un cadre d’apprentissage révisé et reprécisé »<sup>100</sup>. Au sein de cet avis, le PECA « se définit de manière transversale à l’ensemble des savoirs et compétences composant le cursus scolaire. Il concerne donc tous les cours. L’éducation culturelle ne se limite en effet pas à l’éducation artistique mais l’inclut. Elle s’entend comme éducation « à » et « par » la culture et les arts, pour leurs apports et effets intrinsèques mais aussi extrinsèques en raison de leur impact positif tant sur le développement de la personnalité que sur l’appréhension des autres matières. Par le biais des arts et de la culture, tant la créativité que la pensée complexe et l’interdisciplinarité à finalité citoyenne peuvent en particulier se développer<sup>101</sup> ».

Le PECA a été instauré au départ du constat que l’art et la culture occupent une place particulièrement restreinte dans les cursus scolaires en Belgique, comparativement à la majorité des pays développés<sup>102</sup>. La confrontation des élèves à l’art et à la culture durant leur parcours scolaire dépend principalement de l’intérêt manifesté par les pouvoirs organisateurs (PO) et/ou les équipes éducatives pour les disciplines artistiques. Par conséquent, la réalité, la qualité et l’intensité des pratiques culturelles et artistiques varient considérablement d’un élève à l’autre. En réponse à ce constat, le gouvernement a adopté la proposition de création d’un Parcours d’Éducation Culturelle et Artistique (PECA) en FWB<sup>103</sup>. Cette mesure vise à garantir un accès

---

<sup>99</sup> LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, *Déclaration de la politique communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2019-2024*.

<sup>100</sup> FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Avis N° 3 du Groupe central*, op. cit.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>103</sup> PAINDAVOINE I. et GILLARD A.-R., « Résidences d’artistes à l’école en 2016-2017 », op. cit.

équitable à l'art et à la culture pour tous les élèves<sup>104</sup>. Le PECA a pour objectif de consolider les pratiques déjà en place afin de promouvoir l'équité entre les élèves.

Dans le cadre de la mise en place du PECA, un groupe de discussion a été lancé sur le sujet, mené auprès d'enseignant·e·s (du primaire et du secondaire) et des formateurs de Hautes Écoles à Bruxelles, les 13 mars et 3 avril 2019. L'objectif de ce groupe de discussion est de clarifier les initiatives du Pacte d'excellence pour sensibiliser l'ensemble des acteurs, en particulier sur le concept du PECA, en s'appuyant sur les définitions de l'*Avis n°3*. Il vise également à impliquer les acteurs de terrain dans l'élaboration des initiatives à venir et à les sensibiliser. Au préalable, le groupe cherchait à recueillir des mesures, initiatives et dispositifs pertinents pour le PECA, tout en favorisant les échanges entre les acteurs. Enfin, il identifie les conditions nécessaires pour la mise en œuvre effective de ces initiatives.

Le PECA fait l'objet d'un décret spécifique : le *Décret relatif au parcours d'éducation culturelle et artistique* promulgué le 13 octobre 2022<sup>105</sup>. Il existe un véritable décalage entre les textes, les actions et la mise en place du PECA, ce qui révèle les premières disparités du projet. En effet, si le PECA apparaît dès 2017 dans des textes relatifs à l'Enseignement et est initié par les Groupements d'Opérateurs culturels (GOC) en 2020, les modalités précises de sa mise en œuvre n'ont été fixées que par le décret de 2022.

Le PECA aspire à contribuer à la réduction des inégalités et de l'échec scolaire. Les mentions à cet effet dans le décret reflètent une tendance à déléguer, à des dispositifs périphériques à la classe, la prise en charge de certains dysfonctionnements persistants de l'institution scolaire. L'éducation artistique et culturelle est ainsi investie d'un potentiel de résolution de ces problématiques, et porte de nombreuses promesses. En France, ces ambitions sont annoncées mais jamais concrétisées dans les politiques culturelles<sup>106</sup>. Plus largement, le Pacte d'excellence vise à promouvoir l'égalité des chances, à réduire les inégalités scolaires issues de disparités sociales, à améliorer le climat scolaire, à prévenir le harcèlement, à intégrer la transition

---

<sup>104</sup> FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Avis N° 3 du Groupe central*, op. cit., p. 101.

<sup>105</sup> GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Décret du 13/10/2022 Décret relatif au parcours d'éducation culturelle et artistique*.

<sup>106</sup> BARRÈRE A. et MONTOYA N., « Des sociologues au pays de l'Eldorado », op. cit.

numérique et écologique. Le PECA est un élément parmi d'autres dans cette réforme globale de l'Enseignement.

Bien que le PECA se présente comme le fruit d'une évolution progressive - depuis son intégration dans le Pacte d'excellence en 2017, suivie de son inclusion dans la DPC en 2019, jusqu'à l'adoption d'un décret spécifique en 2022 et les projets « Transitoires » (cf. Partie II point 1.2.2), il est perçu comme une initiative soudaine par les acteurs culturels. Malgré les efforts de l'AGC pour le présenter comme une continuité des actions de la Cellule Culture-Enseignement<sup>107</sup>, le parcours et son écosystème constituent une nouveauté qui nécessite une compréhension approfondie de ses enjeux, de son organisation complexe et des acteurs impliqués.

Si l'AGC et ses représentants articulent un discours mettant en avant la continuité des collaborations entre les secteurs de la Culture et de l'Enseignement à travers les projets PECA, il n'en demeure pas moins que de nombreux changements se manifestent, notamment dans la terminologie employée. Ainsi, l'ancienne Cellule Culture-Enseignement, qui était responsable des appels à projets permanents (cf. point 5.2), a été remplacée par le Service PECA composé des agents de l'ex-Cellule Culture-Enseignement du Secrétariat général<sup>108</sup>. Tandis que le Service de Pilotage du PECA a été créé au sein du Secrétariat Général, introduisant de nouveaux appels à projets temporaires, tels que les projets laboratoires (cf. Partie II).

#### **5.4. La relation des musées au public scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles**

Les opérations relèvent d'un même fonctionnement d'appels à projets, reposant sur la démarche volontaire des enseignant·e·s et, selon le cas, acceptation ou refus de la candidature. De leur côté, les opérateurs culturels développent une offre à destination du public scolaire<sup>109</sup>.

Stéphanie Masuy et Hildegarde Van Genechten, consacre un chapitre aux tendances et défis de la médiation muséale au 21<sup>e</sup> siècle dans l'ouvrage *Histoire de la médiation muséale en Belgique*, elles soulignent que l'accueil des écoles dans les musées n'est pas une initiative récente.

---

<sup>107</sup> VAN HEE O., « PECA évolution ou révolution ? », in *Focus Culture 2023*, (2023), p. 12-15.

<sup>108</sup> « A prendre ou à laisser », in *PROF*, (2022), n° 56, p. 34.

<sup>109</sup> PINDAVOINE I. et GILLARD A.-R., « Alliance culture-école en Fédération Wallonie-Bruxelles : des dynamiques à l'œuvre », in *Etudes Politiques culturelles*, (2018), n° 7, p. 10-11.

Toutefois, les publics scolaires restent une priorité dans la démarche de démocratisation du musée, un objectif auquel contribue le Parcours d'éducation culturelle et artistique en FWB<sup>110</sup>.

L'étude de l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) intitulée *Approches quantitative et qualitative du secteur muséal en Fédération Wallonie-Bruxelles* permet d'identifier les évolutions des caractéristiques des relations entre le musée et l'école. En 2015, l'étude constate que la majorité des musées interrogés privilégient une offre sur mesure plutôt qu'une offre clé sur porte dans le cadre d'animations à destination des groupes scolaires. Afin d'amener les classes au musée, il faut intéresser les enseignant·e·s avec une offre qui prévoit explicitement des liens avec les socles de compétences<sup>111</sup>.

L'analyse constate pour certains musées des pratiques hors-les-murs avec parfois des interventions en aval ou en amont d'une visite scolaire avec des mallettes ou dossiers pédagogiques associés. Selon cette étude, le public scolaire représente dix pourcents du total des visiteurs des musées<sup>112</sup>. Une étude flamande démontre que quarante pourcents des musées considèrent les publics scolaires comme un enjeu futur<sup>113</sup>.

D'ailleurs, les musées adoptent une attitude proactive de communication afin de faire connaître leurs offres pédagogiques. Ces démarches proactives sont majoritairement l'envoi de courriers adressés aux directions des établissements (75,3%) suivi des courriers personnalisés pour les enseignant·e·s (43,8%) et les déplacements dans les écoles pour présenter l'offre (35,6%). Dans les mesures de communication minoritaires, il y a l'organisation de « journées enseignant·e·s », la participation à des salons spécialisés en tant qu'exposant ou encore l'envoi d'une lettre d'information électronique spécifique<sup>114</sup>.

---

<sup>110</sup> MASUY S. et VAN GENECHTEN H., « La médiation muséale en Belgique au XXIe siècle. Tendances et défis à relever », in GESCHÉ-KONING N. (dir.), *Histoire de la médiation muséale Belgique*, Bruxelles, ICOM Belgium, 2021, p. 51-64.

<sup>111</sup> PAINDAVOINE I., GOHY F. et COSSE V., « Approches quantitative et qualitative du secteur muséal en Fédération Wallonie-Bruxelles », *op. cit.*, p. 56.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>113</sup> MASUY S. et VAN GENECHTEN H., « La médiation muséale en Belgique au XXIe siècle. Tendances et défis à relever », *op. cit.*

<sup>114</sup> PAINDAVOINE I., GOHY F. et COSSE V., « Approches quantitative et qualitative du secteur muséal en Fédération Wallonie-Bruxelles », *op. cit.*, p. 64-65.

Le besoin d'articuler le monde culturel au monde scolaire est une réflexion qui ressort largement de l'association Culture & Démocratie qui s'y intéresse en raison des enjeux démocratiques que la thématique soulève. L'association d'Éducation permanente est une « plateforme de réflexion, d'observation, d'échange et de sensibilisation à ce qui lie la culture et la démocratie ». Parmi les axes thématiques sur lesquels l'association travaille, il y a la Culture et l'Enseignement.

En 2008, l'association Culture & Démocratie publie son second cahier de recherche *La culture au cœur de l'enseignement : un vrai défi démocratique*. Le document offre une première évaluation de la présence de la culture dans l'enseignement à tous les niveaux scolaires et engage le débat sur l'incorporation d'objectifs clairs en matière artistique et culturelle dans les programmes. Le troisième cahier de l'association est publié sous l'intitulé *L'indispensable révolution : culture et création au cœur de l'enseignement* : Il fait l'état des réflexions menées collectivement autour de question de la place de la culture et de la création artistique dans l'enseignement. La publication fait la synthèse des six tables rondes organisées en 2010 et 2011 par l'association<sup>115</sup>. Ce troisième cahier est marqué par une table-ronde consacrée aux médiateurs culturels et artistes intervenants, lors de laquelle de nombreux acteurs des musées y participent. Une crainte soulevée est la scolarisation des musées où les médiateurs doivent coller au programme scolaire et répondre au public scolaire comme à un client<sup>116</sup>.

La publication se conclut par dix propositions visant l'établissement d'un nouveau contrat culturel pour l'enseignement. Ces propositions constituent en réalité les prémisses des mesures ultérieurement mises en œuvre dans le cadre du PECA, visant notamment à renforcer la place des arts, de la culture et de la formation dans l'enseignement obligatoire. Elles visent également le développement structurel des dispositifs de collaboration entre les secteurs de la culture et de l'enseignement, la formation à une compréhension critique des images, ainsi que la professionnalisation des métiers d'intervenants et de médiateurs culturels.

L'association en question a publié en 2014 *Neuf essentiels pour l'éducation artistique et culturelle* dirigé par Sabine de Ville. Ce livre se fonde sur l'observation du déficit d'éducation artistique et culturelle en FWB et analyse les motifs justifiant la nécessité de concevoir une

---

<sup>115</sup> CULTURE & DÉMOCRATIE, *L'indispensable révolution. Culture et création au cœur de l'enseignement*, Bruxelles, 2011.

<sup>116</sup> Par Céline Dupont de Musées et Société en Wallonie *Ibid.*, p. 47.

éducation artistique et culturelle capable de revitaliser l'expérience scolaire. La publication propose un premier état des lieux en matière d'éducation artistique et culturelle, notamment sur la base des projets Culture-École de la FWB. Elle souligne les lacunes actuelles dans la formation artistique et culturelle des élèves, malgré l'importance croissante de la médiation culturelle. L'association aspire à dépasser le consensus existant sur l'importance de l'éducation artistique et culturelle pour véritablement l'intégrer dans le système éducatif de manière structurée et durable. Une réflexion est menée sur les moyens permettant de mieux intégrer ces disciplines au sein des programmes scolaires, notamment à travers la formation des enseignant·e·s, les partenariats, et l'intégration pérenne de projets culturels dans le cursus scolaire. La publication insiste également sur la nécessité d'une rénovation pédagogique pour intégrer l'art et la culture dans l'enseignement<sup>117</sup>.

Ces publications qui plaident en faveur de la mise en œuvre structurelle de la culture à l'école, ainsi que les recommandations internationales (UNESCO, Parlement européen, OCDE) pour l'éducation artistique, mènent l'Observatoire de Politiques Culturelles (OPC) de la FWB à faire un état des lieux des relations entre la culture et l'école. L'OPC publie en 2018 l'enquête *Alliance culture-école en Fédération Wallonie-Bruxelles : des dynamiques à l'œuvre* en prévision de la mise en œuvre PECA. Cette étude quantitative, menée durant l'année scolaire 2015-2016, rend compte des habitudes de fréquentation des lieux culturels par les élèves, de la maternelle au secondaire, dans l'enseignement ordinaire et spécialisé. Les résultats indiquent que la plupart des opérateurs culturels privilégient des initiatives axées sur la sensibilisation et la participation active des élèves, plutôt que de se limiter à la simple diffusion d'informations. Cette approche privilégie l'accompagnement et l'implication des élèves dans leur expérience culturelle et artistique<sup>118</sup>.

Ces analyses s'inscrivent dans une perspective générale des politiques culturelles, dans lesquelles les musées constituent un exemple parmi d'autres de lieux accueillant des publics.

---

<sup>117</sup> DE VILLE S. et CULTURE & DÉMOCRATIE, *Neuf essentiels pour l'éducation artistique et culturelle*, Bruxelles, Culture & Démocratie, 2014.

<sup>118</sup> PAINDAVOINE I. et GILLARD A.-R., « Alliance culture-école en Fédération Wallonie-Bruxelles : des dynamiques à l'œuvre », *op. cit.*

En 2012, la Communauté française organise un colloque consacré aux enjeux et aux perspectives de la médiation muséale et patrimoniale, mettant notamment en lumière la problématique de la relation entre l'École et le Musée<sup>119</sup>.

Ces réflexions et observations mettent en lumière l'évolution des collaborations entre acteurs culturels et éducatifs et souligne la dynamique historique entre musées et écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

## **Partie II. Les enjeux organisationnels du PECA, exploration critique du dispositif**

L'origine du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique a été développée dans la partie précédente, où l'état de l'art a permis d'analyser le cadre préexistant dans le champ des relations entre musées et éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique s'inscrit dans la continuité d'initiatives antérieures, notamment le « Décret Culture-École », qui a longtemps promu divers types de collaborations entre les opérateurs culturels et le monde de l'enseignement. Cette seconde partie propose une tentative d'analyse et de description détaillée du PECA, en s'appuyant sur une lecture des textes officiels et théoriques, ainsi que sur mes observations lors de rencontres professionnelles. L'objectif est d'examiner de manière critique ce dispositif à travers le prisme des opérateurs culturels, et plus particulièrement des musées. Ce choix méthodologique implique de laisser de côté, les dynamiques spécifiques du monde de l'enseignement, afin de simplifier l'analyse.

Ces éléments permettent de décrypter une organisation complexe, marquée par des enjeux politiques, administratifs et structurels. Cependant, il est important de souligner que cette tentative de description se heurte à la complexité intrinsèque du dispositif. En raison de sa structure administrative dense et de la diversité des acteurs impliqués, il est difficile de rendre compte de l'ensemble du système de manière exhaustive. Cette analyse cherche avant tout à décrire les enjeux organisationnels du PECA, tout en mettant en lumière les défis rencontrés par les opérateurs culturels dans sa mise en œuvre. Il s'agit d'une démarche exploratoire qui vise

---

<sup>119</sup> JARDÓN GINER P., « Enseignants et médiateurs dans leur contexte d'action pédagogique », in NYST N. et COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE (dir.), *Médiation muséale et patrimoniale : enjeux et perspectives; actes du colloque organisé à Beez (Namur), 9 et 10 Février 2012*, Bruxelles, Fédération Wallonie Bruxelles, 2014, p. 74-84.

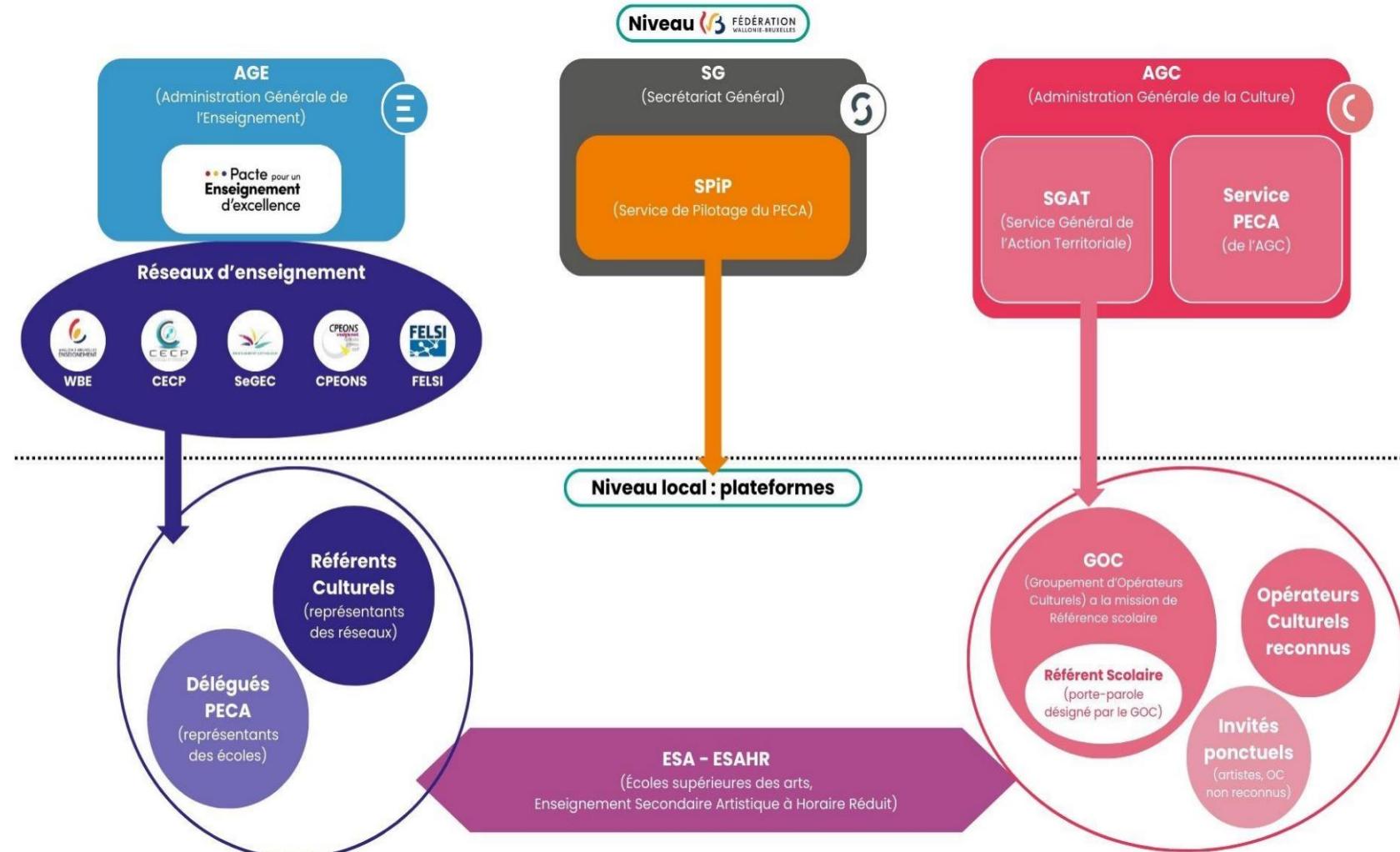
à mieux comprendre cette organisation complexe, qui, bien que lourde administrativement, représente un enjeu majeur pour les institutions culturelles.

Le schéma suivant (fig. 6) illustre l'organisation du PECA en deux niveaux. Le niveau supérieur correspond à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), divisée entre l'Administration Générale de l'Enseignement (AGE) et l'Administration Générale de la Culture. Le niveau inférieur concerne les plateformes territoriales locales. La mise en place du PECA a entraîné des réaménagements au sein des administrations de la FWB, notamment avec la création du Service de Pilotage du PECA et le changement de nom de la Cellule Culture-Enseignement en Service PECA, chargé de développer les liens entre culture et enseignement. Par ailleurs, le Service de Pilotage supervise les projets pilotes et assure la communication autour du PECA<sup>120</sup>.

---

<sup>120</sup> Rencontre Culture-École - Bruxelles (Saint-Gilles, Forest & Uccle), Centre Culturel César Franck, 3 avril 2024.  
(Cf. Annexes 14 et 15)

Fig. 6 : Schéma extrait de la Présentation Journée Rencontre Culture-École - Bruxelles (Saint-Gilles, Forest & Uccle) du 3 avril 2024, Marie-Clementine Narbonnet, référente scolaire PECA de la région de Bruxelles-capitale, 2024 (cf. annexe 15).



## **1. Les principes généraux du PECA**

Le PECA est instauré au sein de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) depuis 2020, il intègre le décret du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Le Pacte reconnaît l'importance de la culture et de l'art dans l'enseignement en identifiant les formes d'expression artistique et la créativité comme domaines d'apprentissage clés. Pour pallier leur faible développement dans l'enseignement jusqu'à présent, il instaure un Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) obligatoire, qui doit s'étendre sur toute la durée de la scolarité.

L'objectif premier du PECA réside dans la proposition d'un parcours éducatif diversifié et enrichissant dans le domaine de la culture et des arts, afin de procurer aux élèves une expérience variée. Le PECA s'adresse aux élèves de tous les niveaux scolaires, ce qui représente 900 000 élèves. Il est intégré dans les programmes scolaires avec le cours d'Éducation Culturelle et Artistique (ECA), le parcours de chaque enfant se poursuit tout au long de sa scolarité. Le cours d'ECA s'inscrit dans le tronc commun qui constitue un parcours d'apprentissage commun pour tous les élèves, de la 1<sup>ière</sup> maternelle à la 3<sup>e</sup> secondaire<sup>121</sup>.

Les nouveaux référentiels du tronc commun viennent remplacer les anciens référentiels du « Socle des compétences » qui a prévalu. Le tronc commun a pour ambition de proposer une formation commune aux citoyens du 21<sup>e</sup> siècle qui vise l'émancipation, l'ouverture sur le monde, la créativité, l'épanouissement personnel, le développement de la citoyenneté.

Le référentiel d'ECA garantit la participation des élèves à des activités culturelles et artistiques couvrant trois modes d'expression : l'expression française et corporelle, l'expression musicale et l'expression plastique. Il est rédigé en termes de savoirs, savoir-faire et compétences à exercer dans ces trois domaines d'expression. L'éducation culturelle et artistique est dispensée pendant quatre périodes hebdomadaires en maternelle et deux périodes hebdomadaires dans le reste du tronc commun. Par ailleurs, l'ECA est un domaine transversal développé à travers tous les domaines d'apprentissage du tronc commun<sup>122</sup>.

---

<sup>121</sup>

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Le PECA*, <https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/mesures/le-peca/>, consulté le 15 décembre 2023.

<sup>122</sup> FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Référentiel d'Éducation culturelle et artistique (ECA)*, [http://www.enseignement.be//index.php?page=23827&do\\_id=17236](http://www.enseignement.be//index.php?page=23827&do_id=17236), consulté le 24 novembre 2023.

Auparavant, l'art et la culture occupaient une place limitée dans l'enseignement, leur présence dépendant principalement de l'intérêt du corps enseignant et/ou des pouvoirs organisateurs des écoles. En conséquence, certains établissements proposaient des offres plus riches que d'autres, créant ainsi des inégalités d'accès à la culture.

Le cours d'ECA, dispensé par un enseignant, se concentre sur l'expression plastique, musicale et corporelle dans le tronc commun, tandis que le PECA, impliquant l'équipe éducative et des opérateurs culturels, accompagne l'élève tout au long de sa scolarité (cf. annexe 5).

Le PECA représente à la fois une réforme de l'enseignement et une politique culturelle. Dans ce cadre particulier, le Ministère de l'Enseignement alloue un budget au Ministère de la Culture pour assurer la mise en œuvre du PECA. Le budget spécifiquement dédié au PECA est de 4 956 393 € en 2024, et ce montant atteindra plus de 7,6 millions d'euros en 2030. Ainsi, il incombe à l'école d'intégrer systématiquement la culture dans les enseignements. Les opérateurs culturels et les artistes sont encouragés à établir des partenariats avec les écoles afin d'enrichir les apprentissages des élèves par des expériences culturelles et artistiques.

Le principe directeur du PECA s'articule autour de trois verbes essentiels : connaître, pratiquer et rencontrer. Ces trois fondements représentent les buts inhérents à toute expérience culturelle et artistique vécue par un apprenant. Le PECA est transversal c'est-à-dire qu'il concerne l'ensemble des savoirs et compétences composant le cursus scolaire. Il est également interdisciplinaire touchant aux différentes expressions artistiques possibles (musique, arts plastiques, expression écrite, expression corporelle, etc.) dans toutes les matières enseignées. L'objectif est que tous les élèves vivent au minimum deux activités par année : une à l'intérieur de l'école, et une hors des murs de l'école<sup>123</sup>. La mise en œuvre du PECA repose sur des collaborations entre les équipes pédagogiques et les acteurs artistiques et culturels. Bien que de tels projets soient déjà réalisés chaque année scolaire, l'objectif est de les généraliser à l'ensemble des écoles subventionnées par la Communauté française Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>124</sup>.

---

<sup>123</sup> FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, « Le PECA », *op. cit.* ; SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, « Le PECA, c'est quoi ? », *op. cit.*

<sup>124</sup> CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT DES COMMUNES ET DES PROVINCES, *Décret du 13 octobre 2022 relatif au parcours d'éducation culturelle et artistique*, <https://www.cecp.be/moniteur/decret-du-13-octobre-2022-relatif-au-parcours-deducation-culturelle-et-artistique2022/>, consulté le 24 novembre 2023.

## **1.1. Les acteurs du PECA**

Le PECA fait intervenir des nouveaux acteurs dans les secteurs culturels et éducatifs : les référents scolaires, les opérateurs culturels, les référents culturels, les délégués-PECA dans les écoles<sup>125</sup>.

Les référents culturels font partie des conseillers de la Cellule de soutien et d'accompagnement dans le cadre de la réforme qui accompagnent les équipes de direction et les équipes éducatives dans la mise en place des plans de pilotage<sup>126</sup> des établissements scolaires. Les référents culturels (répartis par réseaux d'enseignement et bassins) sont des ressources humaines supplémentaires dans le milieu scolaire qui soutiennent le déploiement du PECA via un dialogue avec le monde culturel<sup>127</sup>. Ils sont employés par les réseaux d'enseignement (fig. 6).

Les délégués-PECA sont membres de l'équipe éducative volontaire qui assure la coordination de projets, de partenariats avec des acteurs culturels ou des artistes au sein de l'école<sup>128</sup>. Le délégué-PECA participe à la plateforme territoriale en tant que représentant de son établissement, et en tant qu'enseignant-relais, il transmet les informations reçues à l'ensemble du corps enseignant. Attentif aux besoins et aspirations de l'établissement concernant le PECA, il contribue à la mise en œuvre de projets et propose des initiatives à la direction pour intégrer ou renforcer le PECA dans le contrat d'objectifs de l'école<sup>129</sup>.

Au niveau du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le PECA est orchestré par l'Administration Générale de l'Enseignement et par l'Administration Générale de la Culture (annexe 8) spécifiquement par le Service Général de l'Action Territoriale (SGAT) qui accompagne les GOC et le Service PECA qui était anciennement la Cellule Culture-Enseignement. Le Service PECA suit les appels à candidatures de reconnaissance en tant

---

<sup>125</sup> SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, « Le PECA, c'est quoi ? », *op. cit.*

<sup>126</sup> Les plans de pilotage sont élaborés par les directions d'école, avec l'équipe éducative, une fois approuvé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont des contrats d'objectifs pour une durée de six ans. Ces plans de pilotages suivent les objectifs de la réforme du Pacte. FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Le pilotage des écoles*, <https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/mesures/le-pilotage-des-ecoles/>, consulté le 27 juillet 2024.

<sup>127</sup> FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Circulaire 8347 du 16/11/2021 Cellule de soutien et d'accompagnement de WBE Cadre légal, missions, liste des Conseillers et modalités d'intervention*.

<sup>128</sup> FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, « Le PECA », *op. cit.*

<sup>129</sup> GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Décret du 13/10/2022 Décret relatif au parcours d'éducation culturelle et artistique*, *op. cit.*

qu’opérateur thématique ou territorial (cf. point 1.3.2) ainsi que les dispositifs permanents de la FWB. Le Service de Pilotage du PECA quant à lui fait partie de Secrétariat général de la FWB, il accompagne le suivi des projets laboratoires (cf. point 1.2.3) ainsi que les groupements d’opérateurs culturels (annexe 5 et fig. 1). Il a été créé en 2022 au sein du ministère<sup>130</sup> pour assurer le suivi du PECA et sa communication.

Au niveau local à l’échelle des zones, ce sont les groupements d’opérateurs culturels (GOC) qui assurent la mise en œuvre du PECA<sup>131</sup>, autrefois appelés Consortiums.

### **1.1.1. Rôles des opérateurs culturels**

Les opérateurs culturels du PECA sont des organisations culturelles, les musées, les associations artistiques, les compagnies de théâtre, les centres culturels, les bibliothèques et d’autres entités opérant dans le domaine culturel. Ces opérateurs assument un rôle fondamental dans la concrétisation du PECA en collaborant avec les établissements scolaires pour proposer des activités culturelles et artistiques adaptées aux élèves<sup>132</sup>.

Les musées reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont des opérateurs culturels du PECA. Les institutions muséales peuvent revêtir un rôle de partenaires majeurs du PECA proposant des visites guidées, des ateliers pédagogiques et des programmes adaptés au public scolaire.

Dans l’optique de garantir un accès équitable à la culture pour tous les élèves, les appels à candidature de projets PECA préconisent aux opérateurs culturels de cibler un pourcentage d’établissements prioritaires selon trois critères : un faible indice socio-économique (ISE 1 à 8 sur une échelle de 20), des classes dont le cadastre indique une participation minimale ou inexistante à des activités culturelles, et des écoles situées dans des territoires où les opérateurs culturels sont absents ou peu nombreux.

Le chapitre 2 du décret relatif au PECA du 13 octobre 2022 est dédié à l’intégration du parcours d’éducation culturelle et artistique dans les politiques culturelles. Ce chapitre impose des

---

<sup>130</sup> FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, « Le PECA », *op. cit.*

<sup>131</sup> Rencontre Culture-École - Bruxelles (Saint-Gilles, Forest & Uccle), Centre Culturel César Franck, 3 avril 2024. (Cf. Annexes 14 et 15)

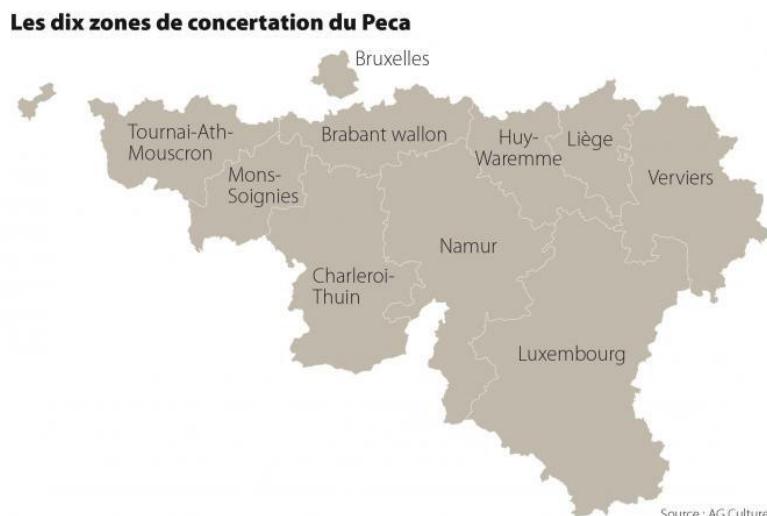
<sup>132</sup> SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, « Le PECA, c’est quoi ? », *op. cit.*

modifications concernant la reconnaissance et le subventionnement des secteurs culturels : les arts de la scène, les centres d'expression et de créativité (CEC), les cinémas et la création audiovisuelle, le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques, les centres culturels, les arts plastiques et les musées, afin d'intégrer les objectifs et priorités du PECA.

### **1.1.2. Rôles des groupements d'opérateurs culturels (GOC)**

Les groupements d'opérateurs culturels sont désignés au sein des dix zones de concertation de l'enseignement, à savoir : la Région de Bruxelles-Capitale, la province du Brabant wallon, les arrondissements de Huy et de Waremme, l'arrondissement de Liège, l'arrondissement de Verviers (hors Communauté germanophone), la province de Namur, la province de Luxembourg, les arrondissements de Tournai, Ath et Mouscron, les arrondissements de Mons et Soignies, ainsi que les arrondissements de Charleroi et Thuin<sup>133</sup> (fig. 7).

Fig. 7 : Carte des dix bassins scolaires du PECA, AGC<sup>134</sup>.



Ce mode de gestion par zone agit comme une décentralisation<sup>135</sup> au niveau de la coordination des GOC. Il s'agit également d'une mutualisation des secteurs culturels et scolaires à l'échelle

---

<sup>133</sup> *Ibid.*

<sup>134</sup> Cité par LALLEMAND A., « Art et culture à l'école, c'est parti: le parcours d'éducation est lancé », in *Le Soir*.

<sup>135</sup> Dans le contexte français, cette notion fait référence aux politiques culturelles des villes. La décentralisation culturelle entre 1960 et 1980 est l'un des régimes d'action publique qui donnera les bases des actions partenariales entre l'Etat et les Villes. SAEZ G., *La gouvernance culturelle des villes: de la décentralisation à la métropolisation*, Paris, La documentation française, 2021.

locale. Cette forme de décentralisation est nouvelle puisqu'il s'agit d'une forme de délégation de la part de l'AGC qui confie la gestion par zone à un référent scolaire.

La mutualisation est permise par les coordinateurs des référents scolaires qui sont des opérateurs culturels (personne morale) associée sur le terrain au travailleur (personne physique) engagé par cet opérateur pour être le référent scolaire<sup>136</sup>. Ces coordinateurs sont parfois des opérateurs rassemblant déjà différents acteurs du secteur culturel avant la mise en place du PECA. Comme c'est le cas du Point Culture de la Wallonie Picarde ou le la Coopération Culturelle Régionale de Liège qui sont devenus coordinateurs du référent scolaire. Mais ce n'est pas le cas pour tous les coordinateurs des référents scolaires, par exemple, en Brabant Wallon c'est le Centre Culturel qui est coordinateur du référent scolaire. Ce qui est nouveau c'est la « standardisation » et l'obligation de la mise en commun des moyens, c'est-à-dire que tous les acteurs reconnus sont par décrets invités à se réunir autour d'un sujet commun : le PECA.

Un premier appel à candidature pour les GOC a été lancé en 2020 pour une période de 3 ans<sup>137</sup> (prenant cours dès l'année scolaire 2020-2021), ces candidatures ont été renouvelées pour cinq ans de 2023 à 2028.

Le rôle des GOC inclut, entre autres, celui d'initier et d'organiser la collaboration au sein de la zone du bassin scolaire concerné entre les intervenants de l'Enseignement et de la Culture (les établissements scolaires et les opérateurs culturels locaux). Au sein du GOC, un·e référent·e scolaire coordonne le pilotage du PECA pour les opérateurs culturels, sa mission est de stimuler les initiatives mises en place et de les valoriser. Les référents scolaires sont également les représentants du GOC, ils font remonter les besoins des opérateurs auprès de la FWB (financements, dispositifs, formations, ...). Ces groupements ont également pour mission d'agrémenter et de compléter l'offre culturelle destinée à l'Enseignement. Les GOC se veulent les plus représentatifs de l'offre culturelle disponible dans la zone.

---

<sup>136</sup> CAVILLOT N., *Emergence d'un nouveau métier du secteur culturel. Enquête auprès des coordinateurs des référents scolaires du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) en Fédération Wallonie-Bruxelles*, Université de Liège, Liège, Belgique, Université de Liège, 2024, p. 22-24.

<sup>137</sup> ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE, *Appel à candidature visant la désignation de consortiums de médiation culturelle au sein de chaque bassin scolaire dans le cadre du Parcours d'Éducation culturel et artistique (PECA)*., [https://www.culture.be/index.php?id=17501&L=..252525&tx\\_ttnews%5Btt\\_news%5D=9682&cHash=6eb9e731f95ef7228a3d956aa0743091](https://www.culture.be/index.php?id=17501&L=..252525&tx_ttnews%5Btt_news%5D=9682&cHash=6eb9e731f95ef7228a3d956aa0743091), consulté le 24 juin 2024.

Les missions attribuées aux GOC englobent l'organisation et la formalisation des rencontres, du contact direct, et de la mise en réseau des acteurs du PECA. Les GOC assurent la concertation entre les différents intervenants du PECA, en tenant compte des besoins des écoles et des offres culturelles et artistiques disponibles. De plus, les plateformes s'engagent dans la diffusion et l'échange d'informations concernant les dispositifs de médiation culturelle disponibles, tout en travaillant à affiner et actualiser le ParticiPECA (cadastre des activités PECA dans les écoles) dans le territoire concerné. Le ParticiPECA est un document Excel permettant un suivi chiffré des établissements scolaires qui ont participé à des activités auprès des opérateurs culturels. Ce sont les opérateurs culturels qui remplissent ce document dans le but de quantifier la participation des écoles ainsi que de prendre en compte les facteurs de priorisation. Chaque GOC prend en compte les spécificités territoriales du bassin scolaire<sup>138</sup> dans la concrétisation du PECA. Les GOC contribuent également à la formation des opérateurs culturels au PECA<sup>139</sup>.

Une fois par trimestre, chaque GOC organise une plateforme territoriale de concertation qui réunit tous les acteurs concernés par le PECA : les représentants de la FWB (Inspection, Service de pilotage PECA et Service général de l’Action Territoriale), des représentants des écoles supérieures artistiques et de l’enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR c'est-à-dire les académies et conservatoires), les référents culturels et des délégués-PECA et tous les opérateurs culturels de médiation reconnus par la FWB de la zone qui propose une offre à destination du public scolaire (fig. 8). L’animation et la coordination de ces plateformes territoriales est confiée au référent scolaire qui représente le GOC. Les plateformes sont des moments de rencontres qui favorisent activement le développement, la mise en œuvre, et la diffusion de projets inter-écoles, inter-réseaux, et inter-opérateurs culturels. Elles contribuent également à l’élaboration du plan d'action et à sa mise en œuvre sur le territoire<sup>140</sup>.

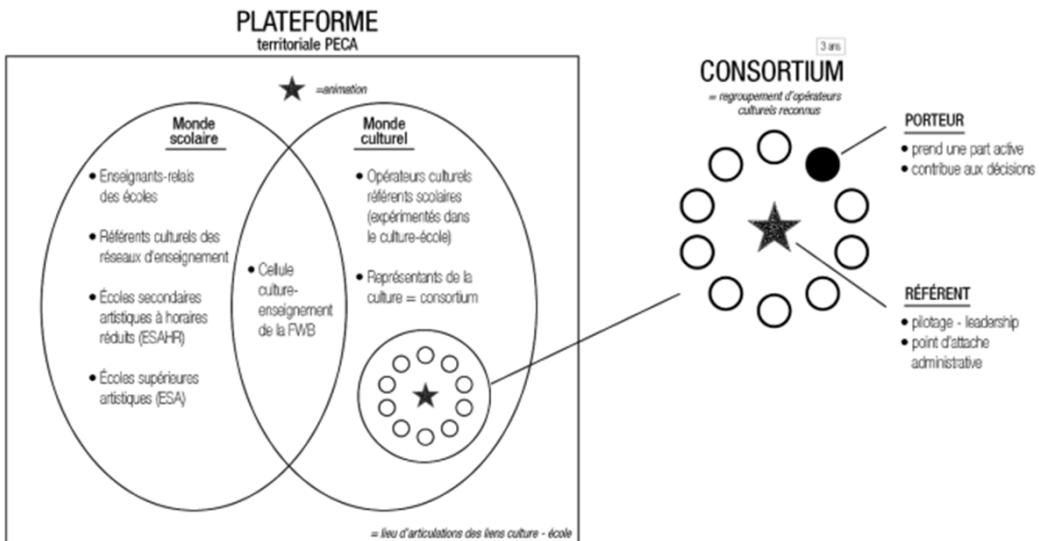
---

<sup>138</sup> CAVILLOT N., *Emergence d'un nouveau métier du secteur culturel.*, op. cit., p. 75-78.

<sup>139</sup> SIMON L., BRICTEUX S. et CAROSIN E., « Enjeux du PECA en Fédération Wallonie-Bruxelles », in *Enseignement & Apprentissages*, (2022), n° 4.

<sup>140</sup> Ibid. ; Réunion de plateforme PECA Hainaut-Centre, Musée royal de Mariemont, 18 octobre 2023. (Cf. Annexes 9 et 11)

Fig. 8 : Schéma consortium VS plateforme, Collectif PECA Wallonie Picarde extrait de « Note de synthèse sur les consortiums de médiation culturelle au sein de chaque bassin scolaire »<sup>141</sup>.



Un montant annuel de 100 000 € est alloué à chaque zone pour chaque année scolaire, totalisant un budget de 1 000 000 € par an. Ce budget est principalement dédié au développement de projets sur le terrain (51 % de cette somme sont accordés pour financer des projets PECA), avec une part marginale réservée aux frais de fonctionnement et d'organisation y compris les frais de personnel<sup>142</sup>.

Le fonctionnement de financement de projets sur le terrain permet une subvention en dehors des appels à projets de la FWB. La décision de l'attribution des financements revient aux collectifs des GOC. Dans un document transmis par Dominique Warnotte (responsable de l'administration chez Brussels Museums) on peut lire : « Le Consortium bruxellois a choisi de ne pas travailler avec des appels à projet, mais de plutôt rencontrer les référents culturels et les écoles pour proposer des activités répondant aux besoins des enseignant·e·s. Pour l'année scolaire 2021-2022, il a proposé une activité culturelle, complétée d'une pratique artistique (exemple, visite d'un musée puis atelier d'art plastique). Il disposait pour ces premiers projets d'un budget de 47.500 €. » (annexe 13).

<sup>141</sup> POINT CULTURE WALLONIE PICARDE, *Note de synthèse sur les consortiums de médiation culturelle au sein de chaque bassin scolaire*, [https://www.culturepointwapi.be/pecawapi/files/NoteDeSyntheseSurLeConsortiumSchemaSc\\_bf\\_file\\_note\\_consoritium\\_peca-1-.pdf](https://www.culturepointwapi.be/pecawapi/files/NoteDeSyntheseSurLeConsortiumSchemaSc_bf_file_note_consoritium_peca-1-.pdf), consulté le 24 juin 2024..

<sup>142</sup> ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE, « Appel à candidature consortium », *op. cit.*

Le consortium PECA Hainaut Sud porté par l’Eden, le Centre Culturel de Charleroi, a lancé un appel à candidature pour les écoles permettant un soutien financier de projets (entre 500 € et 3 000 € sur une enveloppe totale de 50 000 €) entre janvier et juillet 2023. Ce fonctionnement par appel à candidature est similaire aux projets (dispositifs permanents et projets laboratoires) lancés par les services de la FWB. Néanmoins, l’appel à projets du Consortium Hainaut-Sud a des conditions moins contraignantes que pour les projets de la FWB. Les projets doivent s’inscrire dans le cadre du PECA favorisant la rencontre entre des élèves et des œuvres, artistes et/ou lieux culturels. Ils font intervenir un ou plusieurs partenaires culturels et ne rentrent pas dans d’autres financements possibles<sup>143</sup>.

Les GOC ont ainsi une liberté d’action quant aux financements qu’ils peuvent attribuer soit en diffusant des appels à projets publiquement comme le fait le GOC Hainaut Sud ou alors en répondant aux besoins et volontés des enseignants comme le GOC de Bruxelles.

Les GOC étant chargés de favoriser les collaborations et les rencontres entre le monde culturel et l’enseignement, ils mettent en place des journées de rencontres dites Culture-École. A la différence des plateformes, toutes les personnes curieuses du PECA sont les bienvenues, y compris les acteurs culturels actifs qui ne sont pas reconnus par la FWB.

#### **1.1.2.1. Les rencontres Culture-École**

Le PECA a initié les journées de rencontre (également dites plateformes) entre le secteur culturel et le monde scolaire dans les zones. Ces journées sont organisées une fois par an par les référents scolaires de chaque zone avec le soutien du GOC.

Si certains musées organisaient déjà des « journées enseignant·e·s » afin de faire connaître leurs offres pédagogiques<sup>144</sup>, désormais ces rencontres permettent de mutualiser les moyens pour tous les opérateurs d’une zone. Sont conviés à ces événements, les opérateurs culturels reconnus par la FWB mais également ceux qui ne le sont pas, les référents culturels et scolaires, les directions et délégués-PECA, les enseignant·e·s et futurs enseignant·e·s de la zone concernées et les services de la FWB en charge du PECA. Bien que de nombreux acteurs soient invités, ce sont

---

<sup>143</sup> [HTTPS://WWW.CENTRE-CULTUREL-HAUTSAMBRE.BE/2023/06/20/CALENDRIER-DES-RENCONTRES-ARTISTIQUES-CULTURE-ECOLE-2023-2024/](https://www.centre-culturel-hautsambre.be/2023/06/20/caendrier-des-rencontres-artistiques-culture-ecole-2023-2024/), PECA • Eden Charleroi, <https://www.eden-charleroi.be/mediation/peca/>, consulté le 19 juillet 2024.

<sup>144</sup> PAINDAVOINE I., GOHY F. et COSSE V., « Approches quantitative et qualitative du secteur muséal en Fédération Wallonie-Bruxelles », *op. cit.*, p. 64-65.

majoritairement les membres du GOC et les personnes volontaires à la mise en œuvre de projets PECA.

Ces réunions prennent des formes très différentes d'une zone à l'autre. Elles débutent généralement par une présentation en plénière de l'architecture du PECA et de ses acteurs, par Service de Pilotage du PECA accompagné par le Service Général de l'Action Territoriale (SGAT) afin d'introduire ce qu'est le PECA.

Elles donnent l'occasion aux opérateurs culturels et aux enseignant·e·s présents d'échanger, de s'informer sur le PECA. L'objectif est d'outiller les délégués-PECA dans leurs missions au sein de leurs établissements, de faire découvrir l'offre culturelle à destination du public scolaire dans la région. Ces journées sont également l'opportunité de partager les expériences et les réalités de chacun. Elles ont généralement lieu le mercredi afin de permettre aux enseignant·e·s de venir l'après-midi. Ces journées peuvent parfois être comptabilisées comme des journées de formation pour les enseignant·e·s par l'Institut Interréseaux de la Formation Professionnelle Continue (IFPC).

La référente culturelle Hainaud-Sud a organisé l'événement intitulé « Charleroi's cool » qui s'est déroulé 15 mai 2024 au Bois-du-Cazier. Il se présentait comme un salon des opérateurs culturels pour les enseignant·e·s qui souhaitent découvrir l'offre scolaire de médiation des opérateurs de proximités. Les vingt-cinq opérateurs culturels partenaires étaient attablés à des stands et proposaient des animations en continu au long de la journée<sup>145</sup>.

Ces journées de rencontres sont mises en place pour la première fois cette année à Bruxelles. Au vu du grand nombre d'opérateurs culturels présents dans la zone, le GOC bruxellois organise les plateformes par communes. Une première journée Culture-École réunissant les acteurs des trois communes de Saint-Gilles, Forest & Uccle a eu lieu le 3 avril 2024 au Centre Culturel Jacques Franck (annexes 14 et 15). De nombreux opérateurs culturels étaient présents dans

---

<sup>145</sup> Rencontre Culture-École PECA Hainaut Sud « Charleroi's Cool », Bois-du-Cazier, 15 avril 2024.

CUJAS A., *Charleroi's Cool : Un Salon pour les Enseignants et Éducateurs*, <http://www.telesambre.be/info/charlerois-cool-un-salon-pour-les-enseignants-et-educateurs/65032>, consulté le 19 juillet 2024 ; *Charleroi's Cool* | Facebook, [https://www.facebook.com/events/1096304218275115?active\\_tab=about](https://www.facebook.com/events/1096304218275115?active_tab=about), consulté le 19 juillet 2024.

l’assemblée, l’après-midi donna lieu à des discussions thématiques entre opérateurs culturels et membres de l’enseignement<sup>146</sup>.

Le 10 avril 2024 s’est déroulée une journée de rencontre culture-école organisée par la référente scolaire PECA de Liège à la Coopération Culturelle Régionale (CCR) de Liège (annexe 17). Lors de cette journée des ateliers étaient proposés pour expérimenter l’offre disponible en région liégeoise ainsi que des tables-rondes thématiques. Chaque participant pouvait alors choisir à la carte le programme de la journée. Au long de cette journée, un espace était dédié aux opérateurs culturels membres de la plateforme PECA de Liège qui pouvaient présenter leurs offres scolaires<sup>147</sup> comme lors de l’événement « Charleroi’s Cool ».

Ces pratiques d’ateliers correspondent aux attentes sur l’implémentation du PECA du groupe de discussion « PECA » menée auprès d’enseignant·e·s et de formateurs en 2019<sup>148</sup> en permettant aux enseignants de pratiquer et d’expérimenter culturelles. Par exemple, nous avons assisté à une visite guidée dans les rues de Liège « A la rencontre du patrimoine » animée par Art&Fact qui a permis de faire découvrir à des enseignants le programme pédagogique de l’association survolant les thématiques proposées : street art architecture, science, histoire<sup>149</sup>.

Les tables-rondes, généralement thématiques, initient des débats qui permettent de recueillir les expériences des acteurs de terrain qui partagent leurs appréhensions, leurs questionnements. Ces constats sont collectés par un représentant du GOC qui fait remonter les informations auprès du référent scolaire.

En plus de cela, des outils sont mis à disposition des enseignants comme les musées-valises proposées en prêt par le Muséobus de la FWB et le Petit Musée Portatif des Musées royaux des Beaux-Arts<sup>150</sup>.

---

<sup>146</sup> Rencontre Culture-École - Bruxelles (Saint-Gilles, Forest & Uccle), Centre Culturel César Franck, 3 avril 2024. (Cf. Annexes 14 et 15)

<sup>147</sup> Rencontre Culture-École Liège, B3 Centre de ressources et de créativité de la Province de Liège, 10 avril 2024. (Cf. Annexes 17 et 18)

<sup>148</sup> FOSSOUL O., ROLAND E., KENNY KHOURY et VAN LINT S., *Rapport Groupe de discussion Pacte pour un Enseignement d’excellence « PECA »*, op. cit.

<sup>149</sup> Rencontre Culture-École Liège, B3 Centre de ressources et de créativité de la Province de Liège, 10 avril 2024. (Cf. Annexes 17 et 18)

<sup>150</sup> *Ibid.*

Les participants aux rencontres Culture-École se composent principalement de personnes volontaires, en plus des membres de la plateforme associée. D'après nos observations, le secteur associatif y est largement représenté, principalement dans le but de diversifier ses sources de financement<sup>151</sup>. L'une des principales difficultés réside dans la mobilisation des acteurs méconnaissant le PECA, en particulier dans le milieu de l'enseignement. En effet, ce sont principalement les enseignants proactifs, déjà engagés dans l'organisation de rencontres culturelles pour leurs élèves, qui s'impliquent. Il s'avère donc complexe de sensibiliser et de former l'ensemble des acteurs au PECA. La participation des enseignants est facilitée lorsque la rencontre est reconnue comme journée de formation par l'IFPC et bénéficie du soutien promotionnel des directions.

La communication relative à ces événements est principalement assurée par les référents scolaires et culturels, notamment à travers leurs réseaux sociaux, sites internet, ainsi que par le biais de courriels. À l'exception de la rencontre bruxelloise, qui a bénéficié d'une mise en avant spécifique sur le site internet du PECA<sup>152</sup> ainsi que sur la page Facebook éponyme. Le bouche-à-oreille joue également un rôle non négligeable dans la diffusion de l'information autour de ces événements.

Ces rencontres Culture-École n'empêchent pas les musées de proposer des journées spéciales destinées aux enseignants, la promotion de ces journées étant relayée par les référents scolaires et culturels. Ces activités sont utilisées comme des outils de communication, où la prestation des médiatrices est de l'ordre de la démonstration visant à promouvoir les activités de l'établissement<sup>153</sup>.

Le Musée de Mariemont a, par exemple, organisé une journée du type le 27 septembre 2024 ce qui a permis de présenter aux professeur·e·s la nouvelle exposition temporaire ainsi que les ateliers et outils pédagogiques conçus autour de celle-ci. Ainsi que de présenter le Muséobus et

---

<sup>151</sup> Rencontre Culture-École - Bruxelles (Saint-Gilles, Forest & Uccle), Centre Culturel César Franck, 3 avril 2024. (Cf. Annexes 14 et 15)

<sup>152</sup> SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Rencontre Culture-École - Bruxelles (Saint-Gilles, Forest & Uccle)*, [https://www.peca.be/toutes-les-actualites/detail?tx\\_news\\_pi1%5Baction%5D=detail&tx\\_news\\_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=87&cHash=99c3f8b482e8d7ea1a0c315afec7ee9a](https://www.peca.be/toutes-les-actualites/detail?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=87&cHash=99c3f8b482e8d7ea1a0c315afec7ee9a), consulté le 19 juillet 2024.

<sup>153</sup> CHAUMIER S. et MAIRESSE F., *La médiation culturelle*, op. cit., p. 16.

les nouveaux musées-valises<sup>154</sup>. Les Musées de la Ville de Liège ont fait la même chose le 16 octobre dernier comme ils en ont l'habitude une fois par an<sup>155</sup>.

## **1.2. Les appels à projets PECA**

Le PECA est mis en œuvre par divers appels à projets et appels à candidatures lancés par l'Administration générale de la Culture (AGC). Deux formats, les projets pilotes et les projets transitoires PECA Culture-École, ont été instaurés pour une durée d'un an. Les projets pilotes ont servi de transition avant l'introduction des projets « laboratoires », d'une durée de deux ans et susceptibles d'être pérennisés.

### **1.2.1. Les projets pilotes<sup>156</sup>**

En 2021, trois projets pilotes de court terme ont été lancés par le Ministère de l'Education, déployés dans le cadre de l'implémentation du PECA. Ces appels à projets étaient gérés par la Cellule Culture-Enseignement, à destination de l'enseignement fondamental maternel et primaire ordinaire ou spécialisé reconnus par la FWB. Une priorité étant accordée aux « zones blanches », c'est-à-dire les établissements identifiés, de manière conjointe par les Services du Gouvernement et les GOC, comme n'ayant pas bénéficié d'une activité culturelle directement ou indirectement subventionnée par la FWB au cours des deux dernières années scolaires. Ces projets ont pris place entre janvier et juin 2022, ils souhaitent favoriser un ancrage local, les partenariats et le croisement des disciplines. Ces premiers appels à projets visaient également à familiariser les acteurs avec les termes propres au PECA qui ont été largement explicités<sup>157</sup>.

Les projets « Par essais et bonheurs » visaient à mettre les élèves en contact avec des expressions ou productions artistiques variées avec la tenue d'un carnet de bord. « Par essais et bonheurs » et « Animatik'Art » ont bénéficié d'une subvention de 800 € pour 8 heures de

---

<sup>154</sup> MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, (27 septembre 2024)  JOURNÉE SPECIALE ENSEIGNANTS À... [Images jointes].[Publication].Facebook , <https://www.facebook.com/museeroyaldemariemont/posts/pfbid0BWr9S4kY6aHsqwbHdH5eAKBaYh8pELFTHRoQ1tToWFwFm9pYau792RFJkmuyaAnZl>, consulté le 6 novembre 2024.

<sup>155</sup> MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE, (16 octobre 2024) *Journée « PROFS » 2024 des Musées de la Ville de Liège* [Evènement] Facebook, <https://www.facebook.com/events/866868281920420>, consulté le 6 novembre 2024. ; Entretien avec Edith Schruggers, coordinatrice du Service d'animation des Musées de la Ville de Liège, 1h, 09/01/2024. (Cf. Annexe 24)

<sup>156</sup> Les informations disponibles sur ces projets sont limitées. En dehors des sources citées, aucun acteur de terrain n'a évoqué les projets pilotes, ce qui restreint la possibilité de poursuivre une analyse approfondie à leur sujet.

<sup>157</sup> MINISTÈRE DE L'EDUCATION, *Circulaire 8219 du 20/08/2021 Collaboration entre culture et enseignement appel à projets pilotes dans le cadre du PECA*, 2021.

prestation à 50 € de l'heure par classe et par projet avec un défraiement de 400 € par classe et par projet.

« Animatik'Art » met en avant le corps comme vecteur de créativité dans les domaines de l'expression corporelle, des arts circassiens et de la danse<sup>158</sup>.

L'appel à projets « Patchwork » a pris la forme d'une activité unique de deux heures dans les domaines de la musique, de la danse, des arts de la parole et des arts plastiques. Il a bénéficié d'une subvention de 2 heures de prestation par binôme à 50 € de l'heure par intervenant<sup>159</sup>. Cet appel a été reconduit pour l'année scolaire 2022-2023<sup>160</sup>.

Les premiers projets PECA ont été lancés avant le changement de nom de la Cellule Culture-Enseignement en Service PECA, ils ont constitué de premières expérimentations dans le lancement du PECA.

### **1.2.2. Les Projets PECA Culture-École transitoires**

Pour l'année scolaire 2022-2023, un appel à projets dit transitoires a été lancé pour assurer la transition avec les anciens appels « collaborations ponctuelles », « collaborations durables », résidences « Artistes à l'école » (cf. Partie I point 5.2) et les projets PECA à venir. Adressés aux opérateurs culturels, ils se sont déployés pendant l'année scolaire 2022-2023 uniquement, afin de mettre en route l'implémentation du PECA<sup>161</sup>.

La mise en œuvre des projets transitoires marque la première année d'application du décret PECA, au cours de laquelle l'Administration a modifié le nom des appels à projets en vigueur depuis 2006. Cette démarche vise à intégrer le PECA dans le système existant avant une véritable restructuration du fonctionnement des appels à projets.

---

<sup>158</sup> CATTEAU D., « Parcours d'éducation culturelle et artistique. Les fondations sont déjà là, il reste à construire », in *PROF*, (2021), n° 51, p. 4-7.

<sup>159</sup> MINISTÈRE DE L'EDUCATION, *Circulaire 8219 du 20/08/2021 Collaboration entre culture et enseignement appel à projets pilotes dans le cadre du PECA*, op. cit.

<sup>160</sup> D'HOINE H., « Patchwork 2 un appel à projets du PECA », in *PROF*, (2022), n° 55, p. 20.

<sup>161</sup> MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Circulaire 8549 du 19/04/2022 Collaboration entre culture et enseignement Appel à Projets PECA Culture-Ecole transitoires*.

Les appels à projets de collaborations et de résidences d'artistes ont ensuite été remplacés par des projets laboratoires et par les dispositifs permanents de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### **1.2.3. Les projets laboratoires**

Les projets laboratoires sont orchestrés par le Service de Pilotage du PECA de façon à répondre aux besoins opérationnels. Partant du constat que certains domaines d'expression étaient moins représentés que d'autres, les appels à projets sont lancés de façon à favoriser des activités qui offrent une diversité dans les domaines d'expression dans les programmations culturelles existantes<sup>162</sup>. Les projets laboratoires sont gratuits pour les bénéficiaires, il s'agit d'une convention sur deux années scolaires (2023-2024 et 2024-2025). Quatre premiers projets laboratoires ont été lancés simultanément en 2023 sous les appellations Méliès, Ariane, Esquisse et Étincelle. Ils ont lieu tous les deux ans, les prochains appels à projets laboratoires seront lancés en mars 2025<sup>163</sup>.

Les projets Ariane, Étincelle et Méliès sont financés à une hauteur de 750 € par classe (avec un minimum de trois classes jusqu'à un maximum de 12 classes) et par an dont 50% au moins de ce montant seront réservés à la rémunération de contenus immatériels (ateliers, visites, spectacle...). Ces projets se déroulent en trois séquences d'activité, ils visent à rencontrer des œuvres et/ou des artistes, de pratiquer une activité culturelle et artistique et d'acquérir des connaissances dans des domaines d'expression différents<sup>164</sup>.

Le terme « séquence » est délibérément utilisé dans une acception large, sans précision temporelle stricte. La durée des séquences peut varier, avec la contrainte du budget alloué qui ne varie pas<sup>165</sup> : « Une « séquence d'activités » ou « module d'activité » peut se décliner en une

---

<sup>162</sup> Entretien avec Charlotte Moureau, Cheffe de projets et référente projet Méliès au Service de Pilotage du PECA, 1h30, 16/02/2024. (Cf. Annexe 23)

<sup>163</sup> Intervention de Fabrice Huin, Détaché pédagogique, chargé de mission - PECA au Service général de l'Action territoriale, Rencontre Culture-École - Bruxelles (Saint-Gilles, Forest & Uccle), Centre Culturel César Franck, 3 avril 2024. (Cf. Annexes 14 et 15)

<sup>164</sup> SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Projets Laboratoires - Peca*, <https://www.peca.be/projets-laboratoires>, consulté le 28 juin 2024.

<sup>165</sup> Entretien avec Charlotte Moureau, Cheffe de projets et référente projet Méliès au Service de Pilotage du PECA, 1h30, 16/02/2024. (Cf. Annexe 23)

période, une journée, une semaine... en fonction des caractéristiques du projet mais aussi des envies des parties prenantes<sup>166</sup> ».

Les projets Méliès concernent les domaines des images animées et d'éducation aux médias. Ces appels à candidatures étaient ouverts aux opérateurs culturels et aux artistes.

L'appel à projet Ariane vise à encourager des projets éducatifs transdisciplinaires intégrant les arts, les sciences, la technologie, et la philosophie.

L'appel à projets « Étincelles » cible les artistes (personnes physiques) issus de différents domaines culturels et artistiques, qui collaborent pour développer des activités centrées sur le patrimoine local, qu'il soit matériel ou immatériel. Les domaines d'expression concernés incluent l'architecture, les arts plastiques, les arts numériques, le cinéma, la danse, la musique, le théâtre, entre autres, avec un accent mis sur l'éducation permanente.

Pour être éligibles, les artistes doivent être diplômés d'une École Supérieure des Arts, figurer dans le répertoire du Centre documentaire du PECA, ou être recommandés par un opérateur culturel reconnu pour son expérience avec des écoles. Le projet soutient les artistes sur une période de deux ans, avec une évaluation à mi-parcours et à la fin, et exige que les activités soient gratuites pour les élèves. Cet appel à projet a amené le Musée royal de Mariemont à collaborer avec l'ASBL Mouvance (cf. Partie III point 3.1.1).

L'appel à projets « Esquisses » s'adresse aux établissements d'enseignement artistique à horaire réduit (ESAHR) qui souhaitent organiser des projets dans les domaines de la musique, des arts de la parole et du théâtre, de la danse, et des arts visuels, plastiques et de l'espace. Les établissements peuvent collaborer avec des opérateurs culturels (personnes morales ou physiques) à l'occasion d'une à trois séquences d'activités.

#### **1.2.4. Des financements temporaires pour une ambition durable ?**

Le mode de fonctionnement de ces projets relève encore de l'expérimentation du PECA. Les conventions de financement sont établies pour deux ans, avec un budget alloué par séquence d'activités et une évaluation à mi-parcours ainsi qu'à la fin de la période. Les activités proposées

---

<sup>166</sup> SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Appel à candidatures des projets « Esquisses »,* [https://www.peca.be/fileadmin/Peca/Projets\\_pilotes/Appels\\_a\\_candidatures\\_2023/Appel\\_Esquisses.pdf](https://www.peca.be/fileadmin/Peca/Projets_pilotes/Appels_a_candidatures_2023/Appel_Esquisses.pdf).

doivent être gratuites pour les élèves participants et visent des écoles situées dans des zones prioritaires. Les projets qui reçoivent une évaluation positive seront pérennisés dans le cadre de l'AGC. Sur base de cette évaluation en collaboration avec l'AGC, de nouvelles pistes à exploiter sont déterminées (niveau d'enseignement, type d'enseignement, expressions artistiques, ...).

Pour certains opérateurs culturels, la décision de l'AGC de limiter les initiatives à des projets temporaires compromet la stabilité de leurs activités, qui dépendent de subventions renouvelables. Ces financements, soumis à des évaluations positives, sont également tributaires des priorités politiques et des budgets alloués au secteur culturel, ce qui ajoute une incertitude significative quant à la pérennité de leurs actions.

De plus, la temporisation des financements peut freiner cet élan et compromettre la mission même de démocratisation culturelle. La dépendance aux financements temporaires et conditionnels peut fragiliser les opérateurs culturels dans la continuité de l'offre culturelle. Pour garantir la pérennité de ces acteurs culturels, une révision des modalités de financement et un soutien institutionnel plus stable et moins soumis aux aléas politiques seraient bénéfiques. Ce serait une voie vers un modèle plus résilient, favorisant la stabilité, la qualité et la diversité de l'offre culturelle à long terme.

Si les appels à candidature mentionnent des partenariats et collaborations entre opérateurs culturels et écoles, ce financement n'aboutit qu'à des rencontres ponctuelles et brèves interactions, selon les critères de l'action partenariale établis par Françoise Buffet (cf. Partie I, point 2)<sup>167</sup>.

### **1.3. Les dispositifs permanents**

Dans le cadre du PECA, l'Administration générale de la Culture de la FWB offre diverses activités favorisant l'interaction entre l'école et la culture. Ces initiatives permanentes sont regroupées sous le titre « La Culture à l'école » et sont publiées annuellement sous forme d'une brochure « Boîte à outils », disponible en ligne<sup>168</sup>. C'est le Service PECA qui accompagne et

---

<sup>167</sup> « Evaluer l'engagement partenarial entre école et musée », *op. cit.*

<sup>168</sup> ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE, *Boîte à outils Culture*, <https://www.culture.be/>, consulté le 24 novembre 2023.

optimise cette offre culturelle pérenne à destination du public scolaire. Il s'agit d'appels à candidature auxquels les enseignant·e·s sont invités à s'inscrire pour participer.

La « Boîte à outils » regroupe des ressources culturelles à destination du public scolaire, une vingtaine d'outils sont proposés, à réaliser en classe et en dehors de la classe.

Les dispositifs permanents sont majoritairement des projets déjà existants dans l'ancienne Cellule Culture-Enseignement (renommée Service PECA). Dans cette offre, on retrouve par exemple le « Prix des lycéens de Littérature », le « Prix des lycéens du Cinéma », le « Concours SLAM », la « Fureur de Lire » ou encore « Objectif Plume ». Le dispositif « Mon patrimoine revisité » concerne directement les musées, il a pour but de faire découvrir aux élèves de l'enseignement primaire ce qu'est un musée et le patrimoine belge muséal (artistique, architectural, industriel et folklorique).

Parmi ces dispositifs permanents, on retrouve également le Muséobus (cf. Partie III point 4.1.1) et le Musée royal de Mariemont, ainsi que la mesure de gratuité d'entrée.

### **1.3.1. La gratuité d'accès**

La gratuité d'accès des groupes scolaires (de la maternelle au secondaire) aux expositions permanentes dans les musées reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles intègre les mesures permanentes du PECA pour favoriser l'accessibilité. Elle a été mise en application dès la rentrée 2022-2023 pour l'ensemble des musées reconnus<sup>169</sup>.

Initialement, l'accès gratuit pour les groupes scolaires avait été instauré en 2006 par la Ministre Fadila Laanan, dans le cadre d'un système de compensation financière pour 13 musées, afin de permettre une ouverture gratuite le premier dimanche de chaque mois. En parallèle, un accès gratuit pour les groupes scolaires est également mis en place avec une compensation. Si la première mesure a pris fin en décembre 2011, la seconde est restée en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014 pour les musées concernés<sup>170</sup>.

---

<sup>169</sup> SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Gratuité d'accès au musée pour les groupes scolaires*, <https://www.peca.be/centre-documentaire/musees-gratuits>, consulté le 20 novembre 2023.

<sup>170</sup> PAINDAVOINE I., « Gratuité dans les musées le premier dimanche du mois : résultats d'enquête sur la fréquentation et la composition du public », in *Etudes Politiques culturelles*, (2014), n° 3, p. 84.

La gratuité pour les groupes scolaires avait été suspendue après cette période, mais elle a été réinstaurée lors de la rentrée 2022 sous l'impulsion de la Ministre de la Culture, Bénédicte Linard. Cette nouvelle initiative a été élargie, passant de 13 à 76 musées<sup>171</sup>, et fait désormais partie des mesures permanentes du PECA pour encourager l'accessibilité à la culture.

Annuellement, les établissements muséaux officiellement reconnus par la FWB sont tenus de rédiger un rapport de fréquentation des groupes scolaires de la FWB ayant effectué une visite en leur sein afin d'obtenir une compensation financière<sup>172</sup>. Le coût de cette mesure initiée par le Gouvernement de la FWB est estimé à 783 000 € par an<sup>173</sup>.

Conformément à cette mesure, les musées doivent fournir un fascicule pédagogique pour les élèves et/ou un guide pédagogique pour les encadrants, permettant d'exploiter partiellement ou entièrement la collection présentée dans les espaces d'exposition permanente. Ces documents doivent être téléchargeables gratuitement sur le site internet du musée. Lors de chaque réservation, les musées sont tenus d'informer les enseignant·e·s de l'existence de ces outils.

Cette mesure impose explicitement la mise à disposition de dossiers pédagogiques ou de carnets du visiteur. Les dossiers pédagogiques sont conçus comme des outils destinés aux enseignant·e·s offrant un accompagnement en classe et sur site, avant, pendant et après la visite d'un lieu. Ils sont adaptés aux programmes scolaires et aux niveaux des élèves. En pratique, la majorité des musées proposaient déjà des dossiers pédagogiques ou des carnets de visite pour les expositions permanentes et temporaires sur leurs sites internet, avant l'application de cette mesure. Les Musées de la Ville de Liège<sup>174</sup>, comme le Musée de Mariemont<sup>175</sup>, sont exemplaires en la matière.

---

<sup>171</sup> GRIBAUMONT G., « Les musées gratuits pour les écoles : bonne idée ? », in *Regards sur les musées*, (2023), p. 23-24p.

<sup>172</sup> FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Reconnaissances et subventions Musées*, [https://patrimoineculturel.cfwb.be/fileadmin/sites/colpat/uploads/GRAFISME/Reconnaissance\\_et\\_subvention/Musees/ListeMuseeSubventionne2023.pdf](https://patrimoineculturel.cfwb.be/fileadmin/sites/colpat/uploads/GRAFISME/Reconnaissance_et_subvention/Musees/ListeMuseeSubventionne2023.pdf), consulté le 25 octobre 2023.

<sup>173</sup> SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Décision du Gouvernement de la FWB - gratuité musées pour les groupes scolaires*, [https://www.peca.be/toutes-les-actualites/detail?tx\\_news\\_pi1%5Baction%5D=detail&tx\\_news\\_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=21&cHash=3208afbe0ee06ddfc973e2b76f985ff6](https://www.peca.be/toutes-les-actualites/detail?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=21&cHash=3208afbe0ee06ddfc973e2b76f985ff6), consulté le 14 novembre 2023.

<sup>174</sup> MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE, *Dossiers pédagogiques*, <https://lesmuseesdeliege.be/dossiers-pedagogiques/>, consulté le 7 juillet 2024.

<sup>175</sup> DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Documentations pédagogiques - Collections permanentes*, <http://www.musee-mariemont.be/index.php?id=12224>, consulté le 7 juillet 2024.

Le Musée L quant à lui, a développer un nouveau parcours pour répondre aux exigences de la gratuité d'accès dans le cadre du PECA. Il est proposé en visite libre (sur réservation) aux groupes scolaires des 12-18 ans intitulé « *à la recherche de l'œuvre mystère* ». Un carnet permet aux élèves d'explorer le musée à la recherche d'indices pour résoudre une énigme<sup>176</sup>.

Cependant, une incertitude subsiste quant à l'utilisation effective de ces dossiers pédagogiques par les enseignant·e·s : Disposent-ils du temps nécessaire pour intégrer ces ressources dans leur pratique éducative ? Ont-ils accès à une formation adéquate pour utiliser ces outils de manière optimale ? Ces documents répondent-ils réellement aux besoins pédagogiques des enseignant·e·s et des élèves ?

De surcroît, les tarifs relativement bas des musées ne constituent pas un obstacle à leur fréquentation par les écoles. En revanche, le coût des transports demeure un frein significatif<sup>177</sup> (cf. Partie III point 4).

Cette gratuité est paradoxale car elle n'assure pas une véritable accessibilité des musées aux publics scolaires puisque la gratuité d'entrée ne comprend pas l'offre pédagogique (visite guidée, atelier) que le musée propose. Cette gratuité est négligeable en comparaison au coût d'une visite guidée, et c'est précisément ce paradoxe que soulèvent les médiatrices. Or les enseignant·e·s vont rarement en visite libre sans encadrement par un intervenant spécifique au musée qui assure une médiation culturelle. Ce constat est soutenu par l'association Art & Publics : « l'écrasante majorité des visites scolaires nécessite ou impose un encadrement pédagogique, avec l'intervention de guides ou de médiateurs ». De plus, il peut être impossible de gérer ces groupes d'élèves sans l'intervention de médiateurs<sup>178</sup>.

L'association Musées et Société en Wallonie (MSW) a adressé un mémorandum aux responsables politiques en amont des élections fédérales et régionales de juin 2024. L'association interpelle le Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles au sujet de la gratuité des musées. L'association demande la mise en place d'évaluations régulières de cette mesure afin de vérifier qu'elle atteint effectivement les publics cibles, tout en évitant une

---

<sup>176</sup> MUSÉE L, *Scolaires | Musée L*, <https://museel.be/fr/visites/scolaires>, consulté le 23 octobre 2024.

<sup>177</sup> PAINDAVOINE I., GOHY F. et COSSE V., « Approches quantitative et qualitative du secteur muséal en Fédération Wallonie-Bruxelles », *op. cit.*, p. 36.

<sup>178</sup> GRIBAUMONT G., « Les musées gratuits pour les écoles : bonne idée ? », *op. cit.*

concurrence directe avec d'autres institutions partenaires. MSW insiste également sur la nécessité de maintenir une compensation financière adéquate et rappelle que les effets bénéfiques de cette mesure peuvent être limités en l'absence d'une réflexion plus globale sur l'accessibilité et la mobilité des lieux culturels<sup>179</sup>.

Laurence Herman, médiatrice culturelle au Pôle muséal de la Ville de Mons, soulève un problème de communication : « Nous avons constaté un manque de communication et d'informations par rapport au lancement de la mesure. Beaucoup d'enseignants n'étaient pas au courant de cette gratuité. De notre côté, nous avons préféré être prudents pour cette année de lancement et nous n'en avons pas forcément fait la communication. Nous avons bien entendu accueilli des écoles en accès gratuit, mais moins que ce que nous avions imaginé. Il s'agit évidemment de la première année et nous savons qu'il faut du temps avant que les informations arrivent auprès de tous les acteurs de terrain. Pour augmenter le nombre d'écoles bénéficiant de cette mesure pour cette année scolaire 2023-2024, nous avons donc décidé de communiquer largement sur la mesure auprès des enseignants. »<sup>180</sup>.

Afin de remédier aux lacunes relatives à la communication, le Service général du Patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé à l'occasion de la rentrée 2024-2025 une campagne de communication pour valoriser la mesure de gratuité des musées avec des affiches destinées à être affichées dans les établissements scolaires. Cette information est publiée via les pages Facebook des référent·e·s culturel·le·s de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Une série de sept affiches ont été mises à disposition en téléchargement sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles : une affiche générale (annexe 26) reprenant la liste complète des sites (plus de 90 musées et pôles muséaux) et six affiches locales pour les 19 communes bruxelloises et les 5 provinces wallonnes<sup>181</sup>. Cette campagne vise à mieux informer les enseignant·e·s sur la mise en place de cette mesure.

---

<sup>179</sup> MUSÉES ET SOCIÉTÉ EN WALLONIE, *Mémorandum 2024-2029 Secteur muséal wallon*, <http://msw.be/wp-content/uploads/2024/03/Mémorandum-Web.pdf>, consulté le 1 juillet 2024.

<sup>180</sup> GRIBAUMONT G., « Les musées gratuits pour les écoles : bonne idée ? », *op. cit.*

<sup>181</sup> SERVICE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE, *Textes légaux secteur des musées - Patrimoine culturel*, [https://patrimoineculturel.cfwb.be/reconnaissances-subventions/musees/ressources-musees/?fbclid=IwY2xjawExMmpIeHRuA2FlbQIxMAABHcjPa7DwkPdPr2kdK9b2HKdJU9W2iRyM2DH-u\\_Y6-YniUI2lzntjBODFQ\\_aem\\_FexYorqKR0ke2db-hOdAow](https://patrimoineculturel.cfwb.be/reconnaissances-subventions/musees/ressources-musees/?fbclid=IwY2xjawExMmpIeHRuA2FlbQIxMAABHcjPa7DwkPdPr2kdK9b2HKdJU9W2iRyM2DH-u_Y6-YniUI2lzntjBODFQ_aem_FexYorqKR0ke2db-hOdAow), consulté le 20 août 2024.

### **1.3.2. Reconnaissance et subventions des opérateurs culturels thématiques et territoriaux**

Les opérateurs thématiques et territoriaux sont présentés par l'Administration Générale de la Culture (AGC) comme des dispositifs permanents. Le Service PECA de l'AGC a lancé en juin 2022 un appel à candidatures pour une reconnaissance de 3 ans (du 1er septembre 2022 au 31 août 2025) en tant qu'opérateurs dits thématiques et territoriaux pour proposer des activités culturelles et artistiques dans les écoles.

Les opérateurs élus sont des structures subventionnées par l'AGC sur 5 ans, expérimentées avec les publics scolaires. Ils sont invités à proposer des activités à destination des niveaux scolaires concordant avec la mise en place du PECA. De 2022 à 2025, il s'agit des niveaux du primaire de la première (P1) à la cinquième (P5). Ils doivent également suivre les 3 priorités des implantations scolaires - à indice socio-économique (ISE) faible, c'est-à-dire inférieur ou égal à 8 ; - reprises dans le cadastre de la FWB comme ayant peu bénéficié de subventions dans le cadre d'appels à projets et d'activités culturelles organisées par la FWB ; - éloignées d'un opérateur culturel reconnu par la FWB.

Les opérateurs élus bénéficient de 12 500 € par an, correspondant à un soutien de maximum 12,5 € par élève par activité. Les opérateurs thématiques sont tenus de toucher 1000 élèves dans au moins 2 zones scolaires différentes et les opérateurs territoriaux 500 élèves par an. Les opérateurs thématiques sont également tenus de coopérer avec 2 autres opérateurs ou entités dont l'un peut être une personne physique<sup>182</sup>.

Ce financement permet de proposer une activité pédagogique « labellisée » PECA et gratuite pour un public scolaire. Par exemple, le Musée de la Tapisserie et des arts textiles de Tournai, reconnu opérateur thématique PECA, propose une visite et un atelier en lien avec l'exposition temporaire.

Cette reconnaissance, octroyée dans le cadre d'appels à projets, constitue un complément aux subventions couvrant les frais de fonctionnement et généraux. Cependant, ces reconnaissances

---

<sup>182</sup> SERVICE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE, *Appels à candidatures PECA - Opérateurs culturels thématiques ou territoriaux*, <https://patrimoineculturel.cfwb.be/actualite/news/appels-a-candidatures-peca-operateurs-culturels-thematiques-ou-territoriaux/>, consulté le 16 janvier 2024.

spécifiques d'opérateurs culturels et territoriaux ne peuvent être obtenues dans le cadre des demandes de renouvellement de la reconnaissance générale des opérateurs par la FWB.

Ce mode de financement reflète une forme de labellisation, qui, bien qu'elle valorise l'expertise et les bonnes pratiques des institutions, crée une dépendance vis-à-vis des appels à projets et des décisions des autorités subsidiantes. On peut constater une ambivalence dans le fait que ces dispositifs soient dits permanents mais que la reconnaissance soit assurée pour trois ans. Pour les opérateurs thématiques et territoriaux, une inconnue réside quant à l'avenir de cette subvention. La reconnaissance sera-t-elle prolongée ? D'autres acteurs pourront-ils candidater ?

Le recours à des appels à projets pour accorder ces reconnaissances impose aux opérateurs culturels une grande réactivité. Un des inconvénients soulevé réside dans le délai restreint pour soumettre les candidatures<sup>183</sup> : la mise en ligne des appels a eu lieu le 20 juin, tandis que la clôture du formulaire était fixée au 31 août 2022. De plus, lors du lancement du PECA, le critère de l'innovation dans l'offre proposée était prioritaire, bien que cette exigence semble avoir perdu en importance dans les appels à projets plus récents<sup>184</sup>.

Les reconnaissances sont attribuées à des opérateurs qui témoignent d'une expertise dans la réalisation de projets avec le public scolaire. Pour la médiatrice du Musée L, cette attribution est aussi la reconnaissance d'un travail bien fait par l'AGC qui reconnaît les efforts et les ambitions du projet éducatif du musée. Cette reconnaissance permet à l'institution d'adhérer aux valeurs de démocratisation et d'accessibilité induites par le PECA<sup>185</sup>.

Cette reconnaissance offre également une visibilité aux acteurs puisqu'une liste de contact des opérateurs thématiques et territoriaux est disponible sur le site du PECA de sorte que les enseignant·e·s puissent facilement entrer en contact avec les institutions.

Certains acteurs reconnus en tant qu'opérateurs thématiques ou territoriaux se distinguent par une participation prolifique aux projets PECA, tandis que d'autres institutions n'y participent pas du tout. Par exemple, l'association Mouvance, reconnue comme opérateur thématique,

---

<sup>183</sup> Entretien avec Edith Schruggers, coordinatrice du Service d'animation des Musées de la Ville de Liège, 1h, 09/01/2024. (Cf. Annexe 24)

<sup>184</sup> Formation « Du Musée à l'école : les collections comme élan à la création des enfants », XLArt en collaboration avec le Musée L, Pauline Baltieri, Hélène Spehl, Lucie Burton, Musée L, 13 et 25 juin 2024.

<sup>185</sup> Entretien avec Pauline Baltieri, médiatrice culturelle au Musée L, 1h15, 23/02/2024.

s'implique depuis 2015 dans les projets Culture-Enseignement et a intégré le PECA dès son lancement. L'objectif de cette association est de promouvoir l'expression corporelle et le potentiel créatif de chacun à travers des interventions artistiques, la médiation culturelle, ainsi que la formation continue des professionnels<sup>186</sup>. Mouvance contribue activement au PECA notamment par le biais de projets divers de médiation culturelle et en participant à la formation des enseignants (maternelle et primaire) ainsi que des artistes.

En effet, ces reconnaissances suggèrent que certains opérateurs fonctionnent comme des acteurs de premier plan « labellisés » PECA, disposant de ressources humaines et temporelles suffisantes pour se consacrer aux appels à projets, tant sur le plan administratif que dans le domaine de l'animation.

#### **1.4. Conclusion : les Appels à projets ou à candidatures dans les politiques publiques, entre opportunités et contraintes**

Ces appels à projets illustrent une tendance des politiques publiques à privilégier des financements non récurrents. Contrairement aux subventions de fonctionnement régulières, qui sont souvent allouées sur une base plus stable, les appels à projets exigent des opérateurs qu'ils s'adaptent constamment, introduisant ainsi une certaine précarité dans leurs financements. En outre, ces financements dépendent des capacités des opérateurs à répondre aux critères spécifiques des appels (ce qui n'est pas évident dans le cadre du PECA qui implique de nouveaux termes et de nouvelles attentes) et à innover pour se démarquer. Cela donne lieu à une charge administrative supplémentaire qui est souvent prise en charge par les médiatrices.

Les dispositifs permanents (projets « La Culture à l'école ») de la Fédération Wallonie-Bruxelles présentent l'avantage d'être reconduits d'une année à l'autre, tandis que les projets laboratoires peuvent être potentiellement pérenniser, sous réserve d'une évaluation favorable. Cette situation engendre toutefois des incertitudes quant à la pérennité des initiatives

---

<sup>186</sup> MOUVANCE ASBL, *But et objet social*, <https://www.mouvance-asbl.be/but-et-objet-social>, consulté le 20 septembre 2024 ; MOUVANCE ASBL, *Enseignement > PECA*, <https://www.mouvance-asbl.be/enseignement-peca>, consulté le 20 septembre 2024.

développées par les acteurs culturels. Or les opérateurs culturels s'accordent pour dire que la charge administrative que les appels impliquent est chronophage<sup>187</sup> et que :

« C'est beaucoup d'efforts aussi, les appels à projets, sans que ça soit garanti.<sup>188</sup> »

Cette nécessité de répondre à des appels à projets pose également la question de l'impact sur les politiques culturelles. Ce fonctionnement favorise en effet certaines institutions qui réussissent à se conformer aux exigences de la réactivité, tout en laissant potentiellement de côté d'autres acteurs qui pourraient ne pas avoir les ressources humaines ou financières pour se mobiliser rapidement. La médiatrice des Musées de la Ville de Liège mentionne à propos de la reconnaissance en tant qu'opérateur thématique ou territorial :

« Nous, on ne l'a pas rentré, cet appel-là, parce qu'on n'était plus que deux, et que les délais pour rendre son appel à projet étaient extrêmement courts », et ajoute pour les appels à projets laboratoires « on n'est pas porteurs de ces projets, parce qu'à nouveau, avec les ressources humaines dont on dispose actuellement, ce n'est pas possible et les délais sont à chaque fois super courts. »<sup>189</sup>.

Chez les opérateurs culturels, on observe l'émergence d'une offre scolaire subventionnée (donc gratuite pour les écoles), mise en place via des appels à projets « laboratoires » ou par le biais des opérateurs territoriaux et thématiques. Ces offres, souvent qualifiées de « labellisées PECA », bénéficient de la communication associée au parcours. Parallèlement, les opérateurs continuent de proposer des activités pédagogiques au sein de leurs programmes, lesquels, bien que payants, ne portent pas explicitement le « label » PECA. Pourtant, toutes ces activités, en ce qu'elles permettent aux élèves de découvrir les arts et la culture, peuvent entrer dans le PECA, même si elles ne sont pas toujours identifiées comme telles. Comme le souligne la responsable du service de médiation du Musée royal de Mariemont :

« L'enjeu est plutôt de savoir si les activités qu'on fait de façon systématique, de façon récurrente avec les écoles, en fait, c'est aussi du PECA. »<sup>190</sup>.

---

<sup>187</sup> Entretien avec Anne-Françoise Rasseaux, médiatrice culturelle au Musée royal de Mariemont et Olivier Roisin, danseur-chorégraphe, Gaëtan Aruhero musicien-artiste sonore à l'ASBL Mouvance, 1h30, 30/01/2024 ; Entretien avec Pauline Baltieri, médiatrice culturelle au Musée L, 1h15, 23/02/2024.

<sup>188</sup> Entretien avec Edith Schruggers, coordinatrice du Service d'animation des Musées de la Ville de Liège, 1h, 09/01/2024. (Cf. Annexe 24)

<sup>189</sup> *Ibid.*

<sup>190</sup> Entretien avec Marie-Aude Laoureaux, Coordinatrice du Service de Médiation au Musée Royal de Mariemont, 45min, 26/02/2024. (Cf. Annexe 21)

A cela s'ajoute pour les musées, la mesure de gratuité d'entrée qui est bien « labellisée PECA » mais dont les enseignant·e·s profitent peu en réalité puisqu'ils privilégient les visites guidées<sup>191</sup>.

Les projets de la FWB sont assez contraignants pour les opérateurs qui doivent répondre aux exigences attendues. Les contraintes sont avant tout temporelles, en termes de temps accordés par intervenant et quantitative pour le nombre d'élèves touchés avec les indices de priorités.

Les coordinateurs des Groupements d'opérateurs culturels semblent pleinement conscients des limites inhérentes aux appels à projets initiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils mettent en place des dispositifs de financements alternatifs, attentifs aux aspirations des acteurs. À l'instar des appels à projets de la FWB, ces initiatives encouragent également les partenariats, mais présentent l'avantage de laisser aux acteurs une liberté totale dans la répartition des fonds alloués.

Toutefois, une ambivalence apparaît entre la dynamique de coopération promue au sein des GOC et la concurrence qui émerge entre les acteurs culturels en raison de la multiplication des appels à projets. Ainsi, les appels à projets risquent de renforcer une forme de concurrence entre les institutions culturelles et peuvent mener à une inégalité de reconnaissance et de financement.

Nathalie Montoya critique les appels à projets, qui exigent une maîtrise fine de leur logique, souvent absente, sans référent en éducation artistique au sein des établissements scolaires. Dans certaines écoles, ces dispositifs passent inaperçus, faute de soutien, ou suscitent un intérêt mal orienté. À l'inverse, d'autres, mieux accompagnées, tirent parti d'une « connaissance rusée » pour en exploiter les opportunités tout en évitant leurs écueils<sup>192</sup>. Cette critique, initialement adressée aux établissements scolaires, peut également s'appliquer aux opérateurs culturels. Certains développent une expertise dans la réponse aux appels d'offres, tandis que d'autres, faute de ressources humaines ou de temps, peinent à s'y consacrer. Pour la sociologue, ces dispositifs conduisent à un « caractère irréductiblement inégalitaire du développement de l'éducation artistique et culturelle »<sup>193</sup>.

---

<sup>191</sup> *Ibid.* ; Entretien avec Pauline Baltieri, médiatrice culturelle au Musée L, 1h15, 23/02/2024.

<sup>192</sup> MONTOYA N., « Les établissements scolaires face aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle », in *Carrefours de l'éducation*, vol. 36 (20 novembre 2013), n° 2, p. 15-30.

<sup>193</sup> *Ibid.*

L'ASBL Culture & Démocratie déplore dès 2014 la logique d'appels à projets (au sujet des dispositif Culture-École) limitée par une enveloppe budgétaire fixe et souvent portée uniquement par des enseignants convaincus. Elle pointe également la multiplication des dispositifs culturels comme un signe du désengagement du système éducatif dans les domaines artistiques et culturels. Selon l'association, le secteur culturel, plus dynamique que les écoles pour initier ces partenariats, y voit une opportunité économique essentielle, certains acteurs s'y engageant davantage par contrainte financière que par réel intérêt<sup>194</sup>. L'ASBL plaide ainsi pour que l'éducation artistique devienne une composante intégrer des programmes scolaires, de la maternelle à l'enseignement supérieur<sup>195</sup>. Mais bien que le PECA soit intégré dans les programmes scolaires, il n'échappe pas à la logique des appels d'offres.

Afin d'établir un lien entre les appels à projets initiés par la Cellule Culture-École et ceux développés dans le cadre actuel du PECA, tout en assurant une transition entre la première et la seconde partie du mémoire, nous avons élaboré un tableau synthétique (fig.9). Ce tableau met en perspective les projets réalisés avant et après l'instauration du PECA, en soulignant les principales évolutions ainsi que les changements au sein des administrations de la FWB. Un focus est également proposé sur la mutualisation via les GOC, mis en place avec le PECA, qui favorise la rencontre entre les opérateurs culturels, ainsi qu'avec le milieu scolaire.

---

<sup>194</sup> DE VILLE S. et CULTURE & DÉMOCRATIE, *Neuf essentiels pour l'éducation artistique et culturelle*, op. cit., p. 14-16.

<sup>195</sup> *Ibid.*, p. 6.

Fig. 9 : Tableau faisant la synthèse des appels à projets et à candidatures, Elina Noris.

	Avant le PECA (2006-2022)		Phase de transition (2021-2023)		Depuis le PECA (2022 à 2025)		
Initiateurs	Secrétariat Général (SG)	Opérateurs culturels	SG	Opérateurs culturels	AGC	SG	Opérateurs culturels
	Cellule Culture-Enseignement		Cellule Culture-Enseignement		Service PECA	Service de Pilotage PECA	
<b>Projets</b>							
<b>Dispositifs permanents</b>	« Partenariats privilégiés » « La Culture à l'école »	Programmes pédagogiques	« La Culture à l'école »	Programmes pédagogiques	« La Culture à l'école »		Programmes pédagogiques  Reconnaissance opérateurs thématiques et territoriaux (2022-2025)
<b>Formats longs</b>	« Les collaborations durables » « Artistes à l'école »	« Culture-Ecole transitoires » (2022-2023)		Reconnaissance opérateurs thématiques et territoriaux (2022-2025)			
<b>Formats courts</b>	« Les collaborations ponctuelles »		Projets pilotes (2021-2022)		Projets laboratoires (2023-2025)		
<b>Autres projets</b>					Financements de projets par les GOC		
<b>Regroupements d'opérateurs culturels</b>							
<b>Mutualisation</b>		Mutualisation informelle (réseaux, Point Culture, Centres culturels...)	Lancement appel à candidature pour les GOC (2020)	Concertation pour formaliser les GOC	Reconnaisances des GOC de 2020 à 2023 renouvelées de 2023 à 2025	Mutualisation institutionnalisée au sein des GOC et plateformes territoriales	

## **2. Les disparités dans l'organisation du PECA**

Lors de cette enquête de terrain, de nombreuses disparités ont été observées dans la mise en œuvre du PECA. Cette partie souligne quelques dissonances entre le projet du PECA et sa concrétisation plus complexe, en révélant les enjeux complexes liés à l'organisation décentralisée, les lacunes dans l'enseignement et dans la communication, ainsi que les tensions entre projets à court et à long terme. Il s'agit de comprendre comment ces disparités et ces défis influencent la mise en œuvre concrète du PECA, tout en interrogeant ses répercussions sur les acteurs culturels et éducatifs.

### **2.1. Les disparités territoriales et organisationnelles dans le PECA**

L'organisation décentralisée permet à chaque zone d'adapter son mode d'action aux spécificités territoriales<sup>196</sup>. Dans un souci d'équité, chaque GOC reçoit le même financement, bien que le nombre d'élèves concernés varie d'une zone à l'autre. Le découpage territorial diffère également d'une province à l'autre : par exemple, les provinces de Hainaut et de Liège sont divisées en trois zones distinctes, tandis que les autres provinces ainsi que la région de Bruxelles-Capitale constituent chacune une zone unique. Les coordinations des référents scolaires sont très différentes également d'une zone à l'autre ; ces spécificités territoriales de chaque zone sont reprises dans l'étude de Nina Cavillot qui a interrogé les référents scolaires<sup>197</sup>.

La zone bruxelloise fonctionne différemment des autres groupements. Elle se distingue par une forte concentration d'opérateurs culturels et un nombre nettement plus élevé d'élèves. À Bruxelles, le GOC est géré par l'ASBL La Concertation - Action Culturelle Bruxelloise qui réunit en grande partie des fédérations (réseaux ou associations) sectorielles, dont Brussels Museums, et des opérateurs thématiques ou territoriaux du spectacle vivant<sup>198</sup>. Cependant, bien que le financement des GOC soit réparti équitablement entre les zones, il ne tient pas compte du nombre d'élèves à desservir or le bassin scolaire de Bruxelles compte 23% des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit plus de 200 000 élèves<sup>199</sup>.

---

<sup>196</sup> VAN HEE O., « PECA évolution ou révolution ? », *op. cit.*

<sup>197</sup> CAVILLOT N., *Emergence d'un nouveau métier du secteur culturel.*, *op. cit.*, p. 75-78.

<sup>198</sup> LA CONCERTATION ASBL, *Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique*, <https://www.laconcertation-asbl.org/peca/>, consulté le 21 novembre 2024.

<sup>199</sup> CAVILLOT N., *Emergence d'un nouveau métier du secteur culturel.*, *op. cit.*, p. 75-78.

La présence des musées au sein des GOC et des plateformes territoriales varie considérablement selon les zones, ce qui limite l'opportunité pour les opérateurs muséaux de se former sur le sujet. Cependant, la formation des opérateurs culturels ne dépend pas uniquement de leur participation à ces structures, mais aussi de leur volonté et de leurs besoins spécifiques. Par exemple, la médiatrice du Musée des Celtes, bien qu'en dehors du GOC, est très bien informée sur le PECA, contrairement à d'autres musées luxembourgeois<sup>200</sup>. Cette disparité explique pourquoi certains musées sont très actifs dans ce domaine, tandis que d'autres le sont beaucoup moins.

## **2.2. Les incertitudes organisationnelles dans l'Enseignement**

Lors de ces réunions de plateformes et de rencontre Culture-École, nous avons pu entendre des enseignant·e·s témoignant d'appréhension quant à la charge de travail supplémentaire que peut représenter la mise en place du PECA dans leur classe. Le PECA est souvent perçu comme une chose supplémentaire à réaliser - sans que des heures de travail soient dégagées – autant pour les enseignant·e·s<sup>201</sup> que pour les opérateurs culturels<sup>202</sup>.

Bien que les enjeux éducatifs soient partagés entre les fonctions d'enseignant et de médiateur<sup>203</sup>, les projets PECA favorisent le développement d'actions de médiation en promouvant la démocratisation, l'élargissement des pratiques culturelles et le renforcement de la communication<sup>204</sup>. La mise en œuvre du PECA s'inscrit ainsi dans la continuité des missions de médiation portées par les opérateurs culturels, tandis que l'obligation de proposer des actions culturelles constitue une nouveauté pour les enseignants.

La mise en place du PECA s'inscrit dans une démarche de démocratisation culturelle, visant à rendre la culture accessible à tous les enfants et adolescents. La posture de diffuser une culture

---

<sup>200</sup> Entretien avec Lyse Walraet, chargée de l'animation au sein du Service pédagogique du Musée des Celtes de Libramont, 1h20, 06/12/2023. (Cf. Annexe 20)

<sup>201</sup> Table-ronde « Tous concernés ! Projet d'écoles », Rencontre Culture-École Liège, B3 Centre de ressources et de créativité de la Province de Liège, 10 avril 2024. (Cf. Annexe 18)

<sup>202</sup> Entretien avec Anne-Françoise Rasseaux, médiatrice culturelle au Musée royal de Mariemont et Olivier Roisin, danseur-chorégraphe, Gaëtan Aruhero musicien-artiste sonore à l'ASBL Mouvance, 1h30, 30/01/2024.

<sup>203</sup> JARDÓN GINER P., « Enseignants et médiateurs dans leur contexte d'action pédagogique », *op. cit.*

<sup>204</sup> CHAUMIER S. et MAIRESSE F., *La médiation culturelle*, *op. cit.*, p. 15-16.

(légitime ou légitimée) à tous fait partie de l'identité professionnelle du médiateur culturel<sup>205</sup>. Cependant, pour les enseignants, l'égalité des chances à l'école ne se limite pas uniquement à la mise en place d'actions culturelles dans le cadre de la réforme du Pacte d'excellence. En revanche, du point de vue de la médiation culturelle, le PECA est perçu comme un levier essentiel pour favoriser l'accessibilité à la culture, s'inscrivant dans la continuité d'un secteur culturel qui aspire à être plus ouvert et à toucher plus de monde.

Bien que le PECA soit mis en place depuis 2020, le processus s'inscrivant dans le long terme, certaines zones d'incertitude persistent, rendant sa compréhension plus complexe. L'une des principales interrogations concerne la manière dont le suivi du parcours de l'élève sera assuré tout au long de sa scolarité, une préoccupation majeure pour les enseignants. Afin que chaque élève conserve des traces tangibles de son parcours, l'idée d'un « carnet de bord » personnel a été envisagée<sup>206</sup>. Ce carnet de suivi doit également permettre de faire le lien entre le milieu scolaire et familial en y intégrant les projets conduits par l'élève dans et en dehors de l'école<sup>207</sup>. Ce carnet est officiellement appelé « Dossier d'Education Culturelle et Artistique » dont l'acronyme est DECA<sup>208</sup>.

Ce carnet de bord permettrait de conserver des « traces » du parcours. En effet, les appels à projets précisent que chaque projet doit donner lieu à des traces, dont le type doit être défini (par exemple : vidéo, jeu, tutoriel, etc.)<sup>209</sup>. Cette notion de « trace », bien que centrale, demeure cependant floue et prend des significations différentes pour les enseignants et les opérateurs culturels. Pour un opérateur culturel, une trace d'activité peut correspondre à une image, un

---

<sup>205</sup> DUFRÈNE B. et GELLEREAU M., « Qui sont les médiateurs culturels ? Statuts, rôles et constructions d'images », in *Médiation et information*, (2003), n° 19, p. 164-175.

<sup>206</sup> CAROSIN E. et BOUDART A., « Le parcours d'éducation culturelle et artistique dans l'enseignement maternel en Fédération Wallonie-Bruxelles : observation qualitative », in *Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, Études (juin 2024), n° 14, p. 38 ; SIMON L., BRICTEUX S. et CAROSIN E., « Enjeux du PECA en Fédération Wallonie-Bruxelles », *op. cit.*

<sup>207</sup> SIMON L., BRICTEUX S. et CAROSIN E., « Enjeux du PECA en Fédération Wallonie-Bruxelles », *op. cit.*

<sup>208</sup> Entretien avec Charlotte Moureau, Cheffe de projets et référente projet Méliès au Service de Pilotage du PECA, 1h30, 16/02/2024. (Cf. Annexe 23)

<sup>209</sup> SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Appel à candidatures des projets « Ariane »*, [https://www.peca.be/fileadmin/Peca/Projets\\_pilotes/Appels\\_a\\_candidatures\\_2023/Appel\\_Ariane.pdf](https://www.peca.be/fileadmin/Peca/Projets_pilotes/Appels_a_candidatures_2023/Appel_Ariane.pdf) ; SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Appel à candidatures des projets « Melies »*, [https://www.peca.be/fileadmin/Peca/Projets\\_pilotes/Appels\\_a\\_candidatures\\_2023/Appel\\_Melies.pdf](https://www.peca.be/fileadmin/Peca/Projets_pilotes/Appels_a_candidatures_2023/Appel_Melies.pdf).

dossier pédagogique ou simplement le souvenir à long terme associé à la visite chez l'enfant<sup>210</sup>. En revanche, pour un enseignant, la trace peut davantage consister en la possibilité d'établir ultérieurement des liens avec sa matière<sup>211</sup>. La conservation de traces est encore ambiguë comme la déclaration de Charlotte Moureau en témoigne :

« garder une trace du parcours n'est pas obligatoire pour le moment. À terme, ça le deviendra. »<sup>212</sup>.

Mais qu'un opérateur remporte un appel à projet, il est bienvenu de proposer une trace. Aucune précision n'est faite dans le décret du PECA ni sur le carnet de bord ni sur les traces. Ces points devraient s'éclairer au cours de la prochaine législature.

Charlotte Moureau évoque l'intégration du DECA au Dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE). Le DAccE est un dossier individuel numérique pour soutenir la réussite de chaque élève scolarisé en FWB, à disposition des équipes pédagogiques et des parents. Le DAccE souhaite faciliter la communication avec les parents en axant le dialogue sur l'information utile au suivi des apprentissages<sup>213</sup>.

Les tenants et aboutissants du rôle de délégué-PECA sont également encore abstraits. La concrétisation du PECA dans les établissements scolaires ne peut pas se baser sur le volontariat d'un membre de l'équipe pédagogique<sup>214</sup> qui assure le rôle de délégué-PECA. Il est essentiel de soutenir ces acteurs de manière structurelle grâce à une valorisation salariale ou temporelle pour assurer le succès de cette politique éducative, notamment en libérant du temps dédié et en intégrant la charge de travail liée au PECA dans l'emploi du temps du délégué-PECA. De plus, le fonctionnement de ce rôle est différent d'un établissement scolaire à l'autre et selon la volonté de la direction<sup>215</sup>.

---

<sup>210</sup> CANDITO N. et ALLAINÉ C., « Les «traces» des visiteurs au musée : entre implication et considération », in *Publications du musée des Confluences*, vol. 4 (2009), n° 1, p. 121-134. ; Formation « Du Musée à l'école : les collections comme élan à la création des enfants », XLart en collaboration avec le Musée L, Pauline Baltieri, Hélène Spehl, Lucie Burton, , Musée L, 13 et 25 juin 2024.

<sup>211</sup> Entretien avec Charlotte Moureau, Cheffe de projets et référente projet Méliès au Service de Pilotage du PECA, 1h30, 16/02/2024. (Cf. Annexe 23)

<sup>212</sup> *Ibid.*

<sup>213</sup> ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT, *DAccE - Le Dossier d'Accompagnement de l'Elève*, <https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/mesures/le-dacce/>, consulté le 13 novembre 2024.

<sup>214</sup> CARASSO J.-G., « Éducation artistique et culturelle », *op. cit.*

<sup>215</sup> Rencontre Culture-École Liège, B3 Centre de ressources et de créativité de la Province de Liège, 10 avril 2024. (Cf. Annexes 17 et 18)

### **2.3. Les défis de communication**

Les acteurs concernés par le PECA, autant dans l'Enseignement que dans la Culture (enseignant·e·s, directeurs d'établissements, opérateurs culturels), se plaignent d'un manque de communication et d'informations sur le PECA.

En effet, on peut constater un manque de communication spécifique envers les enseignant·e·s mais également envers les opérateurs culturels et ceux qui ne sont pas membres des GOC en particulier. Ce manque de communication a particulièrement affecté le secteur muséal quant à la mise en place de la gratuité (cf. Partie I point 1.3.1)<sup>216</sup>.

Ce constat est corroboré par l'étude de l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) sur l'implémentation du PECA en maternel. Le manque de communication est un frein majeur soulevé dans l'enquête. Pour les acteurs interrogés, c'est le bouche-à-oreille qui fonctionne le mieux pour mettre en place des interventions culturelles.

Une incompréhension réside dans les attentes que la FWB peut avoir envers les écoles et les opérateurs culturels. Une enseignante témoigne : « Le manque d'information et de communication à propos de ce qui est attendu des écoles, des opérateurs culturels, des nouveaux acteurs du PECA ou des outils existants, représente un frein majeur souligné lors de toutes consultations et métaconsultations. Il existe une attente réelle pour le PECA dans les établissements de l'enseignement fondamental et chez les opérateurs culturels qui plaident pour une communication claire et accessible. Cette attente, si elle n'est pas comblée, risque fortement de décourager, voire de développer un climat de défiance chez les acteurs du PECA. Il importe donc de combler ce manque d'information [en la rendant plus] facilement accessible et relative aux objectifs du PECA, aux rôles des nouveaux acteurs, aux possibilités offertes et aux dispositifs existants<sup>217</sup>. ». Les enseignants expriment un besoin spécifique de communication concernant les offres culturelles proposées par les opérateurs<sup>218</sup>.

---

<sup>216</sup> GRIBAUMONT G., « Les musées gratuits pour les écoles : bonne idée ? », *op. cit.*

<sup>217</sup> CAROSIN E. et BOUDART A., « Le parcours d'éducation culturelle et artistique dans l'enseignement maternel en Fédération Wallonie-Bruxelles : observation qualitative », *op. cit.*, p. 45-46.

<sup>218</sup> Rencontre Culture-École - Bruxelles (Saint-Gilles, Forest & Uccle), Centre Culturel César Franck, 3 avril 2024. (Cf. Annexes 14 et 15)

La communication vers les enseignants se fait également au sein des plateformes et lors des rencontres Culture-École. Les opérateurs sont bien informés sur le PECA ainsi que sur les attentes qui les concernent, contrairement aux enseignants. Selon une médiatrice culturelle, les opérateurs étaient pleinement conscients du PECA et de ce qui était attendu d'eux avant même que les écoles ne prennent connaissance de ce programme. Cette situation a engendré un malentendu, car lorsqu'il était question du PECA, il y avait un décalage dans la compréhension entre les opérateurs et les enseignants. Aujourd'hui, cette question est mieux intégrée, mais pendant un an, il y a eu un sentiment général de ne pas parler le même langage. Lors des rencontres annuelles organisées, il est apparu qu'il reste encore un travail important à réaliser pour améliorer la communication entre les opérateurs culturels et les enseignants via la plateforme. Bien que les opérateurs soient présents et bien représentés, il serait nécessaire de renforcer la coordination entre la plateforme et les écoles<sup>219</sup>.

Par exemple, peu d'articles spécifiques sont dédiés au PECA dans le magazine *PROF* de la FWB avant la rentrée scolaire 2024-2025. Sur base de la consultation des archives en ligne du magazine, une très brève référence au PECA a été relevée dans un article dédié au Pacte<sup>220</sup> et des articles dédiés à des outils du PECA comme le Petit Musée Portatif des Musées royaux des Beaux-Arts<sup>221</sup> ou le Muséobus. Pour la rentrée 2024-2025, un article<sup>222</sup> fait la récapitulation du fonctionnement, de l'organisation et des intervenants du PECA.

Conscient de cette lacune dans la communication relevée par les acteurs de terrain et l'OPC, le Service de Pilotage a lancé une nouvelle campagne de communication lors de la rentrée scolaire 2024-2025. Une série de vidéos publiées sur Facebook et Youtube, intitulée « Kifékoi dans le PECA », présente les acteurs et actrices du PECA dans un format de 2 minutes<sup>223</sup>. A cela

---

<sup>219</sup> Entretien avec Edith Schruggers, coordinatrice du Service d'animation des Musées de la Ville de Liège, 1h, 09/01/2024. (Cf. Annexe 24) ; Rencontre Culture-École - Bruxelles (Saint-Gilles, Forest & Uccle), Centre Culturel César Franck, 3 avril 2024. (Cf. Annexes 14 et 15)

<sup>220</sup> RÉDACTION PROF, « Coup d'œil vers la rentrée 2023 du Pacte pour un Enseignement d'excellence », in *PROF*, Décryptage (2023), n° 58, p. 4-7.

<sup>221</sup> DENIS L., « Le Petit Musée Portatif: accéder à l'art depuis sa classe », in *PROF*, Reportage (2023), <https://prof.cfwb.be/article/le-petit-musee-portatif-acceder-a-l-art-depuis-sa-classe>, consulté le 22 décembre 2024.

<sup>222</sup> DENIS L., « PECA : son fonctionnement et ses acteurs », in *PROF*, (2024), n°51, p. 4-7.

<sup>223</sup> SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *PECA - Playlist Kifékoi dans le PECA*, <https://youtube.com/playlist?list=PLp6k3Bms7biVUKsx1v8wWVIR8zkLTqLJH&si=wzDc4F7MrwaorfO>, consulté le 11 novembre 2024.

s'ajoute une infolettre mensuelle lancée en septembre également<sup>224</sup>. Des informations sur le site internet officiel du PECA ont été mises à jour pour cette occasion.

Le PECA repose sur une organisation complexe, qui peut être difficile à appréhender (cf. Partie I). Pour remédier à cette situation, le Service de Pilotage travaille actuellement à la création d'un outil de vulgarisation, provisoirement intitulé « PECA pour tous ». Cet outil vise à permettre à l'ensemble des acteurs impliqués de mieux comprendre le concept, son fonctionnement et les parties prenantes concernées.

Ce guide permettra également au Service d'améliorer sa communication en créant un lexique définissant explicitement les termes polysémiques spécifiques au PECA comme « traces », « séquences »<sup>225</sup>.

## **2.4. Courts vs longs projets**

Un reproche récurrent formulé par les opérateurs culturels à l'encontre des Services de l'AGC concerne leur tendance à privilégier le financement de projets à court terme, tandis que les opérateurs manifestent une préférence pour des initiatives s'inscrivant dans une durée plus longue. Cette divergence constitue un sujet de débat souvent animé entre les représentants de l'AGC et les opérateurs lors des séances plénières des Rencontres Culture-École. Elle met également en lumière une tension entre, d'une part, l'accent mis sur la quantité des interactions dans le cadre de projets ponctuels et, d'autre part, l'importance accordée à la qualité des échanges répétés avec les opérateurs culturels.

Les exigences quantitatives, exprimées à travers le recours à des données chiffrées dans le cadre des appels à projets et des processus de reconnaissance, renforcent l'impression que l'AGC privilégie la quantité au détriment de la qualité. Ce conflit illustre un changement significatif induit par la mise en place du PECA, marqué par l'abandon des dispositifs tels que les « collaborations ponctuelles », les « collaborations durables » et les résidences « Artistes à l'école

---

<sup>224</sup> SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Inscription à la lettre d'information PECA - Peca*, <https://www.peca.be/newsletter>, consulté le 11 novembre 2024.

<sup>225</sup> Entretien avec Charlotte Moureau, Cheffe de projets et référente projet Méliès au Service de Pilotage du PECA, 1h30, 16/02/2024. (Cf. Annexe 23)

» (voir Partie I point 5.2) initialement portés par la Cellule Culture-Enseignement, et vivement critiqué par les opérateurs culturels<sup>226</sup>.

L'AGC justifie sa position en soulignant que le financement de projets à court terme est moins onéreux et permet de toucher un public plus large<sup>227</sup>. Cette approche reflète l'un des écueils de la volonté de généralisation, qui vise à atteindre le plus grand nombre, souvent au détriment des aspirations des acteurs culturels, qui ont longtemps favorisé les « collaborations durables ». Par ailleurs, le PECA s'inscrit dans une logique de rationalisation budgétaire, fixant le coût d'une activité à 12,5 € par élève, en contraste avec les dispositifs antérieurs, nettement plus onéreux. À titre d'exemple, en 2020, le ratio budget/élève s'élevait à 80 € pour les « collaborations durables », 24 € pour les « collaborations ponctuelles », et environ 18 € pour les activités de la FWB, lesquelles atteignent beaucoup plus d'élèves<sup>228</sup>.

Les opérateurs expriment également une crainte plus large : celle d'une scolarisation et d'une instrumentalisation de la culture<sup>229</sup>, où la médiation culturelle serait contrainte de se conformer aux exigences des programmes scolaires. En réalité cette crainte n'est pas nouvelle (cf. Partie I point 5.4) dans la relation de la culture à l'enseignement<sup>230</sup>.

---

<sup>226</sup> Entretien avec Charlotte Moureau, Cheffe de projets et référente projet Méliès au Service de Pilotage du PECA, 1h30, 16/02/2024. (Cf. Annexe 23)

<sup>227</sup> *Ibid.*

<sup>228</sup> FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES et SERVICE DE LA COORDINATION STATISTIQUE ET DE LA RECHERCHE, « Budget et actions du dispositif “Culture-École” », *op. cit.*

<sup>229</sup> LA CONCERTATION ASBL, *Le plan d'actions PECA 2020 - 2023 / Rapport d'activités 2022-2023*, <https://www.laconcertation-asbl.org/peca/le-plan-dactions-2020-2023/>, consulté le 4 avril 2024. ; Entretien avec Dominique Warnotte, responsable de l'administration, de la comptabilité, de la Brussels Card, des statistiques de fréquentation chez Brussels Museums 1h, 01/02/2024 ; Entretien avec Anne-Françoise Rasseaux, médiatrice culturelle au Musée royal de Mariemont et Olivier Roisin, danseur-chorégraphe, Gaëtan Aruhero musicien-artiste sonore à l'ASBL Mouvance, 1h30, 30/01/2024.

<sup>230</sup> JACOBI D., « Les médiations patrimoniales : notes sur les dimensions culturelles et communicationnelles », in NYST N. et COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE (dir.), *Médiation muséale et patrimoniale : enjeux et perspectives; actes du colloque organisé à Beez (Namur), 9 et 10 Février 2012*, Bruxelles, Fédération Wallonie Bruxelles, 2014, p. 27-45 ; DE VILLE S. et CULTURE & DÉMOCRATIE, *Neuf essentiels pour l'éducation artistique et culturelle*, *op. cit.* ; CULTURE & DÉMOCRATIE, *L'indispensable révolution. Culture et création au cœur de l'enseignement*, *op. cit.*

### **3. État de l'art : Le PECA**

Bien que la mise en place du PECA soit encore en phase de développement, plusieurs travaux de recherche ont déjà commencé à en explorer les enjeux et les défis, permettant ainsi de tirer quelques enseignements sur son impact et son fonctionnement. Ces études offrent des perspectives qui éclairent certains aspects cruciaux du PECA.

L'article *Les enjeux du PECA en Fédération Wallonie-Bruxelles*<sup>231</sup> apporte un éclairage sur l'écosystème du PECA, définissant les rôles et les interactions des différents acteurs : enseignant·e·s, élèves, artistes, les référents scolaires et culturels, les délégués-PECA et institutions culturelles. Il souligne l'importance d'une collaboration efficace entre ces acteurs pour offrir des expériences culturelles enrichissantes et intégrées aux parcours scolaires des élèves. Une attention particulière est accordée à l'expérience de l'élève.

L'article propose une définition commune de ce qu'une expérience culturelle et artistique doit représenter : une activité vécue individuellement ou collectivement, avec des éléments d'intentionnalité, de défi, de réalisation et de développement. Il définit également le rôle des enseignant·e·s dans la mise en œuvre du PECA. Les auteurs évoquent la nécessité pour les enseignant·e·s d'intégrer ces pratiques dès leur formation initiale, et d'assurer que les interventions proposées soient de qualité pour être efficaces. Issu des recherches portant sur le domaine de l'éducation artistique, l'article traite également des effets de l'Éducation Culturelle et Artistique (ECA) sur les élèves en réalisant une synthèse. Cet article contribue à une meilleure compréhension des enjeux du PECA, en fournissant un cadre conceptuel et pratique pour les interventions culturelles et artistiques.

Sabine de Ville dans son article *Le PECA, de nouveaux rituels pour l'école* propose d'envisager le PECA comme un rituel qui invite l'école à renouveler ses pratiques dans le contexte actuel de l'éducation, caractérisé par des fractures et des incertitudes sociétales. Elle interroge la capacité du PECA à renouveler les rituels éducatifs et à explorer l'interdisciplinarité. Elle affirme que le PECA peut contribuer à une meilleure efficience de l'école tout en répondant aux

---

<sup>231</sup> SIMON L., BRICTEUX S. et CAROSIN E., « Enjeux du PECA en Fédération Wallonie-Bruxelles », *op. cit.*

défis contemporains, soulignant ainsi l'importance d'une réinvention éducative pour une société responsable et libre<sup>232</sup>.

En 2023, l'article *Quand les enseignant·e·s pratiquent l'art et la musique à l'école. Enquête au sein de l'enseignement fondamental en Belgique francophone*<sup>233</sup> identifie les pratiques artistiques dans l'enseignement fondamental en Belgique francophone, en se concentrant sur les freins et les leviers à l'intégration de l'art dans le curriculum scolaire pour les enfants de 6 à 12 ans, dans le cadre de la réforme du Pacte pour un enseignement d'excellence et de la mise en place du PECA. Les résultats révèlent que les principaux obstacles à la pratique artistique en classe sont essentiellement liés aux conditions matérielles, structurelles et temporelles associées aux leçons d'éducation artistique. Les leviers identifiés sont la créativité, le plaisir, la valorisation des élèves. Peu d'enseignant·e·s considèrent l'obligation imposée par les programmes scolaires comme un facteur motivant. La principale motivation des enseignant·e·s interviewés à entretenir des liens entre les cours de pratique artistique est la réussite scolaire des élèves. Les auteurs suggèrent plusieurs pistes d'amélioration, notamment l'accès des enseignant·e·s à une formation continue de qualité, l'instauration de pratiques collaboratives entre enseignant·e·s et experts, une formation aux outils existants avec un accès simplifié à ces ressources, la généralisation du partage de pratiques inspirantes validées, ainsi que le soutien pour la soumission de dossiers administratifs en vue de l'accueil de projets culturels au sein de l'école<sup>234</sup>.

Un MOOC sur les Parcours d'éducation culturelle et artistique est lancé sur la plateforme de MOOC de l'Université de Mons. Le MOOC propose trois courtes vidéos pour une durée totale de 30 minutes, qui couvrent trois notions, issues des recherches conduites par l'Institut d'Administration Scolaire (INAS) dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence sur le PECA : le parcours, l'expérience et les apprentissages<sup>235</sup>. Ce cours en ligne contribue à former les enseignants et les intéressés aux principes du PECA en FWB.

---

<sup>232</sup> DE VILLE S., « Le PECA, de nouveaux rituels pour l'école », in *Le Journal de Culture & Démocratie*, (2023), n° 56.

<sup>233</sup> DELVAULX T. et DEBUCQUOIS D., « Quand les enseignants pratiquent l'art et la musique à l'école: Enquête au sein de l'enseignement fondamental en Belgique francophone », in *NEXUS: Connecting teaching practice and research*, vol. 3 (2023), n° 1, p. 95-115.

<sup>234</sup> *Ibid.*

<sup>235</sup> UNIVERSITÉ DE MONS et INSTITUT D'ADMINISTRATION SCOLAIRE, *MOOC Parcours d'éducation culturelle et artistique :*, <https://umooc.umons.ac.be/course/view.php?id=428#section-0>, consulté le 24 novembre 2023.

L'OPC de la FWB a lancé en 2021 une étude qualitative dédiée à l'observation de l'implémentation du PECA dans l'enseignement maternel (ordinaire et spécialisé) en FWB. Cette étude menée par l'INAS de l'Université de Mons a été publiée en juin 2024<sup>236</sup>. L'étude, coordonnée par Émilie Carosin, Alexandre Boudart, Anne-Rose Gillard, et Isabelle Paindavoine, examine comment les initiatives culturelles sont intégrées dans l'enseignement maternel, identifie les bonnes pratiques et propose des recommandations pour une meilleure intégration de l'éducation artistique et culturelle dans les programmes scolaires adaptée aux élèves de l'enseignement maternel.

Cette recherche visait à vérifier si les interventions culturelles et artistiques répondent aux besoins spécifiques des élèves et assurent une égalité de traitement. Les résultats montrent que cela n'est pas toujours possible, notamment pour les élèves de l'enseignement spécialisé, en raison du manque de ressources et de formation des professionnels de la culture. La composition hétérogène des groupes d'élèves, ainsi que leurs déplacements, soulèvent des défis en matière d'égalité de traitement, car ils nécessitent des ressources financières et humaines supplémentaires, notamment en fonction du type de handicap. La diversité des groupes d'élèves et leurs besoins spécifiques posent des défis supplémentaires.

Suite à cette première recherche, entre janvier 2024 et 2025, l'OPC consacre une étude centrée sur le PECA au sein de l'enseignement spécialisé pour comprendre comment ces contraintes affectent les écoles et quelles solutions sont envisagées afin de permettre aux élèves de bénéficier de manière effective d'un parcours d'éducation culturelle et artistique<sup>237</sup>.

L'OPC a également conçu un outil d'observation du parcours à destination des enseignant·e·s, cet outil a été évalué dans l'objectif de devenir un outil de pilotage relatif à la mise en œuvre du PECA<sup>238</sup>.

---

<sup>236</sup> CAROSIN E. et BOUDART A., « Le parcours d'éducation culturelle et artistique dans l'enseignement maternel en Fédération Wallonie-Bruxelles : observation qualitative », *op. cit.*

<sup>237</sup> OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES, *Perspectives 2024 - 2025*, [https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Rapports\\_d\\_activites\\_de\\_l OPC/OPC\\_PERSPECTIVES\\_2024-25.pdf](https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Rapports_d_activites_de_l OPC/OPC_PERSPECTIVES_2024-25.pdf), consulté le 25 août 2024.

<sup>238</sup> PAINDAVOINE I. et GILLARD A.-R., « Crédit d'un outil d'observation du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) dans l'enseignement fondamental en Fédération Wallonie-Bruxelles », in *Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, Cogit'OPC (2024), n° 12, p. 58.

Au sein de l'édition 2023 du rapport annuel de l'AGC, un article de fond consacré au PECA est proposé aux lecteurs. L'article de Olivier Van Hee, directeur général adjoint en charge de la transversalité au sein de l'AGC, intitulé : *PECA : évolution ou révolution ?* offre une première analyse institutionnelle sur la mise en route du parcours<sup>239</sup>.

Les référents scolaires mettent à disposition de nombreuses ressources de vulgarisation en ligne qui permettent d'appréhender le PECA en particulier son organisation<sup>240</sup>. Chaque référent culturel publie également sur Facebook les actualités de sa zone. Une page Facebook du PECA présente les dernières actualités et relaie des vidéos de pratiques inspirantes identifiées dans les écoles ou mises en place par les opérateurs culturels.

En dehors de la recherche institutionnelle de la FWB, c'est majoritairement l'INAS de l'UMons, le laboratoire de science de l'éducation qui est actif dans la recherche sur le PECA et dans la formation des futurs enseignant·e·s<sup>241</sup>. Les opérateurs culturels sont les oubliés de ces analyses, c'est le point de vue des sciences de l'éducation qui prime considérant majoritairement la politique éducative à l'œuvre au mépris de la politique culturelle.

De nombreux travaux de fin d'étude récents ont été consacrés au PECA ou à son homologue français majoritairement du point de vue des enseignant·e·s<sup>242</sup>.

Par ailleurs, des recherches en médiation culturelle sont également conduites par des étudiantes, dont l'étude *Médiation culturelle et école : une comparaison belgo-luxembourgeoise* qui examine l'évolution historique de l'organisation du système éducatif et des initiatives d'éducation culturelle en Wallonie, parallèlement aux initiatives menées au Luxembourg<sup>243</sup>. Ou encore l'analyse consacrée à l'*Emergence d'un nouveau métier du secteur culturel. Enquête*

---

<sup>239</sup> VAN HEE O., « PECA évolution ou révolution ? », *op. cit.*

<sup>240</sup> COLLECTIF PECA VERVERS, « Le PECA c'est organisé comment ? », *op. cit.* ; POINT CULTURE WALLONIE PICARDE, *Peca Wapi : Le PECA en FWB*, <https://www.culturepointwapi.be/pecawapi/?PecafwB>, consulté le 24 juin 2024.

<sup>241</sup> SENECAL A., « Quand art et culture s'invitent à l'école : formation des futurs enseignants au PECA ».

<sup>242</sup> CAMUS S., *Le PEAC dans le partenariat école-musée : entre consommation et co-construction*, <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01418168>, consulté le 19 octobre 2023. ; BRICTEUX S., *L'éducation artistique et culturelle dans l'enseignement secondaire. Obstacles et leviers au travers des représentations des enseignants*, Université de Liège, 2019 ; FIORE H., *La mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle: quels obstacles pour les enseignants ?*, Université de Grenoble, 2015.

<sup>243</sup> MPIANA N., *Médiation culturelle et école : une comparaison belgo-luxembourgeoise*, Université de Liège, Liège, Belgique, 2020.

*auprès des coordinateurs des référents scolaires du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) en Fédération Wallonie-Bruxelles* qui s'inscrit dans la perspective de la sociologie du travail en explorant l'émergence de la fonction de coordinateur du référent scolaire. Le travail souligne les défis liés à la structuration et à la reconnaissance de cette nouvelle fonction dans le secteur culturel<sup>244</sup>.

Tous ces travaux offrent un premier cadre conceptuel pour analyser le PECA, mais ils révèlent également des lacunes, notamment en ce qui concerne l'implication des opérateurs culturels, souvent absents des analyses dominées par le point de vue éducatif.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la perspective de l'étude : celle d'une analyse approfondie du rôle des institutions muséales, et plus particulièrement des services pédagogiques et des médiatrices culturelles, dans le cadre du PECA. Alors que la recherche institutionnelle et académique se concentre largement sur le point de vue des enseignant·e·s et des référents scolaires, peu d'études examinent comment les opérateurs culturels, à travers leurs services pédagogiques, participent à la réalisation des projets du PECA. Ces services, animés par des professionnels de la médiation culturelle, jouent pourtant un rôle crucial dans la concrétisation du PECA, à la fois en tant que partenaires et en tant qu'acteurs de la formation des enseignant·e·s, dans le cadre de projets d'éducation culturelle et artistique pour les écoles.

En analysant les pratiques et les enjeux auxquels sont confrontés les services pédagogiques des musées, ce travail vise à proposer une réflexion critique sur la place des institutions muséales et de leurs médiatrices dans l'écosystème du PECA.

---

<sup>244</sup> CAVILLOT N., *Emergence d'un nouveau métier du secteur culturel.*, op. cit.

## **Partie III. État des lieux du PECA dans les musées en Fédération**

### **Wallonie-Bruxelles**

Cette partie est dédiée à l'analyse approfondie des institutions muséales et des projets de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'ils soient temporaires ou permanents, comme *Mon Patrimoine Revisité*, le Muséobus, ou encore les projets laboratoires.

#### **1. Présentation des études de cas**

La sélection des études de cas vise à explorer diverses catégories de musées reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>245</sup>, ainsi que des institutions identifiées comme opérateurs thématiques ou territoriaux du PECA. Les établissements retenus se distinguent par la diversité de leurs statuts et de leurs modes de gestion, relevant de différents niveaux de pouvoir : musées fédéraux, communaux, ou administrés par des ASBL, à l'exception du pouvoir provincial absent de l'étude. L'analyse intègre également les spécificités des différentes provinces, en mettant en évidence les enjeux territoriaux associés au PECA. Les descriptions des institutions suivantes mettent en avant leurs programmes pédagogiques, en se concentrant particulièrement sur leur relation avec les publics scolaires. Tous les musées étudiés ont pour point commun de participer activement à la concrétisation du PECA, en répondant à des appels à projets et/ou à candidatures et bénéficiant ainsi de subsides de diverses manières.

Fig. 10 : Tableau de présentation des études de cas, Elina Noris.

Institution	Musée L	Musée des Celtes	Musée royal de Mariemont	Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique	Musées de la Ville de Liège	
					Musée des Beaux-Arts	Musée Curtius
Gestion	Musée universitaire	Association	Musée de la FWB	Établissement scientifique fédéral	Musées communaux	
Catégorie de reconnaissance de la FWB	MEC A	C			B	A
Localisation	Louvain-La-Neuve	Libramont	Morlanwelz	Bruxelles	Liège	
Opérateurs reconnus du PECA	Opérateur thématique, membre du GOC et de la Plateforme		Intègre la « Boîte à outils » du PECA	Bénéficiaire de subsides PECA pour le projet du « Petit Musée Portatif »	Membre de la Plateforme	

<sup>245</sup> Les musées reconnus par la FWB sont classés en quatre catégories : A, B, C, et D avec des mise en conformité (MEC) selon des critères spécifiques. FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Reconnaisances et subventions Musées, op.cit.*

## **1.1. Le Musée L**

Le Musée universitaire de Louvain-La-Neuve conserve les collections de l’Université Catholique de Louvain. L’institution regroupe une grande diversité dans ses collections : œuvres d’art, spécimens des sciences naturelles, objets ethnographiques, instruments scientifiques. L’institution est en mise en conformité pour la catégorie A de la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle est reconnue comme opérateur thématique et elle a intégré le Consortium de la Province du Brabant Wallon dès sa création. L’équipe de médiation est composée de trois médiatrices à temps-plein avec le soutien de guides externes prestataires.

Le Service aux publics met en place un programme d’animations destiné à l’ensemble des publics scolaires, allant de la maternelle aux établissements secondaires et supérieurs, couvrant une diversité de thèmes et d’époques. Ces visites dites « actives » favorisent une approche participative et interactive des œuvres<sup>246</sup>.

L’équipe du Service aux publics a tiré parti de la baisse de fréquentation au musée pendant la pandémie de Covid-19 pour publier l’ouvrage « Regarder une œuvre d’art ? Un jeu d’enfant ! »<sup>247</sup>, destiné aux enseignants des classes de 4e, 5e et 6e primaires. Ce guide propose des conseils pratiques pour accompagner les enfants à décoder les œuvres d’art, à se familiariser avec celles-ci et à se les approprier. Cet outil réunit les pratiques pédagogiques développées de manière active et réfléchie par le Service aux publics pendant plusieurs années<sup>248</sup>.

## **1.2. Le Musée des Celtes de Libramont**

Le Musée des Celtes de Libramont est un musée subventionné par la FWB reconnu en catégorie C. Le musée est géré par l’ASBL du Centre de Recherches Archéologiques en Ardenne (CRAA). Il est consacré à l’histoire et la culture celtiques, avec une collection qui met en lumière la vie des Celtes dans la région de l’Ardenne et d’ailleurs. Le musée explore différents aspects de la culture celtique : la vie quotidienne, les croyances, l’artisanat et les pratiques funéraires, enrichis par des artefacts et une exposition de longue durée interactive comprenant de nombreuses manipulations. La collection du musée est composée de pièces archéologiques

---

<sup>246</sup> MUSÉE L, « Scolaires | Musée L », *op. cit.*

<sup>247</sup> BALTIERI P., CHAFFOUREAUX R., D’ASEMBOURG F., FARNADA L., MARON I. et RESSELER M., *Regarder une œuvre d’art ? Un jeu d’enfant !*, Université Catholique de Louvain-La-Neuve-Musée L., Louvain-la-Neuve, 2021.

<sup>248</sup> SERVICE AUX PUBLICS DU MUSÉE L, MUSÉE L, et AMIS DU MUSÉE L, « Regarder une œuvre d’art ? », in *Le Courrier du Musée L et de ses amis*, (2021), n° 58, p. 13.

libramontoises, ardennaises, wallonnes et belges datant du V<sup>e</sup> au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère<sup>249</sup>. Le parcours du musée archéologique retrace les divers aspects du mode de vie des Celtes ainsi que l'héritage qu'ils nous ont laissé.

L'équipe du musée se compose de huit personnes polyvalentes, dont Lyse Walraet rencontrée dans le cadre de l'étude, qui s'occupe de la fonction d'animation. Elle guide les groupes lors de leur venue au musée avec le soutien de deux collègues.

Le musée accueille majoritairement un public familial et scolaire. Le public scolaire étant majoritaire, principalement les primaires. Cette présence se justifie car les Celtes font partie de la matière obligatoire du tronc commun pour les quatrièmes et sixièmes primaires<sup>250</sup>. A cet égard, le programme pédagogique a été conçu en adéquation avec les objectifs du PECA. Les visites sont ainsi organisées de manière interactive pour répondre aux exigences de ce cadre. Cette orientation a été rendue possible par l'inauguration d'une nouvelle scénographie en 2021<sup>251</sup>.

Le Musée des Celtes de Libramont propose des visites guidées et ateliers adaptées aux différents niveaux scolaires. Les guides utilisent des reconstitutions d'artefacts, manipulées par les élèves, pour illustrer la vie quotidienne, les croyances et les traditions celtiques, rendant l'apprentissage vivant et engageant. Les visites encouragent aussi les élèves à se poser des questions et à s'impliquer activement dans leurs découvertes. Sont également proposés des ateliers thématiques comme la poterie, la fabrication de fibules, et les techniques de fabrications textiles. Ces activités incitent les élèves à se mettre dans la peau des Celtes en expérimentant des pratiques artisanales. Quelques anciens dossiers pédagogiques thématiques sont à disposition des enseignants avec une galerie d'images des collections à exploiter en classe<sup>252</sup>.

---

<sup>249</sup> MUSÉE DES CELTES, *Musée des celtes - Collections*, <https://www.museedesceltes.be/fr/musee/collections/>, consulté le 29 octobre 2024 ; MUSÉE DES CELTES, *Qui sommes-nous ?*, <https://www.museedesceltes.be/fr/musee/qui-sommes-nous/>, consulté le 1 novembre 2024.

<sup>250</sup> FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale*, [http://enseignement.be/index.php?page=28597&navi=4920&rank\\_page=28597](http://enseignement.be/index.php?page=28597&navi=4920&rank_page=28597), consulté le 24 novembre 2023.

<sup>251</sup> Entretien avec Lyse Walraet, chargée de l'animation au sein du Service pédagogique du Musée des Celtes de Libramont, 1h20, 06/12/2023. (Cf. Annexe 20)

<sup>252</sup> *Ibid.* ; MUSÉE DES CELTES, *Scolaire*, <https://www.museedesceltes.be/fr/scolaire/>, consulté le 29 octobre 2024.

Dans le cadre de ses réflexions, Lyse Walraet, qui s'est formée de manière autodidacte sur ce sujet, met en évidence un décalage perceptible entre la Province du Luxembourg et d'autres territoires, suggérant que cette région semble « en retard » dans la mise en œuvre des initiatives PECA<sup>253</sup>. Cette situation s'explique notamment par un changement récent de l'institution porteuse du référent scolaire PECA (coordinateur du GOC), qui a marqué un nouveau départ pour la région en 2024<sup>254</sup>. Par ailleurs, ce territoire se caractérise par un déficit d'information, voire de formation, concernant le PECA, en particulier auprès des opérateurs culturels tels que les bibliothèques, les musées et les artistes. La vaste superficie de la province engendre des difficultés en matière de mobilité, ce qui constitue un autre facteur limitant pour le développement et la diffusion du PECA dans cette région<sup>255</sup>.

### **1.3. Le Musée royal de Mariemont**

Le domaine et musée royal de Mariemont, situé à Morlanwelz dans la province du Hainaut, est un établissement scientifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce musée, fondé à la suite du legs de Raoul Warocqué à l'État belge en 1920, comprenant son domaine, son château et ses collections. Ses collections variées couvrent à la fois l'histoire et l'archéologie régionales, des artefacts de l'Antiquité gréco-romaine, des objets orientaux, des livres anciens, ainsi que des œuvres d'art décoratif provenant du Hainaut et d'autres régions<sup>256</sup>.

Le Musée de Mariemont est un opérateur culturel privilégié du PECA qui intègre la « Boîte à outils » du PECA<sup>257</sup>. Le Musée de Mariemont a intégré le GOC Mons-Soignies en 2023 afin que celui-ci soit plus représentatif du secteur muséal de la région. L'arrondissement de Mons et Soignies se compose de zones urbaines, bien desservies par les opérateurs culturels, et de zones rurales où l'offre est plus limitée. Le territoire compte également une forte proportion d'écoles à indice socio-économique faible (entre 1 et 8)<sup>258</sup>.

---

<sup>253</sup> Entretien avec Lyse Walraet, chargée de l'animation au sein du Service pédagogique du Musée des Celtes de Libramont, 1h20, 06/12/2023. (Cf. Annexe 20)

<sup>254</sup> Il convient de préciser que ma rencontre avec la médiatrice s'est déroulée avant ce nouveau lancement.

<sup>255</sup> CAVILLOT N., *Emergence d'un nouveau métier du secteur culturel.*, op. cit., p. 78.

<sup>256</sup> RICHARD VEYMIERS *Musée et valorisation scientifique du patrimoine culturel*, note de cours, Université de Liège, année académique 2022-2023.

<sup>257</sup> ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE, « Boite à outils Culture », op. cit.

<sup>258</sup> Réunion de plateforme PECA Hainaut-Centre, Musée royal de Mariemont, 18 octobre 2023. (Cf. Annexe 9)

Le programme pédagogique repose sur les visites transversales, les collections permanentes et les expositions temporaires et des ateliers, qui sont un prolongement des visites proposées aux enseignants. Toutes ces actions sont adaptées aux publics visés : l'enseignement maternel, primaire, secondaire, supérieur, adapté, et les futurs enseignants. L'institution s'efforce depuis longtemps de répondre à d'autres appels à projets issus du Décret Culture-École (2006)<sup>259</sup>.

L'équipe de médiation culturelle, gérée par la responsable du service Marie-Aude Laoureux, est composée d'à peu près neuf personnes équivalents temps plein. Nous avons pu rencontrer trois personnes s'occupant du PECA au sein du Service de médiation et avoir un entretien approfondi avec deux d'entre elles<sup>260</sup>.

La charge de travail concernant la réalisation et le suivi des projets PECA sont partagés entre la cheffe de service et deux médiatrices culturelles. A elles trois, elles s'organisent pour participer aux réunions du GOC. Véronique Vander Osieren s'occupe du contact avec les écoles. Tandis que Anne-Françoise Rasseaux s'occupe du projet mené en partenariat avec l'association Mouvance, elle s'occupe de la concrétisation de celui-ci dans l'animation et l'accueil des écoles au musée.

L'ASBL Mouvance est reconnue comme opérateur thématique du PECA (cf. Partie II point 1.3.2), elle valorise l'expression corporelle et le développement du potentiel créatif individuel à travers des interventions artistiques, des actions de médiation culturelle et des programmes de formation continue destinés aux professionnels<sup>261</sup>. Elle joue un rôle actif dans la mise en œuvre du PECA, notamment par le biais de projets de médiation culturelle et par sa contribution à la formation des enseignants (de l'enseignement maternel et primaire) ainsi que des artistes.

Depuis 2014, un partenariat est né entre l'ASBL Mouvance et le service pédagogique du Musée de Mariemont. Après plusieurs stages de recherche-action avec des enfants de 3-5 ans, il aboutit à la création d'un outil pédagogique : *Ricochet, pour que les enfants et les adultes qui les*

---

<sup>259</sup> DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Rapport d'activité 2022*, Morlanwelz ; DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Rapport d'activité 2021*, Morlanwelz ; DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Rapport d'activité 2020*, Morlanwelz.

<sup>260</sup> *Ibid.* ; Entretien avec Marie-Aude Laoureux, Coordinatrice du Service de Médiation au Musée Royal de Mariemont, 45min, 26/02/2024. (Cf. Annexe 21) ; Entretien avec Anne-Françoise Rasseaux, médiatrice culturelle au Musée royal de Mariemont et Olivier Roisin, danseur-chorégraphe, Gaëtan Aruhero musicien-artiste sonore à l'ASBL Mouvance, 1h30, 30/01/2024.

<sup>261</sup> MOUVANCE ASBL, « But et objet social », *op. cit.* ; MOUVANCE ASBL, « Enseignement > PECA », *op. cit.*

*accompagnent s'approprient le musée* co-conçu par Anne-Françoise Rasseaux et Olivier Roisin danseur-chorégraphe à l'ASBL Mouvance<sup>262</sup>.

Il s'agit d'une proposition de passer par le corps pour visiter le musée. C'est une façon d'envisager le musée comme un lieu d'exploration. La quarantaine de cartes sont des propositions d'activités et impulsions créatives.

Cet outil constitue également un levier important pour le développement de formations et de projets PECA en partenariat avec l'ASBL Mouvance. Il occupe une place centrale dans les formations proposées par le musée, à l'intention des professionnels du secteur culturel, des acteurs et actrices de la médiation culturelle ainsi que des enseignants<sup>263</sup>.

#### **1.4. Les Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique**

Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique situés à Bruxelles sont un Établissement Scientifique Fédéral (ESF). En tant qu'ESF relevant de la politique scientifique fédérale, l'institution est chargée de conserver, développer, étudier et valoriser un patrimoine artistique et historique et contribue au rayonnement international de la Belgique. L'institution regroupe le Musée Magritte, le Musée Wiertz, le Musée Meunier, le Musée Fin de siècle, le Musée d'Art moderne et le Musée Oldmasters. La collection de 20 000 œuvres d'art des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique retrace l'histoire des arts du XV<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle<sup>264</sup>.

L'équipe de médiation a participé au projet « Mon Patrimoine Revisité » à plusieurs reprises et a bénéficié d'un subside PECA pour créer le « Petit Musée Portatif ». Ces projets découlent de l'équipe de médiation, volontaire quant à la recherche de subsides, sans soutien du GOC.

L'équipe du Service de Médiation est composée de cinq médiatrices équivalents temps plein, néerlandophones et francophones. L'institution fait appel à des guides prestataires pour les visites guidées. Virginie Mamet, attachée au service de médiation culturelle et coordinatrice du

---

<sup>262</sup> RASSEAU A.-F. et ROISIN O., *RICOCHET pour que les enfants et les adultes qui les accompagnent s'approprient le musée*, Recto Verso Création., Musée Royal de Mariemont, 2019.

<sup>263</sup> DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Rapport d'activité 2022*, op. cit.

<sup>264</sup> SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL DE PROGRAMMATION POLITIQUE SCIENTIFIQUE, *Musées et Etablissements scientifiques fédéraux*, [https://www.belspo.be/belspo/fsi/index\\_fr.stm](https://www.belspo.be/belspo/fsi/index_fr.stm), consulté le 24 octobre 2024.

projet Petit Musée Portatif (PMP), nous a accordé un entretien. Elle s'occupe de la logistique et de l'administratif dans la concrétisation du PMP.

Les Musées Royaux font partie du GOC de Bruxelles par l'intermédiaire de Brussels Museums qui y représente le secteur muséal bruxellois. Ils ont participé à plusieurs reprises au projet « Mon Patrimoine Revisité », une implication portée par l'engagement de leur équipe pédagogique. Dans le cadre du PMP, Virginie Mamet collabore directement avec les référents scolaires et culturels impliqués dans la co-création (cf. point 5.3), sans passer par l'intermédiaire du GOC. Elle travaille également avec l'Administration Générale de la Culture, qui a facilité la diffusion du projet et avec le Service de Pilotage du PECA, qui a soutenu sa médiatisation.

Les musées accueillent de nombreux groupes scolaires dans les collections permanentes et les expositions temporaires ou à travers des parcours thématiques adaptés à tous les niveaux scolaires<sup>265</sup>.

La participation d'une institution fédérale à des projets PECA présente une certaine ambivalence, car la mission de l'institution est de toucher l'ensemble de la Belgique. Or le PECA se limite exclusivement au développement de projets destinés au public francophone, permis par des financements communautaires. En effet, les écoles flamandes ne peuvent être impliquées dans de tels projets, faute d'un équivalent au PECA en Flandre, bien que la participation à des actions culturelles y soit encouragée<sup>266</sup>.

Cette situation soulève également des problématiques de ressources humaines. Si le projet PMP a pu voir le jour, c'est grâce à l'engagement de Virginie Mamet, qui a mobilisé des financements et établi les contacts nécessaires. Cependant, pour envisager un développement équivalent pour la communauté flamande, l'institution aurait besoin d'un·e médiateur·rice néerlandophone dédié·e, ce qui n'est pas possible dans les conditions actuelles. En effet, l'équipe de médiation manque de personnel néerlandophone et les médiatrices néerlandophones encore en poste approchent de la retraite sans perspective de remplacement<sup>267</sup>. Cette difficulté, symptomatique

---

<sup>265</sup> MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Médiation culturelle*, <https://fine-arts-museum.be/fr/education>, consulté le 2 janvier 2025.

<sup>266</sup> GOUVERNEMENT FLAMAND et MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, « Accueil | Cultuur Kuur », *op. cit.*

<sup>267</sup> Entretien avec Virginie Mamet, attachée au service de médiation culturelle et coordinatrice du projet Petit Musée Portatif, 1h30, 23/04/2024.

d'un manque de renouvellement des équipes, touche de nombreuses institutions muséales publiques en Fédération Wallonie-Bruxelles.

## **1.5. Les musées de la Ville de Liège**

Les Musées de la Ville de Liège regroupent plusieurs institutions culturelles toutes gérées par la commune. La Boverie accueille les collections du Musée des Beaux-Arts de Liège (BAL), présentant des œuvres allant du XVI<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle. Le Musée d'Ansembourg est dédié aux arts décoratifs liégeois, tandis que le Musée Grétry rend hommage au compositeur liégeois André Grétry. Le Musée du Luminaire explore l'évolution des objets d'éclairage et, enfin, Le Grand Curtius se consacre à l'archéologie, aux arts décoratifs et à l'histoire locale. Les Fonds patrimoniaux sont consacrés au patrimoine sur papier<sup>268</sup>.

Seuls les deux de ces musées sont reconnus par la FWB : le Musée des Beaux-Arts de Liège (BAL)<sup>269</sup> de catégorie B et le Grand Curtius qui est en mise en conformité vers la catégorie A. Ces deux principaux musées accueillent une majorité des actions pédagogiques menées par le Service d'Animation (SAM). L'institution fait partie de la Plateforme territoriale liégeoise<sup>270</sup>.

Le Service d'Animations des Musées (SAM) est composé de deux médiateur·rice·s qui organisent toutes les actions culturelles destinées à l'ensemble des publics avec le soutien d'Art & Fact : l'association des historiens de l'art de l'Université de Liège. Nous avons rencontré Edith Schruggers qui est coordinatrice du Service d'Animations.

Pour les publics scolaires, le SAM développe des actions basées sur les référentiels, mettant en avant des thématiques qui mobilisent des compétences, des savoir-faire et des connaissances. Une attention particulière est portée à la promotion de la transdisciplinarité, avec l'objectif d'impliquer les enseignant·e·s de toutes disciplines. Sont proposés deux types de visites : celles dites actives dans les salles des musées et des ateliers découvertes créatives qui initient les élèves aux techniques plastiques. Les publics scolaires représentent entre 7 et 10% du chiffre de fréquentation total. Pour l'institution, le PECA est une nouvelle possibilité pour faire venir

---

<sup>268</sup> MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE, *Les Musées de Liège – Collections et actualités des musées de la Ville de Liège*, <https://lesmuseesdeliege.be/>, consulté le 20 novembre 2024.

<sup>269</sup> Communément appelé « La Boverie » en référence au lieu qui abrite les collections du Musée des Beaux-Arts de Liège (BAL) et accueille des expositions temporaires

<sup>270</sup> COOPÉRATION CULTURELLE RÉGIONALE /LIÈGE, *PECA - Liège*, <https://ccrliege.be/peca/>, consulté le 9 janvier 2024.

des professeur·e·s de mathématiques, de sciences aux musées, qu’ils ne les fréquentent pas nécessairement habituellement.

Lorsque l’enseignant réserve l’un de ces parcours, il reçoit une fiche reprenant les compétences visées dans l’animation et un « mini-dossier pédagogique » reprenant des pistes d’exploitation à mener en amont ou en aval de la visite. À cela s’ajoutent des dossiers pédagogiques plus conséquents pour les expositions permanentes et temporaires du Grand Curtius et de La Boverie<sup>271</sup>.

Les musées communaux ne sont pas porteurs de projets car en tant qu’opérateur communal si le subside est obtenu, il serait englobé dans le budget communal global. Par contre, ils sont souvent partenaires dans certains projets<sup>272</sup> comme par exemple « Mon Patrimoine Revisité » auxquels ils participent depuis 2020.

La mise en place de la gratuité n’a pas eu d’impact sur le SAM, l’entrée étant déjà gratuite pour les moins de 26 ans, y compris les publics scolaires. Cependant, la médiatrice souligne que cette situation a empêché toute demande de compensation budgétaire, l’accès gratuit étant déjà en place. Elle estime que cette gratuité préexistante, destinée au public scolaire, a finalement conduit à une forme de pénalisation pour l’institution<sup>273</sup>.

## **2. Constats généraux sur les médiations muséales**

Avant d’approfondir les constats issus de l’étude inductive, il convient de souligner quelques tendances générales concernant la médiation culturelle.

Si l’OPC constate en 2015 que la majorité des musées interrogés privilégient une offre sur mesure plutôt qu’une offre clé sur porte dans le cadre d’animations à destination des groupes scolaires<sup>274</sup>. Bien que presque toutes les institutions analysées proposent des visites sur

---

<sup>271</sup> MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE, *Brochures - Brochure scolaire 2024-2025*, <https://lesmuseesdeliege.be/brocures/>, consulté le 14 novembre 2024. ; SCHRUGERS EDITH, Présentation « Service pédagogique des musées de la Ville de Liège : Animations des musées » dans le cadre du cours *Actions éducatives et culturelles dans les musées*, enseigné par Nicolas Navarro, Université de Liège, 2 mai 2023, année académique 2022-2023.

<sup>272</sup> Entretien avec Edith Schruggers, coordinatrice du Service d’animation des Musées de la Ville de Liège, 1h, 09/01/2024. (Cf. Annexe 24)

<sup>273</sup> *Ibid.*

<sup>274</sup> PAINDAVOINE I., GOHY F. et COSSE V., « Approches quantitative et qualitative du secteur muséal en Fédération Wallonie-Bruxelles », *op. cit.*, p. 56.

mesure<sup>275</sup>, le PECA change peut-être la donne comme en témoigne la médiatrice du Musée des Celtes :

« les profs n'ont pas le temps, ils n'ont pas le temps d'aller voir le dossier pédagogique. Il faut vraiment que ce soit clé sur porte. Que ça arrive, ces clés sur porte c'est plus facile pour eux. »<sup>276</sup>

Cette évolution est également renforcée par la demande croissante des écoles, alimentée par l'obligation de proposer des activités culturelles, comme le souligne Charlotte Moureau :

« Concrètement, ce que ça fait maintenant pour les musées, c'est que maintenant les écoles doivent faire du PECA. Il y a une demande qui est vraiment croissante »<sup>277</sup>

Sabine de Ville observe que « le PECA élargit le « marché » scolaire ». En effet, les perspectives d'interventions et de projets se multiplient avec l'introduction d'une formation artistique et culturelle structurelle dans l'enseignement obligatoire. Cependant, elle met en garde contre un risque majeur : celui d'une consommation pure et simple de ces services par les écoles et d'un formatage marchandisé pour les opérateurs culturels. Ce phénomène s'accompagne de la bureaucratisation du programme, marquée par une gestion de plus en plus centrée sur des indicateurs quantitatifs et des impératifs administratifs, ce qui risquerait de nuire à la qualité de l'expérience<sup>278</sup>. Cette appréhension relève une fois de plus d'une forme de scolarisation de la culture qui se plie aux impératifs de l'école.

Comme le montrent les études de cas, certains services pédagogiques ont conçu des outils spécifiques pour les jeunes publics bien avant la mise en place du PECA, à l'image de *Ricochet* du Musée de Mariemont ou de *Regarder une œuvre d'art ? Un jeu d'enfant !* du Musée L. Bien que développés indépendamment du parcours, ils servent les intérêts du PECA et contribuent à la formation des enseignants autour de l'ECA. Ces dispositifs participent pleinement au renforcement des liens entre les institutions, les écoles et les enseignants. Cela illustre la

---

<sup>275</sup> MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE, « Brochures - Brochure scolaire 2024-2025 », *op. cit.* ; DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Enseignant - Programme 2024 - 2025*, <https://musee-mariemont.be/fr/enseignant>, consulté le 2 janvier 2025 ; MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, « Médiation culturelle », *op. cit.*

<sup>276</sup> Entretien avec Lyse Walraet, chargée de l'animation au sein du Service pédagogique du Musée des Celtes de Libramont, 1h20, 06/12/2023. (Cf. Annexe 20)

<sup>277</sup> Entretien avec Charlotte Moureau, Cheffe de projets et référente projet Méliès au Service de Pilotage du PECA, 1h30, 16/02/2024. (Cf. Annexe 23)

<sup>278</sup> DE VILLE S., « Le PECA, de nouveaux rituels pour l'école », *op. cit.*

proactivité des médiatrices, qui s'engagent déjà activement dans la création d'outils éducatifs et dans le développement des publics des musées.

La participation au PECA permet surtout aux musées de proposer de nouvelles actions au sein de leurs programmes pédagogiques. Au sein des programmes pédagogiques, les liens avec les *curriculums* (référentiels et programmes<sup>279</sup>) continuent à se faire explicitement (comme l'a déjà constaté l'OPC<sup>280</sup>) comme en témoigne plusieurs médiatrices :

« J'ai déjà étudié les nouveaux référentiels (...). Pour être sûr de rentrer dans cette ligne, ce qui est important. »<sup>281</sup>

« Chaque visite, dans la brochure, chaque visite est accompagnée d'une fiche socles de compétences. Quand l'enseignant réserve, il reçoit des socles de compétences qu'on doit maintenant revoir un peu pour corriger, rediriger certaines choses par rapport aux référentiels. »<sup>282</sup>.

Ces liens avec les programmes scolaires sont également réalisés, par exemple au sein des dossiers pédagogiques destinés aux enseignant·e·s depuis longtemps<sup>283</sup>:

« J'en profite pour raccrocher ça aux référentiels. Parce qu'ici les pistes d'exploitation se raccrochent à des référentiels d'histoire, d'histoire de l'art, de français, d'études du milieu, parfois même de mathématiques, on essaie justement de toucher à toute discipline qui peuvent renvoyer aux référentiels scolaires. »<sup>284</sup>.

Le nouveau référentiel de l'ECA permet de faire de nouveau des liens d'autant plus explicites avec la matière enseignée puisque que celui-ci préconise le contact avec le patrimoine (matériel

---

<sup>279</sup> Les référentiels du tronc commun en Fédération Wallonie-Bruxelles définissent les compétences et savoirs à maîtriser par tous les élèves, garantissant une base commune d'apprentissages. Communs à tous les réseaux, ils se distinguent des programmes qui traduisent ces référentiels en objectifs pédagogiques adaptés à chaque réseau d'enseignement.

<sup>280</sup> PAINDAVOINE I., GOHY F. et COSSE V., « Approches quantitative et qualitative du secteur muséal en Fédération Wallonie-Bruxelles », *op. cit.*, p. 56.

<sup>281</sup> Entretien avec Lyse Walraet, chargée de l'animation au sein du Service pédagogique du Musée des Celtes de Libramont, 1h20, 06/12/2023. (Cf. Annexe 20)

<sup>282</sup> Entretien avec Edith Schruggers, coordinatrice du Service d'animation des Musées de la Ville de Liège, 1h, 09/01/2024. (Cf. Annexe 24)

<sup>283</sup> VALET M., « Ecole-Musée : des ressources pédagogiques pour concevoir autrement la sortie culturelle », in *Didactica Historica*, vol. 3 (2017), n° 1, p. 149-153 ; SERGE C., « Éducation », *op. cit.*

<sup>284</sup> Entretien avec Edith Schruggers, coordinatrice du Service d'animation des Musées de la Ville de Liège, 1h, 09/01/2024. (Cf. Annexe 24)

et immatériel), la découverte d'exposition et la fréquentation des musées et autres lieux culturels<sup>285</sup>.

Le PECA favorise également l'établissement des liens avec les référentiels notamment le projet laboratoire « Ariane » comme l'explique Charlotte Moureau, la membre du Service de Pilotage interrogée :

« Ariane, c'était l'idée de faire le lien entre une matière de référentiel et un domaine artistique. »  
<sup>286</sup>.

L'un des moyens d'actions des médiatrices est la transformation des représentations<sup>287</sup> des enseignants dans le cadre de médiations<sup>288</sup>. Cet enjeu sera soulevé dans la partie consacrée à la formation initiale (point 5.2) car l'analyse permet de montrer que ce changement peut s'opérer en dehors du cadre strictement formatif.

La volonté de changement des représentations des enseignants transparaît dans les programmes pédagogiques où les visites destinées aux scolaires sont dites « actives » au Musée L<sup>289</sup> et aux Musées de la Ville de Liège<sup>290</sup>. D'ailleurs, l'OPC atteste que les acteurs culturels favorisent des initiatives centrées sur la sensibilisation et la participation active des élèves. Cette démarche met l'accent sur un accompagnement interactif, visant à impliquer pleinement les élèves dans leur découverte, plutôt que de se limiter à une transmission unilatérale d'informations<sup>291</sup>.

L'utilisation de ce terme renvoie également aux pédagogies actives<sup>292</sup>. À ce propos, Anik Meunier développe le concept de médiations actives, où le médiateur s'implique directement

---

<sup>285</sup> FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, « Référentiel d'Éducation culturelle et artistique (ECA) », *op. cit.*

<sup>286</sup> Entretien avec Charlotte Moureau, Cheffe de projets et référente projet Méliès au Service de Pilotage du PECA, 1h30, 16/02/2024. (Cf. Annexe 23)

<sup>287</sup> L'emploi du terme « représentation » fait référence à la notion didactique définie comme les systèmes de connaissances qu'un sujet mobilise dans une situation d'apprentissage. Elle est adaptée des notions de représentations collectives et individuelles issues de la sociologie de Durkheim ; « Représentations », in *Dictionnaire des concepts fondamentaux des didactiques*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2013, vol.3, p. 191-196.

<sup>288</sup> BÉLANGER C. et MEUNIER A., *Vers une approche muséologique de la visite scolaire au musée*, *op. cit.*, p. 62-63.

<sup>289</sup> MUSÉE L, « Scolaires | Musée L », *op. cit.*

<sup>290</sup> MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE, « Brochures - Brochure scolaire 2024-2025 », *op. cit.*

<sup>291</sup> PAINDAVOINE I. et GILLARD A.-R., « Alliance culture-école en Fédération Wallonie-Bruxelles : des dynamiques à l'œuvre », *op. cit.*

<sup>292</sup> JACOBI D., MEUNIER A. et LUCKERHOFF J., « Les musées devront-ils renoncer à leur mission éducative ? », in *Musées, mutations*, Dijon, OCIM Éditions universitaires de Dijon, 2019, p. 247-262.

dans une activité aux côtés des visiteurs. Cette approche vise à faire découvrir le contenu de l'exposition de manière adaptée au jeune public<sup>293</sup>. Bien que cette notion soit peu employée, elle correspond aux médiations proposées aux publics scolaires par les institutions étudiées.

J'observe également des récurrences dans les visées des actions de médiation ainsi que le vocabulaire qui les accompagnent : comme celle de « dédramatiser le musée » pour le Petit Musée Portatif<sup>294</sup> et la visite « Oser le musée »<sup>295</sup> à Mariemont (cf. point 5.2).

Le PECA est souvent perçu comme une chose supplémentaire à réaliser - sans que des heures de travail soient dégagées – autant pour les enseignant·e·s que pour les médiatrices culturelles. Ce constat d'un suivi chronophage du PECA est sans équivoque et unanime auprès des médiatrices - participation aux réunions des plateformes, travail administratif supplémentaire (notamment pour la fréquentation) et suivi des projets<sup>296</sup> :

« Aujourd'hui, un projet PECA quand tu réponds à un appel à projet, un projet PECA, c'est quand même plus chronophage qu'une visite guidée classique. »<sup>297</sup>.

### **3. Les partenariats**

Les partenariats intègrent les stratégies essentielles pour une éducation artistique efficace de la *Feuille de route pour l'éducation artistique* de l'UNESCO<sup>298</sup>. La *Feuille de route* encourage trois niveaux de partenariats parmi lesquels on retrouve les partenariats ministériels, les partenariats au niveau des écoles et les partenariats au niveau des enseignant·e·s.

---

<sup>293</sup> MEUNIER A., « Panorama succinct des pratiques et principes de la mise en exposition à l'intention du jeune public dans les musées d'art », in NYST N. et COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE (dir.), *Médiation muséale et patrimoniale : enjeux et perspectives; actes du colloque organisé à Beez (Namur), 9 et 10 Février 2012*, Bruxelles, Fédération Wallonie Bruxelles, 2014, p. 85-96.

<sup>294</sup> [Communiqué de Presse] « Les œuvres des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique entre les mains des 5-8 ans », Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, 2023 (Annexe 33).

<sup>295</sup> DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Projet « Oser le musée : des expériences pour vivre le lieu autrement »*, <https://musee-mariemont.be/fr/oser-le-musee-des-experiences-pour-vivre-le-lieu-autrement>, consulté le 22 novembre 2024.

<sup>296</sup> Entretien avec Pauline Baltieri, médiatrice culturelle au Musée L, 1h15, 23/02/2024 ; Entretien avec Anne-Françoise Rasseaux, médiatrice culturelle au Musée royal de Mariemont et Olivier Roisin, danseur-chorégraphe, Gaëtan Aruhero musicien-artiste sonore à l'ASBL Mouvance, 1h30, 30/01/2024.

<sup>297</sup> Entretien avec Marie-Aude Laoureux, Coordinatrice du Service de Médiation au Musée Royal de Mariemont, 45min, 26/02/2024. (Cf. Annexe 21)

<sup>298</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, *Feuille de route, op. cit.*

Les partenariats à l'échelle ministérielle peuvent s'établir entre diverses entités, telles que le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation, dans le but de développer des politiques et des budgets communs pour des projets intégrés au cadre scolaire ou extrascolaire. En Belgique francophone, un exemple notable est la Cellule Culture-Enseignement, devenue le Service PECA.

Dans cette partie, les partenariats des musées sont envisagés avec d'autres opérateurs culturels et non avec les établissements scolaires comme cela est souvent décrit dans la littérature sur le partenariat école-musée<sup>299</sup>(Partie I point 2). Dans le cadre du PECA, ces partenariats sont renouvelés avec la mise en place de nouveaux emplois, tels que les référents scolaires et culturels, qui jouent un rôle d'intermédiaires au sein des administrations (AGC et AGE). Ces référents apportent un soutien aux acteurs de terrain tout en favorisant la création de passerelles entre le secteur de l'Éducation et celui de la Culture.

Dans le cadre du PECA, les partenariats entre les opérateurs culturels sont encouragés ou imposés. Notamment au travers de la reconnaissance d'un opérateur reconnu territorial, celui-ci doit obligatoirement coopérer avec deux partenaires. Par exemple, le Préhistomuseum a été reconnu comme opérateur territorial, en association avec le Centre Culturel de Flémalle et le Centre Wallon d'Art Contemporain, La Chataigneraie<sup>300</sup>. En dehors de ces partenariats imposés, il sera montré que les musées établissent spontanément des collaborations avec d'autres institutions.

Les partenariats sont majoritairement pensés avec les artistes intervenant en milieu scolaire dans la littérature<sup>301</sup>, néanmoins dans l'enquête, nous avons constaté une grande présence du secteur associatif en tant que partenaires des institutions muséales et acteurs majeurs du PECA. Seront également présentés d'autres partenaires des musées, tels que les Centres culturels et CEC, dans le cadre de « Mon Patrimoine Revisité ».

---

<sup>299</sup> JACOBI D. et COPPEY O., « Introduction - Musée et éducation », *op. cit.* ; BUFFET F., « Entre école et musée », *op. cit.* ; BUFFET F., *Entre école et musée le partenariat culturel d'éducation*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1998.

<sup>300</sup> PRÉHISTOMUSEUM, *Le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA)*, <https://www.prehisto.museum/programmes/www.prehisto.museum/programmes/Le-Parcours-d%C3%89ducation-Culturelle-et-Artistique-PECA>, consulté le 13 décembre 2024.

<sup>301</sup> RASSINEUX C., *Comment intégrer un artiste intervenant dans une pratique pédagogique ?*, HAL CCSD, 2015 ; GERMAIN-THOMAS P. (dir.), « Les artistes à l'école : fin d'une illusion ou utopie en devenir ? », in *Quaderni*, (2016), n° 92 ; PAINDAVOINE I. et GILLARD A.-R., « Résidences d'artistes à l'école en 2016-2017 », *op. cit.*

### **3.1. Les artistes partenaires**

Les partenariats au niveau des écoles sont surtout envisagés avec les artistes et les enseignants<sup>302</sup>. Ce type de partenariat est instauré en Wallonie dans le cadre des anciennes résidences « Artistes à l'école » et dans le cadre des projets laboratoires « Étincelle » (cf. Partie II point 1.2.3).

Dans le cadre de « Mon Patrimoine Revisité », un artiste est invité à collaborer avec les élèves pour recréer un objet patrimonial en le réinterprétant au travers d'une création plastique. Son rôle dépasse celui de simple créateur ; il devient un facilitateur et un intermédiaire essentiel, reliant le patrimoine culturel aux jeunes générations. L'artiste initie les élèves aux processus créatifs et les guide dans l'exploration des significations historiques, culturelles et esthétiques de l'objet patrimonial. À travers ce travail collaboratif, les élèves sont encouragés à exprimer leur propre vision de l'objet, contribuant ainsi à une œuvre collective qui redéfinit le patrimoine sous un nouvel angle.

#### **3.1.1. Le projet « Étincelle » du Musée royal de Mariemont avec Mouvance**

Le Musée de Mariemont et l'ASBL Mouvance ont développé un projet « « Étincelle ». Cet appel à projets s'adressait aux artistes développant une activité axée sur le patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel, dans un domaine d'expression spécifique (cf. Partie II point 1.2.3). Dans le cadre de ce projet, il s'agit de la danse et de la musique, avec les collections de Mariemont servant de support patrimonial à cette expression artistique (un compte rendu complet de l'activité est dans l'annexe 30).

Le projet, porté par le musicien Gaëtan Arhuero, membre de l'équipe de l'ASBL en tant que formateur et animateur, bénéficie du soutien de l'association et du musée. Cet appel à projets a structuré la journée proposée aux élèves autour de trois séquences d'activités, articulées dans un parcours déambulatoire et narratif. L'ordre des séquences mentionnées n'est pas fixe et peut varier.

1. La première séquence, animée par Gaëtan Arhuero, invite les élèves à explorer les sons à travers l'utilisation d'instruments et de leur propre corps.

---

<sup>302</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, *Feuille de route*, op.nà cit.

2. La deuxième, dirigée par Olivier Roisin, danseur et chorégraphe au sein de l'ASBL Mouvance, propose une découverte interactive des objets muséaux par le jeu et la mise en mouvement.
3. Enfin, Anne-Françoise Rasseaux, médiatrice au musée, anime une troisième séquence qui retrace l'histoire de certains objets de manière active et poétique<sup>303</sup>.

Ce projet est administrativement porté par le musicien Gaëtan Arhuero. Cependant, son intégration au sein de l'équipe de l'association, ainsi que le soutien apporté par le Musée de Mariemont, renforcent non seulement la candidature du projet, mais contribuent également à alléger la charge administrative<sup>304</sup>. De plus, la reconnaissance de l'ASBL en tant qu'opérateur thématique garantit une expertise d'éducation permanente et une crédibilité dans le cadre de partenariats avec l'enseignement.

Dans le cadre de ce partenariat, impliquant un artiste membre d'une association, le musée et l'ASBL officialisent une collaboration déjà existante avant la mise en place du PECA. Cette collaboration est devenue un partenariat institutionnalisé.

La collaboration avec des artistes offre un caractère transversal à l'activité, permettant de faire des liens avec d'autres domaines d'apprentissage et les référentiels. La danse et la musique engagent activement les élèves et les enseignants tout au long de leur exploration des collections permanentes. Les mouvements et les sons qu'ils créent donnent naissance à une chorégraphie dont la narration résonne avec les objets patrimoniaux qu'ils ont découverts.

### **3.1.2. Conclusion : l'artiste un partenaire comme les autres ?**

Au sein du PECA, la place des artistes mérite d'être interrogée. Bien qu'ils soient inclus parmi les opérateurs culturels dans le PECA, sont-ils véritablement des opérateurs comme les autres ? La présence d'artistes n'a pas été constatée au sein des Groupements d'opérateurs culturels, mais

<sup>303</sup> Journée d'observation au Musée royal de Mariemont Activité PECA projet Étincelle en collaboration avec l'ASBL Mouvance, 30/01/2024.

<sup>304</sup> Entretien avec Anne-Françoise Rasseaux, médiatrice culturelle au Musée royal de Mariemont et Olivier Roisin, danseur-chorégraphe, Gaëtan Arhuero musicien-artiste sonore à l'ASBL Mouvance, 1h30, 30/01/2024.

ils sont bien présents lors des Rencontres Culture-École<sup>305</sup>, ce qui témoigne au moins de leur volonté de participer au PECA.

L'artiste assume donc une double mission : il incarne la transmission des savoirs artistiques tout en favorisant l'engagement des élèves dans une démarche de création active et critique, contribuant à enrichir leur compréhension et leur appropriation du patrimoine culturel. Ce débat récurrent met en lumière le statut hybride des artistes intervenants considérés comme pédagogues plus qu'artistes<sup>306</sup>.

### **3.2. Associations**

Comme constaté avec la collaboration de Mariemont et Mouvance, les associations, parfois en tant qu'opérateur culturel reconnu, contribuent à des projets PECA au musée mais également en dehors.

Les associations jouent un rôle essentiel dans la réalisation du PECA, en collaborant étroitement avec les musées en tant que partenaires de projet ou en étant reconnues comme opérateur territorial ou thématique. Certaines associations ont mis en place des services de médiation ou d'animation autonomes sans être reliés à un établissement culturel<sup>307</sup> et soutiennent les services de médiation au sein de musées dans le cadre de projets.

De plus, ces partenariats permettent à certaines équipes de médiation, disposant de ressources humaines limitées, de sous-traiter certaines actions. Un exemple notable est celui du MAC's (Musée des Arts contemporains du Grand-Hornu), reconnu comme opérateur thématique. Ce musée a fait appel à l'organisation de jeunesse Reform pour concevoir un dispositif itinérant intitulé *Musée Nomade*, élaboré dans le cadre de cette reconnaissance (annexe 12). Ce dispositif, inspiré des cabinets de curiosités, inclut également une médiation assurée par une animatrice de l'association<sup>308</sup>.

---

<sup>305</sup> Rencontre Culture-École - Bruxelles (Saint-Gilles, Forest & Uccle), Centre Culturel César Franck, 3 avril 2024. (Cf. Annexes 14 et 15)

<sup>306</sup> BORDEAUX M.-C., « La médiation culturelle est-elle un concept dépassé ? », in CAMART C., PRÉVOST-THOMAS C. et VESSELY P. (dir.), *Les mondes de la médiation culturelle* ; Paris, L'Harmattan, 2016, vol. 2/1, p. 39-61.

<sup>307</sup> CHAUMIER S. et MAIRESSE F., *La médiation culturelle*, *op. cit.*, p. 15.

<sup>308</sup> Intervention de Anne-Claire Dave, animatrice à l'ASBL Reform, Présentation du projet Musée Nomade du Musée des Arts Contemporains de Grand-Hornu (annexe 12) lors de la réunion de plateforme PECA Hainaut-

Il convient de souligner que les ASBL Reform et Mouvance sont impliquées dans d'autres projets PECA en dehors de leurs collaborations avec les institutions muséales<sup>309</sup>. Cette observation met en évidence la polyvalence et l'importance des associations dans le déploiement du PECA (et plus généralement de la médiation culturelle), tant au sein des musées qu'au-delà. Leur contribution diversifiée renforce le maillage culturel et éducatif, élargissant ainsi l'accès des élèves aux arts et à la culture dans des contextes variés.

Le recours à des associations permet donc d'enrichir l'offre de médiation, comme en témoigne également la collaboration du Musée L avec l'association Artschool.

### **3.2.1. Le musée L avec l'association Artschool**

Dans le cadre de sa reconnaissance en tant qu'opérateur thématique, le service de médiation du Musée L a souhaité développer une nouvelle offre de médiation. Pour ce projet, le musée a choisi de collaborer avec l'ASBL Artschool, établissant ainsi un partenariat inédit, bien que l'établissement d'un tel partenariat ne soit pas obligatoire.

Artschool est une ASBL qui propose des ateliers dans les écoles dont le principe est d'y apporter des œuvres prêtées par des artistes reconnus de l'art contemporain<sup>310</sup>. Le partenariat avec Artschool a été établi spécifiquement pour ce projet PECA, l'association proposant des actions hors les murs, une dimension que le musée n'intègre pas dans ses propres activités<sup>311</sup>.

Le projet lancé propose des activités autour du thème « Ligne, rythme, mouvement » à destination des élèves de maternelle, en collaboration avec l'association Artschool.

L'activité proposée se fait en deux temps ; un premier temps en classe avec Artschool qui amène une œuvre d'art prêtée par un artiste. Cette œuvre liée aux collections du Musée L est présentée aux élèves. Un atelier créatif est ensuite proposé à la classe. Le second temps est une visite au musée, ce qui permet aux élèves de découvrir les œuvres.

---

Centre, Musée royal de Mariemont, 18 octobre 2023 (Cf. Annexes 9 et 11) ; DAVE A.-C., « Les activités des régionales / Bruxelles Un musée nomade en tournée dans les écoles ! », in *Reform Mag*, (2024), p. 4-5.

<sup>309</sup> *Ibid.* ; MOUVANCE ASBL, « Enseignement > PECA », *op. cit.*

<sup>310</sup> ARTSCHOOL, | *L'art contemporain dans les écoles* |, <https://www.artschoolsbl.com>, consulté le 23 octobre 2024.

<sup>311</sup> Entretien avec Pauline Baltieri, médiatrice culturelle au Musée L, 1h15, 23/02/2024.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 700 élèves ont participé aux activités<sup>312</sup>. Durant l'année scolaire 2023-2024, près de 1 300 élèves d'écoles maternelles et primaires ont participé au projet<sup>313</sup>. Les écoles participantes à ce projet (et aux activités pédagogiques généralement) viennent de Bruxelles, des provinces du Brabant wallon, de Namur et du Hainaut.

A la fin de l'année scolaire, une exposition a été organisée pour conclure le projet du 17 mai au 23 juin 2024. Cette exposition a été l'occasion de mettre en avant les œuvres des élèves, de permettre un dialogue avec les œuvres d'Artschool (annexe 31). Il s'agit également d'une occasion pour faire le lien avec les parents, qui étaient invités lors du vernissage<sup>314</sup>. La participation des parents dans le projet permet d'intégrer l'environnement social et familial en plus de l'environnement scolaire<sup>315</sup>.

Si les projets autour du PECA concernent généralement exclusivement les services de médiation (en accord avec les directions), dans le cadre de l'exposition « Ligne, rythme, mouvement » elle intègre la programmation du musée et vient toucher également les services des expositions et des collections.

### **3.3. Le dispositif « Mon Patrimoine Revisité »**

Le dispositif « Mon Patrimoine Revisité » institutionnalise la collaboration des musées avec des Centres culturels et des Centres d'Expression et de Créativité. Il fait partie des dispositifs permanents « La Culture à l'école » en régie directe de la FWB et intègre donc la « Boîte à outils » du PECA.

« Mon Patrimoine Revisité » est porté par le Service PECA à l'AGC, il s'agit d'une activité à destination des classes de première, deuxième et troisième année de l'enseignement fondamental. Ce projet est lancé depuis 2016<sup>316</sup> par l'AGC en partenariat avec la Direction des Centres culturels et des Centres d'Expression et de Créativité, les inscriptions sont lancées au

---

<sup>312</sup> Entretien avec Pauline Baltieri, médiatrice culturelle au Musée L, 1h15, 23/02/2024.

<sup>313</sup> [Communiqué de presse] « Plus d'art et de culture à l'école », Musée L, téléchargeable sur [https://museel.be/sites/default/files/2024-05/museel\\_PECA\\_LRM\\_CP.pdf](https://museel.be/sites/default/files/2024-05/museel_PECA_LRM_CP.pdf), consulté 23 octobre 2024.

<sup>314</sup> Entretien avec Pauline Baltieri, médiatrice culturelle au Musée L, 1h15, 23/02/2024.

<sup>315</sup> SIMON L., BRICTEUX S. et CAROSIN E., « Enjeux du PECA en Fédération Wallonie-Bruxelles », *op. cit.*

<sup>316</sup> ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE, *Circulaire n°5826 du 20/07/2016 Concours « Mon patrimoine revisité » - pour les classes de 1ère et 2ème années de l'Enseignement primaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.*, 2016.

mois de mai de chaque année pour débuter à la même période l'année suivante entre janvier et juin. Ce sont les CC et le CEC (reconnus ou non) par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont porteurs des projets. Les partenaires culturels travaillent avec un minimum de deux classes et un maximum de quatre classes<sup>317</sup>. Les collaborations se développent sur une base géographique : un CC ou CEC s'associe avec un musée, un artiste et plusieurs établissements scolaires tous situés dans une même province.

Le dispositif « Mon Patrimoine Revisité » a pour objectifs de permettre aux élèves de découvrir ce qu'est un musée, ainsi que le patrimoine belge muséal, artistique, architectural, industriel et folklorique. Il vise à mettre en scène ce patrimoine et à le prolonger à travers la création plastique. Ce programme a également pour ambition d'éveiller les élèves aux formes artistiques et culturelles présentes dans leur environnement proche, tout en suscitant leur curiosité et en développant leur sens de l'observation. De plus, il encourage l'éveil créatif en groupe, en les invitant à s'approprier les œuvres et les lieux culturels.

Lors de cette action, les élèves sont également invités à découvrir une diversité de lieux culturels et d'expositions dans leur environnement proche.

Les projets « Mon Patrimoine Revisité » débutent par une introduction des classes au patrimoine belge et au monde muséal au travers de capsules vidéo produites par un musée partenaire.

Dans ce projet, les musées participants doivent réaliser trois vidéos qui sont visionnées par les élèves au préalable de leur venue au musée. Une première vidéo d'environ sept minutes présente : ce qu'est un musée, comment on s'y comporte, quelles sont les collections présentées au sein du musée partenaire et quelles professions on peut exercer dans un musée. Une seconde vidéo présente trois objets ou œuvres des collections du musée, elle doit durer aux alentours de cinq minutes. Une troisième vidéo, de sept minutes, doit proposer un atelier aux jeunes visiteurs. Après le visionnage de la classe, il sera demandé aux titulaires de reproduire l'atelier présenté en classe avec leurs élèves, sans l'aide d'un artiste.

---

<sup>317</sup> Entretien avec Dominique de Moey, Coordinateur des projets de la Bataille des Livres, Crée-Lisons et Mon Patrimoine Revisité à l'Administration Générale de la Culture, 45min, 11/01/2024. (Cf. Annexe 22)

La troisième capsule vidéo permet une expérimentation en classe, par l'enseignant·e titulaire, sans la présence d'une médiatrice du musée. Ensuite, parmi les trois pièces de musées présentées, les élèves sélectionnent un objet patrimonial. Après sélection, ils réaliseront un travail artistique à l'aide d'un artiste intervenant en classe, inspiré de leur choix. L'artiste dispense 200 minutes en classe qu'il/elle articule comme il/elle le souhaite en concertation avec l'enseignant·e<sup>318</sup>.

Les CC et les CEC sont invités à organiser une exposition « Mon Patrimoine Revisité » qui met en valeur toutes les réalisations des élèves récoltées, avec une visite des classes prévue. Pour conclure le projet, les classes visitent le musée lors d'une visite guidée<sup>319</sup>. Les musées participants proposent des activités en lien avec la thématique du patrimoine belge.

Quelques vidéos produites par les musées participants sont accessibles sur la chaîne YouTube du PECA, dans une playlist dédiée au projet<sup>320</sup>. De nombreux musées ont participé à ce projet depuis son lancement comme les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, le Musée du Grand Curtius, le Musée royal de Mariemont, le Musée L, le Musée Notre-Dame à la Rose<sup>321</sup>, le Musée des Arts anciens du Namurois, l'Art Museum à Marche-en Famenne<sup>322</sup>, le musée KANAL Centre Pompidou de Bruxelles<sup>323</sup>.

La médiatrice du Musée L, Pauline Baltieri observe une nette différence dans l'accueil des classes participant au projet « Mon Patrimoine Revisité » et qui ont découvert le musée à travers les vidéos, par rapport aux autres groupes scolaires. En effet, les élèves ayant visionné les vidéos

---

<sup>318</sup> ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE, *Mon Patrimoine Revisité*, <https://www.culture.be/mon-patrimoine-revisite/>, consulté le 6 décembre 2023.

<sup>319</sup> *Ibid.*

<sup>320</sup> SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *PECA - Playlist « Mon Patrimoine revisité »*, [https://www.youtube.com/channel/UCfoC2iPKtTNRw3u-zj\\_O4oA](https://www.youtube.com/channel/UCfoC2iPKtTNRw3u-zj_O4oA), consulté le 23 septembre 2024.

<sup>321</sup> *Ibid.*

<sup>322</sup> ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE, *Circulaire 8223 du 23/08/2021 Mon Patrimoine Revisité : Activité PECA sur le thème du Patrimoine belge, à destination des classes de P1, P2 et P3 en Fédération Wallonie-Bruxelles*, 2021.

<sup>323</sup> ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE, *Circulaire 6789 du 28/08/2018 Concours sur le thème du patrimoine belge « Mon patrimoine revisité », à destination des classes de première, deuxième et troisième année de l'enseignement primaire en Fédération Wallonie-Bruxelles*, 2018.

reconnaissent le musée, les œuvres, ainsi que les personnes qu'ils ont vues avant leur visite<sup>324</sup>. Cela permet de familiariser pleinement le jeune public avec le lieu.

Cet appel à projet permet aux musées de participer au PECA sans avoir de charge administrative dans la candidature puisque ce sont les centres culturels ou les CEC qui sont porteurs du projet. C'est un soulagement pour certaines médiatrices de musée quant à la charge administrative que peuvent représenter certains projets.

Le Musée de Mariemont, les Musées royaux des Beaux-Arts et les Musées de la Ville de Liège participent à « Mon Patrimoine Revisité » depuis 2020<sup>325</sup>. Le Musée des Celtes de Libramont s'est lancé dans « Mon Patrimoine Revisité » durant l'année 2023-2024.

En 2021, le Musée L a réalisé cinq capsules vidéo d'environ cinq minutes<sup>326</sup> et, depuis 2022, participe chaque année au projet, en collaboration avec les centres culturels du Brabant Wallon. L'accueil des classes au musée comprend une visite guidée axée sur le patrimoine et la découverte du lieu muséal<sup>327</sup>.

Un inconvénient pour les musées réside dans le fait que la production des capsules vidéo n'est pas financée par les subventions de « Mon Patrimoine Revisité ». Tous les musées ne disposent pas des ressources matérielles et humaines nécessaires à la production de vidéos. Toutefois, une fois réalisées, ces vidéos peuvent être réutilisées pour ce même projet les années suivantes et intégrer les ressources pédagogiques à disposition des professeur·e·s, comme pour le Musée L<sup>328</sup>.

---

<sup>324</sup> Échange collectif dans le cadre de la formation « Du Musée à l'école : les collections comme élan à la création des enfants », XLart en collaboration avec le Musée L, Pauline Baltieri, Hélène Spehl, Lucie Burton, Musée L, 13 et 25 juin 2024.

<sup>325</sup> DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Rapport d'activité 2020*, *op. cit.* ; DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Rapport d'activité 2021*, *op. cit.* ; DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Rapport d'activité 2022*, *op. cit.*

<sup>326</sup> SERVICE AUX PUBLICS DU MUSÉE L, MUSÉE L, et AMIS DU MUSÉE L, « Mon patrimoine revisité | Des capsules vidéo au musée ! », in *Le Courrier du Musée L et de ses amis*, (2022), n° 59, p. 8-11.

<sup>327</sup> Entretien avec Pauline Baltieri, médiatrice culturelle au Musée L, 1h15, 23/02/2024.

<sup>328</sup> MUSÉE L, *Ressources pédagogiques | Musée L*, <https://museel.be/fr/ressources-pedagogiques>, consulté le 23 octobre 2024.

### **3.3.1. Conclusion : « Mon Patrimoine Revisité » l'alliance des écoles et des institutions culturelles pour redéfinir l'accès au patrimoine**

« Mon Patrimoine Revisité » est un dispositif qui permet simultanément la rencontre de plusieurs lieux et types d'opérateurs culturels pour les élèves : au sein de la classe ou dans les locaux de l'école, avec des intervenants (artistes-intervenants ou médiateurs culturels), dans des musées, des Centres Culturels. Ce dispositif inclut également plusieurs partenariats entre musées, Centres Culturels, artistes et écoles, qui encouragent la création de ressources pédagogiques, parfois mises à disposition des élèves. Il existe aussi d'autres partenariats avec divers services de l'AGC. Ces partenariats sont entièrement institutionnalisés et formalisés à l'initiative du Service PECA qui définit les conventions établissant les objectifs, les responsabilités et les contributions de chaque partie.

Les vidéos visionnées par les élèves participent à leur « formation muséologique »<sup>329</sup> en leur présentant le musée, ses fonctions et les différents métiers qui y sont exercés, conformément à l'objectif d'orientation positive du Pacte d'excellence. Elles favorisent ainsi une familiarisation avec l'institution muséale (et d'autres institutions culturelles), ainsi qu'avec le média qu'est l'exposition. Ces contenus les aident également à apprendre à visiter une exposition, à en comprendre les codes de lecture et à adopter les comportements appropriés dans un tel contexte.

Depuis son lancement, l'opération a évolué avec plusieurs changements, différents partenariats et ajustements. Jusqu'en 2018, le projet se présentait comme un concours où des prix étaient offerts à la classe qui présentait l'œuvre collective jugée la plus représentative, la plus originale et la plus aboutie<sup>330</sup>. Par exemple, la visite du Muséobus dans les écoles, initialement prévue en collaboration avec le Service général du Patrimoine, n'a pas été maintenue en raison de la forte demande pour ce service<sup>331</sup>. En nouveauté pour l'année scolaire en cours, les Centres

---

<sup>329</sup> MEUNIER A. et BÉLANGER C., « Quand le musée s'engage dans la formation des enseignants », in *Vers une approche muséologique de la visite scolaire au musée: projet de formation à l'intention des futurs enseignants québécois*, Montréal, Groupe de recherche sur l'éducation et les musées, Université du Québec à Montréal, 2011, p. 43-61.

<sup>330</sup> ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE, *Circulaire n°5826 du 20/07/2016 Concours « Mon patrimoine revisité » - pour les classes de 1ère et 2ème années de l'Enseignement primaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.*, op. cit. ; ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE, *Circulaire 6789 du 28/08/2018 Concours sur le thème du patrimoine belge « Mon patrimoine revisité », à destination des classes de première, deuxième et troisième année de l'enseignement primaire en Fédération Wallonie-Bruxelles*, op. cit.

<sup>331</sup> Entretien avec Dominique de Moey, Coordinateur des projets de la Bataille des Livres, Crée-Lisons et Mon Patrimoine Revisité à l'Administration Générale de la Culture, 45min, 11/01/2024. (Cf. Annexe 22)

d'Expression et de Créativité (CEC) peuvent désormais porter le projet. Ces adaptations ont suivi et se sont pliées aux exigences du PECA lors de sa mise en œuvre.

La formule actuelle de « Mon Patrimoine Revisité » fonctionne comme un mécanisme bien huilé qui est reconduit chaque année dans les musées qui collaborent avec des CC ou CEC. Le dispositif ne touche pas exclusivement les musées reconnus par la FWB. Cela permet également aux musées de créer de nouveaux outils pédagogiques qui sont à disposition des enseignants.

#### **4. La mobilité**

La mobilité constitue un enjeu logistique crucial pour l'accessibilité des activités culturelles et artistiques, permettant aux élèves de vivre des expériences en dehors de l'école. La principale difficulté pour les écoles souhaitant visiter un musée réside dans les problèmes de transport, comme l'ont souligné la majorité des médiatrices interrogées.

La majorité des musées sont difficilement accessibles en transport en commun<sup>332</sup>, ce qui impose aux écoles de venir en bus loué pour l'occasion. Souvent, les établissements scolaires ne disposent pas des ressources nécessaires pour financer un bus pour le trajet entre l'école et l'institution culturelle. Les enseignant·e·s se retrouvent donc dans l'incapacité d'organiser ces sorties, en raison du coût élevé des transports, notamment des cars. L'éloignement des institutions culturelles dans les milieux ruraux et le coût des transports posent des difficultés d'accès soulignées depuis longtemps dans la littérature<sup>333</sup>.

A cela, s'ajoute la circulaire gratuité qui plafonne les frais qui peuvent être demandés aux parents dans l'enseignement maternel<sup>334</sup> et primaire<sup>335</sup>. En maternelle, le montant octroyé par la FWB pour couvrir prioritairement les frais de fournitures scolaires est de 54,53 € par élève. Le montant plafonné demandé aux parents pour couvrir les frais d'accès aux activités sportives et culturelles et déplacements qui y sont liés est de 49,23 € par an. Les établissements scolaires reçoivent en première et deuxième primaire une subvention annuelle de 75 € par élève (montant octroyé par la FW-B pour couvrir prioritairement les frais de fournitures scolaires). Le montant

---

<sup>332</sup> PAINDAVOINE I., GOHY F. et COSSE V., « Approches quantitative et qualitative du secteur muséal en Fédération Wallonie-Bruxelles », *op. cit.*, p. 22.

<sup>333</sup> BORDEAUX M.-C. et DESCHAMPS F., *Éducation artistique, l'éternel retour ?*, *op. cit.*

<sup>334</sup> MINISTÈRE DE L'EDUCATION, *Circulaire 7052 du 19/03/2019 Gratuité scolaire*.

<sup>335</sup> MINISTÈRE DE L'EDUCATION, *Circulaire 8866 du 15/03/2023 Mise en œuvre de la gratuité scolaire au niveau primaire*.

dégagé représente 18 millions € sur base annuelle par la FWB pour financer la gratuité des fournitures scolaires<sup>336</sup>.

Cette subvention de la FWB doit prioritairement couvrir les fournitures scolaires, ainsi que les transports vers des lieux tels que les piscines ou parfois les musées. Néanmoins, cela reste insuffisant selon Lyce Walraet :

« Ce budget ne permet pas aux écoles de se déplacer dans les musées, en raison du problème des transports. C'est le principal obstacle. Avec ce budget, les écoles préfèrent faire venir des artistes, ce qui limite les visites aux musées. Nous nous retrouvons ainsi en fin de ligne, étant la dernière priorité. »<sup>337</sup>.

Aucune subvention PECA n'est spécifiquement liée au transport. Cette problématique n'a pas été anticipée dans l'organisation ou la subvention des activités PECA or elle est déjà soulevée en 2018 dans les études de l'OPC, *Alliance culture-école en Fédération Wallonie-Bruxelles : des dynamiques à l'œuvre*<sup>338</sup>. Dans l'étude *Approches quantitative et qualitative du secteur muséal en Fédération Wallonie-Bruxelles* de 2015 on peut lire : « Les musées profitent de ce débat pour rappeler le besoin de mener une réflexion autour de la relation entre le secteur muséal et l'organisation des transports en commun. Un musée propose, l'idée de créer, à l'instar des chèques-culture, des chèques-transport qui pourraient être distribués aux écoles. »<sup>339</sup>. De même, dans le cadre des dispositifs tels que *Mon Patrimoine Revisité*, aucune intervention supplémentaire n'est prévue dans le cadre des frais de transport des classes dans la subvention du projet par l'AGC, ceux-ci sont à la charge des établissements (cf. Partie III point 4).

Conscient de cette problématique, le Gouvernement de la FWB s'est engagé, dans la *Déclaration de politique communautaire 2014-2019*, à « Renforcer la coopération volontaire

---

<sup>336</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *La gratuité scolaire*, <https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/mesures/la-gratuite-scolaire/>, consulté le 8 juillet 2024.

<sup>337</sup> Entretien avec Lyse Walraet, chargée de l'animation au sein du Service pédagogique du Musée des Celtes de Libramont, 1h20, 06/12/2023. (Cf. Annexe 20)

<sup>338</sup> PAINDAVOINE I. et GILLARD A.-R., « Alliance culture-école en Fédération Wallonie-Bruxelles : des dynamiques à l'œuvre », *op. cit.*, p. 56-58.

<sup>339</sup> PAINDAVOINE I., GOHY F. et COSSE V., « Approches quantitative et qualitative du secteur muséal en Fédération Wallonie-Bruxelles », *op. cit.*, p. 44.

entre les réseaux scolaires et culturels, et à adapter les transports et les horaires afin de favoriser la généralisation du PECA »<sup>340</sup> (dans le chapitre dédié à la Culture et à l'éducation permanente).

Le Service de Pilotage en a bien conscience : « On se rend compte que la mobilité c'est vraiment le nerf de la guerre pour aller au musée »<sup>341</sup> sans toutefois pouvoir fournir un financement direct comme le révèle Marie-Aude Laoureux :

« C'est compliqué parce qu'évidemment l'Administration ils n'ont pas de prise là-dessus, mais il faut prendre ça en compte. »<sup>342</sup>

Le problème de la mobilité dans le PECA semble entravé par la bureaucratie de la FWB, comme en témoignent les propos de Charlotte Moureau :

« On est toujours en train de réfléchir et ça prend parfois du temps parce que c'est une administration, ça il ne faut pas l'oublier. Ça prend beaucoup de temps parce qu'il y a beaucoup de monde à mettre autour de la table. Et donc ce n'est pas toujours aussi rapide qu'on le voudrait. On a des problèmes : Oui, la mobilité, ça fait 2 ans qu'on en parle. Oui, on en parlait déjà et on en parle toujours et ça n'avance pas. Ce n'est pas facile de communiquer puisque c'est une compétence régionale »<sup>343</sup>.

Dans sa *Déclaration de politique communautaire 2024-2029*, la nouvelle majorité gouvernementale s'engage à « neutraliser les obstacles » d'accès à la culture, y compris ceux liés à la mobilité. Elle propose de « mettre en place les politiques de mobilité qui permettent à tous les publics (enfants, étudiants, personnes en situation de handicap, seniors ...) d'avoir un accès à la vie culturelle et à l'application du PECA (coûts et horaires) ». Ces solutions de mobilité adaptées dans le cadre du PECA seraient élaborées en concertation avec les Régions<sup>344</sup>, étant donné que la mobilité est une compétence régionale.

---

<sup>340</sup> GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Déclaration de politique communautaire 2019-2024*, *op. cit.*, p. 40.

<sup>341</sup> Entretien avec Charlotte Moureau, Cheffe de projets et référente projet Méliès au Service de Pilotage du PECA, 1h30, 16/02/2024. (Cf. Annexe 23)

<sup>342</sup> Entretien avec Marie-Aude Laoureux, Coordinatrice du Service de Médiation au Musée Royal de Mariemont, 45min, 26/02/2024. (Cf. Annexe 21)

<sup>343</sup> Entretien avec Charlotte Moureau, Cheffe de projets et référente projet Méliès au Service de Pilotage du PECA, 1h30, 16/02/2024. (Cf. Annexe 23)

<sup>344</sup> GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Déclaration de politique communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2024-2029*.

La problématique de la mobilité n'est certes pas nouvelle, mais elle se complexifie davantage avec l'instauration de la gratuité scolaire dans le cadre de la réforme du Pacte pour un enseignement d'excellence. Cette difficulté est soulevée par Marie-Aude Laoureux : « En plus, ils ont rajouté aussi la couche du Décret gratuité et donc là en fait il y a un plafond. Donc ça limite aussi ce que tu peux demander aux parents. Et en gros là-dans tout part dans le transport parce que c'est ce qui coûte le plus cher. Alors on sent qu'il y a plein d'envies, plein de bonnes volontés, mais qu'on est un peu rattrapé par la réalité du terrain. »<sup>345</sup>.

Pour les établissements maternels, les déplacements avec des élèves posent des difficultés en raison de leur jeune âge, ce qui requiert un encadrement adapté en termes de moyens humains. Le coût des transports constitue une part significative des budgets alloués aux interventions culturelles et artistiques, et cela concerne toutes les écoles, y compris celles situées en zone urbaine<sup>346</sup>. Certains établissements communaux ont parfois accès à un car communal gratuitement, bien que cela ne garantisse pas sa disponibilité. Lorsque les écoles parviennent à financer un ou plusieurs cars, elles doivent optimiser l'utilisation de ces moyens de transport en les remplissant au maximum pour permettre à un plus grand nombre d'élèves de visiter le musée.

La nécessité de réfléchir à la question de la mobilité ne se limite pas aux musées, comme le soulignent également d'autres opérateurs culturels qui plaident pour que les frais de déplacement soient inclus dans le cadre du PECA, en proposant, par exemple, l'intégration d'un budget spécifique dédié au transport pour les écoles (annexe 19).

Bien qu'un équivalent au PECA n'existe pas en Flandre, une solution de mobilité est proposée aux écoles. En communauté flamande, le Ministère de l'Education et de la formation a mis en place une gratuité des transports en commun (tram et bus) pour les écoles vers les « destinations culturelles ». Un partenariat avec De Lijn a été orchestré afin de faciliter l'accès à la culture, aux événements, aux musées et aux bibliothèques. Il s'agit du dispositif DynamoOPWEG où un maximum de trente élèves est fixé. Les « destinations culturelles » sont des partenaires culturels reconnus comme tels<sup>347</sup>.

---

<sup>345</sup> Entretien avec Marie-Aude Laoureux, Coordinatrice du Service de Médiation au Musée Royal de Mariemont, 45min, 26/02/2024. (Cf. Annexe 21)

<sup>346</sup> CAROSIN E. et BOUDART A., « Le parcours d'éducation culturelle et artistique dans l'enseignement maternel en Fédération Wallonie-Bruxelles : observation qualitative », *op. cit.*, p. 21.

<sup>347</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION et GOUVERNEMENT FLAMAND, *Wat is een culturele bestemming?*, <https://www.cultuurkuur.be/faq/wat-een-culturele-bestemming>, consulté le 25 juillet 2024 ;

#### **4.1. Les dispositifs itinérants dans le cadre du PECA**

Au vu de l'impossibilité de déplacer les élèves jusqu'aux institutions culturelles, les projets itinérants apparaissent comme une solution pour atteindre les publics scolaires éloignés. En témoigne les propos recueillis auprès de Charlotte Moureau :

« une option qu'on a pour réduire le problème de mobilité, c'est les projets nomades qui vont dans les écoles<sup>348</sup>».

En s'appuyant sur des dispositifs hors les murs, les musées et autres institutions culturelles peuvent toucher un public plus large, y compris des écoles éloignées géographiquement ou celles n'ayant pas les ressources nécessaires pour organiser des sorties scolaires. Ces dispositifs permettent d'amener l'art et la culture directement au sein des établissements scolaires, réduisant ainsi les barrières logistiques et financières.

Les projets nomades peuvent prendre la forme de mallettes pédagogiques ou d'expositions itinérantes. Pour assurer et augmenter cet accès à la culture, le gouvernement actuel s'engage également à « Soutenir les activités « hors-les-murs » des institutions culturelles et en particulier des Centres culturels »<sup>349</sup>.

Ces projets itinérants sont communément appelés « hors les murs » dans la littérature muséologique<sup>350</sup>. L'attention sera portée particulièrement sur des dispositifs itinérants développés suite à cette contrainte de mobilité et pour répondre aux objectifs du PECA, sans inclure les animations réalisées par certains musées qui se déplacent dans les écoles<sup>351</sup>. Ces interventions et emplois des mallettes pédagogiques se déroulent exclusivement au sein de la classe ou dans les locaux de l'école avec ou sans la participation de médiateur·ice·s culturel·le·s

---

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION et GOUVERNEMENT FLAMAND, *dynamoOPWEG | Cultuurkuur*, <https://www.cultuurkuur.be/dynamoopweg>, consulté le 25 juillet 2024.

<sup>348</sup> Entretien avec Charlotte Moureau, Cheffe de projets et référente projet Méliès au Service de Pilotage du PECA, 1h30, 16/02/2024. (Cf. Annexe 23)

<sup>349</sup> GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Déclaration de politique communautaire 2024-2029*, *op. cit.*, p. 66.

<sup>350</sup> CHAUMIER S. et KURZAWA M., *Le musée hors les murs*, Dijon, OCIM EUD, 2019.

<sup>351</sup> PAINDAVOINE I., GOHY F. et COSSE V., « Approches quantitative et qualitative du secteur muséal en Fédération Wallonie-Bruxelles », *op. cit.*, p. 57.

Certains de ces dispositifs incluent des formations destinées aux professeur·e·s, données par les médiatrices, afin qu'ils puissent se les approprier et les utiliser efficacement en classe comme le Petit Musée Portatif et la Caravane des Celtes.

#### **4.1.1. Le Muséobus de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Le Service du Muséobus faisant partie du Service général du Patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles propose des ressources culturelles (gratuites) à disposition des enseignant·e·s : le Muséobus, les musées-valises et le prêt des panneaux d'anciennes expositions. L'ensemble de ces ressources font partie de la « Boîte à outils » du PECA<sup>352</sup>.

Le Muséobus est en circulation depuis 1981<sup>353</sup>, dans l'objectif d'atteindre les publics scolaires éloignés des institutions muséales. Il s'agit d'expositions thématiques, présentées dans un camion semi-remorque aménagé, destinées à tous les niveaux d'enseignement à partir de la troisième maternelle. Bien que les expositions thématiques soient en lien avec les programmes scolaires, les médiatrices précisent qu'elles ne sont pas spécifiquement conçues pour atteindre des objectifs pédagogiques<sup>354</sup>. Le Muséobus s'installe dans une commune pour une journée dans la cour d'une école ou sur la place d'un village. Il présente des expositions d'une durée de 18 à 24 mois, créées au départ de prêts de musées reconnus par la FWB, et conçues pour le milieu scolaire. Le Muséobus accueille de 3 à 5 groupes de 25 élèves par jour<sup>355</sup>, ce qui correspond à environ 7000 à 8000 visiteurs par an<sup>356</sup>

Ce dispositif permet de réaliser des économies significatives en termes de coûts et de temps dans le déplacement pour les établissements scolaires. La forte demande qui l'entoure témoigne du besoin manifeste de ce type de ressources au sein des écoles et surtout l'importance d'une présence sur le territoire<sup>357</sup>. Il est pertinent de s'interroger sur les raisons de cet engouement

---

<sup>352</sup> SERVICE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE, *Muséobus & musées-valises, outils culturels itinérants*, <https://patrimoineculturel.cfwb.be/museobus/>, consulté le 27 août 2024.

<sup>353</sup> RONDEAUX G., DE VIRON C. et VANDENCASTEELE S., *Catalogue « De la tablette d'argile à la tablette tactile »*, Naninnes, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2013, p. 93.

<sup>354</sup> MEGANCK J., *Les activités hors murs pour une diversification des publics : intérêts et enjeux des musées en Fédération Wallonie-Bruxelles*, Université de Liège, 2023.

<sup>355</sup> « Le Muséobus et les musées-valises », in *PROF*, (2020), n° 46, p. 39p.

<sup>356</sup> Intervention de Celine de Viron, responsable du Service du Muséobus, Forum de la médiation culturelle « La Culture en mouvement », , Université de Liège, 23 juin 2023.

<sup>357</sup> MEGANCK J., *Les activités hors murs pour une diversification des publics, op. cit.*

pour le Muséobus : est-il particulièrement prisé en raison de la médiation humaine qu'il offre, ou s'agit-il d'une forme d'opportunisme liée à la gratuité du service ?

Les musées-valises sont des mallettes pédagogiques essentiellement destinées à l'éveil historique des élèves. Chaque mallette est dédiée à une thématique spécifique et comprend des pistes pédagogiques, un mode d'emploi, des fiches documentaires, ainsi que des objets, des vestiges authentiques ou des reconstitutions, que les enfants peuvent manipuler.

Concrètement, la mise en place du PECA n'apporte pas de changements majeurs au fonctionnement du Muséobus, qui remplissait déjà la mission de créer des liens entre les écoles et le patrimoine. Cependant, le Muséobus est désormais « labellisé PECA » et fait partie intégrante de la communication de ce programme, ainsi que de sa « Boîte à outils » regroupant les dispositifs permanents.

#### **4.1.2. La caravane des Celtes**

Constatant ce problème majeur de mobilité dans la Province du Luxembourg, Lyce Walraet au Musée des Celtes de Libramont crée une offre qui se déplace vers les écoles. Elle déclare :

« Donc nous on se retrouve un petit peu à être en fin de ligne et le dernier truc auquel on pense quoi... Parce qu'on ne se déplace pas. Il faut créer une offre qui se déplace, où nous allons nous-même dans les écoles. Donc ça c'est quelque chose qui doit être complètement mis en place. Et pour un musée de notre taille comme il y a que moi qui travaille là-dessus ... je n'y arrive pas, je veux dire en termes de temps. D'où l'expo caravane qui va arriver. »<sup>358</sup>.

L'exposition itinérante « La caravane des Celtes » du Musée des Celtes de Libramont est à destination des écoles qui ne savent pas se rendre au musée. Initialement conçue pour être présentée dans une caravane, le projet s'est concrétisé un temps dans un bus scolaire<sup>359</sup>, avant d'être finalement transféré dans la caravane du Centre Culturel de Bastogne.

Le projet est développé en collaboration avec les Centres Culturels de Bastogne et de Libramont, reconnus par la FWB ainsi qu'avec le Centre Culturel Vauxhall de Vaux-sur-Sûre, qui n'a pas obtenu cette reconnaissance. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet « Mon

---

<sup>358</sup> Entretien avec Lyse Walraet, chargée de l'animation au sein du Service pédagogique du Musée des Celtes de Libramont, 1h20, 06/12/2023. (Cf. Annexe 20)

<sup>359</sup> SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, (51) *Le Bus des Celtes - Patrimoine en primaire*, <https://www.youtube.com/watch?v=iaZ0wtXEI2M>, consulté le 5 septembre 2024.

Patrimoine Revisité » lancé par la FWB. Cependant, une difficulté persiste dans ce dispositif : les classes sont tenues de visiter le musée partenaire, ce qui pose à nouveau des problèmes logistiques pour le déplacement des élèves. C'est donc pour pallier ce manque que la médiatrice a porté ce projet itinérant. Bien qu'il soit développé pour le public scolaire, il est également rendu visible pour d'autres publics lors d'événements particuliers.

La muséographie de l'exposition prend la forme d'un habitat celte afin d'aborder le mode de vie des Celtes, à l'instar de l'exposition permanente du musée. L'exposition itinérante offre une découverte originale du quotidien des Celtes grâce à son aménagement à l'aide d'illustrations et de mobiliers reconstitués. Toujours accompagné d'une médiation de la part de la médiatrice du musée ou des centres culturels, l'exposition s'accompagne de manipulations, d'un dossier pédagogique à destination des professeur·e·s et d'un guide pour les enfants.

Après avoir tourné dans les écoles, le contenu de la caravane des Celtes sera adapté en valise pédagogique : « le but complet de l'expo caravane, c'est qu'une fois qu'elle est terminée (donc c'est un projet unique l'an prochain). Elle va se transformer en format de valise qui pourra être prêté ou loué par les écoles »<sup>360</sup>.

#### **4.1.3. Le Petit Musée Portatif des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique**

Le Petit Musée Portatif (PMP) n°1 est une initiative des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, destinée aux jeunes enfants de 5 à 8 ans, qui propose une approche ludique pour découvrir l'art. Conçu sous forme de kit, ce musée miniature invite les enfants à entrer dans les collections des MRBAB par le biais de rituels et de pratiques créatives, avec pour objectif de sensibiliser à l'art.

L'outil a été entièrement co-créé par les équipes des MRBAB en collaboration avec des enfants, des artistes, des référents scolaires, médiateurs culturels et des enseignant·e·s. Il est conçu pour être employé en autonomie par les enseignants pour inspirer des pratiques avec l'art mais peut être utilisé au musée.

Le projet a été lancé à la suite d'une demande spontanée de subsides auprès de la FWB pour la création d'un matériel didactique hors les murs, initialement intitulé « PECA PACK ». Cette

---

<sup>360</sup> Entretien avec Lyse Walraet, chargée de l'animation au sein du Service pédagogique du Musée des Celtes de Libramont, 1h20, 06/12/2023. (Cf. Annexe 20)

demande fut accordée pour une durée de quatre ans de 2021 à 2024 avec 20 000 € par an et renouvelée pour l'année 2025<sup>361</sup>.

Le PMP n°1 est composé de deux boîtes transportables comprenant plusieurs éléments<sup>362</sup> (fig. 11) :

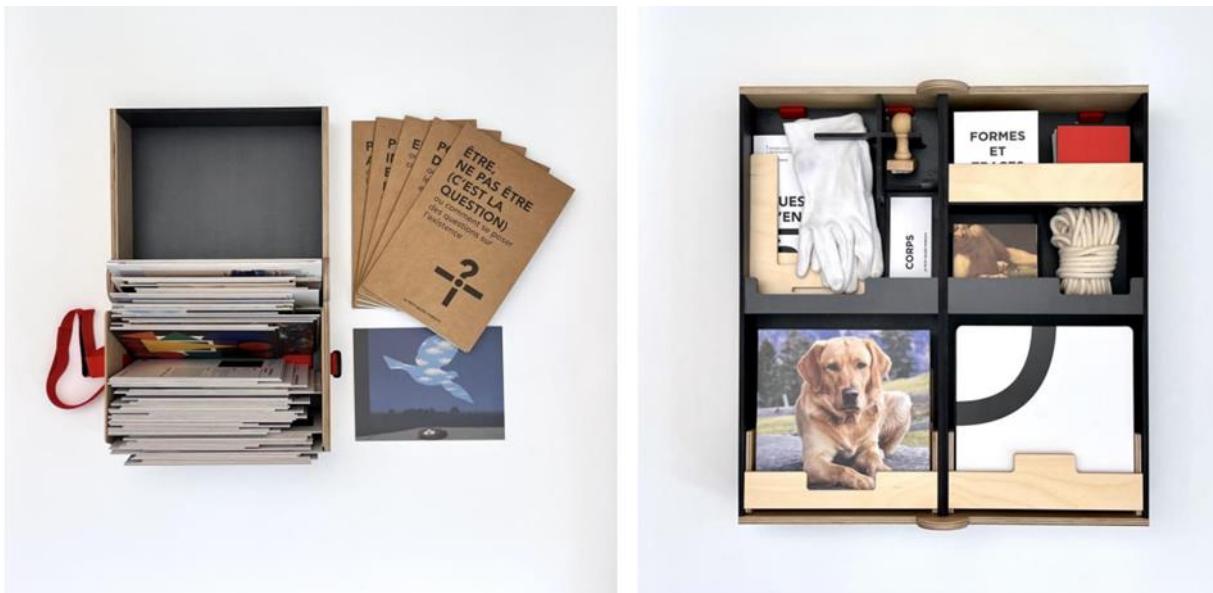
1. Les livrets de présentation « BLABLABLA » et « BÉABA » permettent aux professeur·e·s de comprendre le PMP.
2. Un carnet d'instruction pour le rituel d'ouverture et de fermeture du PMP avec des accessoires symboliques comme des gants blancs, un chevalet et une corde qui permettent d'initier un rituel symbolique et d'ajouter une dimension théâtrale.
3. Quatre-vingt-deux cartes de reproductions d'œuvres d'art qui permettent d'explorer des miniatures, à l'échelle, d'œuvres des collections des Musées royaux. Elles permettent aux enfants de se familiariser avec des images emblématiques du patrimoine national belge. Les reproductions sont réalisées de façon à respecter les échelles des œuvres, elles sont accompagnées d'une description détaillée au dos pour soutenir la compréhension et l'appropriation des enseignants.
4. Cinq carnets créatifs intitulés « Enchanté ! ou comment faire connaissance avec l'art », « Pour voir autrement ou comment éveiller les sens et changer sa perception des choses », « Pour laisser des traces ou comment capturer les émotions, le temps et l'espace », « Pour rêver, imaginer et explorer le mystère ou comment l'art nous télétransporte » et « Être ou ne pas être (c'est la question) ou comment se poser des questions sur l'existence ».
5. Un carnet avec cent et une questions philosophiques d'enfants pour ouvrir le débat.
6. Des cartes couleurs, des cartes sensibles ...

---

<sup>361</sup> Entretien avec Virginie Mamet, attachée au service de médiation culturelle et coordinatrice du projet Petit Musée Portatif, 1h30, 23/04/2024.

<sup>362</sup> Présentation « Le Petit Musée Portatif Kit de découverte des collections des MrBAB à destination des écoles », Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, 2023 (Annexe 32) ; [Communiqué de Presse] « Les œuvres des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique entre les mains des 5-8 ans », Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, 2023 (Annexe 33).

Fig. 11 : Photos du PMP, extraite de la présentation « Le Petit Musée Portatif Kit de découverte des collections des MrBAB à destination des écoles », Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique (Annexe 32).



Le Petit Musée Portatif est conçu pour transformer l’expérience muséale en une pratique plus ludique et poétique. En associant un contexte de jeu et de découverte, le PMP vise à démocratiser l’accès aux œuvres d’art en rendant leur apprentissage moins intimidant et plus interactif<sup>363</sup>.

Le rituel associé au *Petit Musée Portatif* symbolise l’ouverture et la clôture de son utilisation, créant un espace propice à l’imagination, à la réflexion philosophique et à la créativité. En enfantant des gants, en traçant un cercle avec une corde et en prononçant une formule magique, les enfants entrent dans un univers distinct, hors du cadre scolaire ou familial. Ce rituel met en perspective le monde muséal, souhaitant allier sacralité des œuvres d’art et démocratisation. À travers des œuvres, des activités créatives et des questions philosophiques, il invite à une exploration sensible des collections des Musées royaux<sup>364</sup>.

Le projet est construit avec l’artiste Lluís Sabadell Artiga, artiste visuel fondateur de Cucusian+s, avec lequel l’institution a travaillé à de multiples reprises pour des installations

<sup>363</sup> [Communiqué de Presse] « Les œuvres des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique entre les mains des 5-8 ans », Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, 2023 (Annexe 33).

<sup>364</sup> RASSEAUX A.-F., MAMET V., BALLETI P., MASUY S. et PLEUGER L., « Rituels et musées », in *Culture & Démocratie*, Le Journal de Culture&Démocratie (2023), n° 56, p. 16-19.

artistiques de médiation au sein d'expositions temporaires. Travailler avec Lluís Sabadell Artiga a permis l'apport de sa méthodologie de co-création qu'il a développée. Cuscusian+s a également matérialisé les boîtes fabriquées avec des matériaux éco-conçus qui se présentent elles-mêmes comme des pièces artisanales.

Le subside était initialement prévu pour développer quatre kits de découverte des collections des MRBAB (5-8 | 9-12 | 13-15 | 16-18 ans) a permis de développer uniquement le kit destiné aux 5-8 ans puisque la co-création est un long processus. Le PMP n°2 pour les 9-12 ans est en cours de développement, il sera complémentaire au PMP n°1 avec l'ajout d'une boîte à ce dernier. Bien que le PMP n°1 soit initialement conçu pour une tranche d'âge spécifique, l'outil se distingue par sa grande adaptabilité et peut être modulé pour convenir à tous les âges. Les PMP n°3 et 4 seront certainement développés sous une forme numérique<sup>365</sup>.

L'outil a été co-conçu sur une période de deux ans, entre 2020 et 2022. En septembre 2023, une conférence de presse s'est tenue au MRBAB en présence de Caroline Désir, alors ministre de l'Éducation. Cet événement a suscité une série de revues de presse<sup>366</sup>, offrant ainsi une importante visibilité au projet. L'année 2023-2024 a été dédiée à l'accompagnement des enseignant·e·s, à la présentation du nouvel outil pédagogique et à la gestion des aspects logistiques liés à sa diffusion<sup>367</sup>.

Pour la rentrée 2024-2025, les 44 exemplaires du Petit Musée Portatif n°1 ont été distribués sur le territoire wallon afin de permettre sa diffusion. Il intègre alors les « outils d'inspiration » sur le site du PECA<sup>368</sup>, ce qui lui apporte une visibilité et un « label » d'action culturelle découlant du PECA.

---

<sup>365</sup>Réunion (Journée rencontre – formation) autour du Petit Musée Portatif, Musées royaux des Beaux-Arts, 16 novembre 2023.

<sup>366</sup> Par exemple : *Un « petit musée portatif » : la nouveauté qui débarque bientôt dans l'enseignement*, <https://www.lesoir.be/537001/article/2023-09-13/un-petit-musee-portatif-la-nouveaute-qui-debarque-bientot-dans-lenseignement>, consulté le 10 décembre 2023 ; THIÉBAUT L., « “Le Petit Musée Portatif”, un nouvel outil pédagogique créatif et innovant pour éveiller les plus jeunes à l’art », in *RTBF*.

<sup>367</sup> [Communiqué de Presse] « Les œuvres des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique entre les mains des 5-8 ans », Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, 2023 (Annexe 33) ; Réunion (Journée rencontre – formation) autour du Petit Musée Portatif, Musées royaux des Beaux-Arts, 16 novembre 2023.

<sup>368</sup> SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Petit Musée Portatif (PMP) - Peca*, <https://www.peca.be/ressources/outils-dinspiration/petit-musee-portatif-pmp>, consulté le 13 décembre 2024.

Le Petit Musée Portatif est prêté gratuitement aux enseignants par des opérateurs culturels (principalement des Bibliothèques Centrales, opérateurs d'appuis) pour six semaines maximum, ce qui correspond à un peu moins d'une période scolaire (sept semaines). Les bibliothèques sont des partenaires essentiels des écoles, notamment grâce à leur proximité géographique. De plus, les bibliothèques offrent de nombreuses ressources pédagogiques utiles aux enseignants<sup>369</sup> auxquelles s'ajoute aujourd'hui le PMP.

À la fin de l'année scolaire 2023-2024, des formations ont été organisées pour les bibliothécaires afin de leur permettre de s'approprier l'outil et de le diffuser, ainsi que pour les enseignants du primaire dès la rentrée. A l'avenir, le souhait est que cette formation à l'outil des professeur·e·s intègre le catalogue de formation continue des réseaux d'enseignement<sup>370</sup>.

La seconde version du Petit Musée Portatif est également déjà lancée en collaboration avec le musée du Louvre-Lens dans le cadre d'un projet transfrontalier subsidié par la Wallonie-Bruxelles International et la Région Hauts-de-France

La création du PMP a permis d'ajouter une visite pédagogique « découverte du “Petit Musée Portatif - destination PECA” » pour les futurs et actuel·le·s professeur·e·s de l'enseignement maternel et primaire intègre les formations initiales (cf. point 5.2).

#### **4.1.4. Conclusion : Médiation culturelle itinérante, entre tradition et innovation**

Les dispositifs itinérants ne constituent pas une innovation récente dans le domaine culturel. Dès les années 1970, une réflexion s'est engagée autour de la nécessité de sortir des murs des institutions et de les interroger en adoptant une approche décentrée, y compris dans le cas des musées<sup>371</sup>. En 2019, Serge Chaumier constate que les actions conduites hors les murs par les institutions muséales un phénomène bien qu'ancien en plein renouveau, notamment avec les dossiers et mallettes pédagogiques prêtées dans les écoles ou autres lieux, qui visent à préparer ou prolonger une visite dans les murs<sup>372</sup>.

---

<sup>369</sup> CAROSIN E. et BOUDART A., « Le parcours d'éducation culturelle et artistique dans l'enseignement maternel en Fédération Wallonie-Bruxelles : observation qualitative », *op. cit.*, p. 23.

<sup>370</sup> Entretien avec Virginie Mamet, attachée au service de médiation culturelle et coordinatrice du projet Petit Musée Portatif, 1h30, 23/04/2024.

<sup>371</sup> CHAUMIER S. et KURZAWA M., *Le musée hors les murs*, *op. cit.*, p. 9.

<sup>372</sup> *Ibid.*, p. 10-11.

La mise en place de dispositifs itinérants par les opérateurs culturels constitue une démarche bien ancrée dans les politiques culturelles, visant à rendre le patrimoine accessible aux publics éloignés. Cette tendance s'inscrit dans une longue tradition, initiée notamment par André Malraux avec les Maisons de la Culture. Ces dernières avaient pour objectif d'être des lieux de rencontre entre le public et l'art, illustrant une politique de décentralisation. Cependant, cette approche a fait l'objet de critiques récurrentes : la démocratisation culturelle qu'elle propose repose davantage sur la simple présence de l'art sur le territoire plutôt que sur une véritable éducation ou un apprentissage des pratiques culturelles<sup>373</sup>.

Contrairement aux Maisons de la Culture, les dispositifs itinérants actuels intègrent souvent une médiation pour accompagner les publics scolaires. Cette médiation peut être assurée soit par les enseignant·e·s préalablement formé·e·s soit par les médiateur·rice·s culturel·le·s. Par exemple, le Petit Musée Portatif (PMP) et la Caravane des Celtes incluent une formation pour les enseignants, tandis que des médiatrices accompagnent directement le public dans le cadre du Muséobus et du Musée Nomade.

La création des dispositifs de médiation itinérants n'est pas exclusive aux musées, les bibliobus (généralement des bibliothèques provinciales ou communales) vont à la rencontre des publics éloignés et principalement des écoles<sup>374</sup>. Par exemple, le Centre Culturel de Haute Sambre a développé une valise artistique pluridisciplinaire autour des saisons. Ce dispositif a été accompagné de formations pour les enseignant·e·s<sup>375</sup> autour de celui-ci (Journées d'expérimentation de la Valise artistique) organisées par la référente scolaire Hainaut Sud et le CC Haute Sambre<sup>376</sup>.

La création du Muséobus de la FWB illustre une tendance apparue dès les années 1970, consistant à organiser des expositions mobiles dans des bus ou des trains afin de desservir les

---

<sup>373</sup> ROMAINVILLE C., « Démocratie culturelle & démocratisation de la culture – premier panorama de leurs usages dans la littérature francophone relative aux politiques culturelles (1960/2010) », *op. cit.*

<sup>374</sup> Intervention d'Alexandra Pezzin, responsable du pôle enfant et jeune au B3 Centre de ressources et de créativité de la Province de Liège, Forum de la médiation culturelle « La Culture en mouvement », Université de Liège, 23 juin 2023.

<sup>375</sup> SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *La valise artistique - Au fil des saisons*, <https://www.youtube.com/watch?v=HXSJKd4jtmw>, consulté le 15 décembre 2024.

<sup>376</sup> LE CENTRE CULTUREL HAUTE SAMBRE, *Calendrier des rencontres artistiques « culture école » 2023-2024*, <https://www.centreculturelhautesambre.be/2023/06/20/calendrier-des-rencontres-artistiques-culture-ecole-2023-2024/>, consulté le 4 novembre 2024.

régions dépourvues de musées<sup>377</sup>. Dans la continuité de ce projet, la caravane/bus du musée des Celtes de Libramont et le Muséobus poursuivent cet objectif de desservir des zones éloignées des institutions culturelles. Mais à l'inverse des musées-valises où ce sont les enseignants qui empruntent le dispositif, la caravane ou le bus vont vers les écoles.

Les musées-valises sont conçues pour présenter une « petite collection muséale sur un thème spécifique »<sup>378</sup>, celles de la FWB illustrent bien ce principe. À l'inverse, le PMP propose une centaine de reproductions d'œuvres (représentant certes une fraction de la collection des MRBAB) tout en laissant aux enseignants la liberté de choisir le thème sur lequel se concentrer. Le PMP vise également une diffusion des collections des musées royaux sur l'ensemble du territoire belge qui correspond à la vocation et au rayonnement national de l'institution.

Le PMP se distingue principalement par son projet participatif, conçu en collaboration avec des enseignants et des élèves afin de répondre à leurs besoins spécifiques. Sa valeur ajoutée réside dans cette démarche de co-création, qui s'inscrit dans le paradigme participatif des musées, où l'usager devient un contributeur dans la médiation<sup>379</sup>.

Avec la mise en place du PECA, les dispositifs de médiation hors les murs semblent connaître un engouement significatif. Cependant, les activités hors les murs ne substituent pas véritablement celles réalisées au sein des opérateurs culturels. Ce point rejoint une question soulevée par l'OPC : l'organisation d'animations directement dans les écoles ne fait pas l'unanimité parmi les musées, certains estimant que cela empêche les élèves d'avoir un véritable contact avec les œuvres<sup>380</sup>. Cet enjeu est soulevé par Marie-Aude Laoureux à propos de la mobilité des acteurs :

---

<sup>377</sup> MAIRESSE F., *Dictionnaire de muséologie*, *op. cit.*, p. 427.

<sup>378</sup> DESVALLÉES A. et MAIRESSE F. (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 633.

<sup>379</sup> SIMON N., *The participatory museum*, Santa Cruz, Calif, Museum 2.0, 2010 ; CHAUMIER S., *Altermuséologie : Manifeste expologique sur les tendances et le devenir de l'exposition*, Paris, Hermann, 2018, p. 105-116.

<sup>380</sup> PAINDAVOINE I., GOHY F. et COSSE V., « Approches quantitative et qualitative du secteur muséal en Fédération Wallonie-Bruxelles », *op. cit.*, p. 57.

« C'est bien parce que ça va développer plein de choses à l'école, mais pour tous les opérateurs culturels qui ne savent pas se déplacer... Et par rapport aux musées aussi, qui ont des collections, qui ne vont pas commencer à déplacer toutes leurs collections »<sup>381</sup>.

La multiplication des dispositifs itinérants peut être remise en question, surtout dans la mesure où le PECA impose déjà aux écoles l'organisation de deux activités culturelles annuelles : une activité en dehors de la classe et une autre au sein de l'établissement. Pour évaluer leur pertinence, il serait essentiel d'analyser l'usage réel des dispositifs hors les murs par les enseignants à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une démarche évaluative permettrait non seulement de mieux cerner les besoins des établissements scolaires, mais aussi d'optimiser les ressources des institutions culturelles et des opérateurs culturels.

Cela suscite plusieurs questions ; quelle est la demande réelle des enseignants pour ces dispositifs ? Comment ces dispositifs s'intègrent-ils dans les pratiques pédagogiques ?

Auparavant, les interventions des musées dans les écoles étaient principalement conçues comme une préparation en amont d'une visite au musée, généralement organisée en contrepartie<sup>382</sup>. Aujourd'hui, les outils développés dans le cadre du PECA, en réponse à l'impossibilité de déplacer les élèves, sont conçus comme des initiatives autonomes, indépendantes de toute visite muséale. Le Muséobus, par exemple, est pensé comme une véritable exposition itinérante, avec vitrines, panneaux explicatifs et objets authentiques, offrant une expérience comparable à une visite au musée où les élèves apprennent à adopter un comportement adapté au contexte muséal<sup>383</sup>. De même, la Caravane des Celtes est élaborée dans une approche similaire à la muséographie de l'exposition permanente, en intégrant des reproductions d'objets emblématiques du mode de vie des Celtes.

## **5. La formation des enseignants**

De nombreux musées s'engagent dans la formation des enseignants en proposant plusieurs types de formations à l'intention des enseignants de tous les niveaux.

---

<sup>381</sup> Entretien avec Marie-Aude Laoureux, Coordinatrice du Service de Médiation au Musée Royal de Mariemont, 45min, 26/02/2024. (Cf. Annexe 21)

<sup>382</sup> *Ibid.*

<sup>383</sup> MEGANCK J., *Les activités hors murs pour une diversification des publics*, op. cit.

Les formations intègrent les stratégies essentielles pour une éducation artistique efficace de la *Feuille de route pour l'éducation artistique* de l'UNESCO en particulier la formation des artistes et des enseignant·e·s<sup>384</sup>. Ce besoin de formation est soutenu par le Groupe de recherche sur l'éducation et les musées (GREM) : « Si nous voulons que les enseignants choisissent la visite scolaire au musée ou qu'ils ajoutent une perspective culturelle dans leur approche d'enseignement en classe, nous devons leur offrir des formations en ce sens et modeler leurs représentations et leurs valeurs pour que la culture et les musées fassent partie de leurs priorités »<sup>385</sup>. Le manque de formation des enseignants de maternelle ou de sensibilité à la culture et aux arts est identifié comme un frein à la mise en place du PECA<sup>386</sup>. Cette importance de la formation est également soulignée par les enseignants eux-mêmes pour faire des liens entre les disciplines<sup>387</sup>.

La contribution des musées à la formation à l'égard des enseignants est révélée par l'OPC (sans précision sur les niveaux d'enseignements ou les contenus des formations) : plus d'un musée sur quatre (28,1 %) propose des formations pour les enseignants. Les musées d'art sont les plus actifs dans ce domaine (41,7 %), tandis que les musées d'ethnologie ou d'histoire sont moins nombreux à développer cette pratique, avec moins de 10 % d'entre eux impliqués. La reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles joue également un rôle : 36 % des musées reconnus offrent des formations, contre seulement 17 % pour ceux qui ne le sont pas<sup>388</sup>. Il semble que la mise en œuvre du PECA soit un tremplin pour ces formations qui se multiplient.

La capacité des médiatrices muséales à pouvoir former des enseignants s'explique par leur formation, souvent historienne de l'art ou historienne agrégée de l'enseignement secondaire supérieur. Cette spécificité de la médiation culturelle en Belgique leur confère des compétences pédagogiques solides, facilitant l'articulation avec les référentiels scolaires et leur offrant une connaissance approfondie du système scolaire. Ce constat est renforcé par l'engagement des professeurs universitaires francophones en didactique de l'histoire de l'art,

---

<sup>384</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, *Feuille de route*, op. cit.

<sup>385</sup> BÉLANGER C. et MEUNIER A., *Vers une approche muséologique de la visite scolaire au musée*, op. cit., p. 13-14.

<sup>386</sup> CAROSIN E. et BOUDART A., « Le parcours d'éducation culturelle et artistique dans l'enseignement maternel en Fédération Wallonie-Bruxelles : observation qualitative », op. cit., p. 44.

<sup>387</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>388</sup> PAINDAVOINE I., GOHY F. et COSSE V., « Approches quantitative et qualitative du secteur muséal en Fédération Wallonie-Bruxelles », op. cit., p. 57.

qui intègrent dans la formation des agrégées des modules axés sur la médiation muséale, incluant des stages dans les services pédagogiques des musées, en complément des stages traditionnels en classe de secondaire supérieur. L'emploi du terme « enseignant-guide d'histoire de l'art » illustre cette double compétence<sup>389</sup>.

Les formations des enseignants relèvent soit de la formation initiale soit de la formation continue des enseignants, mais restent ponctuelles et ne sont ni généralisées ni uniformisées dans un programme de formation. Certaines formations visent simplement à donner des pistes pour faciliter l'utilisation du musée à des fins pédagogiques<sup>390</sup>. Les propositions de formations initiales visent selon le GREM (Groupe de recherche sur l'éducation et les musées) à contrebalancer la tendance historique à la scolarisation du musée (cf. Partie I point 2)<sup>391</sup>.

### **5.1. La formation continue**

Les formations continues des enseignants est prise à la charge de l'Institut Interréseaux de la Formation Professionnelle Continue (IFPC), qui propose une série de formation sur l'ECA, les disciplines artistiques à l'école et le PECA pour tous les niveaux d'enseignement. Certaines de ces formations de l'IFPC sont proposées par les associations actives et reconnues comme opérateurs thématiques ou territoriaux dans le PECA comme par exemple Ékla (Centre scénique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse)<sup>392</sup>.

D'autres formations continues sont également proposées par les réseaux et les musées collaborent avec ceux-ci pour proposer des formations aux enseignants. Ces formations intègrent parfois le catalogue des formations proposées par les réseaux d'enseignement.

Musée L a par exemple proposé une formation d'une journée aux enseignants de maternelle et de primaire du CECP (Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces) et aux

---

<sup>389</sup> CRAMER E., RICKER M.-E. et SOUVYRNS P. (dir.), *S'engager dans l'éducation culturelle. De la formation à la professionnalisation des enseignants-guides d'histoire de l'art et des enseignants de la musique*, Louvain, Université catholique de Louvain, 2006.

<sup>390</sup> BÉLANGER C. et MEUNIER A., *Vers une approche muséologique de la visite scolaire au musée*, op. cit., p. 43.

<sup>391</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>392</sup> Intervention de Sarah Colasse, directrice d'Ékla (Centre scénique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse), PECA Express « Du Jeune Public au PECA, il n'y a qu'un pas », Collectif PECA Namur, Centre Culturel de Gembloux, 14 juin 2024. (Cf. Annexe 25)

professeur·e·s de langue du Secrétariat général de l'Enseignement catholique (SeGEC)<sup>393</sup>, tout comme le Musée de Mariemont qui a accueilli en 2022 une formation pour les enseignants de grec et de latin<sup>394</sup>.

Lorsque que les formations sont destinées à des enseignants disciplinaire du secondaire, elles visent aussi généralement à faire découvrir aux enseignants les potentialités du musée à être un outil pédagogique à leur discipline. Les médiatrices établissent explicitement des liens avec les programmes scolaires. Cela ne correspond pas à la « formation disciplinaire » dans laquelle l'enseignant peut trouver du contenu au musée comme des informations scientifiques qui permettraient d'alimenter ses cours<sup>395</sup>. Bien que cela soit possible au sein des dossiers pédagogiques produits par les institutions muséales ou lors de conférences en leur sein.

Une volonté de ces formations destinées aux enseignant·e·s disciplinaires du secondaire est de stimuler la venue au musée de professeurs qui n'en ont pas l'habitude. Puisqu'un constat général est que ce sont toujours les mêmes enseignants d'histoire, de français, de latin ou de grec qui viennent dans les musées<sup>396</sup>. Or le PECA oblige désormais tous les enseignants à contribuer à l'éducation artistique des élèves.

Le service de médiation de Mariemont propose une formation qui apparaît dans le catalogue des formations volontaires du CECP sous l'intitulé « On bouge au musée (le PECA en action) » qui s'est appuyée sur l'outil *Ricochet* à travers des expériences autour de la fragilité, du regard et du questionnement<sup>397</sup>.

## 5.2. La formation initiale

Si les formations continues semblent vouloir toucher l'ensemble des enseignants de tous les niveaux (en pratique, tous ne participent pas), l'intervention des médiateur·ice·s de musées dans

---

<sup>393</sup> Entretien avec Pauline Baltieri, médiatrice culturelle au Musée L, 1h15, 23/02/2024.

<sup>394</sup> DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Rapport d'activité 2022*, *op. cit.*

<sup>395</sup> MEUNIER A. et BÉLANGER C., « Quand le musée s'engage dans la formation des enseignants », *op. cit.*

<sup>396</sup> Entretien avec Lyse Walraet, chargée de l'animation au sein du Service pédagogique du Musée des Celtes de Libramont, 1h20, 06/12/2023. (Cf. Annexe 20) ; Entretien avec Marie-Aude Laoureux, Coordinatrice du Service de Médiation au Musée Royal de Mariemont, 45min, 26/02/2024. (Cf. Annexe 21)

<sup>397</sup> DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Rapport d'activité 2022*, *op. cit.*

le cadre de formation initiale est mise en place principalement pour les instituteurs primaires et maternelles mais pas exclusivement.

Charlène Bélanger et Anik Meunier identifient trois objectifs spécifiques dans la formation initiale des enseignants<sup>398</sup>:

1. Transformer les représentations du musée chez les enseignants.

Modifier les représentations du musée chez les enseignants peut également s'opérer en dehors du cadre strictement formatif<sup>399</sup>(cf. point 2). Par exemple, dans le cadre du projet « Étincelle » mené à Mariemont en collaboration avec l'association Mouvance, le musée se transforme : il ne se limite plus à sa fonction strictement éducative, mais devient un espace ludique, d'exploration et de mise en scène grâce au spectacle.

2. Favoriser une transformation du rapport personnel des enseignants au musée afin d'encourager leur fréquentation.

Cette démarche met également en lumière la réflexion d'Anik Meunier, Jason Luckerhoff et Frédérique Bédard Daneau : comment les enseignants peuvent-ils transmettre à leurs élèves le goût de visiter les musées (et plus largement à la culture) s'ils ne les fréquentent pas eux-mêmes ? Une formation culturelle au sein de la formation initiale des enseignants intègre les pistes de solution permettant d'encourager la fréquentation des lieux muséaux par les enseignants<sup>400</sup>.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la carte PROF contribue à cet objectif en proposant des réductions ou la gratuité sur le prix d'entrée dans de nombreux musées et expositions<sup>401</sup>.

---

<sup>398</sup> BÉLANGER C. et MEUNIER A., *Vers une approche muséologique de la visite scolaire au musée*, op. cit., p. 62-63.

<sup>399</sup> BRICTEUX S., *L'éducation artistique et culturelle dans l'enseignement secondaire. Obstacles et leviers au travers des représentations des enseignants*, op. cit.

<sup>400</sup> MEUNIER A., LUCKERHOFF J. et DANEAU F.B., « L'enseignant, public ou non-public des musées ? Paroles de professionnels québécois », in *La Lettre de l'OCIM. Musées, Patrimoine et Culture scientifiques et techniques*, (2021), n° 195, p. 30-37.

<sup>401</sup> PAINDAVOINE I., GOHY F. et COSSE V., « Approches quantitative et qualitative du secteur muséal en Fédération Wallonie-Bruxelles », op. cit., p. 40.

3. Encourager une évolution des pratiques professionnelles des enseignants à l'égard des musées, en valorisant la visite au musée comme une expérience éducative autonome et pleinement significative.

Cet objectif vise explicitement à éviter la scolarisation du musée.

Dans le cadre des formations initiales des enseignants de maternelles et primaires, le Service de Pilotage ou les référents scolaires ou culturels interviennent au sein des Hautes écoles pour présenter le PECA aux futur·e·s enseignant·e·s en maternel, primaire et du secondaire inférieur<sup>402</sup>. Ces interventions visent à informer pour faire évoluer les pratiques professionnelles des enseignants à l'égard de la culture.

Les services pédagogiques de musées collaborent également avec des Hautes Écoles, intégrant ainsi les formations initiales des enseignants, mais aussi dans le cadre de formations continues. Ces visites sont parfois intégrées aux programmes pédagogiques, comme c'est le cas au Musée royal de Mariemont, aux Musées de la Ville de Liège, aux Musées royaux des Beaux-Arts et au Musée L.

Le Musée de Mariemont propose notamment aux futurs enseignants une visite thématique intitulée « Oser le musée », qui inclut des expérimentations, des séquences d'activités, des jeux et des exercices d'appropriation visant à décloisonner l'école et le musée. Ce format de visite est proposé depuis 2019 pour les futurs enseignants<sup>403</sup>. Elle contribue également à « transformer les représentations du musée chez les enseignants »<sup>404</sup> en visant à « dédramatiser le musée<sup>405</sup> ».

---

<sup>402</sup> RÉFÉRENTE CULTURELLE WBE HAINAUT, (27 février 2024) « Créez votre recette PECA »,... [Images jointes] [Publication]. Facebook, [https://www.facebook.com/permalink.php?story\\_fbid=pfbid034C1zWmkiCMGCT3YTPApn1UC3GxMn2mDMbt8sNUxvB8zkUBNAN2XMBkViKyF47WzTl&id=100080543289327](https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=pfbid034C1zWmkiCMGCT3YTPApn1UC3GxMn2mDMbt8sNUxvB8zkUBNAN2XMBkViKyF47WzTl&id=100080543289327), consulté le 4 novembre 2024 ; HAUTE ECOLE PROVINCIALE DE HAINAUT-CONDORCET, (22 octobre 2024) Formation PECA (Parcours... [Images jointes] [Publication]). Facebook, <https://www.facebook.com/pedagogiqueHEPHCondorcetMarcinelle/posts/pfbid02LA7ybrSp3S5sy0BxhBF7e263SLfQimJs2YKtj2msiL3VUgwSHuuz7eUEdzfZQ9wDl>, consulté le 4 novembre 2024 ; PECA COEUR DU HAINAUT, (14 mai 2022) Et on continue notre petit tour des hautes... [Images jointes] [Publication]. Facebook, <https://www.facebook.com/PECAcoeurduhainaut/posts/pfbid0v1HKVmBUAd4K87QHK7EvFHfak6oijV1Jyysrf63MrE8maybmPQUxBBTJkFnxRu2ml>, consulté le 4 novembre 2024. Bien que certaines de ces formations soient visibles grâce à des publications Facebook, publiques ou privées, il est certain que d'autres initiatives similaires ne soient pas communiquées via les réseaux sociaux.

<sup>403</sup> DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Rapport d'activité 2022*, op. cit.

<sup>404</sup> BÉLANGER C. et MEUNIER A., *Vers une approche muséologique de la visite scolaire au musée*, op. cit., p. 62-63.

<sup>405</sup> DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, « Projet “Oser le Musée” », op. cit.

Le Musée L propose une visite intitulée « Musée, un outil pour futur enseignant » dans le but de donner envie au public cible d'utiliser le musée comme un outil pédagogique<sup>406</sup>.

Le Service d'animation des Musées de la Ville de Liège propose la visite « Musée, prof & Co », destinée à l'enseignement supérieur, au Musée de La Boverie et au Grand Curtius. Il s'agit d'une visite sur mesure pour les (futur·e·s) enseignant·e·s, éducateurs et assistants sociaux<sup>407</sup>.

Ces trois visites correspondent aux « formations à l'utilisation pédagogique du musée » selon la typologie du GREM, qui visent à faire découvrir aux enseignants les différentes manières d'utiliser les musées comme outil pédagogique. Les services de médiation établissent des liens entre les programmes scolaires et les thèmes traités dans les expositions<sup>408</sup>.

D'autres visites qui ne sont pas spécifiquement destinées à l'enseignement supérieur s'adaptent bien à ce public. Comme l'ancienne visite guidée thématique « Les mathématiques dans l'art » proposée à La Boverie qui était souvent réservée par des enseignants qui forment les futur·e·s professeur·e·s de mathématiques bien qu'elle soit initialement prévue pour des élèves. La visite « La sculpture en mouvement », quant à elle, planifiée pour les primaires, fonctionne très bien avec les enseignants d'éducation physique. La visite a pour but d'appréhender la troisième dimension et le mouvement par la mise en mouvement du corps des participants au musée de La Boverie<sup>409</sup>. Cela correspond aux formations didactiques qui visent à mieux outiller et soutenir les enseignant·e·s sur leurs méthodes d'enseignement.

Dans le cadre de ces formations initiales, des partenariats à long terme sont mis en œuvre par les médiatrices avec les départements pédagogiques des Hautes Écoles. Le Musée de Mariemont collabore par exemple très régulièrement avec la Haute École Albert Jacquard<sup>410</sup> et

---

<sup>406</sup> MUSÉE L, *Le Musée, un outil!* | Musée L, <https://museel.be/fr/evenement/visite-guidee/le-musee-un-outil>, consulté le 22 novembre 2024.

<sup>407</sup> MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE, « Brochures - Brochure scolaire 2024-2025 », *op. cit.*, p. 2024-2025.

<sup>408</sup> BÉLANGER C. et MEUNIER A., *Vers une approche muséologique de la visite scolaire au musée*, *op. cit.*, p. 46.

<sup>409</sup> MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE, « Brochures - Brochure scolaire 2024-2025 », *op. cit.* ; Entretien avec Edith Schruggers, coordinatrice du Service d'animation des Musées de la Ville de Liège, 1h, 09/01/2024. (Cf. Annexe 24)

<sup>410</sup> HAUTE ÉCOLE ALBERT JACQUARD, (25 avril 2024), *Hier, des étudiant.e.s du... [Images jointes] [Publication]*. Facebook., <https://www.facebook.com/HEAJofficiel/posts/pfbid022iWMp54EsmiD82Aj3qCfr2cMpBRKv6E7EF3Tzu7SKknQHR5MPo41pWJ1NnwqZJSbl>, consulté le 4 novembre 2024. ;

depuis 2019 avec le département Bachelier instituteur primaire de la Haute École Provinciale du Hainaut Condorcet<sup>411</sup>.

### **5.3. Conclusion : Les médiatrices culturelles : un pont entre musées et écoles dans la formation des enseignants**

Il est essentiel de documenter la contribution des services de médiation à la formation initiale et continue des enseignant·e·s en Belgique. Toutefois, il faut rappeler qu'« il n'existe pas actuellement de données démontrant que ces formations transforment concrètement les pratiques des enseignants vis-à-vis des musées »<sup>412</sup>.

Néanmoins, on peut reconnaître que des visites ponctuelles existent et que même si elles ne représentent qu'une rare occasion, elles ont le mérite de sensibiliser les futur·e·s enseignant·e·s au PECA, à l'art et à l'usage des musées. Ces formations permettent aussi de faire connaître les programmes pédagogiques des musées, des ressources de ceux-ci mises à disposition des professeur·e·s. Et parfois, suite aux formations, les enseignant·e·s viennent avec leurs classes au musée<sup>413</sup>.

On peut émettre l'hypothèse que la mise en place du PECA encourage le développement de formations initiales et continues des enseignant·e·s proposées par les services de médiation des musées. Bien que cela reste à confirmer, le nouveau référentiel en Éducation culturelle et artistique (ECA) favorise indéniablement la création de liens interdisciplinaires enrichissants avec les programmes scolaires tout au long du tronc commun<sup>414</sup>.

## **6. Le PECA et la fonction de médiatrice, l'état d'une profession**

Lors des entrevues menées, une posture d'écoute empathique a été adoptée, conformément à la méthodologie de l'entretien compréhensif. Cette approche a favorisé la confidence des médiatrices quant à leur expérience professionnelle quotidienne.

---

<sup>411</sup> DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Rapport d'activité 2022*, op. cit.

<sup>412</sup> BÉLANGER C. et MEUNIER A., *Vers une approche muséologique de la visite scolaire au musée*, op. cit., p. 47.

<sup>413</sup> Entretien avec Pauline Baltieri, médiatrice culturelle au Musée L, 1h15, 23/02/2024.

<sup>414</sup> Formation « Du Musée à l'école : les collections comme élan à la création des enfants », XLArt en collaboration avec le Musée L, Pauline Baltieri, Hélène Spehl, Lucie Burton, Musée L, 13 et 25 juin 2024.

Dans son ouvrage *Être médiateur au musée*, Aurélie Peyrin théorise le modèle polyvalent du médiateur « à tout faire » qui est l'une des figures les plus fréquentes en particulier dans les petits musées des petites villes et les musées associatifs. Les musées parviennent à offrir des activités grâce à un seul médiateur chargé de multiples rôles de médiation : conception, réservation, accueil et information, médiation. Dans un souci d'attirer de nouveaux publics en permanence, ces musées établissent des partenariats pour assurer l'organisation d'activités et d'événements réguliers<sup>415</sup>. Les appels à projets du PECA illustrent par ailleurs la grande polyvalence et débrouillardise des médiateur·rice·s, tant dans la recherche de financements que dans la réalisation concrète des initiatives.

Ce modèle de fonctionnement s'applique au sein du Musée des Celtes de Libramont où Lyce Walraet est l'unique médiatrice. Dans la mise en place du projet « Mon Patrimoine Revisité », la médiatrice s'entoure de trois partenaires (centres culturels) pour mener à bien le projet<sup>416</sup>. Cette polyvalence est également l'essence du Service d'animation des musées (SAM) de la Ville de Liège composé d'une médiatrice et d'un médiateur qui s'occupent de la réservation, de l'organisation des événements, des visites et ateliers avec le soutien des guides-conférencier·ère·s de l'association Art&Fact afin de répondre à la demande des publics scolaires en dehors des écoles communales .

Aurélie Peyrin interroge les enjeux politiques des services pédagogiques dans les musées territoriaux. Elle constate la mise en place des services dédiés au public dans les musées territoriaux pour assurer l'accompagnement des visiteurs qui répondent à un besoin social. Mais la collectivité peut être réticente à allouer une part de ses ressources à la création de nombreux postes permanents, soit par choix, soit en raison de contraintes financières. Dans ce cas, elle peut opter pour la création du nombre minimal d'emplois nécessaire à l'organisation des activités, délégant la prestation de ces services à des associations. Ce schéma de fonctionnement partenarial est largement répandu, les associations jouant un rôle crucial dans la concrétisation des politiques publiques<sup>417</sup> (cf. point 3.2).

---

<sup>415</sup> PEYRIN A., *Être médiateur au musée*, op. cit., p. 100.

<sup>416</sup> Entretien avec Lyse Walraet, chargée de l'animation au sein du Service pédagogique du Musée des Celtes de Libramont, 1h20, 06/12/2023. (Cf. Annexe 20)

<sup>417</sup> PEYRIN A., *Être médiateur au musée*, op. cit., p. 97.

Le Service d'animation du Musée L fait également appel à des guides prestataires pour les visites guidées à destination du public scolaire (et autres publics). La médiatrice a confié qu'il serait en effet impossible de répondre à la demande des écoles sans elles.

Les guides-conférencier·ère·s des musées belges n'ont pas été inclus·e·s parmi les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête. Cependant, ces intervenants jouent un rôle essentiel dans la relation entre les musées et les écoles au travers des visites, puisque ce sont bien les guides qui sont directement en contact avec les élèves dans de nombreux musées.

Le recours à des guides prestataires participe à la précarisation du métier de médiateur et limite la reconnaissance et la représentativité de cette profession<sup>418</sup>. Cette pratique privilégie une logique de rentabilité des visites, tout en renforçant une approche consumériste, au détriment des valeurs d'esprit d'équipe, de solidarité et de créativité pédagogique<sup>419</sup> qui distinguent les médiateurs internes. Cette problématique se retrouve également dans de nombreux musées belges<sup>420</sup>. Cela reflète une observation analogue énoncée par Aurélie Peyrin : les emplois vacataires de médiateurs constituent la prédominance au sein des services des publics. Bien que cette grande majorité soit engagée pour l'animation et la conduite des visites, ils ne participent généralement pas à la conception de l'offre. En outre, le statut de vacataire est fréquemment caractérisé par son instabilité et sa précarité<sup>421</sup>.

Ces organismes mettent en place des services de médiation autonome en dehors des établissements culturels et contribuent aux actions de développement culturel qui contribue à améliorer la fréquentation des lieux culturels<sup>422</sup>. Il s'agit de partenariats ou de délégation d'actions de médiation. C'est notamment le cas d'Art&Fact qui prend en charge les visites guidées dans les musées de la Ville de Liège mais qui est également reconnue comme opérateur thématique<sup>423</sup> ou encore de l'asbl Le Tamanoir spécialisée dans la médiation culturelle des

---

<sup>418</sup> MASUY S. et VAN GENECHTEN H., « La médiation muséale en Belgique au XXIe siècle. Tendances et défis à relever », *op. cit.*

<sup>419</sup> GESCHÉ-KONING N., « La médiation muséale au cours de la deuxième moitié du XXe siècle », in GESCHÉ-KONING N. (dir.), *Histoire de la médiation muséale Belgique*, Bruxelles, ICOM Belgium, 2021, p. 29-38.

<sup>420</sup> *Ibid.*

<sup>421</sup> PEYRIN A., *Être médiateur au musée*, *op. cit.*, p. 92-94.

<sup>422</sup> CHAUMIER S. et MAIRESSE F., *La médiation culturelle*, *op. cit.*, p. 15.

<sup>423</sup> SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Opérateurs thématiques et territoriaux - Peca*, <https://www.peca.be/dispositifs-permanents/opérateurs-thématiques-et-territoriaux>, consulté le 16 décembre 2024.

jeunes publics. C'est également le cas pour les associations culturelles Patrimoine à Roulettes et XLArt. Ces associations soutiennent les institutions muséales dans de nombreux projets, et le PECA leur permet de développer de nouveaux projets.

Le PECA semble renforcé certaines injonctions communicationnelles auxquelles les musées doivent répondre, comme la participation aux rencontres Culture-École et la création de vidéos (ex. : « Mon Patrimoine Revisité » et autres visites sur la chaîne YouTube du PECA). Ce phénomène s'inscrit dans le tournant communicationnel des musées, où les médiateurs·rice·s sont de plus en plus sollicités par des impératifs de promotion, influençant ainsi leurs pratiques professionnelles et leur rôle au sein des institutions<sup>424</sup>.

La participation des musées au PECA génère une charge administrative supplémentaire considérable, qui s'avère particulièrement chronophage. Sur le plan des ressources humaines, cette charge est parfois répartie entre les membres de l'équipe de médiation, à condition que celle-ci dispose d'un personnel suffisant. Par exemple, au Musée royal de Mariemont, le travail est distribué entre trois médiatrices : la responsable du service, Marie-Aude Laoureux, se concentre principalement sur les aspects administratifs (notamment les appels à projets et le ParticiPECA), Anne-Françoise Rasseaux pilote la mise en œuvre des projets sur le terrain et du partenariat avec Mouvance, tandis que Véronique Vander Osieren est en charge des relations avec les écoles<sup>425</sup>. Une organisation similaire est observée au Musée L, où Sylvie De Dryver, responsable du Service aux publics, prend en charge la gestion administrative, tandis que Pauline Baltieri s'occupe des visites et autres activités de médiation<sup>426</sup>. Les réunions de GOC ou des plateformes, souvent très chronophages, sont généralement réparties entre les membres de l'équipe lorsque les ressources humaines le permettent. En revanche, en l'absence de personnel suffisant, une seule médiatrice doit assumer l'ensemble des tâches, qu'il s'agisse de

---

<sup>424</sup> Cette tension, bien que présente dans les dynamiques institutionnelles étudiées, mériterait d'être davantage explorée pour comprendre son impact sur les pratiques des médiateurs·rice·s culturel·le·s. DAVALLON J., *L'exposition à l'œuvre: stratégies de communication et médiation symbolique*, Paris, Editions L'Harmattan, 2000. MONTGOLFIER C. de, « Les musées d'art contemporain et l'évolution de la médiation face aux injonctions communicationnelles : le cas de la chaîne YouTube du Centre Pompidou », in *Les Enjeux de l'information et de la communication*, vol. 193 (2019), n° S1, p. 97-110.

<sup>425</sup> Entretien avec Anne-Françoise Rasseaux, médiatrice culturelle au Musée royal de Mariemont et Olivier Roisin, danseur-chorégraphe, Gaëtan Aruhero musicien-artiste sonore à l'ASBL Mouvance, 1h30, 30/01/2024.

<sup>426</sup> Entretien avec Pauline Baltieri, médiatrice culturelle au Musée L, 1h15, 23/02/2024.

participer aux réunions ou de gérer les projets. Cette situation est notamment observée dans les musées communaux liégeois ainsi qu'au Musée des Celtes de Libramont<sup>427</sup>.

Dans le cadre du PECA, les nouveaux rôles de référents culturels et scolaires introduisent un intermédiaire supplémentaire entre les milieux scolaires et muséaux. Bien que cela n'empêche pas les musées d'être directement en contact avec les établissements scolaires, il arrive que les institutions muséales collaborent principalement avec les référents culturels mais cette pratique n'est pas encore généralisée. Les référents sont appelés à jouer un rôle clé en intégrant des écoles prioritaires aux projets, répondant aux besoins des enseignants en les orientant par exemple vers des opérateurs culturels.

Ces observations permettent de proposer une typologie des profils des médiatrices en lien avec les responsabilités et tâches générées par la participation des institutions au PECA, réunies dans un tableau (fig. 12). Chaque type de responsabilités est associé à des tâches spécifiques et à des profils professionnels des services de médiation. Cette typologie n'est pas exhaustive, mais reflète certains constats issus de la prise en charge des actions liées au PECA. Il est important de noter que cette classification ne représente pas une stricte séparation entre les responsabilités. En pratique, les rôles et les tâches peuvent souvent se superposer, notamment sur le terrain, où les médiatrices sont fréquemment amenées à assumer des fonctions multiples selon les besoins des projets et les ressources disponibles.

Ce tableau n'intègre pas le volume horaire des professionnel·le·s de la médiation, qui constitue pourtant un facteur influent sur la prise en charge des responsabilités. Certain·e·s médiaieur·trice·s travaillent à temps partiel (mi-temps ou autres), ce qui peut impacter leur disponibilité pour assumer les différentes tâches et responsabilités. Cette contrainte renforce souvent la nécessité de polyvalence ou de priorisation des missions.

Certaines tâches spécifiques, comme la gestion de la fréquentation des écoles, peuvent être partiellement prises en charge par d'autres fonctions au sein du musée. Par exemple, le personnel d'accueil peut être amené à contribuer au suivi administratif des groupes scolaires. Cette répartition des responsabilités varie en fonction de l'organisation interne de l'institution et

---

<sup>427</sup> Entretien avec Lyse Walraet, chargée de l'animation au sein du Service pédagogique du Musée des Celtes de Libramont, 1h20, 06/12/2023. (Cf. Annexe 20) ; Entretien avec Edith Schruggers, coordinatrice du Service d'animation des Musées de la Ville de Liège, 1h, 09/01/2024. (Cf. Annexe 24)

des ressources disponibles. Ou dans le cadre de la gestion de projets, le·la chargé·e de médiation peut collaborer avec d'autres services pour la mise en œuvre des projets ou des partenaires.

Fig. 12 : Typologie des responsabilités et profils des médiatrices dans le cadre du PECA,  
Elina Noris.

Type de responsabilités	Tâches	Profils	Enjeux
<b>Administratives</b>	Rempiler les appels à projets, gérer les documents relatifs à la fréquentation, participer aux réunions des GOC et des plateformes, communication	Responsable de service de médiation	Assurer la gestion et le suivi administratif
<b>Gestion de projets</b>	Recherche de financements, mise en œuvre des projets, suivi des visites, création et gestion de partenariats	Médiatrice attachée à un service pédagogique	Garantir la réalisation et le suivi des projets sur le terrain tout en développant des partenariats
<b>Animation des visites scolaires</b>	Organisation et animation des visites scolaires, encadrement des groupes	Attaché·e à une association culturelle	Offrir une expérience enrichissante et pédagogique aux élèves, en assurant la qualité des visites
		Guide-conférencier·ère indépendant·e	
<b>Polyvalence</b>	Charges administratives, gestion de projets, recherche de financements, participation aux réunions des GOC et/ou des plateformes, animations des visites scolaires	Médiatrice au sein de petite équipe (moins ou équivalent à deux personnes)	Combiner et prioriser les différents enjeux

## **Analyse critique : Limites et perspectives de l'étude**

Dans ce mémoire, nous avons réalisé une analyse approfondie de l'organisation du PECA, en examinant les implications qui en découlent pour les médiatrices culturelles au sein des services de médiation muséale. Cette recherche, bien qu'elle apporte des éléments significatifs pour comprendre les enjeux des politiques culturelles en lien avec les musées, n'échappe pas à certaines limites. Ces dernières, qu'elles soient liées à des choix méthodologiques, à des contraintes pratiques ou au contexte de collecte des données, méritent d'être exposées afin de mieux situer les résultats, mais aussi de pointer des pistes pour de futures études.

L'une des limites majeures de cette recherche est son focus sur les musées, alors que la politique culturelle concernée s'inscrit dans un cadre global qui englobe une grande variété d'institutions. Ce choix méthodologique peut sembler réducteur au premier abord. Cependant, il est important de souligner que les problématiques des musées, notamment celles liées aux projets relevant du PECA, offrent des perspectives significatives et généralisables à d'autres types d'institutions culturelles. De plus, les musées ne réalisent jamais ces projets de manière isolée : les partenariats avec d'autres acteurs culturels, éducatifs ou associatifs sont inhérents à leur mise en œuvre. Cette dynamique collaborative, bien qu'abordée dans l'étude, pourrait mériter une analyse élargie pour mieux comprendre les synergies interinstitutionnelles. Le choix de se concentrer sur les médiateur·rice·s culturel·le·s en musées dans cette étude permet néanmoins de dégager des généralités pertinentes sur les professions liées à la médiation culturelle, des rôles essentiels dans le cadre des projets du PECA. Ces enseignements peuvent nourrir non

seulement une meilleure compréhension de ces métiers, mais aussi une réflexion plus large sur leur place et leur évolution dans l'écosystème culturel. Une perspective serait d'interroger des médiateur·rice·s culturel·le·s d'autres opérateurs culturels subsidiés.

Une autre limite importante de cette recherche réside dans le choix méthodologique de se concentrer uniquement sur les musées engagés dans le PECA. Cette focalisation a permis d'explorer en profondeur les dynamiques spécifiques de ces collaborations et leur impact sur les pratiques muséales. Cependant, elle a également exclu de l'analyse les musées reconnus par la FWB, mais non actifs dans le PECA, qui mènent néanmoins des actions éducatives en direction des écoles. Ces musées, bien que travaillant en dehors du cadre institutionnel du PECA, contribuent de manière significative à l'éducation culturelle et artistique des élèves. Leur absence dans cette recherche constitue un biais qui limite une vision complète des pratiques éducatives dans le paysage muséal.

Un autre facteur limitant réside dans la prépondérance involontaire des musées d'art et d'archéologie parmi les institutions étudiées. Cette limitation invite à questionner l'apport potentiel d'autres types de musées pour enrichir l'analyse et notamment ceux de sciences qui sont historiquement reconnus pour avoir tissé plus de liens avec les écoles<sup>428</sup>.

Certaines institutions pour l'étude n'ont pas répondu aux sollicitations, il aurait été pertinent d'interroger un musée reconnu en tant qu'opérateur territorial afin d'approfondir l'analyse sur les mécanismes de financement et les partenariats. De même, il serait intéressant d'intégrer des associations culturelles comme Art&Fact, qui évoluent en périphérie des musées et participent directement à l'écosystème culturel lié au PECA.

L'absence de dialogue direct avec le Service général du Patrimoine, qui est l'instance en charge de la gestion des musées, constitue une lacune notable. Cette situation limite la compréhension de certains enjeux administratifs, notamment ceux liés aux évolutions législatives. Par exemple, le décret relatif à la reconnaissance des musées, ainsi que l'intégration du PECA dans ces critères, représente une évolution essentielle qui aurait pu être mieux éclairée par les échanges

---

<sup>428</sup> Cependant, aucun musée scientifique n'est ni présent dans les GOC ni reconnu en tant qu'opérateur thématique ou territorial (en dehors de Brussels Museums). TRIQUET É., « La relation école - musée. », *op. cit.* ; MEUNIER A. et BÉLANGER C., « Vers une approche muséologique de la visite scolaire au musée : projet de formation à l'intention des futurs enseignants québécois », in *Cahier du GREM*, (2011), n° 19, p. 80 ; MASUY S. et VAN GENECHTEN H., « La médiation muséale en Belgique au XXIe siècle. Tendances et défis à relever », *op. cit.*

avec cette structure. Cette contrainte a restreint la perspective sur les orientations stratégiques et réglementaires.

Enfin, la couverture géographique de l'étude présente une autre limite. Aucun musée situé en Wallonie Picarde, à Namur ou à Charleroi n'a été inclus dans la recherche<sup>429</sup>. Cette absence restreint la capacité de l'analyse à refléter les particularités locales ou régionales qui pourraient enrichir les conclusions, notamment en termes de disparités dans l'accès aux ressources ou de priorités institutionnelles. Une autre limite de cette recherche concerne le traitement du cas de Bruxelles. Cette région, bien qu'évoquée dans le cadre des disparités liées au déploiement du PECA, n'a pas fait l'objet d'une analyse approfondie. Son fonctionnement institutionnel diffère de manière significative de celui des autres régions, en raison de son statut particulier et de la multiplicité d'acteurs impliqués. Ce traitement limité ne permet pas de rendre pleinement compte des particularités bruxelloises, qui pourraient pourtant fournir des enseignements intéressants pour comprendre la diversité des approches du PECA sur les territoires. Une étude plus détaillée serait nécessaire pour mieux intégrer cette dimension.

L'accès à certaines informations s'est avéré complexe, notamment en raison de leur caractère confidentiel ou de leur disponibilité limitée. Le PECA en tant que projet relativement récent et en tant qu'objet politico-administratif ne dispose pas encore de données accessibles. Cette situation a restreint la possibilité d'obtenir une compréhension pleinement exhaustive de certains aspects du sujet et a compliqué les recherches documentaires.

Une perspective de recherche consisterait à analyser l'impact de la révision en cours du décret relatif au secteur muséal sur le PECA. Il serait pertinent d'examiner comment ce projet est intégré dans la réforme législative et de déterminer dans quelle mesure il pourrait influencer les critères de reconnaissance des musées ainsi que leurs mécanismes de subventions. Une telle analyse contribuerait à une meilleure compréhension des implications institutionnelles du PECA et de son intégration dans le cadre légal des politiques muséales en Belgique.

---

<sup>429</sup> Ce choix méthodologique repose sur plusieurs justifications. Premièrement, aucun musée n'est répertorié au sein du GOC de Namur. Deuxièmement, le seul musée présent dans le GOC Hainaut Sud est le Musée de la Photographie, classé en catégorie A et reconnu comme opérateur thématique, à l'instar du Musée L, déjà intégré aux études de cas. Enfin, en ce qui concerne la Wallonie Picarde, bien que l'ensemble des musées situés dans le GOC soient reconnus par la FWB, ils appartiennent tous à des catégories et reconnaissance (opérateurs thématiques) similaires à celles des musées déjà analysés dans les études de cas.

## **Conclusion**

Ce mémoire a permis d'explorer en profondeur l'impact du PECA sur les pratiques de médiation culturelle dans les institutions muséales subsides par la Fédération Wallonie Bruxelles. L'analyse approfondie a permis d'examiner comment ce dispositif, instauré dans un contexte de démocratisation culturelle et de réforme de l'enseignement, influence les relations entre les musées et les publics scolaires, tout en impliquant de nouveaux acteurs et en introduisant de nouvelles activités pédagogiques.

L'étude s'est structurée autour de deux axes principaux : d'une part, l'impact du PECA sur la médiation culturelle en tant que pratique, et d'autre part, les effets sur les médiatrices qui la mettent en œuvre.

Tout d'abord, l'étude a pu démontrer que le point de vue des opérateurs culturels est peu documenté dans la mise en place du PECA dans le contexte de la réforme du Pacte d'excellence. L'intégration du PECA instaure de nouvelles contraintes et responsabilités pour les opérateurs culturels reconnus par la FWB : les financements par appels à projets, l'institutionnalisation de partenariats, la priorisation d'établissements, la participation aux réunions des GOC ou de plateformes territoriales. Ces contraintes se révèlent bénéfiques pour les institutions : le PECA permet le développement de nouvelles offres culturelles, souvent en collaboration avec des partenaires, et soutient les services pédagogiques dans la création et la diffusion de ressources variées. Les services de médiation des musées poursuivent le développement et la mise à disposition de ressources pédagogiques diversifiées, tant dans le cadre du PECA qu'en dehors de celui-ci.

Néanmoins, des interrogations demeurent, notamment sur l'intégration des projets laboratoires dans les contrats-programmes à long terme, ainsi que sur la reconnaissance des opérateurs thématiques et territoriaux. En outre, bien que les financements permettent de soutenir des projets culturels, ils ne couvrent pas entièrement les coûts humains liés aux salaires des intervenants. Afin de renforcer l'impact du PECA, il apparaît nécessaire de réfléchir à des modèles de financement plus stables, garantissant non seulement la continuité des projets mais aussi la valorisation des professionnels qui les portent.

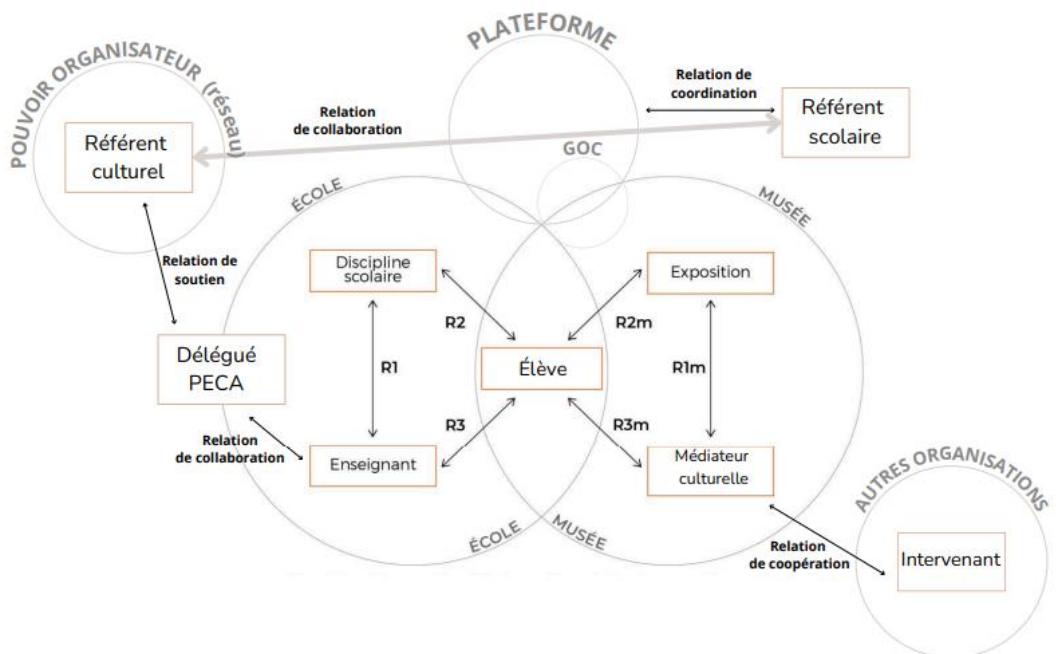
Dans le cadre du PECA, il ne s'agit pas d'une scolarisation rigide. L'approche éducative des médiations culturelles s'émancipe du cadre des programmes scolaires par le maintien

d'objectifs éducatifs généraux (pratiquer, rencontrer, connaître) et flexibles tout en conciliant créativité et plaisir.

Les situations pédagogiques établies par le GREM dans la relation école-musée demeurent toujours dans les programmes éducatifs des musées. Toutefois, à cette situation traditionnelle s'additionne la dynamique propre au PECA, caractérisée par des enjeux organisationnels complexes et l'implication d'autres intervenants. Cela complexifie la collaboration entre l'école et le musée mais permet des espaces de rencontre au sein de la plateforme. Le modèle suivant, inspiré du cadre conceptuel du GREM, résume les multiples relations entre les différents acteurs du PECA (fig. 13).

Fig. 13 : Modèle systémique de la situation pédagogique dans le cadre du PECA, Elina Noris. D'après le modèle systémique de la situation pédagogique survenant lors de la visite scolaire

au musée<sup>430</sup>.



R1 : relation de transposition didactique  
 R2 : relation d'enseignement  
 R3 : relation d'apprentissage

R1m : relation de transposition muséographique  
 R2m : relation de support  
 R3m : relation d'appropriation

<sup>430</sup> GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ÉDUCATION ET LES MUSÉES, « Modèles du GREM », *op. cit.*

En intégrant des éléments tels que les référents culturels et scolaires, les GOC, les réseaux d'enseignement, ce schéma met en lumière la complexité organisationnelle propre au PECA qui s'ajoute à la médiation muséale.

Ces relations définissent la structure et les modalités d'interaction entre les institutions éducatives, culturelles, et administratives. Le schéma précédent met en évidence la complémentarité de ces relations dans la dynamique propre au PECA. Les relations entre les différents acteurs – élèves, enseignants, médiateurs culturels, délégués PECA, référents culturels et scolaires, et autres intervenants s'organisent autour de quatre grandes typologies : coopération, soutien, collaboration et coordination.

- Les relations de coopération se caractérisent par un partage d'objectifs communs entre les différents acteurs, tout en conservant l'autonomie des institutions impliquées. Dans ce schéma, ces relations se manifestent notamment entre les médiateurs culturels des musées et les intervenants extérieurs. La coopération repose avant tout sur des relations humaines qui, bien qu'elles ne requièrent pas nécessairement une formalisation institutionnelle rigoureuse a priori, tendent à s'institutionnaliser dans le cadre du PECA. C'est notamment le cas lorsque les associations et/ou Centres culturels deviennent partenaires des musées.
- Les relations de collaborations s'illustrent entre les enseignants et les délégués PECA, ainsi qu'entre les référents scolaires et culturels. La collaboration s'inscrit dans une démarche institutionnalisée, où les responsabilités et les contributions de chaque acteur sont clairement définies.
- Les relations de coordination visent à organiser les interactions et les activités entre plusieurs acteurs, en s'assurant qu'elles sont alignées sur des objectifs globaux. La coordination permet de réunir les acteurs grâce aux plateformes qui jouent un rôle clé dans l'organisation du PECA veillant à une concertation au niveau des zones et permettant la rencontre des acteurs impliqués.
- La relation de soutien implique un transfert d'expertises, de ressources ou d'assistances d'un acteur vers un autre pour renforcer ses capacités d'action, comme le référent culturel qui oriente le délégué-PECA à coordonner les activités culturelles de l'école.

Tout compte fait, la mise en œuvre du PECA repose principalement sur la motivation et l'engagement volontaire des acteurs culturels et du corps enseignant, indépendamment de toute contrainte obligatoire.

La véritable valeur ajoutée du PECA réside dans les partenariats qu'il génère (et fait durer), ce qui lui permet de se démarquer de l'ensemble des autres offres pédagogiques proposées par les musées. Ces collaborations, souvent tissées entre les institutions muséales et d'autres structures culturelles, favorisent un échange mutuel d'expertises et d'idées. Elles permettent de concevoir des projets originaux et collaboratifs, adaptés aux besoins spécifiques des publics scolaires, tout en enrichissant les pratiques pédagogiques des musées. Grâce à ces partenariats, le PECA établit un lien unique et durable entre la culture et l'éducation, renforçant ainsi son impact et sa singularité.

En définitive, cette étude du PECA, en alliant une analyse approfondie de son organisation et une enquête auprès des professionnels, met en lumière le rôle crucial des médiateur·rice·s dans l'articulation entre culture et éducation. Ces résultats mettent en évidence la nécessité de continuer à documenter et à analyser les impacts du PECA sur les pratiques professionnelles du secteur culturel et sur l'évolution de la médiation culturelle.

En écho à l'effervescence du secteur culturel, qui s'est manifestée lors de nombreux événements auxquels nous avons participé, ce mémoire a permis de synthétiser certaines transformations induites par le PECA sur les plans logistique, financiers et dans les pratiques médiationnelles, révélant comment ce dispositif redéfinit les relations entre les musées et les écoles pour les acteurs qui choisissent de s'y engager. Ce mémoire témoigne ainsi de la richesse et des défis d'un secteur culturel en transformation, où le PECA se positionne comme un levier potentiel mais également une contrainte supplémentaire. Ce travail invite à poursuivre la réflexion sur les interactions entre politiques culturelles et pratiques éducatives dans le cadre du PECA.

## **Bibliographie**

### **Publications scientifiques**

ALLARD M., *Le musée et l'école*, Montréal, Québec, Hurtubise - H.M.H., 1991.

ALLARD M. et BOUCHER S., *Éduquer au musée : un modèle théorique de pédagogie muséale*, Montréal, Hurtubise HMH, 1998.

BARRÈRE A. et MONTOYA N., *L'éducation artistique et culturelle : mythes et malentendus*, Paris, L'Harmattan, 2019.

BARRÈRE A. et MONTOYA N., « Des sociologues au pays de l'Eldorado », in *L'éducation artistique et culturelle: mythes et malentendus*, Paris, L'Harmattan, 2019, p. 7-18.

BÉLANGER C. et MEUNIER A., *Vers une approche muséologique de la visite scolaire au musée: projet de formation à l'intention des futurs enseignants québécois*, Montréal, Groupe de recherche sur l'éducation et les musées, Université du Québec à Montréal, 2011, disponible sur [https://grem.uqam.ca/wp-content/uploads/2020/09/19\\_Une-approche-muse%CC%81ologique-de-la-visite-scolaire-au-muse%CC%81e\\_2011\\_rect.pdf](https://grem.uqam.ca/wp-content/uploads/2020/09/19_Une-approche-muse%CC%81ologique-de-la-visite-scolaire-au-muse%CC%81e_2011_rect.pdf), consulté le 29 décembre 2024.

BÉLANGER C. ET MEUNIER A., « Quand le musée s'engage dans la formation des enseignants », in *Vers une approche muséologique de la visite scolaire au musée : projet de formation à l'intention des futurs enseignants québécois*, Montréal, Groupe de recherche sur l'éducation et les musées, Université du Québec à Montréal, 2011, p. 43-61, disponible sur [https://grem.uqam.ca/wp-content/uploads/2020/09/19\\_Une-approche-muse%CC%81ologique-de-la-visite-scolaire-au-muse%CC%81e\\_2011\\_rect.pdf](https://grem.uqam.ca/wp-content/uploads/2020/09/19_Une-approche-muse%CC%81ologique-de-la-visite-scolaire-au-muse%CC%81e_2011_rect.pdf), consulté le 29 décembre 2024.

BORDEAUX M.-C. et DESCHAMPS F., *Éducation artistique, l'éternel retour ? une ambition nationale à l'épreuve des territoires*, Toulouse, Éd. de l'Attribut, 2013.

BORDEAUX M.-C., « La médiation culturelle est-elle un concept dépassé ? », in CAMART C., PRÉVOST-THOMAS C. et VESSELY P. (dir.), *Les mondes de la médiation culturelle*, Paris, L'Harmattan, 2016, vol. 1/2, p. 39-61.

BORDEAUX M.-C. et KERLAN A. (dir.), *L'évaluation des « effets » de l'éducation artistique et culturelle. Étude méthodologique et épistémologique*, 2016, [rapport], Université de Grenoble, disponible sur [https://ecp.univ-lyon2.fr/medias/fichier/evaluation-dcommuniquées-activites-artistiques-et-culturelles-rapport-final\\_1617540032822-pdf](https://ecp.univ-lyon2.fr/medias/fichier/evaluation-dcommuniquées-activites-artistiques-et-culturelles-rapport-final_1617540032822-pdf), consulté le 29 décembre 2024.

BORDEAUX M.-C., « L'éducation artistique et culturelle à l'épreuve de ses modèles », in *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, (2017), n° 92, p. 27-35, disponible sur <https://doi.org/10.4000/quaderni.1033>, consulté le 29 décembre 2024.

BUFFET F., *Entre école et musée le partenariat culturel d'éducation*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1998.

BUFFET F., « Entre école et musée : le temps du partenariat culturel et éducatif ? », in *Culture & Musées*, (1995), n° 7, p. 47-66, disponible sur <https://doi.org/10.3406/pumus.1995.1055>, consulté le 29 décembre 2024.

CANDITO N. et ALLAINÉ C., « Les « traces » des visiteurs au musée : entre implication et considération », in *Publications du musée des Confluences*, vol. 4 (2009), p. 121-134, disponible sur <https://doi.org/10.3406/mhnly.2009.1489>, consulté le 29 décembre 2024.

CARASSO J.-G., « Éducation artistique et culturelle : au piège de la généralisation ! », in *NECTART*, vol. 2 (2016), n° 1, p. 86-91, disponible sur <https://editions-attribut.com/wp-content/uploads/2020/01/EAC-GENERALISATION.pdf>, consulté le 29 décembre 2024.

CARASSO J.-G., « Éducation artistique et culturelle : un “parcours” de combattants », in *L'Observatoire*, (2013), n° 42, p. 81-84 disponible sur <https://doi.org/10.3917/lob.042.0081>, consulté le 29 décembre 2024.

CARASSO J.-G., *Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture ?*, Toulouse, Éd. de l'Attribut, 2005.

CAROSIN E. et BOUDART A., « Le parcours d'éducation culturelle et artistique dans l'enseignement maternel en Fédération Wallonie-Bruxelles : observation qualitative », in *Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, Études (2024), n° 14, disponible sur [https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications\\_OPC/Etudes/Etudes\\_N\\_14.pdf](https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications_OPC/Etudes/Etudes_N_14.pdf), consulté le 29 décembre 2024.

CHAUMIER S., *Altermuséologie : Manifeste expologique sur les tendances et le devenir de l'exposition*, Paris, Hermann, 2018.

CHAUMIER S. et KURZAWA M., *Le musée hors les murs*, Dijon, OCIM, 2019.

CHAUMIER S. et MAIRESSE F., *La médiation culturelle*, 3e édition., Malakoff, Armand Colin, 2023.

CHOPIN M.-P. et SINIGAGLIA J., « L'objectif démocratique des politiques d'éducation artistique et culturelle au prisme de l'histoire : une continuité de surface ? », in *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain*. Cahiers du MIMMOC, (2023), n° 29, disponible sur <https://doi.org/10.4000/mimmoc.11571>, consulté le 29 décembre 2024.

CRAMER E., RICKER M.-E. et SOUVERYNS P. (dir.), *S'engager dans l'éducation culturelle. De la formation à la professionnalisation des enseignants-guides d'histoire de l'art et des enseignants de la musique*, Louvain, Université catholique de Louvain, 2006.

DAVALLON J., *L'exposition à l'œuvre : stratégies de communication et médiation symbolique*, Paris, Editions L'Harmattan, 2000.

DELVAULX T. et DEBUCQUOIS D., « Quand les enseignants pratiquent l'art et la musique à l'école : Enquête au sein de l'enseignement fondamental en Belgique francophone », in *NEXUS : Connecting teaching practice and research*, vol. 3 (2023), n° 1, p. 95-115, disponible sur <https://doi.org/10.14428/nexus.v3i1.78873>, consulté le 29 décembre 2024.

DESVALLÉES A. et MAIRESSE F. (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, Paris, Armand Colin, 2011.

DUFRÈNE B. et GELLEREAU M., « Qui sont les médiateurs culturels ? Statuts, rôles et constructions d'images », in *Médiation et information*, (2003), n° 19, p. 164-175, disponible sur [https://reseau-lmac.fr/media/files/ressources/f60\\_qui-sont-les-mediateurs-culturels-statuts-roles-et-constructions-d-images-.pdf](https://reseau-lmac.fr/media/files/ressources/f60_qui-sont-les-mediateurs-culturels-statuts-roles-et-constructions-d-images-.pdf), consulté le 29 décembre 2024.

DUFRESNE-TASSÉ C., « Éducation », in *Dictionnaire de muséologie*, Paris, Armand Colin, 2022, p. 230-235.

GERMAIN-THOMAS P. (dir.), « Les artistes à l'école : fin d'une illusion ou utopie en devenir ? », in *Quaderni*, (2016), n° 92, disponible sur <https://doi.org/10.4000/quaderni.1030>, consulté le 29 décembre 2024.

GESCHÉ-KONING N. (dir.), *Histoire de la médiation muséale en Belgique*, Bruxelles, ICOM Belgique, 2021, disponible sur [https://icom-wb.museum/files/files/Publications/HMMB\\_fr\\_version\\_digitale.pdf](https://icom-wb.museum/files/files/Publications/HMMB_fr_version_digitale.pdf), consulté le 29 décembre 2024.

GESCHÉ-KONING N., « La médiation muséale au cours de la deuxième moitié du XXe siècle », in GESCHÉ-KONING N. (dir.), *Histoire de la médiation muséale Belgique*, Bruxelles, ICOM Belgium, 2021, p. 29-38.

GOB A. et DROUGUET N., *La muséologie : histoire, développements, enjeux actuels*, 5e éd., Malakoff, Armand Colin, 2021.

IMBERT G., « L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie », in *Recherche en soins infirmiers*, vol. 102 (2010), n° 3, p. 23-34, disponible sur <https://doi.org/10.3917/rsi.102.0023>, consulté le 29 décembre 2024.

JARDÓN GINER P., « Enseignants et médiateurs dans leur contexte d'action pédagogique », in NYST N. et COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE (dir.), *Médiation muséale et patrimoniale : enjeux et perspectives ; actes du colloque organisé à Beez (Namur), 9 et 10 Février 2012*, Bruxelles, Fédération Wallonie Bruxelles, 2014, p. 74-84.

JACOBI D. et COPPEY O., « Introduction - Musée et éducation : au-delà du consensus, la recherche du partenariat », in *Culture & Musées*, vol. 7 (1995), n° 1, p. 10-22, disponible sur [https://www.persee.fr/doc/pumus\\_1164-5385\\_1995\\_num\\_7\\_1\\_1053](https://www.persee.fr/doc/pumus_1164-5385_1995_num_7_1_1053), consulté le 29 décembre 2024.

JACOBI D., « Les médiations patrimoniales : notes sur les dimensions culturelles et communicationnelles », in NYST N. et COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE (dir.), *Médiation muséale et patrimoniale : enjeux et perspectives ; actes du colloque organisé à Beez (Namur), 9 et 10 Février 2012*, Bruxelles, Fédération Wallonie Bruxelles, 2014, p. 27-45.

JACOBI D., MEUNIER A. et LUCKERHOFF J., « Les musées devront-ils renoncer à leur mission éducative ? », in *Musées, mutations*, Dijon, OCIM Éditions universitaires de Dijon, 2019, p. 247-262.

JONCHERY A. et OCTOBRE S., *L'éducation artistique et culturelle : une utopie à l'épreuve des sciences sociales*, Paris, Presses de Science Po, 2022.

KAUFMANN J.-C., *L'entretien compréhensif*, 4e éd., Paris, Armand Colin, 2016.

KERLAN A. et LANGAR S., *Cet art qui éduque*, Bruxelles, Éditions Fabert Yapaka.be, 2015.

KERLAN A., « L'éducation artistique et culturelle, entre utopie et hétérotopie. Éléments de généalogie », in *Quaderni*, (2017), n° 92, p. 13-26, disponible sur <https://doi.org/10.4000/quaderni.1031>, consulté le 29 décembre 2024.

KERLAN A., « De quoi l'éducation artistique et culturelle est-elle le nom ? Quelques éclairages généalogiques », in *L'éducation artistique et culturelle : mythes et malentendus*, Paris, l'Harmattan, 2019, p. 21-61.

LAURET J.-M., *L'art fait-il grandir l'enfant ? Essai sur l'évaluation de l'éducation artistique et culturelle*, Toulouse, Éditions de l'Attribut, 2014.

LAURET J.-M., « L'évaluation des politiques d'éducation artistique et culturelle, approche critique et prospective », in *Quaderni*, (2017), n° 92, p. 85-95, disponible sur <https://doi.org/10.4000/quaderni.1042>, consulté le 29 décembre 2024.

LE MAREC J., SCHIELE B. et LUCKERHOFF J., *Musées, mutations*, Dijon, OCIM Éditions universitaires de Dijon, 2019.

MAIRESSE F., *Écrire de la muséologie : méthodes de recherche, rédaction, communication*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2021.

MAIRESSE F., *Dictionnaire de muséologie*, Paris, Armand Colin, 2022.

MASUY S. et VAN GENECHTEN H., « La médiation muséale en Belgique au XXIe siècle. Tendances et défis à relever », in GESCHÉ-KONING N. (dir.), *Histoire de la médiation muséale Belgique*, Bruxelles, ICOM Belgium, 2021, p. 51-64.

MEUNIER A., « L'éducation muséale, un rapport au savoir », in *Recherches en communication*, (2008), n°29, disponible sur <https://ojs.uclouvain.be/index.php/rec/article/download/50913/49113>, consulté le 29 décembre 2024.

MEUNIER A., « Panorama succinct des pratiques et principes de la mise en exposition à l'intention du jeune public dans les musées d'art », in NYST N. et COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE (dir.), *Médiation muséale et patrimoniale : enjeux et perspectives ; actes du colloque organisé à Beez (Namur), 9 et 10 Février 2012*, Bruxelles, Fédération Wallonie Bruxelles, 2014, p. 85-96.

MEUNIER A., LUCKERHOFF J. et DANEAU F.B., « L'enseignant, public ou non-public des musées ? Paroles de professionnels québécois », in *La Lettre de l'OCIM. Musées, Patrimoine et Culture scientifiques et techniques*, (2021), n° 195, p. 30-37, disponible sur <https://doi.org/10.4000/ocim.4359>, consulté le 29 décembre 2024.

MONTGOLFIER C. de, « Les musées d'art contemporain et l'évolution de la médiation face aux injonctions communicationnelles : le cas de la chaîne YouTube du Centre Pompidou », in *Les Enjeux de l'information et de la communication*, vol. 193 (2019), n° S1, p. 97-110., disponible sur <https://doi.org/10.3917/enic.hs8.0097>, consulté le 30 décembre 2024.

MONTOYA N., « Les établissements scolaires face aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle », in *Carrefours de l'éducation*, vol. 36 (2013), n° 2, p. 15-30, disponible sur <https://doi.org/10.3917/cdle.036.0015>, consulté le 29 décembre 2024.

MONTOYA N., « Le “charisme de fonction” de l'artiste à l'école ? Retour sur la construction et les effets d'une hypothèse », in *Quaderni*, (2017), n° 92, p. 37-48, disponible sur <https://doi.org/10.4000/quaderni.1035>, consulté le 29 décembre 2024.

NYST N. et COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE (dir.), *Médiation muséale et patrimoniale: enjeux et perspectives; actes du colloque organisé à Beez (Namur), 9 et 10 Février 2012*, Bruxelles, Fédération Wallonie Bruxelles, 2014, disponible sur [https://patrimoineculturel.cfwb.be/fileadmin/sites/colpat/uploads/GRAHISME/Publications/Musees/Vol5\\_Mediation\\_museale.pdf](https://patrimoineculturel.cfwb.be/fileadmin/sites/colpat/uploads/GRAHISME/Publications/Musees/Vol5_Mediation_museale.pdf) consulté le décembre 2024.

OLIVIER DE SARDAN J.-P., « La politique du terrain », in *Enquête*, (1995), n° 1, p. 71-109, disponible sur <https://doi.org/10.4000/enquete.263>, consulté le 29 décembre 2024.

PAINDAVOINE I., « Gratuité dans les musées le premier dimanche du mois : résultats d'enquête sur la fréquentation et la composition du public », in *Etudes Politiques culturelles [Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles]*, (2014), n° 3, disponible sur

[https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications\\_OPC/Etudes/Etudes\\_N3\\_BD\\_BAT.pdf](https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications_OPC/Etudes/Etudes_N3_BD_BAT.pdf), consulté le 29 décembre 2024 .

PAINDAVOINE I., GOHY F. et COSSE V., « Approches quantitative et qualitative du secteur muséal en Fédération Wallonie-Bruxelles », in *Etudes Politiques culturelles [Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles]*, (2015), n° 6, disponible sur [https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications\\_OPC/Etudes/Etudes\\_N\\_6\\_B\\_D.pdf](https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications_OPC/Etudes/Etudes_N_6_B_D.pdf), consulté le 29 décembre 2024.

PAINDAVOINE I. et GILLARD A.-R., « Résidences d'artistes à l'école en 2016-2017 », in *Observatoire des politiques culturelles*, Les carnets d'observation artistes-enseignants : analyse (2017), disponible sur

[https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications\\_OPC/Residences\\_d\\_artistes/Residences\\_dartistes\\_a\\_le\\_cole\\_en\\_2016-2017\\_Evaluation\\_participative.pdf](https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications_OPC/Residences_d_artistes/Residences_dartistes_a_le_cole_en_2016-2017_Evaluation_participative.pdf), consulté le 29 décembre 2024.

PAINDAVOINE I. et GILLARD A.-R., « Alliance culture-école en Fédération Wallonie-Bruxelles : des dynamiques à l'œuvre », in *Etudes Politiques culturelles*, (2018), n° 7, disponible sur [https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications\\_OPC/Etudes/Etudes\\_N7\\_V3.pdf](https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications_OPC/Etudes/Etudes_N7_V3.pdf), consulté le 29 décembre 2024.

PAINDAVOINE I. et GILLARD A.-R., « Crédit d'un outil d'observation du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) dans l'enseignement fondamental en Fédération Wallonie-Bruxelles », in *Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, Cogit'OPC (2024), n° 12, disponible sur [https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications\\_OPC/Credit\\_OPC/Credit\\_OPC\\_n\\_12\\_def.pdf](https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Publications_OPC/Credit_OPC/Credit_OPC_n_12_def.pdf), consulté le 29 décembre 2024.

PÉQUIGNOT B., « Sociologie et médiation culturelle », in *L'Observatoire*, vol. 32 (2007), n° 2, p. 3-7, disponible sur <https://doi.org/10.3917/lobs.032.0003>, consulté le 29 décembre 2024.

PEYRIN A., *Être médiateur au musée : sociologie d'un métier en trompe-l'œil*, Paris, Documentation française, 2010.

POLI M.-S., « Éducation et musée », in *Culture & Musées. Muséologie et recherches sur la culture*, (2013), Hors-série, p. 165-187, disponible sur <https://doi.org/10.4000/culturemusees.757>, consulté le 29 décembre 2024.

ROMAINVILLE C., « Démocratie culturelle & démocratisation de la culture – premier panorama de leurs usages dans la littérature francophone relative aux politiques culturelles (1960/2010) », in *Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, Repères (2014), n° 4-5.

RONDEAUX G., DE VIRON C. et VANDENCASTEELE S., Catalogue « De la tablette d'argile à la tablette tactile », Naninnes, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2013.

SAEZ G., La gouvernance culturelle des villes : de la décentralisation à la métropolisation, Paris, La documentation française, 2021.

SIMON L., BRICTEUX S. et CAROSIN E., « Enjeux du PECA en Fédération Wallonie-Bruxelles », in *Enseignement & Apprentissages*, (2022), n° 4, disponible sur <https://hdl.handle.net/20.500.12907/44879>, consulté le 29 décembre 2024.

SIMON N., *The participatory museum*, Santa Cruz, Calif, Museum 2.0, 2010.

SYMPOSIUM EUROPÉEN ET INTERNATIONAL DE RECHERCHE et CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU (dir.), *Évaluer les effets de l'éducation artistique et culturelle : Symposium*

*européen et international de recherche*, Centre Pompidou, les 10, 11 et 12 janvier 2007, Paris, la Documentation française Centre Pompidou, 2008.

TRIQUET É., « La relation école - musée. », in *Grand N*, (1999), n° 66, p. 93-106, disponible sur [https://irem.univ-grenoble-alpes.fr/medias/fichier/66n8\\_1555677948559-pdf](https://irem.univ-grenoble-alpes.fr/medias/fichier/66n8_1555677948559-pdf), consulté le 29 décembre 2024.

VALET M., « École-Musée : des ressources pédagogiques pour concevoir autrement la sortie culturelle », in *Didactica Historica*, vol. 3 (2017), n° 1, p. 149-153, disponible sur [https://www.codhis-sdgd.ch/wp-content/uploads/2020/03/Didactica-3\\_2017\\_Valet.pdf](https://www.codhis-sdgd.ch/wp-content/uploads/2020/03/Didactica-3_2017_Valet.pdf), consulté le 29 décembre 2024.

WINNER E., R. GOLDSTEIN T. ET VINCENT-LANCRIN S., *L'art pour l'art ? L'impact de l'éducation artistique*, Paris, Organisation for Economic Co-operation and Development, 2014, disponible sur <https://doi.org/10.1787/9789264183841-fr>, consulté le 29 décembre 2024.

## **Mémoires**

BRICTEUX S., *L'éducation artistique et culturelle dans l'enseignement secondaire. Obstacles et leviers au travers des représentations des enseignants*, mémoire de master en sciences de l'éducation, Université de Liège, 2019.

CAMUS S., *Le PEAC dans le partenariat école-musée : entre consommation et co-construction*, mémoire de master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Université de Grenoble, 2016.

CAVILLOT N., *Emergence d'un nouveau métier du secteur culturel. Enquête auprès des coordinateurs des référents scolaires du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) en Fédération Wallonie-Bruxelles*, mémoire de master en communication, Université de Liège, 2024.

FOIRE H., *La mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle : quels obstacles pour les enseignants ?*, mémoire de master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Université de Grenoble, 2015.

MEGANCK J., *Les activités hors murs pour une diversification des publics : intérêts et enjeux des musées en Fédération Wallonie-Bruxelles*, mémoire de master en histoire de l'art et archéologie, Université de Liège, 2023.

MPIANA N., *Médiation culturelle et école : une comparaison belgo-luxembourgeoise*, mémoire de master en communication, Université de Liège, 2020.

## **Notes de cours**

SCHRUGERS EDITH, Présentation « Service pédagogique des musées de la Ville de Liège : Animations des musées » dans le cadre du cours NICOLAS NAVARRO, *Actions éducatives et culturelles dans les musées*, note de cours, Université de Liège, 2 mai 2023, année académique 2022-2023.

NICOLAS NAVARRO, *Actions éducatives et culturelles dans les musées*, note de cours, Université de Liège, 2 mai 2023, année académique 2022-2023.

RICHARD, VEYMIERS, *Musée et valorisation scientifique du patrimoine culturel*, note de cours, Université de Liège, année académique 2022-2023.

## **Sources**

CULTURE & DÉMOCRATIE, *L'indispensable révolution. Culture et création au cœur de l'enseignement*, Bruxelles, Culture & Démocratie, 2011, disponible sur [https://www.cultureetdemocratie.be/uploads/2020/11/Cahier\\_3-2.pdf](https://www.cultureetdemocratie.be/uploads/2020/11/Cahier_3-2.pdf), consulté le 29 décembre 2024.

DE VILLE S. et CULTURE & DÉMOCRATIE, *Neuf essentiels pour l'éducation artistique et culturelle*, Bruxelles, Culture & Démocratie, 2014, disponible sur <https://www.cultureetdemocratie.be/numerous/neuf-essentiels-pour-l-education-artistique-et-culturelle>, consulté le 29 décembre 2024.

VAN HEE O., « PECA évolution ou révolution ? », in *Focus Culture* 2023, (2024), p. 12-15, disponible sur <https://www.culture.be/administration/rapport-annuel-focus/>, consulté le 29 décembre 2024.

## **Sites internet**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE, *Boîte à outils Culture*, <https://www.culture.be/la-culture-a-lecole/>, consulté le 24 novembre 2023.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE, *Mon Patrimoine Revisité*, <https://www.culture.be/mon-patrimoine-revisite/>, consulté le 6 décembre 2023.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT, *DAccE - Le Dossier d'Accompagnement de l'Elève*, <https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/mesures/le-dacce/>, consulté le 13 novembre 2024.

ARTSCHOOL, | *L'art contemporain dans les écoles* |, <https://www.artschoolasbl.com>, consulté le 23 octobre 2024.

LE CENTRE CULTUREL HAUTE SAMBRE, *Calendrier des rencontres artistiques « culture école » 2023-2024*, <https://www.centreculturelhautesambre.be/2023/06/20/calendrier-des-rencontres-artistiques-culture-ecole-2023-2024/>, consulté le 4 novembre 2024.

COLLECTIF PECA VERVIERS, *Le PECA c'est organisé comment ?*, <https://verviers.collectifpeca.be/?Kesako>, consulté le 23 juin 2024.

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT DES COMMUNES ET DES PROVINCES, *Décret du 13 octobre 2022 relatif au parcours d'éducation culturelle et artistique*, <https://www.cecp.be/moniteur/décret-du-13-octobre-2022-relatif-au-parcours-d-éducation-culturelle-et-artistique2022/>, consulté le 24 novembre 2023.

COOPÉRATION CULTURELLE RÉGIONALE /LIÈGE, *PECA - Liège*, <https://ccrliege.be/peca/>, consulté le 9 janvier 2024.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Le « Chemins de Traverse » est sorti*, [https://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=detail\\_article&tx\\_cfwbarticlefe\\_cfwbarticlefront%5Bpublication%5D=715](https://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=detail_article&tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront%5Bpublication%5D=715), consulté le 17 juillet 2024.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Culture-Enseignement*, <http://www.enseignement.be/index.php?page=25273&navi=4044>, consulté le 2 juillet 2024.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Le Pacte c'est quoi ?*, <https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/le-pacte/>, consulté le 20 juin 2024.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Le PECA*,  
<https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/mesures/le-peca/>, consulté le 15 décembre 2023.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, Le pilotage des écoles,  
<https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/mesures/le-pilotage-des-ecoles/>, consulté le 27 juillet 2024.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES - SERVICE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE, *Reconnaisances et subventions Musées*,  
[https://patrimoineculturel.cfwb.be/fileadmin/sites/colpat/uploads/GRAPHISME/Reconnaissance\\_et\\_su\\_bvention/Musees>ListeMuseeSubventionne2023.pdf](https://patrimoineculturel.cfwb.be/fileadmin/sites/colpat/uploads/GRAPHISME/Reconnaissance_et_su_bvention/Musees>ListeMuseeSubventionne2023.pdf), consulté le 25 octobre 2023.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES et SERVICE DE LA COORDINATION STATISTIQUE ET DE LA RECHERCHE, *Budget et actions du dispositif « Culture-École »*, <https://statistiques.cfwb.be/transversal-et-intersectoriel/intersectoriel/culture-enseignement/budget-et-actions-du-dispositif-culture-ecole/>, consulté le 2 juillet 2024.

GOUVERNEMENT FLAMAND et MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, *Accueil | Cultuur Kuur*, <https://www.cultuurkuur.be/>, consulté le 26 novembre 2024.

GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ÉDUCATION ET LES MUSÉES, *Modèles du GREM*,  
<https://grem.uqam.ca/modèles-du-grem/>, consulté le 13 décembre 2024.

LA CONCERTATION ASBL, *Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique*, <https://www.laconcertation-asbl.org/peca/>, consulté le 21 novembre 2024.

LA CONCERTATION ASBL, *Le plan d'actions PECA 2020 - 2023 / Rapport d'activités 2022-2023*,  
<https://www.laconcertation-asbl.org/peca/le-plan-dactions-2020-2023/>, consulté le 4 avril 2024.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Charte pour l'éducation artistique et culturelle*,  
<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/education-artistique-et-culturelle/Actualites/Charte-pour-l-education-artistique-et-culturelle>, consulté le 24 juillet 2024.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Jack Lang (1981-1986 / 1988-1993)*, <https://www.culture.gouv.fr/nous-connaître/Decouvrir-le-ministère/histoire-du-ministère/l-histoire-du-ministère/Les-ministres/jack-lang-1981-1986-1988-1993>, consulté le 28 octobre 2024.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES MÉDIAS et GOUVERNEMENT FLAMAND, *L'éducation culturelle au sein de la culture, de la jeunesse et des médias*,  
<https://www.vlaanderen.be/cjm/nl/cultuur/cultuureducatie/cultuureducatie-binnen-cultuur-jeugd-en-media>, consulté le 7 décembre 2024.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES MÉDIAS et GOUVERNEMENT FLAMAND, *Culture et éducation*, <https://www.vlaanderen.be/cjm/nl/cultuur/cultuureducatie/cultuur-en-onderwijs>, consulté le 7 décembre 2024.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES MÉDIAS et GOUVERNEMENT FLAMAND, *Boîte à outils d'éducation culturelle*, <https://www.vlaanderen.be/cjm/nl/cultuur/cultuureducatie/toolkit-cultuureducatie>, consulté le 7 décembre 2024.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *La gratuité scolaire*,  
<https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/mesures/la-gratuite-scolaire/>, consulté le 8 juillet 2024.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION et GOUVERNEMENT FLAMAND, *Wat is een culturele bestemming?*, <https://www.cultuurkuur.be/faq/wat-een-culturele-bestemming>, consulté le 25 juillet 2024.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION et GOUVERNEMENT FLAMAND, *dynamoOPWEG | Cultuurkuur*, <https://www.cultuurkuur.be/dynamoopweg>, consulté le 25 juillet 2024.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, *Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle*, <https://www.education.gouv.fr/le-haut-conseil-de-l-education-artistique-et-culturelle-11552>, consulté le 28 octobre 2024.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, *L'éducation artistique et culturelle*, <https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-7496>, consulté le 23 octobre 2024.

MOUVANCE ASBL, *But et objet social*, <https://www.mouvance-asbl.be/but-et-objet-social>, consulté le 20 septembre 2024.

MOUVANCE ASBL, *Enseignement > PECA*, <https://www.mouvance-asbl.be/enseignement-peca>, consulté le 20 septembre 2024.

MUSÉES ET SOCIÉTÉ EN WALLONIE, *Mémorandum 2024-2029 Secteur muséal wallon*, <http://msw.be/wp-content/uploads/2024/03/Mémorandum-Web.pdf>, consulté le 1 juillet 2024.

OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES, *Perspectives 2024 - 2025*, [https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Rapports\\_d\\_activites\\_de\\_1\\_OPC/OPC\\_PERSPECTIVES\\_2024-25.pdf](https://opc.cfwb.be/fileadmin/sites/opc/uploads/documents/Rapports_d_activites_de_1_OPC/OPC_PERSPECTIVES_2024-25.pdf), consulté le 25 août 2024.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, *Ce qu'il faut savoir sur l'éducation culturelle et artistique | UNESCO*, <https://www.unesco.org/fr/articles/ce-qu'il-faut-savoir-sur-leducation-culturelle-et-artistique>, consulté le 1 juillet 2024.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, *Conférence mondiale sur l'éducation culturelle et artistique 2024 | UNESCO*, <https://www.unesco.org/fr/wccae2024>, consulté le 1 juillet 2024.

PARLEMENT EUROPÉEN, Textes adoptés - *Études artistiques dans l'Union européenne* -, [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-6-2009-0153\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-6-2009-0153_FR.html), consulté le 5 novembre 2024.

POINT CULTURE WALLONIE PICARDE, *Peca Wapi : Le PECA en FWB*, <https://www.culturepointwapi.be/pecawapi/?PecafwB>, consulté le 24 juin 2024.

SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Rencontre Culture-École - Bruxelles (Saint-Gilles, Forest & Uccle)*, [https://www.peca.be/toutes-les-actualites/detail?tx\\_news\\_pi1%5Baction%5D=detail&tx\\_news\\_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=87&cHash=99c3f8b482e8d7ea1a0c315afec7ee9a](https://www.peca.be/toutes-les-actualites/detail?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=87&cHash=99c3f8b482e8d7ea1a0c315afec7ee9a), consulté le 19 juillet 2024.

SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, (51) *Le Bus des Celtes - Patrimoine en primaire*, <https://www.youtube.com/watch?v=iaZ0wtXEI2M>, consulté le 5 septembre 2024.

SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Opérateurs thématiques et territoriaux - Peca*, <https://www.peca.be/dispositifs-permanents/oprateurs-thematiques-et-territoriaux>, consulté le 16 décembre 2024.

SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *La valise artistique - Au fil des saisons*, <https://www.youtube.com/watch?v=HXSJKd4jtmw>, consulté le 15 décembre 2024.

SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Décision du Gouvernement de la FWB - gratuité musées pour les groupes scolaires*, [https://www.peca.be/toutes-les-actualites/detail?tx\\_news\\_pi1%5Baction%5D=detail&tx\\_news\\_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=21&cHash=3208afbe0ee06ddfc973e2b76f985ff6](https://www.peca.be/toutes-les-actualites/detail?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=21&cHash=3208afbe0ee06ddfc973e2b76f985ff6), consulté le 14 novembre 2023.

SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Le PECA, c'est quoi ?*, <https://www.peca.be/le-peca-cest-quoi>, consulté le 23 octobre 2023.

SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Projets Laboratoires - Peca*, <https://www.peca.be/projets-laboratoires>, consulté le 28 juin 2024.

SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Gratuité d'accès au musée pour les groupes scolaires*, <https://www.peca.be/centre-documentaire/musees-gratuits>, consulté le 20 novembre 2023.

SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *PECA - Playlist Kifékoï dans le PECA*, <https://youtube.com/playlist?list=PLp6k3Bms7biVUKsx1v8wWVIR8zkLTqLlh&si=wzDc4F7MrwaorfO>, consulté le 11 novembre 2024.

SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Inscription à la lettre d'information PECA - Peca*, <https://www.peca.be/newsletter>, consulté le 11 novembre 2024.

SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *PECA - Playlist « Mon Patrimoine revisité »*, [https://www.youtube.com/channel/UCfoC2iPKtTNRw3u-zj\\_O4oA](https://www.youtube.com/channel/UCfoC2iPKtTNRw3u-zj_O4oA), consulté le 23 septembre 2024.

SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Petit Musée Portatif (PMP) - Peca*, <https://www.peca.be/ressources/outils-dinspiration/petit-musee-portatif-pmp>, consulté le 13 décembre 2024.

SERVICE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE, *Appels à candidatures PECA - Opérateurs culturels thématiques ou territoriaux*, <https://patrimoineculturel.cfwb.be/actualite/news/appels-a-candidatures-peca-operateurs-culturels-thematiques-ou-territoriaux/>, consulté le 16 janvier 2024.

SERVICE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE, *Muséobus & musées-valises, outils culturels itinérants*, <https://patrimoineculturel.cfwb.be/museobus/>, consulté le 27 août 2024.

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL DE PROGRAMMATION POLITIQUE SCIENTIFIQUE, *Musées et Etablissements scientifiques fédéraux*, [https://www.belspo.be/belspo/fsi/index\\_fr.stm](https://www.belspo.be/belspo/fsi/index_fr.stm), consulté le 24 octobre 2024.

UNESCO, *Outreach programme and art promotion - Policy Monitoring Platform*, <https://www.unesco.org/creativity/en/policy-monitoring-platform/outreach-programme-and-art-promotion>, consulté le 13 décembre 2024.

UNESCO, *World Conference on Culture and Arts Education 2024 | UNESCO*, <https://www.unesco.org/en/wccae2024>, consulté le 13 décembre 2024.

UNIVERSITÉ DE MONS et INSTITUT D'ADMINISTRATION SCOLAIRE, *MOOC Parcours d'éducation culturelle et artistique*, <https://umooc.umons.ac.be/course/view.php?id=428#section-0>, consulté le 24 novembre 2023.

## **Réseaux sociaux**

HAUTE ÉCOLE ALBERT JACQUARD, (25 avril 2024), *Hier, des étudiant.e.s du...* [Images jointes] [Publication]. Facebook., <https://www.facebook.com/HEAJofficiel/posts/pfbid022iWMp54EsmiD82Aj3qCfr2cMpBRKv6E7EF3TJu7SKknQHR5MPo41pWJ1NnwqZJSbl>, consulté le 4 novembre 2024.

HAUTE ÉCOLE PROVINCIALE DE HAINAUT-CONDORCET, (22 octobre 2024) *Formation PECA (Parcours...)* [Images jointes] [Publication]. Facebook., <https://www.facebook.com/pedagogiqueHEPHCondorcetMarcinelle/posts/pfbid02LA7ybrSp3S5syobxhBF7e263SLfQimJs2YKtj2msiL3VUgwSHuuz7eUEdzfZQ9wDl>, consulté le 4 novembre 2024.

*Charleroi's Cool | Facebook*, [https://www.facebook.com/events/1096304218275115?active\\_tab=about](https://www.facebook.com/events/1096304218275115?active_tab=about), consulté le 19 juillet 2024.

MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, (27 septembre 2024) *JOURNÉE SPECIALE ENSEIGNANTS À...* [Images jointes].[Publication] Facebook, <https://www.facebook.com/museeroyaldemariemont/posts/pfbid0BW9S4kY6aHsqwbHdH5eAKBaYh8pELFTHRoQ1tToWFwFm9pYau792RFJkmuyaAnZl>, consulté le 6 novembre 2024.

MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE, (16 octobre 2024) *Journée « PROFS » 2024 des Musées de la Ville de Liège* [Événement] Facebook, <https://www.facebook.com/events/866868281920420>, consulté le 6 novembre 2024.

PECA CŒUR DU HAINAUT, (14 mai 2022) *Et on continue notre petit tour des hautes...* [Images jointes] [Publication]. Facebook, <https://www.facebook.com/PECAcoeurduhainaut/posts/pfbid0v1HKVmBUAd4K87QHK7EvFHfak60ijVtJyyrsf63MrE8maybmPQUxBBTJkFnxRu2ml>, consulté le 4 novembre 2024.

RÉFÉRENTE CULTURELLE WBE HAINAUT, (27 février 2024) « *Créez votre recette PECA* »,... [Images jointes] [Publication]. Facebook, [https://www.facebook.com/permalink.php?story\\_fbid=pfbid034C1zWmkiCMGCT3YTPApn1UC3GxMn2mDMbt8sNUxvB8zkUBNAN2XMBkViKyF47WzTl&id=100080543289327](https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=pfbid034C1zWmkiCMGCT3YTPApn1UC3GxMn2mDMbt8sNUxvB8zkUBNAN2XMBkViKyF47WzTl&id=100080543289327), consulté le 4 novembre 2024.

## **Textes officiels ou législatifs**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE, Circulaire 8223 du 23/08/2021 *Mon Patrimoine Revisité : Activité PECA sur le thème du Patrimoine belge, à destination des classes de P1, P2 et P3 en Fédération Wallonie-Bruxelles*, 2021.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE, *Appel à candidature visant la désignation de consortiums de médiation culturelle au sein de chaque bassin scolaire dans le cadre du Parcours d'Éducation culturel et artistique (PECA)*, [https://www.culture.be/index.php?id=17501&L=..252525&tx\\_ttnews%5Btt\\_news%5D=9682&cHash=6eb9e731f95ef7228a3d956aa0743091](https://www.culture.be/index.php?id=17501&L=..252525&tx_ttnews%5Btt_news%5D=9682&cHash=6eb9e731f95ef7228a3d956aa0743091), consulté le 24 juin 2024.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE, *Circulaire 6789 du 28/08/2018 Concours sur le thème du patrimoine belge « Mon patrimoine revisité », à destination des classes de première, deuxième et troisième année de l'enseignement primaire en Fédération Wallonie-Bruxelles*, 2018.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE, *Circulaire n°5826 du 20/07/2016 Concours « Mon patrimoine revisité » - pour les classes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années de l'Enseignement primaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 2016.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT, *Circulaire 8347 du 16/11/2021 Cellule de soutien et d'accompagnement de WBE Cadre légal, missions, liste des Conseillers et modalités d'intervention*, 2021.

CHIFFERT A., JUPPÉ-LEBLOND C., LESAGE G. et KRYNEN M.-M., *L'éducation aux arts et à la culture*, Rapport | Ministère de la Jeunesse, de L'Education Nationale et La Recherche., 2003.

COMMISSION EUROPÉENNE et AGENCE EXÉCUTIVE « ÉDUCATION, AUDIOVISUEL ET CULTURE », *L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe*, Eurydice, 2009.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Avis N° 3 du Groupe central*, 2017.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Référentiel d'Éducation culturelle et artistique (ECA)*, s.d.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale*, s.d.

FOSSOUL O., ROLAND E., KENNY KHOURY et VAN LINT S., *Rapport du groupe de discussion mené auprès d'enseignants (enseignement primaire et secondaire) et des formateurs de Hautes Écoles.*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 2019.

GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Déclaration de politique communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2024-2029*, 2024.

GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Décret du 13/10/2022 Décret relatif au parcours d'éducation culturelle et artistique*, 2022.

GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Décret relatif à la mise en œuvre, la promotion et le renforcement des Collaborations entre la Culture et l'Enseignement*, 2006.

GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Déclaration de politique communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2019-2024*.

LUCIE FAILLIE et FAURE C., *Culture et éducation : vers une définition élargie de l'éducation artistique et culturelle*, Institut national des études territoriales, 2024.

MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Circulaire 8549 du 19/04/2022 Collaboration entre culture et enseignement Appel à Projets PECA Culture-Ecole transitoires*, 2022.

MINISTÈRE DE LA CULTURE et MINISTÈRE DE L'EDUCATION, *Circulaire 7917 du 15/01/2021 Collaboration entre culture et enseignement appel à projets*, 2021.

MINISTÈRE DE L'EDUCATION, *Circulaire 8866 du 15/03/2023 Mise en œuvre de la gratuité scolaire au niveau primaire*, 2023.

MINISTÈRE DE L'EDUCATION, *Circulaire 8219 du 20/08/2021 Collaboration entre culture et enseignement appel à projets pilotes dans le cadre du PECA*, 2021.

MINISTÈRE DE L'EDUCATION, *Circulaire 7052 du 19/03/2019 Gratuité scolaire*, 2019.

MINISTÈRE DE L'EDUCATION, *Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre*, 1997.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, Feuille de route pour l'éducation artistique, 2006.

SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Appel à candidatures des projets « Esquisse », 2023*, téléchargeable sur [https://www.peca.be/fileadmin/Peca/Projets\\_pilotes/Appels\\_a\\_candidatures\\_2023/Appel\\_Esquisses.pdf](https://www.peca.be/fileadmin/Peca/Projets_pilotes/Appels_a_candidatures_2023/Appel_Esquisses.pdf), consulté le 28 juin 2024.

SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Appel à candidatures des projets « Ariane », 2023*, téléchargeable sur [https://www.peca.be/fileadmin/Peca/Projets\\_pilotes/Appels\\_a\\_candidatures\\_2023/Appel\\_Ariane.pdf](https://www.peca.be/fileadmin/Peca/Projets_pilotes/Appels_a_candidatures_2023/Appel_Ariane.pdf), consulté le 28 juin 2024.

SERVICE DE PILOTAGE DU PECA - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Appel à candidatures des projets « Méliès », 2023*, téléchargeable sur [https://www.peca.be/fileadmin/Peca/Projets\\_pilotes/Appels\\_a\\_candidatures\\_2023/Appel\\_Melies.pdf](https://www.peca.be/fileadmin/Peca/Projets_pilotes/Appels_a_candidatures_2023/Appel_Melies.pdf), consulté le 5 novembre 2024.

## **Entretiens**

Entretien avec Anne-Françoise Rasseaux, médiatrice culturelle au Musée royal de Mariemont et Olivier Roisin, danseur-chorégraphe, Gaëtan Aruhero musicien-artiste sonore à l'ASBL Mouvance, 1h30, 30/01/2024.

Entretien avec Charlotte Moureau, Cheffe de projets et référente projet Méliès au Service de Pilotage du PECA, 1h30, 16/02/2024. (Cf. annexe 23)

Entretien avec Dominique de Moey, Coordinateur des projets de la Bataille des Livres, Créo-Lisons et Mon Patrimoine Revisité à l'Administration Générale de la Culture, 45min, 11/01/2024. (Cf. annexe 22)

Entretien avec Dominique Warnotte, responsable de l'administration, de la comptabilité, de la Brussels Card, des statistiques de fréquentation chez Brussels Museums 1h, 01/02/2024.

Entretien avec Edith Schruggers, coordinatrice du Service d'animation des Musées de la Ville de Liège, 1h, 09/01/2024. (Cf. annexe 24)

Entretien avec Lyse Walraet, chargée de l'animation au sein du Service pédagogique du Musée des Celtes de Libramont, 1h20, 06/12/2023. (Cf. Annexe 20)

Entretien avec Marie-Aude Laoureux, Coordinatrice du Service de Médiation au Musée Royal de Mariemont, 45min, 26/02/2024. (Cf. annexe 21)

Entretien avec Pauline Baltieri, médiatrice culturelle au Musée L, 1h15, 23/02/2024.

Entretien avec Virginie Mamet, attachée au service de médiation culturelle et coordinatrice du projet Petit Musée Portatif, 1h30, 23/04/2024.

Journée d'observation au Musée royal de Mariemont, Activité PECA projet « Étincelle » en collaboration avec l'ASBL Mouvance, 30/01/2024.

## **Sites et publications de musées**

BALTIERI P., CHAUFFOUREAUX R., D'ASEMBOURG F., FARNADA L., MARON I. et RESSELER M., *Regarder une œuvre d'art ? Un jeu d'enfant !*, Université Catholique de Louvain-La-Neuve-Musée L., Louvain-la-Neuve, 2021.

DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Documentations pédagogiques - Collections permanentes*, <https://musee-mariemont.be/fr/outils-pedagogiques-telecharger>, consulté le 2 janvier 2025.

DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Enseignant - Programme 2024 - 2025*, <https://musee-mariemont.be/fr/enseignant>, consulté le 2 janvier 2025.

DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Projet « Oser le musée : des expériences pour vivre le lieu autrement »*, <https://musee-mariemont.be/fr/osser-le-musee-des-experiences-pour-vivre-le-lieu-autrement>, consulté le 22 novembre 2024.

DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Rapport d'activité 2022*, Morlanwelz.

DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Rapport d'activité 2021*, Morlanwelz.

DOMAINE & MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT, *Rapport d'activité 2020*, Morlanwelz.

MUSÉE DES CELTES, *Musée des celtes - Collections*, <https://www.museedesceltes.be/fr/musee/collections/>, consulté le 29 octobre 2024.

MUSÉE DES CELTES, *Qui sommes-nous ?*, <https://www.museedesceltes.be/fr/musee/qui-sommes-nous/>, consulté le 1 novembre 2024.

MUSÉE DES CELTES, *Scolaire*, <https://www.museedesceltes.be/fr/scolaire/>, consulté le 29 octobre 2024.

MUSÉE L, *Le Musée L partenaire du PECA | Musée L*, <https://museel.be/fr/musee-l-partenaire-du-peca>, consulté le 23 octobre 2024.

MUSÉE L, *Le Musée, un outil ! | Musée L*, <https://museel.be/fr/evenement/visite-guidee/le-musee-un-outil>, consulté le 22 novembre 2024.

MUSÉE L, *Plus d'art et de culture à l'école | Musée L*, <https://museel.be/fr/news/kit-presse/plus-dart-et-culture-a-lecole>, consulté le 23 octobre 2024.

MUSÉE L « Plus d'art et de culture à l'école », 2024, [Communiqué de presse], téléchargeable sur [https://museel.be/sites/default/files/2024-05/museel\\_PECA\\_LRM\\_CP.pdf](https://museel.be/sites/default/files/2024-05/museel_PECA_LRM_CP.pdf), consulté 23 octobre 2024.

MUSÉE L, *Ressources pédagogiques | Musée L*, <https://museel.be/fr/ressources-pedagogiques>, consulté le 23 octobre 2024.

MUSÉE L, *Scolaires | Musée L*, <https://museel.be/fr/visites/scolaires>, consulté le 23 octobre 2024.

MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE, *Dossiers pédagogiques*, <https://lesmuseesdeliege.be/dossiers-pedagogiques/>, consulté le 7 juillet 2024.

MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE, *Brochures - Brochure scolaire 2024-2025*, <https://lesmuseesdeliege.be/brochures/>, consulté le 14 novembre 2024.

MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE, *Les Musées de Liège – Collections et actualités des musées de la Ville de Liège*, <https://lesmuseesdeliege.be/>, consulté le 20 novembre 2024.

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, « Les œuvres des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique entre les mains des 5-8 ans », 2023, [Communiqué de presse]. (Annexe 33).

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Médiation culturelle*, <https://fine-arts-museum.be/fr/education>, consulté le 2 janvier 2025.

PRÉHISTOMUSEUM, *Le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA)*, <https://www.prehisto.museum/programmes/www.prehisto.museum/programmes/Le-Parcours-d%C3%89ducation-Culturelle-et-Artistique-PECA>, consulté le 13 décembre 2024.

RASSEAUX A.-F. et ROISIN O., *RICOCHET pour que les enfants et les adultes qui les accompagnent s'approprient le musée*, Recto Verso Création., Musée Royal de Mariemont, 2019.

SERVICE AUX PUBLICS DU MUSÉE L, MUSÉE L, et AMIS DU MUSÉE L, « Mon patrimoine revisité | Des capsules vidéo au musée ! », in *Le Courrier du Musée L et de ses amis*, (2022), n° 59, p. 8-11.

SERVICE AUX PUBLICS DU MUSÉE L, MUSÉE L, et AMIS DU MUSÉE L, « Regarder une œuvre d'art ? », in *Le Courrier du Musée L et de ses amis*, (2021), n° 58, p. 13.

## **Presse**

BELGA, « Un « petit musée portatif » : la nouveauté qui débarque bientôt dans l'enseignement », in *Le Soir*, <https://www.lesoir.be/537001/article/2023-09-13/un-petit-musee-portatif-la-nouveaute-qui-debarque-bientot-dans-lenseignement>, consulté le 10 décembre 2023.

CATTEAU D., « Parcours d'éducation culturelle et artistique. Les fondations sont déjà là, il reste à construire », in *PROF*, (2021), n° 51, p. 4-7, <http://www.enseignement.be/index.php?page=27203&id=3361>, consulté le 2 janvier 2025.

CUJAS A., *Charleroi's Cool : Un Salon pour les Enseignants et Éducateurs*, <http://www.telesambre.be/info/charlerois-cool-un-salon-pour-les-enseignants-et-educateurs/65032>, consulté le 19 juillet 2024.

DAVE A.-C., « Les activités des régionales / Bruxelles Un musée nomade en tournée dans les écoles ! », in *Reform Mag*, (2024), p. 4-5, disponible sur <https://reform.be/Wordpress/wp-content/uploads/2024/06/ReForm-Mag-2024-01-WEB.pdf>, consulté le 29 décembre 2024.

DE VILLE S., « Le PECA, de nouveaux rituels pour l'école », in *Le Journal de Culture & Démocratie*, (2023), n° 56, <https://www.cultureetdemocratie.be/articles/le-peca-de-nouveaux-rituels-pour-lecole/>, consulté le 29 décembre 2024.

DENIS L., « PECA : son fonctionnement et ses acteurs », in *PROF*, (2024), n°51, p. 4-7.

DENIS L., « Le Petit Musée Portatif: accéder à l'art depuis sa classe », in *PROF*, Reportage (2023), <https://prof.cfwb.be/article/le-petit-musee-portatif-acceder-a-lart-depuis-sa-classe>, consulté le 22 décembre 2024.

D'HOINE H., « Patchwork 2 un appel à projets du PECA », in *PROF*, (2022), n° 55, p. 20, <http://www.enseignement.be/index.php?page=27203&id=3618>, consulté le 2 janvier 2025.

GRIBAUMONT G., « Les musées gratuits pour les écoles : bonne idée ? », in *Regards sur les musées*, (2023), p. 23-24, [artsetpublics.be/projets/regards-sur-les-musees-2023/](http://artsetpublics.be/projets/regards-sur-les-musees-2023/), consulté le 2 janvier 2024.

LALLEMAND A., « Art et culture à l'école, c'est parti : le parcours d'éducation est lancé », in *Le Soir*, <https://www.lesoir.be/344119/article/2020-12-16/art-et-culture-lecole-cest-parti-le-parcours-deducation-est-lance>, consulté le 7 décembre 2024.

RASSEAUX A.-F., MAMET V., BALLETTI P., MASUY S. et PLEUGER L., « Rituels et musées », in Culture & Démocratie, *Le Journal de Culture & Démocratie* (2023), n° 56, p. 16-19, disponible sur <https://www.cultureetdemocratie.be/articles/rituels-et-musees/>, consulté le 29 décembre 2024.

RÉDACTION PROF, « Coup d'œil vers la rentrée 2023 du Pacte pour un Enseignement d'excellence », in *PROF*, Décryptage (2023), n° 58, p. 4-7, <http://www.enseignement.be/index.php?page=27203&id=3843>, consulté le 2 janvier 2025.

THIÉBAUT BUFFET F L., « “Le Petit Musée Portatif”, un nouvel outil pédagogique créatif et innovant pour éveiller les plus jeunes à l'art », in *RTBF*, <https://www.rtbf.be/article/le-petit-musee-portatif-un-nouvel-outil-pedagogique-creatif-et-innovant-pour-eveiller-les-plus-jeunes-a-l-art-11255407>, consulté le 23 novembre 2024

« A prendre ou à laisser », in *PROF*, (2022), n° 56, p. 34.

« Le Muséobus et les musées-valises », in *PROF*, (2020), n° 46, p. 39., <http://www.enseignement.be/index.php?page=27203&id=3050>, consulté le 2 janvier 2025.

## **Conférences et formations**

Formation « Du Musée à l'école : les collections comme élan à la création des enfants », XLart en collaboration avec le Musée L, Pauline Baltieri, Hélène Spehl, Lucie Burton, Musée L, 13 et 25 juin 2024.

Forum de la médiation culturelle « La Culture en mouvement », Université de Liège, 23 juin 2023.

PECA Express « Du Jeune Public au PECA, il n'y a qu'un pas », Collectif PECA Namur, Centre Culturel de Gembloux, 14 juin 2024. (Cf. annexe 25)

Rencontre Culture-École - Bruxelles (Saint-Gilles, Forest & Uccle), Centre Culturel César Franck, 3 avril 2024. (Cf. annexes 14 et 15)

Rencontre Culture-École Liège, B3 Centre de ressources et de créativité de la Province de Liège, 10 avril 2024. (Cf. annexes 17 et 18)

## **Réunions professionnelles**

Réunion de plateforme PECA Hainaut-Centre, Musée royal de Mariemont, 18 octobre 2023. (Cf. annexe 9)

Réunion (Journée rencontre – formation) autour du Petit Musée Portatif, Musées royaux des Beaux-Arts, 16 novembre 2023.

## Table des figures

Fig. 1 : Le PECA c'est organisé comment ?, Collectif PECA de Verviers, téléchargée sur <https://verviers.collectifpeca.be/?Kesako>, consulté le 23 juin 2024.

Fig. 2 : Tableau reprenant les données relatives aux entretiens, Elina Noris, 2024.

Fig. 3 : Tableau récapitulatif reprenant les données des manifestations consacrées au PECA auxquelles Elina Noris a participé, Elina Noris, 2024.

Fig. 4 : Modèle systémique de la situation pédagogique survenant lors de la visite scolaire au musée (adapté de Allard M. et Boucher S., *Éduquer au musée : un modèle théorique de pédagogie muséale*, Montréal, Hurtubise HMH, 1998.), Groupe de recherche sur l'éducation et les musées, *Modèles du GREM*, <https://grem.uqam.ca/modeles-du-grem/>, consulté le 13 décembre 2024.

Fig. 5 : Degrés de participation de l'action partenariale, schéma d'après le tableau *Critère de description de l'action partenariale* dans Françoise Buffet, « Evaluer l'engagement partenarial entre école et musée », p. 189-190, Elina Noris, 2024.

Fig. 6 : Schéma extrait de la Présentation Journée Culture-École - Bruxelles (Saint-Gilles, Forest & Uccle) du 3 avril 2024, Marie-Clémentine Narbonnet, référente scolaire PECA de la région de Bruxelles-capitale, 2024 (annexe 15).

Fig. 7 : Carte des dix bassins scolaires du PECA, Administration Générale de la Culture. Extrait de Lallemand A., « Art et culture à l'école, c'est parti: le parcours d'éducation est lancé », in *Le Soir*, 16/12/2023, <https://www.lesoir.be/344119/article/2020-12-16/art-et-culture-lecole-cest-parti-le-parcours-deducation-est-lance>, consulté le 7 décembre 2024.

Fig. 8 : Schéma consortium VS plateforme, Collectif PECA Wallonie Picarde. Extrait de Point Culture Wallonie Picarde « Note de synthèse sur les consortiums de médiation culturelle au sein de chaque bassin scolaire », téléchargé sur [https://www.culturepointwapi.be/pecawapi/files/NoteDeSyntheseSurLeConsortiumSchemaSc\\_bf\\_file\\_note\\_consortium\\_peca-1-.pdf](https://www.culturepointwapi.be/pecawapi/files/NoteDeSyntheseSurLeConsortiumSchemaSc_bf_file_note_consortium_peca-1-.pdf) [lien indisponible], consulté le 24 juin 2024.

Fig. 9 : Tableau faisant la synthèse des appels à projets et à candidatures, Elina Noris, 2024.

Fig. 10 : Tableau de présentation des études de cas, Elina Noris, 2024.

Fig. 11 : Photos du Petit Musée Portatif, extraite de la présentation « Le Petit Musée Portatif Kit de découverte des collections des MrBAB à destination des écoles », Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique (Annexe 32).

Fig. 12 : Typologie des responsabilités et profils des médiatrices dans le cadre du PECA, Elina Noris, 2024.

Fig. 13 : Modèle systémique de la situation pédagogique dans le cadre du PECA, Elina Noris, 2024. D'après Modèle systémique de la situation pédagogique survenant lors de la visite scolaire au musée (adapté de Allard M. et Boucher S., *Éduquer au musée : un modèle théorique de pédagogie muséale*, Montréal, Hurtubise HMH, 1998.), Groupe de recherche sur l'éducation et les musées, *Modèles du GREM*, <https://grem.uqam.ca/modeles-du-grem/>, consulté le 13 décembre 2024.

